TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 313 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 14-LUNDI 15 JUIN 1981

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

L'ACTION DIPLOMATIQUE ET LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les difficultés franco-espagnoles

En quelques heures passées vendredi soir 12 juin à Madrid, M. Cheysson est parvenu non pas à régler le lourd contentieux franco-espagnol, mais au moins à désamorcer provisoirement une grave crise. Le ministre des relations extérieures, qui s'est entretenu avec son homologue, M. Perez-Llorca, et avec M. Calvo Sotelo, le président du gouvernement, n'avait pas la tâche facile : l'affaire Linaza, du nom de cet extrémiste basque réfugié en France et accusé de participation à sept assassinats en Espagne, et dont le gouvernement français pourrait refuser l'extradition, avait d'ailleurs bien failli faire annuler le voyage du ministre des relations extérieures.

Hué pendant son trajet entre l'aéroport de Madrid et le siège de la présidence du gouvernement, M. Cheysson a quelque peu rassuré ses hôtes en leur demandant un délai de trois à six mois avant de porter un jugement définitif sur la position de la France dans l'affaire basque. Sans laisser trop d'espoirs à ses interlocuteurs sur l'issue du cas Linaza — bien que, selon M. Cheysson, le gouvernement n'ait pas encore arrêté sa position, — le ministre français a assuré ses interlocuteurs de la volonté de la France de lutter énergiquement contre le terrorisme sans pour autant remettre en cause sa vocation de terre d'asile. « Nous avons, face au terrorisme, la même répulsion que vous, a-t-il dit. Impressionner les hommes par la peur nous semble intolérable. C'est totalement contraire à notre conception de l'homme et de la société. Nous n'acceptons pas des modes d'action qui comportent la terreur, les armes, les bombes, et nous utiliserons tous les moyens pour les supprimer. »

Cette mise au point de M. Cheysson est particulièrement bienvenue. On peut même regretter qu'elle n'ait pas été faite plus tôt. Cela aurait évité bien des spéculations à propos de l'affaire Linaza. Maintenir, voire élargir, la notion de droit d'asile est souhaitable. Mais est-il raisonnable d'étendre indistinctement ce droit à ceux qui sont convaincus d'avoir eu recours à l'assassinat, dans le cadre d'une démocratie qui connaît, certes, bien des bavures policières, mais qui a déjà fait beaucoup pour résoudre le problème des autonomies ? Ne serait-ce pas un encouragement à l'ETA militaire, dont le but n'est autre que d'exaspérer l'armée au point de l'inciter à se lancer dans de nouvelles aventures ?

Le second grand sujet abordé par M. Cheysson a été, bien sûr, celui de l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun. Là encore, le ministre des relations extérieures — qui était porteur d'une invitation de M. Mitterrand à M. Calvo Sotelo à se rendre en France ce mois-ci ou en juillet — a gagné du temps. Déclinant implicitement la demande de Madrid d'être associé dès à présent aux discussions en cours au sein de la C.E.E. sur la politique agricole commune, M. Cheysson a prôné une concertation moins précise mais plus vaste, englobant notamment la politique industrielle. Enfin, le ministre français — qui s'est désolidarisé sur ce point de la position du parti socialiste espagnol — s'est prononcé nettement en faveur de l'adhésion de l'Espagne à l'OTAN. « Vous nous manquez dans cette alliance », a-t-il dit.

La crise franco-espagnole est désamorcée. Elle n'est pas réglée pour autant. En recherchant le dialogue, M. Cheysson a fait œuvre utile. Mais le plus difficile reste à accomplir.

Le roi Khaled d'Arabie Saoudite est reçu à l'Élysée

Le vice-président égyptien estime que l'amitié de M. Mitterrand pour Israël peut favoriser le processus de paix

Le président de la République et le gouvernement, soucieux d'apaiser les inquiétudes qui se sont manifestées dans le monde arabe après la victoire de M. Mitterrand, prennent, ce samedi 13 juin, leur premier contact officiel, à Paris, avec des dirigeants de rang très élevé. Le roi Khaled d'Arabie, qui vient d'effectuer une visite officielle à Londres, est reçu à déjeuner, ce samedi 13 juin, à l'Elysée. Le souverain, qui est accompagné de l'émir Sultan Abdel Aziz, ministre de la défense, devait s'entretenir avec M. Mitterrand, en présence de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.

Vendredi, le chef de l'Etat avait reçu M. Hosni Moubarak, vice-président égyptien, porteur d'un message du président Sadate. « Nous devons tirer profit de l'amitié de M. Mitterrand pour Israël et espérer qu'elle sera un facteur positif dans le processus de paix », a-t-il déclaré avant de préciser que son interlocuteur lui a confirmé que la France « continuera et renforcera la coopération bilatérale ».

Les dossiers concernant le monde arabe se trouvaient en tête de ceux que le président Mitterrand a dû examiner depuis son entrée à l'Elysée : sur le triple plan stratégique, économique et culturel, les Etats arabes tiennent, en effet, une place considérable dans la politique de la France.

M. Mitterrand a, sans doute, également observé cette priorité par réalisme, l'amitié qu'il n'a jamais cachée pour Israël, et qui pourrait au demeurant jouer un rôle dans le rétablissement de la paix au Proche-Orient — comme l'a souligné M. Moubarak, — ayant, dans un premier temps, inquiété les Arabes, soucieux de voir continuer la politique traditionnelle de la France.

Le roi Khaled est le premier chef d'Etat arabe à être reçu à l'Elysée.

PAUL BALTA.

(Lire la suite page 6.)

La majorité parlementaire et la majorité présidentielle seront-elles en conformité ?

La poussée socialiste semble se confirmer

Le dimanche 14 juin, 36 400 000 électeurs étaient appelés à voter pour le premier tour des élections législatives ; 491 sièges de députés étaient à pourvoir et quelque 2 600 candidats s'étaient fait connaître.

La composition de l'Assemblée sortante était la suivante : 155 députés R.P.R. et apparentés, 119 U.D.F. et apparentés, 117 socialistes et apparentés, 86 communistes et 14 députés non inscrits.

Le 9 juin, à Montélimar, M. François Mitterrand avait demandé aux électeurs de confirmer leur vote du 10 mai et d'envoyer au Palais-Bourbon une majorité disposée à assurer le changement. « Si l'ancienne majorité est réélue, *avait déclaré M. Jospin à la télévision, vendredi soir,* ce sera la crise politique. » *C'est la question rituellement posée lors des consultations électorales présidentielles et législatives sous la Ve République : que se passe-t-il si la majorité présidentielle et la majorité parlementaire ne sont pas en conformité ?*

D'après les dernières indications, la poussée socialiste semblait devoir se confirmer.

Nouveauté et continuité

Voici donc les sixièmes élections législatives générales de la Ve République. Celles où la nouveauté et la continuité se livrent un étrange combat.

La nouveauté est déjà là avec le premier président de cette République à ne pas être issu du même camp que son prédécesseur, et elle sera plus grande encore, cette nouveauté, si le scrutin se déroule... dans la conformité avec les consultations législatives antérieures. Elle sera complète, en effet, si les citoyens français agissent comme ils l'ont fait sous Charles de Gaulle, Georges Pompidou et M. Valéry Giscard d'Estaing, en envoyant à l'Assemblée nationale une majorité conforme au souhait du chef de l'Etat.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 4.)

Bras de fer sur les « 35 heures »

En dépit de la souplesse sur la méthode de discussion ainsi que sur l'aménagement du temps de travail dont a fait preuve le gouvernement, le C.N.P.F. a maintenu son refus de s'engager sur la voie des 35 heures, telle qu'elle a été définie par les pouvoirs publics.

A ce « niet » du monde patronal répond la position aussi tranchée de la C.F.D.T., dont le secrétaire général Edmond Maire a annoncé le refus de son syndicat de poursuivre, au-delà du 22 juin, toute discussion si le patronat demeurait aussi négatif.

Faut-il déjà parler d'échec ? Ce serait aller vite en besogne. En fait, c'est une partie de bras de fer qui est engagée. Les autres syndicats sont décidés à maintenir le dialogue aussi longtemps que possible avec le C.N.P.F. pour acculer à des concessions, et la C.F.D.T. finalement ne boudera pas la discussion : accrochée à l'objectif des 35 heures, elle pourrait cependant négocier le calendrier.

De son côté, le C.N.P.F., s'il demeure hostile à toute programmation, pourrait « tolérer » une diminution de 4 à 5 heures en cinq ans, portant les horaires ici à 35 heures, là à 40 heures lorsque la durée hebdomadaire varie de 40 à 45 heures.

Reste à savoir sous quelle forme et à quelle condition : un accord-cadre ? une recommandation ? un procès-verbal recensant accords et désaccords ? La négociation qui va s'ouvrir nous le dira.

La rude partie qui s'annonce se jouera autant entre les syndicats divisés et concurrents qu'entre le C.N.P.F., les fédérations patronales et les employeurs, beaucoup plus désunis et hésitants qu'on ne le croit.

(LIRE PAGE 19.)

UN ENTRETIEN AVEC M. LOUIS MEXANDEAU

« Il n'y aura pas de nouvelles expériences télématiques sans consultation des usagers et sans débat au Parlement », nous déclare le ministre des P.T.T.

(Lire page 18.)

AU JOUR LE JOUR

Spectacle

Halètements en direct sur les ondes, pleurs télévisés d'une mère, agitation et larmes publiques autour d'un puits : le drame du bambin italien agonisant sous terre en présence d'un peuple restera dans les annales des médias.

Un spectacle à la fois poignant et malsain. Insupportable parce qu'un enfant mourant dans l'impuissance générale est la pire injustice, sous toutes les latitudes et quelles que soient les circonstances.

D'où vient cette anxiété morbide ? Ce petit être avalé par la terre est, peut-être, pour l'Italie le symbole de mille autres morts plus évitables et qui ne l'ont pas été.

BRUNO FRAPPAT.

Le président et son parti

par MAURICE DUVERGER

Suivant la prédiction formulée voici vingt ans, l'élection du président au suffrage universel a transformé profondément les organisations politiques. Elle a conduit de Gaulle à doter la droite d'une grande formation structurée et disciplinée, pour la première fois dans l'histoire de nos Républiques. Elle a permis à François Mitterrand de tirer le parti socialiste du marais où Guy Mollet l'avait embourbé et d'en faire la colonne vertébrale de la gauche. A travers l'exemple américain, le général avait entrevu cette conséquence d'un choix populaire du chef de l'Etat. Elle lui faisait refuser un tel régime en 1941 dans une conversation avec René Cassin et en 1958 encore dans un entretien avec Guy Mollet (1) avant que l'attentat du Petit-Clamart ne le décide à franchir le pas en 1962.

La pratique gaullienne détourna d'abord François Mitterrand d'une réforme dont il ne contestait point le principe, à la différence de Pierre Mendès France. Il reconnaissait par exemple qu'« *une démocratie reste une démocratie, qu'elle donne le pas au législatif sur l'exécutif, dans un système à prééminence parlementaire, ou qu'elle accorde, dans un système présidentiel, l'avantage à l'exécutif* ». Il notait au passage : « *L'élection du président de la République au suffrage universel, acceptable en soi...* » (2) avant d'en déplorer le détournement au profit d'un pouvoir personnel.

L'opposition à son illustre prédécesseur apparaît clairement dans leur affrontement de 1965. Charles de Gaulle proclamait alors : « *Comment peut marcher la Constitution de 1958, et comment marche-t-elle et marche-t-elle très bien depuis sept ans ? Elle marche grâce à un chef d'Etat qui n'appartient pas au parti* » (3). François Mitterrand constatait : « *Il n'est pas raisonnable... d'élire au suffrage universel un homme tout seul, isolé du contexte* » (4). En prononçant cette phrase devant la Convention des institutions républicaines, avait-il conscience que celle-ci deviendrait l'un des éléments permettant de donner à la gauche le grand parti socialiste dont elle va maintenant disposer ? Divers indices permettent de le penser. En tout cas, la démarche ainsi engagée a été fermement poursuivie.

(Lire la suite page 8.)

(1) D'après Jean-Louis Debré, *les Idées constitutionnelles du général de Gaulle*, 1974, page 2743.
(2) François Mitterrand, *le Coup d'Etat permanent*, page 209 et page 126.
(3) Entretien avec Michel Droit, du 15 décembre 1965.
(4) cf *le Monde*, 12 octobre 1965.

Le Monde à 3 francs

Le prix de vente du « Monde » sera porté à 3 F à compter de lundi (numéro daté du mardi 16 juin). Celui du « Monde Dimanche » reste inchangé (3,80 F).

L'accroissement des charges, et notamment celle du papier, nous contraint à cette mesure.

Le tarif des abonnements ne sera modifié qu'ultérieurement.

LES PACTES POUR L'EMPLOI N'ONT PAS FAIT DIMINUER LE CHOMAGE

(Lire page 19.)

AU GRAND PALAIS

Chefs-d'œuvre de l'art juif

« La Grèce avait découvert son âme dans la forme, Israël avait tenté d'imposer son âme à la forme. » Ainsi Elie Faure pose exactement le problème — tant controversé à des fins souvent racistes — de l'art juif, spécifiquement juif. Il situe sa haute spiritualité par rapport à d'autres cultures. Car le peuple élu n'a pas attendu son « émancipation », ni la venue des *Pissarro, Chagall, Soutine, Modigliani*, etc., pour se révéler aussi créateur que n'importe quelle ethnie. Et la collection, en majeure partie réunie par Isaac Strauss — le musicien strasbourgeois du Second Empire, bisaïeul de Claude Lévi-Strauss, à ne pas confondre avec ses *homonymes viennois*, — *acquise et* donnée au musée de Cluny par la baronne Nathaniel de Rothschild, en est l'éclatante démonstration.

Elle a franchi la Seine et s'est installée pour dix semaines au Grand Palais. La voici sortie d'un contexte *moyenâgeux, un peu hétéroclite*, offerte à un public nouveau sous une présentation nouvelle, superbement mise en valeur et rendue plus lisible par des panneaux didactiques. Ces panneaux en soulignent le symbolisme. Car tout est symbole dans ces chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, de broderie, d'enluminure, et chaque symbole est lié à une tradition religieuse étroitement codifiée, régissant et la liturgie et la vie quotidienne.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(Lire la suite page 14.)

Le Monde

étranger

EUROPE

APRÈS LA RÉUNION DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI POLONAIS

La lettre adressée le 5 juin par le comité central du P.C. soviétique au parti polonais (« le Monde » du 10 juin) a été publiée, vendredi 12 juin, par la presse hongroise, bulgare et tchécoslovaque, en même temps que dans les journaux soviétiques. Seul, le « Rabotnitchesko Delo », organe du P.C. bulgare, l'accompagne d'un commentaire qui, s'il affirme que Sofia n'a pas perdu confiance dans « les communistes et le peuple polonais », ne mentionne pas la direction du parti à Varsovie, à laquelle elle reproche « la ligne de concessions et de compromis qu'elle a adoptée sur des problèmes cardinaux ».

A Prague, les journaux rapportent l'intervention au plénum de Varsovie de M. Grabski, représentant des « durs », en en retranchant toutefois son attaque personnelle contre M. Kania. L'organe du parti est-allemand, « Neues Deutschland », fait une large place aux critiques de M. Grabski et de ses amis, mais s'abstient curieusement de reproduire la lettre de Moscou et rend à M. Kania son titre de premier secrétaire du POUP, omis la veille.

La presse roumaine a également gardé le silence sur la lettre soviétique du 5 juin, document dont M. Ceausescu, interrogé vendredi, à l'issue de sa visite en Autriche, a dit qu'il « n'avait apparemment pas fait l'objet de consultations » entre partis frères. Le chef de l'Etat roumain s'est dit convaincu que « la Pologne surmontera elle-même ses difficultés », mais, a-t-il ajouté, « il ne faut pas que ce soit aux dépens du socialisme », dont la remise en cause « serait un facteur d'instabilité et une menace pour la sécurité de l'Europe ». Enfin, interrogé sur l'éventualité d'un sommet communiste, il a affirmé qu'il lui était « impossible de dire si nous nous réunirons dans un proche avenir ».

M. Haig, qui faisait escale vendredi à Hongkong, avant sa visite à Pékin, a dénoncé la « lettre très menaçante » des dirigeants soviétiques à Varsovie. Pour le secrétaire d'État américain, toute répression en Pologne, « de l'extérieur ou de l'intérieur » aurait des conséquences « profondes et durables » sur les relations soviéto-américaines, « notamment sur les négociations qui doivent avoir lieu à propos des forces nucléaires de théâtre » en Europe.

A Paris, le Quai d'Orsay a publié le message que M. Mitterrand a adressé à M. Kania en réponse à ses félicitations pour son élection. « Je suis convaincu, écrit le président de la République, que la Pologne, dont le rôle pour le maintien de la stabilité en Europe et dans le monde est essentiel, mènera à bien l'entreprise de renouveau dans laquelle elle s'est engagée. A cet égard, la sympathie et le soutien de tous les Français lui sont acquis. »

La Diète apporte son « entier soutien » au gouvernement de M. Jaruzelski

Varsovie (A.F.P., Reuter.). — La Diète polonaise, qui s'est réunie vendredi 12 juin à Varsovie, a terminé ses travaux peu après minuit. Dans son discours, le général Jaruzelski, premier ministre, a mis l'accent sur le respect de la loi et de l'ordre tout en réaffirmant la volonté de son gouvernement de continuer à résoudre les conflits par des moyens politiques, de s'entendre avec les syndicats et de procéder à une réforme économique fondée sur l'autogestion des entreprises.

Le remaniement ministériel qu'il a fait approuver reflète l'atmosphère du « renouveau ». M. Henryk Kisiel, vice-premier ministre qui a été relevé de ses fonctions, avait la réputation de freiner la réforme économique. Le ministre de la justice, M. Jerzy Bafia, démissionnaire, était connu pour son intransigeance.

En revanche, M. Sylwester Zawadzki, qui le remplace, a mené à terme les travaux de la commission du Conseil d'Etat sur la loi syndicale avec les représentants de Solidarité. Les trois autres ministres sortants sont MM. André Kowalik, ministre du commerce intérieur et des services, Zbigniew Rudnicki, ministre des télécommunications, et Jerzy Gawryslak, président de la commission des prix. Ils ont été remplacés par MM. Zygmunt Lakomiec, Wladyslaw Majewski et Zdzislaw Krasinski. Le nouveau vice-premier ministre, président de la commission du plan, est M. Zbigniew Madej.

Dans une résolution adoptée à l'unanimité, la Diète a apportée son « entier soutien » au gouvernement. Les députés ont également lancé un appel « à tous les citoyens », les invitant à « œuvrer dans l'harmonie en faveur de la stabilisation afin de sortir de la crise ». Ils ont aussi invité le gouvernement à entreprendre des « actions fermes contre toute violation de la loi », et souligné la nécessité de « s'opposer plus sévèrement à toute activité contraire à la Constitution, au socialisme et aux alliances de la Pologne ». Cet avertissement ne vise pas Solidarité dans son ensemble, mais les « extrémistes » et les « fous furieux » qui poussent le pays à la « tragédie nationale ».

Tous les orateurs qui sont intervenus dans l'hémicycle ont affirmé qu'il « ne pouvait y avoir de retour en arrière ». Ils se sont prononcés pour le « dialogue » et la « concertation ».

Si le premier ministre n'a fait aucune allusion directe à la lettre soviétique, des parlementaires l'ont citée à plusieurs reprises. Ainsi, M. Malcurzynski, journaliste, tout en reconnaissant le bien-fondé des « inquiétudes des pays frères », a indiqué : « J'estime que nous devrions dire du haut de cette tribune que l'image brossée dans cette lettre de la situation en Pologne est unilatérale. Elle se borne uniquement à énumérer les phénomènes négatifs, en passant sous silence les acquis du renouveau et ce qu'ils apportent de sain pour notre société, notre Etat et la consolidation du socialisme en Pologne. »

Dans une interview remarquée, M. Ryszard Reiff, actuellement hospitalisé, président de l'association catholique Pax — favorable au régime antérieur — a fait lire une lettre adressée aux Parlements des pays membres du pacte de Varsovie pour leur expliquer que le « renouveau » n'est pas dirigé « contre le socialisme », mais « contre ses déviations ». M. Andrzej Werblan, vice-président de la Diète, a exigé « que la liberté de parole soit garantie » au sein du parti.

Un tableau très sombre de la situation économique a été dressé par le général Jaruzelski. « Le paradoxe de l'économie polonaise, a-t-il dit, est que nous travaillons moins, produisons moins et avons des salaires plus élevés. » Les pénuries de biens de consommation ont en effet été aggravées par l'introduction de la semaine de cinq jours, l'augmentation du pouvoir d'achat et le manque de devises pour financer les importations.

Le chef du gouvernement a annoncé d'autre part des mesures sévères contre la criminalité et des contrôles accrus sur les publications non officielles et les imprimeries clandestines. « Les activités antisoviétiques ne seront pas tolérées », a-t-il dit.

Il a, enfin, rendu hommage au travail de la milice et exprimé la conviction que la société apporterait « dans son propre intérêt » son « soutien actif » aux responsables de l'ordre public.

Une minute de silence pour le cardinal Wyszynski

La session, qui était retransmise en direct à la télévision, avait débuté par une minute de silence à la mémoire du cardinal Wyzynski, décédé le 28 mai. Elle a en outre été interrompue pour permettre la lecture, très applaudie, d'une lettre du pape Jean-Paul II remerciant les députés pour leur message après l'attentat dont il a été l'objet et leur adressant, à son tour, ses meilleurs vœux.

Par ailleurs, la Cour suprême a confirmé vendredi la mise en liberté provisoire et surveillée des quatre dirigeants de la Confédération de la Pologne indépendante (K.P.N.). Leur procès doit s'ouvrir le 15 juin devant le tribunal de Varsovie. Ils encourent une condamnation allant de cinq ans de prison à la peine capitale.

∴

M. Zbigniew Madej, quarante-neuf ans, nouveau vice-premier ministre et président de la commission du Plan, né à Radom, est docteur en sciences économiques de l'université de Varsovie. Il a occupé des postes de responsabilité au comité central et à la commission du Plan avant de devenir, en 1975, sous-secrétaire d'Etat aux finances et, en 1980, vice-président de la commission du Plan.

M. Sylwester Zawadzki, soixante ans, nouveau ministre de la justice, est membre de l'Académie des sciences. Professeur de droit à l'université de Varsovie depuis 1968, il a été nommé, en 1980, président du tribunal administratif. Président de la commission des lois à la Diète, il a aussi dirigé les travaux de la commission pour l'élaboration de la loi syndicale.

M. Zygmunt Lakomiec, quarante-cinq ans, ministre du commerce intérieur et des services, est licencié en économie. Il a exercé de 1957 à 1974 des fonctions de responsabilité dans l'administration régionale de Kielce, avant de devenir directeur de département, puis directeur général au ministère qu'il est appelé aujourd'hui à diriger.

M. Wladyslaw Majewski, quarante-huit ans, ministre des télécommunications, a enseigné les sciences appliquées à l'école polytechnique de Varsovie. Il était directeur par intérim de l'Institut des télécommunications de Varsovie. Il est membre du parti démocrate.

M. Zdzislaw Krasinski, cinquante et un ans, président de la commission des prix, est professeur en sciences économiques. Il était depuis 1975 doyen de faculté à l'Académie d'économie de Poznan.

Libres opinions

« Bonne chance ! »

par PIERRE HASSNER et PAUL THIBAUD (*)

BONNE chance ! Telle était la conclusion des quelques phrases consacrées par M. Cheysson à la Pologne. Dieu veuille que dans quelque temps cette formule désinvolte n'apparaisse pas chargée d'une amère et dérisoire ironie ! Pour le fond, la déclaration du ministre peut être réduite à une proposition : nous n'intervenons pas, nous souhaitons que « les autres » n'interviennent pas non plus ! Que veut dire concrètement cette formule équilibrée ? Croit-on que, touché par le bon exemple que nous donnons, Brejnev va devenir non violent ? Cet angélisme se déconsidère quand il feint d'ignorer ce dont les journaux sont trop pleins depuis des mois : l'intervention constante et systématique du pouvoir soviétique dans les affaires polonaises.

Cette intervention a un but : la normalisation, dont on sait à Moscou qu'elle ne peut être que dure, qu'elle n'irait pas sans répression, violence, sang versé. Aucune raison de croire que cette perspective effraie les humanistes du Kremlin ! Mais on voit bien qu'une intervention du type Prague 68 contre un peuple uni, organisé, résolu, serait une aventure. Il faut donc préparer le terrain, obtenir par une intense pression sur la direction du parti qu'un pouvoir soit mis en place à Varsovie, qui entreprendrait lui-même la très désirable normalisation.

La tâche serait évidemment au-dessus de ses forces, mais on ne lui demanderait pas de la mener à terme, simplement de commencer, d'enclencher une sorte de guerre civile, de préparer le terrain au déferlement de l'« aide fraternelle ».

A défaut d'obtenir ce bon gouvernement (qui aurait pour nom Olszowski ?), l'U.R.S.S. veut au moins empêcher le pire : que, sous la pression de la base du parti, soit formé un gouvernement bénéficiant d'un crédit à la fois national et démocratique, qui entreprendrait la réforme économique nécessaire. Si l'on ne peut avoir un gouvernement traître, éviter du moins un gouvernement de réforme, prolonger l'incertitude et la pénurie, sauvegarder ainsi la possibilité ultérieure d'une restauration « socialiste ».

L'intervention qui — François Mitterrand vient de le dire à Montélimar — ne peut qu'entraîner de graves conséquences, l'intervention indirecte, à laquelle, en décembre, à Luxembourg, les Dix d'Europe occidentale se sont engagés à riposter, il est clair qu'elle est en cours, en particulier depuis la lettre de Brejnev au comité central du parti ouvrier polonais.

∴

Dans cet affrontement entre la ruse implacable des chefs de l'empire et les libertés polonaises, nous avons autre chose à faire que de donner aux Russes un exemple de fair play et de réserve. Nous avons à compenser la pression qui tend à réduire la marge de manœuvre du gouvernement polonais. Les fournitures de marchandises et les prêts accordés à la Pologne, ou à d'autres pays du camp socialiste, nous devons dire qu'ils ne seraient pas renouvelés à n'importe quelles conditions. Nous pouvons aussi rappeler que la sorte de traité de paix qu'a été l'accord d'Helsinki a pour contrepartie le respect dans toute l'Europe de certains principes de liberté.

Pour rendre supportable la vie des peuples d'Europe de l'Est, l'U.R.S.S. utilise certains apports économiques et culturels de l'Occident ; cette collaboration objective, nous devons marquer les limites à partir desquelles elle ne serait plus possible. En somme, il s'agit de montrer que la détente n'est pas un engagement unilatéral des Occidentaux, qu'elle ne peut continuer si, en Pologne, on bafoue nos principes et nos intérêts.

La nouvelle diplomatie française montre un grand souci de s'ancrer dans des principes fermes. Il faut s'en féliciter, mais cet effort deviendra bientôt pure dérision si l'on n'essaie pas de répondre à une question dont la nécessité morale est au moins égale à celle de l'affirmation universaliste des principes : quelles sont les responsabilités propres de la France ? Quelles sont les causes pour lesquelles personne ne nous suppléera si nous faisons défaut, celles, par conséquent, où notre dignité est en cause ? Ce sont celles-là qui réclament de nous l'engagement principal, avant celles où nous ne pouvons intervenir qu'en distribuant de bons conseils.

Parmi ces causes pour la défense desquelles personne ne nous remplacera, ni les Américains, ni l'ONU, ni l'ami Fidel Castro, ni personne dans le tiers-monde, nous en voyons une, aussi actuelle que proche : la liberté des peuples d'Europe de l'Est, dont les Polonais sont l'avant-garde. Nous n'avons pas de moyens, diront certains. D'abord, la question des moyens est seconde par rapport à la nécessité d'affirmer notre intérêt et notre responsabilité. Ensuite, nous avons plus de moyens économiques et politiques que nous ne le reconnaissons. Enfin, nous pouvons travailler, en commun avec les autres pays d'Europe de l'Ouest, à nous en donner davantage.

La réunion du comité central du POUP montre, une fois de plus, à la fois la gravité du danger et la possibilité de la résistance. A l'exemple des Polonais, notre action doit éviter le double piège paralysant de l'optimisme inconscient et du pessimisme résigné. Etre solidaire, c'est ne jamais dire : à quoi bon ?

(*) Respectivement maître de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques et directeur de la revue *Esprit*.

DEUX SYNDICALISTES ÉTUDIANTS POLONAIS EN VISITE A PARIS

Le Collectif national de liaison « Solidarité avec Solidarnosc » (1) avait invité, vendredi 12 juin, à Paris, des délégués officiels du N.Z.S. (Union indépendante des étudiants polonais). MM. Bronislaw Wildstein et Wojciech Sikora, sortis de prison après les accords de Gdansk. Reçus en Europe occidentale depuis deux mois, ils viennent de créer l'Association internationale des étudiants, dont le premier congrès se tiendra à Varsovie en novembre prochain. Quarante organisations du monde entier y participeront : l'UNEF indépendante et démocratique représentera les étudiants français.

Selon les deux dissidents, qui ont été plusieurs fois arrêtés et emprisonnés, le syndicat Solidarité va, après le dernier plénum du comité central du parti, « concentrer ses efforts sur les revendications d'ordre matériel et économique, les problèmes d'approvisionnement, par exemple ». Cependant « Solidarité ne restera pas moins le garant des libertés fondamentales, au niveau local ».

Cette révolution sur le terrain se répercute dans la désignation des délégués du parti au prochain congrès du POUP, prévu le 14 juillet : 80 à 90 % des délégués désignés sont « nouveaux » et la plupart d'entre eux se déclarent ouvertement « solidaires » avec les options défendues par Lech Walesa. Pour MM. Wildstein et Sikora, c'est la preuve que le changement en Pologne est inévitable.

(1) 14, rue de Nanteuil, Paris (15e). Tél. : 531-43-38.

Une manifestation et un dépôt de signatures, pour la libération des prisonniers d'opinion, auront lieu à l'ambassade de Pologne, lundi 15 juin, à 18 heures.

MOSCOU : la « Pravda » publie ce qui lui convient de la résolution du plénum de Varsovie

De notre correspondant

Moscou. — Comme on pouvait s'y attendre, les Soviétiques n'ont retenu de la résolution du plénum du comité central polonais que les passages qui leur conviennent. Les extraits publiés samedi 13 juin par la *Pravda* mettent en relief les rappels de la fidélité de la Pologne au camp socialiste, l'amitié et l'alliance avec l'U.R.S.S., le renforcement de la coopération au sein du pacte de Varsovie, la confiance accordée aux partis frères, la cohésion du POUP et le respect du centralisme démocratique, la défense de l'ordre et de la loi, la reprise en main des moyens d'information, le refus des grèves politiques.

En revanche est passé sous silence tout ce qui ne va pas dans le sens souhaité. La presse ne parle pas du « *jugement positif* » porté par la résolution sur certaines « structures horizontales » ou sur la majorité des délégués déjà élus pour le congrès qui sont en faveur d'un « *renforcement du parti sur des bases marxistes-léninistes* », et ne fait que des références indirectes à la poursuite du « *renouveau socialiste* ».

Elle cite toutefois la phrase de la résolution qui appelle à lutter à la fois contre les « *conceptions révisionnistes* » et contre les « *positions et points de vue conservateurs* ».

Si la pratique de l'information sélective est courante en U.R.S.S., elle était en l'occurrence plus nécessaire que jamais. Les moyens d'information soviétiques avaient en effet annoncé le début et la fin des travaux du plénum, puis ils avaient publié le texte complet de la lettre envoyée par le comité central du P.C. soviétique au C.C. du POUP. Les autorités se devaient donc, quel que soit le jugement qu'elles portent au fond sur les décisions prises à Varsovie, de montrer à l'opinion publique que leur lettre a été efficace, que leurs conseils fraternels ont été entendus, bref que l'U.R.S.S. est une puissance écoutée et respectée.

Elles tracent en même temps aux dirigeants polonais la voie qu'ils doivent suivre pour se conformer aux desiderata de Moscou, car il est clair que les thèses de la résolution laissées de côté par la presse soviétique tombent sous la condamnation du Kremlin. Aucun extrait du discours de M. Kania ou toute autre intervention n'ont d'ailleurs été rendus publics à Moscou trois jours après la fin du plénum.

En fait, les dirigeants soviétiques et polonais sont peut-être d'accord sur l'« *évaluation de la situation actuelle en Pologne* » — selon l'expression de la résolution, — donc sur le diagnostic, mais ils ne paraissent pas partager le même avis sur les traitements et remèdes. Le Kremlin ne veut pas de déclaration, aussi apaisante soit-elle, mais des actes. Une brève dépêche de l'agence Tass diffusée vendredi soir, mais qui n'a pas été reprise par les journaux, est significative à cet égard : « *En dépit du fait que le onzième plénum du C.C. du POUP ait réclamé la poursuite des personnes qui diffusent des imprimés subversifs antisocialistes et antisoviétiques, à Varsovie on continue impunément de distribuer des tracts clandestins contenant des inventions et des attaques sales et calomniatrices contre l'U.R.S.S. et la direction du POUP.* »

Le remaniement ministériel de vendredi et la motion votée par la Diète polonaise vont-ils dans le sens de la reprise en main souhaitée par Moscou ? Aucun commentaire n'a été fait ici jusqu'à maintenant, mais les autorités soviétiques voudront juger sur pièces ; il ne reste plus beaucoup de temps aux dirigeants de Varsovie pour manifester le sursaut auquel ils ont été fermement invités.

Le prochain congrès qui doit s'ouvrir dans un mois constitue pour Moscou un moment crucial.

DANIEL VERNET.

● *L'association Solidarité France-Pologne* (1) dénonce dans un communiqué « *l'ingérence évidente* » que constitue la lettre du Kremlin à Varsovie et ajoute que « *les gouvernements occidentaux ne sont pas sans moyens de riposte* » : « *Ils peuvent dire que les prêts publics dont bénéficie la Pologne ne pourraient être renouvelés ou accrus si le processus de réforme était empêché de l'extérieur ; ils peuvent dire que les rapports économiques, culturels et politiques entre pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe ont pour condition le maintien, dans la mesure où elle existe, d'une certaine liberté d'expression des différents peuples.* » Le mouvement demande « *aux responsables politiques français de protester contre une intervention devenue flagrante et de préciser la manière dont il entend y réagir* ».

(1) B.P. 176, 75665 Paris Cedex 14.

République d'Irlande

Selon les résultats partiels des élections législatives

Le Fianna Fail a perdu la majorité absolue

De notre correspondant

Dublin. — Les résultats partiels des élections législatives du 11 juin font apparaître un net recul du Fianna Fail, le parti au pouvoir, sanction prévisible de la situation économique et sociale qui règne actuellement en République d'Irlande. On ignorait encore ce samedi 13 juin dans la matinée si M. Charles Haughey, premier ministre sortant, serait en mesure de former le prochain gouvernement ou si cette tâche reviendrait à M. Garret Fitzgerald, leader jusqu'à présent du principal parti d'oppositoin, le Fine Gael (libéral).

D'après les dernières estimations, le Fianna Fail, qui, en 1977, sous la présidence de M. Jack Lynch, avait recueilli plus de 50 % des voix, avec une majorité d'un siège, en obtiendrait cette fois un peu plus de 45 %, soit soixante-huit sièges sur cent soixante-six. 46 % des électeurs se sont prononcés en faveur des deux formations de l'opposition, le parti Fine Gael du docteur Fitzgerald (35 % des voix, soit cinquante-quatre sièges) et le parti travailliste de M. Frank Cluskey (10 %, soit onze sièges). Les neuf détenus républicains de la prison de Long-Kesh, en Ulster, qui, dans un but de propagande s'étaient présentés, ont vu l'un des leurs M. Patrick Agnew, élu dans la circonscription frontalière de Louth. Deux autres détenus nationalistes, grévistes de la faim, M. Kieran Doherty et Martin Hudson, sont bien placés.

Ces résultats ont surpris les milieux politiques. Ils reflètent la sensibilité des Irlandais du Sud au problème de l'Ulster et au mouvement de grève de la faim qu'y mènent les prisonniers républicains. Le parti des ouvriers Sinn Fein, de tendance marxiste, a remporté son premier siège.

Pour les Irlandais habitués à un gouvernement détenant la majorité absolue, la situation est loin d'être rassurante. La formation du gouvernement dépendra de l'attitude de trois ou quatre candidats élus non inscrits et de l'attitude du parti travailliste qui, avant d'opter pour une éventuelle participation à un gouvernement de coalition avec le Fine Gael, se réunira en congrès extraordinaire. Une telle coalition a gouverné le pays de 1973 à 1977. Mais la situation est aujourd'hui d'autant plus complexe que le parti travailliste a enregistré un échec dans la capitale, où son leader, M. Cluskey, a perdu son siège.

JOE MULHOLLAND.

PROCHE-ORIENT

Les suites du raid israélien contre le centre de recherches nucléaires irakien

Le Quai d'Orsay qualifie de « fantaisistes » les déclarations de M. Begin sur les « laboratoires secrets »

Le premier ministre israélien ayant affirmé qu'il existait des « *laboratoires secrets* » souterrains dans l'enceinte du centre de recherches nucléaires irakien (*le Monde* du 13 juin), le Quai d'Orsay a publié un démenti, vendredi 13 juin. Selon ce communiqué, « *la seule installation que pourrait viser cette accusation fantaisiste est le bâtiment des guides à neutrons, destiné à des expériences scientifiques portant sur la physique des solides. Ces équipements ne peuvent en aucune façon être utilisés à des fins militaires, et il existe une installation identique près du réacteur Orphée, à Saclay. Cette installation est, bien entendu, comme toutes les installations nucléaires irakiennes, ouverte au contrôle de l'A.E.I.A.* » (Agence atomique de Vienne).

Dans les milieux proches du Quai d'Orsay, on précise que le bâtiment des guides à neutrons était effectivement enterré et protégé par d'épais murs de béton, en raison du caractère complexe des expériences thermiques qui peuvent y être conduites. Selon l'agence Associated Press, M. Begin a lui-même corrigé ses déclarations de jeudi, en précisant que les bâtiments détruits ne se trouvaient pas à « *40 mètres sous terre* », comme il l'avait dit, mais à 4 mètres.

Le conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.), qui délibérait depuis mercredi à son siège de Vienne, a vendredi « *fermement condamné Israël pour son attaque préméditée et injustifiée* » du centre irakien. Le conseil, qui comprend notamment des représentants français, allemands, italiens, anglais et japonais, a en outre recommandé que la conférence générale qui est convoquée du 21 au 25 septembre, « *considère toutes les implications de cette affaire, y compris la suspension de l'exercice, par Israël, de ses privilèges et droits de membre de l'A.I.E.A., conformément à l'article 19 des statuts* ».

Le conseil a « *réaffirmé sa confiance dans l'efficacité des systèmes de contrôle de l'Agence* » et demandé au directeur général de l'A.I.E.A. de transmettre à l'O.N.U. sa résolution. Le texte a été adopté par vingt-neuf voix contre deux, celles des Etats-Unis et du Canada.

● AUX NATIONS UNIES, le Conseil de sécurité, qui a siégé vendredi, a ajourné à ce samedi ses délibérations sur le recours irakien contre le raid israélien. M. Saadoun Hammadi, ministre irakien des affaires étrangères, a demandé, à la suite de cette « *agression caractérisée* », d'imposer à Israël des sanctions obligatoires prévues par le chapitre 7 de la Charte. Les Etats-Unis ont fait savoir qu'ils opposeraient leur veto à une telle résolution. Pour parvenir à un résultat, les Etats non alignés du Conseil se sont rabattus sur la requête de sanctions non obligatoires.

Le représentant d'Israël, M. Yehuda Blum, a plaidé la « *légitime défense* » et renouvelé la proposition de Jérusalem de faire de l'ensemble du Proche-Orient une zone dénucléarisée. — *(A.F.P., Reuter.)*

Libres opinions

Comprendre plutôt que condamner

par AMAR MAURY (*)

LE raid israélien contre les réacteurs nucléaires irakiens doit appeler à une meilleure compréhension des raisons du gouvernement israélien plutôt qu'à une condamnation qui ne sert pas la paix mais conforte le gouvernement israélien et son peuple dans une méfiance caractérisée, et à certains égards justifiée, vis-à-vis de la communauté internationale. Pour avoir condamné Israël en 1956, alors allié de la France, pour l'avoir condamné en 1967, alors qu'il était menacé ; pour l'avoir condamné en 1973, alors qu'il était agressé ; pour l'avoir mis au ban des nations à l'ONU en faisant voter l'amalgame odieux qui vise à affirmer que le sionisme — mouvement de libération nationale du peuple juif — est une forme de racisme ; pour avoir émis des réserves sur le raid d'Entebbe ; pour s'être refusé à voir dans les accords de Camp David un processus de paix réelle ; pour avoir, en fin de compte, marginalisé Israël, la communauté des nations a gaspillé le capital de confiance que pouvait mettre en elle un petit peuple, issu des rescapés de l'holocauste, et qui avait à cet égard des raisons justifiées de se méfier des garanties internationales. Ces réprobations répétées de la communauté internationale à l'égard d'Israël ont entraîné chez celui-ci un réflexe de repliement sur soi-même et une indifférence totale aux réactions du monde extérieur.

Cette politique du pire, dont la communauté internationale s'est rendue coupable, est la source de toutes les attitudes et réactions du gouvernement israélien, soutenu par un consensus national qui n'a rien à voir avec des préoccupations électorales.

Rentrant à peine d'Israël, où j'ai eu de larges discussions avec les responsables des mouvements étudiants, j'ai pu mesurer leur détermination : « *Il vaut mieux se voir condamner que recevoir des messages de condoléances, et, de toute façon, quoi que nous fassions, nous sommes condamnés* », m'ont-ils affirmé.

* * *

Le dernier exemple qu'ils m'ont cité est celui de la conférence internationale sur les droits de la femme : le sujet principal de la discussion n'a pas été le respect des droits de la femme dans les pays où ils sont bafoués, mais la condamnation d'Israël, pays où, faut-il le rappeler, l'égalité des femmes et des hommes est parfaitement respectée. Loin de moi l'idée de justifier toute agression. Je cherche plutôt à la replacer dans son contexte et à faire que ceux qui désirent vraiment la paix au Proche-Orient comprennent l'évolution de la mentalité des dirigeants israéliens et l'effet néfaste de condamnations répétées qui confortent la politique des « faucons » au sein du gouvernement israélien, d'autant plus que ces condamnations sont souvent injustifiées. Qui, en effet, peut reprocher à Israël de ne pas avoir signé le traité de non-prolifération : est-ce Paris ? Est-ce Washington ? Est-ce Moscou ? Y aurait-il deux morales selon que l'on est puissant ou misérable ? Qui peut affirmer avec certitude que la construction des centrales nucléaires irakiennes répond à un besoin de production énergétique civile quand on connaît les ressources pétrolières énormes de ce pays ?

Qui peut croire sérieusement aux vertus du contrôle de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire quand on connaît le précédent de l'Inde ? Que ne leur a-t-on point livré un nouveau combustible nucléaire qui aurait rendu inutiles les contrôles de l'A.I.E.A. ! Cela aurait permis aux Irakiens de s'engager sur la voie du développement technologique en formant leurs cinq cents ingénieurs et techniciens tout en leur évitant de fabriquer une bombe atomique fatale pour Israël.

Cet événement devrait conduire à une remise en cause de la politique des ventes d'armes à des pays dont le bellicisme est avoué, comme la Libye ou tout pays dont les structures non démocratiques sont sujettes à des revirements politiques tels qu'ils constituent un danger pour les pays livreurs d'armes.

Les pays dont le but est de favoriser la paix au Proche-Orient — et ils sont peu nombreux — devraient essayer de provoquer des négociations entre les belligérants plutôt que de continuer à fournir des armes potentielles ou effectives à des pays dont les intentions de paix sont suspectes.

(*) Président de l'Union européenne des étudiants juifs.

● *Plusieurs membres du gouvernement irakien* ont assisté, vendredi 12 juin, au service funèbre célébré en l'église Saint-Raphaël à Bagdad, à la mémoire de Damien Chaussepied, technicien français qui a trouvé la mort lors du raid israélien contre la centrale nucléaire irakienne. Le gouvernement irakien a décidé d'accorder à la famille de la victime une pension mensuelle de 7 500 F. — *(A.F.P.)*

● *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du P.S., affirme, dans une interview publiée cette semaine par *Tribune juive*, qu'« *un contrôle strict doit être appliqué à l'égard des livraisons nucléaires et d'uranium dont l'usage peut être détourné à des fins militaires* ». « *Des doutes existent quant à l'usage de l'uranium livré à l'Irak ; ils doivent être levés sans ambiguïté* », précise-t-il avant d'ajouter que la France « *ne saurait livrer des armes à des pays en état de guerre ouverte, non plus qu'aux pays fascistes et racistes* ».

● *M. Jacques Chirac*, qui était l'invité, vendredi 12 juin, du « Grand Jury » de R.T.L. en direct de Meymac (Corrèze), a évoqué le raid israélien contre la centrale irakienne de Tamuz. M. Chirac, qui était premier ministre lorsque l'accord pour la construction d'une cnetrale nucléaire fut engagé entre la France et l'Irak, a estimé qu'il s'agissait d'une action « *tout à fait inexplicable et condamnable.* » « *Dans ce domaine*, a-t-il dit, *j'approuve pleinement la position du chef de l'Etat. Il n'y avait aucun risque de construction d'une bombe atomique par l'Irak. Ce pays avait accepté de signer le traité de non-prolifération. Il avait accepté le contrôle de l'Agence de Vienne et, en plus, un contrôle spécifique français. Il avait également accepté que nous lui fournissions l'uranium à petites doses, à mesure de ses besoins, et donc, s'il avait été tenté d'en détourner une partie, cela se serait vu immédiatement. Le réacteur aurait cessé de fonctionner* », a conclu M. Chirac.

UNE PRÉCISION DE LA SOCIÉTÉ BOUYGUES

A la suite de l'encadré publié dans *le Monde* du 12 juin, page 8, et faisant état du témoignage d'un Français, la société Bouygues nous précise que « *M. Jacques Rimbaut, qui a fait des déclarations à la presse à son retour d'Irak à l'aéroport d'Orly, n'a pas et n'a jamais appartenu au personnel de Bouygues. M. Jacques Rimbaut est salarié de la SCAC, quai National à Puteaux. Il était en mission pour le compte de Bouygues. En conséquence, les termes de l'article précité n'engagent en aucune façon la société Bouygues ni son personnel.* »

DIPLOMATIE

● *Relations franco-laotiennes.* — Dans un télégramme de remerciements envoyé au chef de l'Etat laotien, M. Souphanouvong, qui lui avait adressé ses vœux à l'occasion de son élection, M. François Mitterrand a souhaité qu'« *un nouveau dialogue entre la France et le Laos puisse s'établir par l'intermédiaire, par exemple, des représentants permanents auprès des Nations unies* ». Les relations entre les deux pays sont suspendues depuis 1978, à la suite de l'expulsion de diplomates français en poste à Vientiane. Récemment, le Laos avait fait connaître son désir de renouer avec la France (*le Monde* du 7 mai). Le chef actuel de la délégation française à l'ONU, M. Leprette, avait dirigé, en octobre 1976, une mission chargée de négocier la coopération avec le Laos.

● *Le trente-huitième sommet franco-allemand* aura lieu les 12 et 13 juillet à Bonn, annonce-t-on à l'Elysée. M. Mitterrand aura ainsi l'occasion de rencontrer une nouvelle fois le chancelier Schmidt, avec qui il avait eu un premier entretien le 24 mai à Paris.

ASIE

Pakistan

Des discussions ont commencé sur le rétablissement d'une importante aide économique et militaire américaine à Islamabad

M. James Buckley, sous-secrétaire d'Etat américain pour les affaires de sécurité, poursuivait du 12 au 14 juin, à Islamabad, des discussions avec les hauts responsables du régime du général Zia Ul Haq, portant sur le montant, la nature et les conditions de l'aide économique et militaire des Etats-Unis au Pakistan. Ces conversations, qui font suite à celles que le ministre pakistanais des affaires étrangères, M. Aga Shahi, a eues, à ce sujet, en avril à Washington, confirment l'espoir placé par le gouvernement Reagan dans le Pakistan en Asie du Sud. Les Etats-Unis font ainsi leur « rentrée » dans un pays où, sous le gouvernement Bhutto (de 1971 à 1977) et à l'époque de l'administration Carter, leur influence, qui fut très forte pendant la guerre froide, connut une éclipse.

Les raisons, ou le prétexte, de ce regain d'intérêt pour cette partie du monde sont tout d'abord d'ordre stratégique et géopolitique. C'est évidemment l'invasion de l'Afghanistan par l'U.R.S.S. et la menace que celle-ci fait peser sur le Golfe et l'océan Indien qui ont été avant tout prises en compte par Washington.

L'armée pakistanaise, traditionnellement tournée vers l'Inde, se trouve maintenant en partie mobilisée par le « front » afghan. Elle est équipée de matériels souvent anciens et le général Zia n'a pas caché, dans une interview à *Newsweek* (numéro du 11 mai), qu'il comptait sur les Etats-Unis pour la moderniser. Les responsables militaires pakistanais estiment à 1,5 milliard de dollars le montant des seuls « besoins » des forces armées face à l'Afghanistan. D'où l'intérêt que le Pakistan attache actuellement à l'amélioration de ses rapports avec l'Inde, amélioration qu'à encouragée, pour sa part, il y a deux semaines, le premier ministre chinois, M. Zhao Ziyang, lors d'une visite à Islamabad.

A l'issue d'entretiens récents, dans la même ville, entre les ministres des affaires étrangères indien et pakistanais, la possibilité d'une rencontre entre Mme Gandhi et le général Zia a été évoquée et le chef de l'Etat pakistanais s'est déclaré prêt à signer un « *traité de non-agression* » avec New-Delhi.

Les négociations américano-pakistanaises portent sur l'attribution, pendant cinq ans à partir de 1982, d'une aide de 500 millions de dollars par an : 100 millions au titre de l'assistance économique bilatérale ; 400 millions de dollars de crédits à long terme pour l'achat d'armements (avions d'interception F-16, missiles sol-air, canons, hélicoptères, chars M-60, blindés, etc.) et la couverture des frais d'entraînement de militaires pakistanais aux Etats-Unis.

Mais ces négociations portent, bien entendu, aussi sur le contenu politique du rapprochement entre les deux pays. Le problème, au demeurant, n'est pas simple. Le Pakistan se montre soucieux de sauvegarder son crédit auprès du mouvement des pays non alignés. Il doit, en particulier, autant que possible éviter de s'exposer aux foudres des amis de Moscou. Mais s'il ne veut pas, comme naguère, accueillir de bases américaines sur son territoire, ce qui serait une entorse au non-alignement, il continue de souhaiter que les Etats-Unis garantissent d'une façon ou d'une autre sa sécurité.

Le gouvernement d'Islamabad a proposé que soit « réactivé » l'accord signé en 1959 entre les deux pays, aux termes duquel les Etats-Unis s'engageaient à assurer la sécurité du Pakistan, et qu'il devienne un traité à part entière, sans que cela implique son adhésion à une quelconque alliance militaire régionale. Les Américains ne semblent pas désireux d'aller aussi loin. Et ils se contenteraient, sans doute, que l'assurance leur soit implicitement donnée qu'ils pourront utiliser le territoire pakistanais en cas d'un éventuel déploiement rapide de leurs forces dans l'océan Indien ou la région du Golfe.

Soutien à un régime impopulaire

L'administration Reagan fait la sourde oreille aux mises en garde de New-Delhi, du Congrès et de la presse américaine, soulignant que, aider le Pakistan, c'est pousser à la « *course aux armements* » en Asie méridionale et encourager l'Inde à se tourner un peu plus vers l'U.R.S.S., déjà son principal fournisseur d'armes, en dépit du marché de Mirage-2000 *en cours de négociation avec* la France.

N'ignorant pas que l'Inde continue ainsi de renforcer son potentiel militaire et de creuser l'écart dans le rapport des forces entre les deux nations du sous-continent, l'administration américaine passe outre à ces observations. Elle fait même deux poids deux mesures. Elle a décidé d'arrêter la livraison d'uranium enrichi à la centrale de Tarapur, près de Bombay, et semble même acquise à l'idée de résilier l'accord de coopération de trente ans signé, à ce propos, en 1963, entre New-Delhi et Washington, sous prétexte de lutter contre la prolifération nucléaire. Mais elle ne semble pas, dans le même esprit, prendre ombrage — comme M. Carter — des projets pakistanais dans le domaine nucléaire... Il en avait tiré argument pour suspendre, en 1979, l'aide bilatérale américaine.

De même, Washington ne s'inquiète visiblement pas du caractère fort peu démocratique du régime, dominé par des militaires, mis en place à Islamabad après l'éviction d'Ali Bhutto et la pendaison de l'ancien premier ministre. Le gouvernement Reagan apporte ainsi son soutien à un régime qui a raté toutes ses ouvertures politiques, ne repose sur aucune base populaire, ne tente même plus de sauver les apparences, et qui, somme toute, n'inspire pas confiance à la population. Le Pakistan est un pays gouverné par la loi martiale : les droits de l'homme y sont foulés aux pieds ; la flagellation publique fait partie des sentences légales ; les militants politiques de tous bords sont pourchassés dès qu'ils relèvent la tête...

A la vérité, la nature du régime d'Islamabad et l'appareil militaro-bureaucratique qui le soustend rendent presque « naturelle », comme pendant les années 60, l'alliance de fait avec les Etats-Unis. Mais aujourd'hui, ce régime exploite la « menace » soviétique, le poids réel que représentent pour le pays les deux millions de réfugiés afghans et la guerre au-delà de ses frontières pour se poser en « *bastion du monde libre* » et redevenir l'ami choyé des Américains. L'armée pakistanaise est appelée à être la principale bénéficiaire du rétablissement de l'aide américaine. Et le général Zia a déclaré franchement à *Newsweek* que son pays n'avait pas l'intention d'aider militairement les Afghans, le réarmement du Pakistan suffisant, selon lui, à consolider les positions des résistants combattant la présence soviétique et le gouvernement Karmal.

La crise afghane vaut au Pakistan la sollicitude des Occidentaux. Il a obtenu, en 1980, un droit de tirage spécial exceptionnel du F.M.I. équivalant à 1,7 milliard de dollars, un rééchelonnement d'une partie de ses dettes auprès des pays membres du consortium constitué par les pays occidentaux (les Etats-Unis étant le principal donateur) et le Japon, autour de la Banque mondiale. Ceux-ci viennent, à l'issue d'une réunion, le 11 juin, à Paris, de lui octroyer une assistance économique et financière de 1,17 milliard de dollars et de 110 millions de dollars plus spécialement pour les réfugiés afghans.

GÉRARD VIRATELLE.

● Le consortium, formé sous l'égide de la Banque mondiale, par douze pays occidentaux et le Japon, réuni les 9 et 10 juin, à Paris, a accordé une aide de 3,45 milliards de dollars pour l'année 1981-1982, à l'Inde, représentant une augmentation de 3 % par rapport à 1980-1981.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● LE ROI MOHAMMED ZAHER CHAH, en exil à Rome depuis qu'il a été détrôné, en juillet 1973, a déclaré à l'agence américaine Associated Press, qu'il était prêt à réunir derrière lui les forces de la résistance combattant actuellement la présence soviétique dans son pays. « *Il est du devoir de chaque patriote de servir son pays totalement et sans condition, je ne me considère pas comme une exception à la règle* », a-t-il ajouté. Jusqu'à présent le souverain s'était tenu dans une prudente réserve.

Belgique

● UNE ENQUETE A ETE OUVERTE contre le Centre d'études politiques des indépendants et des cadres (CEPIC), organisme dépendant du parti social chrétien (P.S.C.), l'une des formations de la majorité. Le CEPIC est, en effet, soupçonné d'avoir financé des mouvements d'extrême droite, notamment le Front de jeunesse, récemment condamné pour constitution de milice privée. Le trésorier de l'organisation, le baron de Bonvoisin, et deux de ses collaborateurs ont été suspendus de leurs fonctions. — *(Corresp.)*

Cambodge

● ALORS QUE LES CONTACTS se poursuivent entre les différentes tendances cambodgiennes antivietnamiennes pour la formation d'un gouvernement de coalition, et après la déclaration du prince Sihanouk affirmant son ralliement à M. Son Sann, président du *Front national de libération* du peuple khmer (F.N.L.P.K.) (*le Monde* du 11 juin), M. Penn Nouth, ancien chef du gouvernement et conseiller du prince, a aussi annoncé son ralliement à M. Son Sann, « *suivant l'exemple du prince Sihanouk* ». M. Penn Nouth « *félicite le prince de sa décision, conforme à son patriotisme* ».

Namibie

● M. PIETER BOTHA, premier ministre sud-africain, a reçu à deux reprises, jeudi 11 juin, M. Clark, sous-secrétaire d'Etat américain, qui était arrivé au Cap la veille (*le Monde* du 12 juin). MM. Clark et ses collaborateurs se sont rendus vendredi en Namibie, où ils poursuivent avec les autorités de Windhoeck leurs entretiens sur un règlement du conflit. — *(A.F.P.)*

U.R.S.S.

● METRO DE MOSCOU : UN ATTENTAT ? — *L'incendie* qui a fait au moins sept morts, mercredi 10 juin, dans le métro de Moscou (*le Monde* du 13 juin) serait d'origine criminelle, selon des sources diplomatiques. Le nombre des victimes pourrait être plus élevé. Un attentat avait déjà eu lieu dans le métro de Moscou le 8 janvier 1977, faisant huit morts. Ses auteurs présumés, trois Arméniens, avaient été condamnés à mort et exécutés. — *(A.F.P.)*

● PROTESTATION DE PSYCHIATRES FRANÇAIS. — « *Profondément indignés* » par la récente condamnation du psychiatre soviétique Anatole Koriaguine à sept ans de détention, suivis de cinq ans de relégation (*le Monde* du 9 juin), l'Association française des psychiatres d'exercice privé, le Syndicat des psychiatres français, le Syndicat national des psychiatres privés et le Comité des psychiatres français contre l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques ont adressé à M. Stepan Tchervonenko, ambassadeur d'U.R.S.S. en France, une lettre le priant d'« *intervenir d'urgence auprès de son gouvernement pour obtenir la libération sans délai d'Anatole Koriaguine* ». — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

● INCULPATION DE GOJKO DJOGO. — Le poète serbe Gojko Djogo, arrêté le 29 mai dernier (*le Monde* daté 31 mai-1er juin), a été inculpé vendredi 12 juin à Belgrade de « *propagande hostile* » pour avoir, dans son recueil *Temps de laine*, présenté « *de manière malveillante et mensongère* » la situation politique en Yougoslavie et offensé par des « *allusions haineuses* » la mémoire du maréchal Tito. Il risque de un à dix ans de prison. — *(A.F.P.)*

Le Monde

politique

Nouveauté et continuité

(Suite de la première page.)

Alors la gauche détiendra le pouvoir législatif comme elle détient le pouvoir exécutif. Et les moyens institutionnels du changement seront en place.

Caractéristique et paradoxe supplémentaires, ces élections pourraient aussi être celles de la fin d'une époque. Ou plutôt de la fin d'un système. De fait, si les socialistes accomplissent ce qu'ils ont annoncé, l'Assemblée née des votes des 14 et 21 juin pourrait bien être la dernière à avoir été élue au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Un mode de scrutin contesté mais qui a correspondu à un besoin et joué son rôle. Un scrutin sans doute condamné parce que responsable de majorités écrasantes en nombre d'élus à partir d'avantages infimes en nombre de voix. Un scrutin grand amplificateur de disparités parce qu'aggravé d'un découpage électoral conçu à l'origine pour défavoriser le parti communiste. Mais un mode de scrutin dont les socialistes n'ont pas trop de mal à s'accommoder une dernière fois, puisqu'il va sans doute mettre à leur service ses coefficients multiplicateurs...

Exit le système majoritaire à deux tours, peut-être, mais, pour son ultime intervention dans le jeu politique français, quel programme ! D'abord, et c'est la conséquence de ce qui précède : tenir les espoirs qu'ont placés en lui, sans trop le dire, ceux qui gouvernent depuis le 21 mai et qui, vaincus en 1962, 1967, 1968, 1973 et 1978, aspirent à détenir la majorité à l'Assemblée nationale. Compte tenu du découpage défavorable à la gauche dans son ensemble, on considère souvent que le point de retournement se situe aux alentours de 51 ou 52 %. Là, en principe, l'effet majoritaire change de bénéficiaires et l'avantage en nombre d'élus change de camp. Ces estimations, toutefois, sont sujettes à caution et contestées par nombre de spécialistes, non seulement en raison de la difficulté qu'il y a à mesurer l'effet du découpage, mais aussi à cause des évolutions ou des « redressements » qui peuvent s'opérer dans l'électorat, d'un tour à l'autre, et qui interdisent les simples extrapolations des chiffres du premier dimanche.

Mais cette consultation n'aura pas pour seul résultat de donner — ou non — au gouvernement sa capacité à durer et, au changement, une chance de pérennité. Cette consultation commande aussi tout le reste. De son issue et du rapport de forces apparu au soir du 14 juin dépendent toutes les stratégies et, en grande partie, les réponses aux questions posées par le vote du 10 mai.

Des ministres communistes ou pas de ministres communistes ? Les scores respectifs du P.C.F. et du P.S. conditionnent bien évidemment l'état d'esprit dans lequel les socialistes aborderont la deuxième négociation avec leurs partenaires au lendemain du second tour. *« Vous pouvez compter sur nous ! »*, a encore dit, vendredi soir, M. Georges Marchais, qui, l'avant-veille, avait réaffirmé le souhait de son parti de voir les troupes soviétiques quitter l'Afghanistan. Mais les intentions des socialistes sur ce sujet sont depuis le début empreintes de fermeté. On se demande même si, quoique « corrigé » par M. Jospin, M. Michel Jobert n'a pas vendu la mèche — ou un bout de la mèche — en évoquant dans *le Monde* du 12 juin la nécessité d'une *« période probatoire »* pour les communistes avant leur éventuelle entrée au gouvernement. Période probatoire faite de *« soutien sans participation »*, selon la formule consacrée.

Le résultat de ce premier tour commande aussi, c'est l'évidence, l'avenir des formations composant la majorité sortante : l'avenir de l'U.D.F. — si elle en a un, car les voix discordantes que l'on entend de ce côté-là pourraient bien devenir celles de la révolte et du divorce si une deuxième catastrophe électorale survenait ; l'avenir du R.P.R. et de M. Chirac, qui sortiront de là armés, ou non, pour conduire un jour une éventuelle reconquête... L'avenir de M. Giscard d'Estaing, à qui les chiffres diront s'il doit attendre et ce qu'il doit attendre. L'actuel maire de Chamalières, M. Wolff, pourra toujours, s'il est élu cette fois-ci, abandonner son mandat et ouvrir, à date souhaitée, la possibilité d'un retour à la politique active de l'ancien député du Puy-de-Dôme, ancien président de la République.

Un scrutin qui commande tout ou presque, parce que c'est de lui que dépend la réorganisation du terrain politique bouleversé par cet impact de météore qu'a été l'élection de M. Mitterrand.

Réorganiser

Il faut réorganiser autour d'un élément central, d'un fait dominant : le président élu au suffrage universel est socialiste. L'Assemblée nationale élue au suffrage universel (et puisant sa légitimité à la même source) donnera-t-elle aux socialistes le rang de parti dominant ? Le P.C.F. effacera-t-il la régression traduite le 26 avril par le score de M. Marchais ? Les formations privées de leader « présidentiable » dans l'immédiat seront-elles réduites, encore et toujours, au rôle de force d'appoint ?

La vieille question, l'ancien débat, c'est : y aura-t-il conflit ? Les estimations qui circulaient en fin de semaine sur l'issue de la consultation ne laissaient guère prévoir une infirmation du vote du 10 mai. Mais comment, sous la Ve République, aborder un scrutin sans poser cette question rituelle puisque, depuis 1962, la possibilité de cet affrontement découle des textes fondamentaux ?

Mais comment aussi, après dix-neuf ans de pratique sans heurts de ces institutions, ne pas être tenté de la poser à l'envers, cette question ? En 1962 — il y a un siècle, — alors que la nouvelle République était encore fragile, l'idée de donner au général de Gaulle une majorité qui l'aurait combattu était, pour beaucoup, une idée à haut risque, impliquant de toute façon la fin de cette République-là. Mais depuis... pourquoi ne pas regarder cette vingtaine d'années comme une exploration prudente des institutions, une mise à l'épreuve de leur solidité, une progression circonspecte vers le succès du changement ? Un peu comme si, après les fièvres de 1968, le changement avait pris la mesure du chemin à parcourir et planté ses jalons pour assurer sa propre sûreté. Changement effleuré en 1974 et en 1978, arrivé en 1981 ; à pas comptés et après des déconvenues, mais bel et bien là.

Qui plus est, un changement installé d'abord au sommet de la pyramide, et donc plus à même de prévaloir que si la gauche avait conquis le pouvoir législatif avant d'avoir conquis l'exécutif. Comme si le corps électoral avait agi en plaçant la logique de son côté.

Alors, poser la question rituelle à l'envers, c'est se demander si, justement, le risque d'un affrontement entre les deux majorités, si ce risque, cette ambiguïté juridique, ne sont pas, finalement, à l'origine d'une sorte de pratique précautionneuse de la règle institutionnelle, d'une sorte de logique du comportement électoral : le risque est là, et c'est lui qui semble garantir la correspondance entre les deux pouvoirs... Confirmation ou infirmation dès ce dimanche.

De l'inédit, en ce printemps 1981 ? Certainement ! De la conformité ? Pourquoi pas ? Ne serait-ce que pour consolider la nouveauté.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

AU VOLEUR !

(Dessin de KONK.)

Une lettre au chef de l'État

Le F.L.B. maintient la ‹trêve› mais veut rester ‹vigilant›

Le Front de libération de la Bretagne a adressé au chef de l'Etat une lettre dans laquelle, après s'être « *réjoui* » de son élection, car il a « *compris l'aspiration de certains Français au droit à la différence* », le F.L.B. écrit :

« *Il faut que vous sachiez que les militants du Front de libération de la Bretagne souhaiteraient plutôt que de détruire faire une œuvre constructive. Nous souhaiterions que la trêve actuelle se maintienne mais nous serons vigilants au sujet des institutions régionales que vous avez promis de mettre en place. Si vous n'aviez pas été élu, une nouvelle vague de violences aurait été déclenchée aussitôt. Beaucoup de Bretons ont pris désormais conscience qu'ils possédaient une identité collective et vous devez en tenir compte.*

» *Nos souhaits les plus pressants sont :*

» *1) libération et amnistie des prisonniers politiques bretons ; les erreurs répétées commises à l'égard de la Bretagne par la plupart de ceux qui vous ont précédé, le caractère oppressif du pouvoir centralisateur incarné par l'Etat, le mépris dans lequel ont été tenues les aspirations des minorités et particulièrement celles des Bretons devraient vous dicter beaucoup de compréhension et de clémence à l'égard de nos compatriotes acculés à des gestes de désespoir ;*

» *2) suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, institution indigne d'un pays démocratique ;*

» *3) reconnaissance du bilinguisme en Bretagne avec l'enseignement officiel de la langue bretonne et l'intégration immédiate des écoles Diwan (écoles maternelles en breton) dans l'enseignement public ;*

» *4) rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne en se souvenant que la Bretagne actuelle réduite à quatre départements fut déjà l'œuvre du gouvernement de Vichy.*

» *5) suppression pure et simple de la fonction de préfet et élection de l'Assemblée bretonne avec un pouvoir exécutif confié à des élus. Nous voulons enfin décider par nous-mêmes de ce qui se passe chez nous. Un sentiment de révolte existe à l'état latent. Il serait dangereux pour la paix publique qu'il se généralise et se radicalise du fait de l'intransigeance du pouvoir central.*

» *La Bretagne est une région entrée trop tard dans le développement industriel mais qui en vit les ratages et qui en subit les atteintes, particulièrement au niveau du chômage. Il faut faire les gestes d'apaisement et de compréhension que nous attendons tous afin que la violence n'ait plus de place en Bretagne. Les militants du F.L.B. ne sont pas des personnes « éprises de marginalité et d'action violente, des êtres à la santé morale et intellectuelle défaillante », et ils vous invitent à venir leur rendre visite chez eux en Bretagne. Tenez compte de leurs suggestions, venez en Bretagne, monsieur le président, pourquoi pas lors de notre festival de cornemuses à Lorient durant la première quinzaine du mois d'août ? Si le socialisme signifie plus de justice, d'intégrité, plus de respect de l'autre, nous aussi nous sommes socialistes... tout en demeurant Bretons.* »



Un appel de gaullistes en faveur des socialistes

Un appel sous le titre « Gaullisme et socialisme », signé de plusieurs personnalités, dont la plupart avaient appelé à voter Mitterrand le 10 mai, rappelle les principaux domaines de l'action du général de Gaulle et ajoute : *« Tous ces combats du gaullisme ont été — ou auraient pu être — ceux du socialisme français ».*

Le texte poursuit : *« Aujourd'hui, François Mitterrand, président de la République pour sept ans, engage notre pays sur la voie du renouveau par un socialisme dégagé des mythes et par une politique de grandeur retrouvée après des années de reculs, de compromissions et de médiocrité. Pour lui, la grandeur signifie la haute idée qu'il se fait du destin de chacune et de chacun d'entre nous : la part de vérité que chaque Français, fût-il le plus misérable, offre à la France.*

» *Un nouveau combat est engagé pour rendre à la France sa vocation universelle, pour assurer la justice sociale par la participation effective des travailleurs à la vie de la nation, pour relancer notre économie et garantir ainsi notre indépendance et notre cohésion sociale : ce combat du socialisme correspond aux idéaux du gaullisme.*

» *Gaullisme et socialisme constituent deux sensibilités différentes d'une même volonté d'effort et de progrès.*

» *Les signataires, par-delà leurs options particulières, souhaitent qu'un nombre de plus en plus grand de Français, séparés par la politique d'hier, se retrouvent aujourd'hui, pour permettre à la France de reprendre sa marche en avant, dans la concorde et le rassemblement.* »

Ce document est signé de MM. Roger Barberot, François Binoche, Albert Bourgi, Gilles Brochard, Georges Buis, Jean-Pierre Colin, Paul-Marie Couteau, Pierre Dabezies, Jacques Debu-Bridel, Mme Georgette Elgey, Frédéric Grendel, Robert Grolade, MM. Georges Fischer, Roger Garaudy, Léo Hamon, Jean-Marcel Jeanneney, André Lwoff, Pierre Malraux, Etienne Manac'h, Robert Maréchal, Nicolas Martin, Gabriel Matzneff, Claude Mauriac, Paul Milliez, Jacques de Montalais, Mme Françoise Parturier, MM. Hugues Portell, David Rousset, Mme Françoise Sagan, MM. Philippe de Saint-Robert, Jacques Thibau et Philippe Waquet.

★ Secrétariat : Nicolas Martin, 25, boulevard de Port-Royal, 75005 Paris.

Des militants communistes critiques appellent à voter pour le P.C.F.

Trente-huit militants communistes, pour la plupart animateurs du mouvement Union dans les luttes, ont rendu public un appel à voter pour les candidats communistes le 14 juin. Ce texte déclare notamment :

« La victoire de François Mitterrand le 10 mai a confirmé l'existence, maintenue par-delà les années de division et de démobilisation, d'un courant unitaire aspirant à un profond changement. Elle porte en elle la renaissance d'un mouvement populaire prêt à militer pour ce changement par un renouveau unitaire et par de nouvelles pratiques de la politique.

» *Il y a là une chance historique à saisir, même si l'événement se présente dans des conditions qui ne sont pas celles que beaucoup imaginaient. Les communistes savent bien qu'on ne « fait » pas l'histoire avec des chances infailliblement favorables. Mais ils s'interrogent légitimement sur les moyens dont ils disposent après le recul enregistré le 26 avril.*

» *Ce recul historique fonde la crainte d'une marginalisation. Il a fallu le score de 15,3 % pour s'en rendre compte, mais le processus s'est engagé dès que fut abandonnée la stratégie d'union de la gauche inaugurée par Waldeck Rochet, au profit d'une gestion opportuniste et défensive des positions acquises, vide de toute perspective politique globale.*

» *Dans l'immédiat, ce recul a conduit la direction du parti à opérer un tournant spectaculaire, sans explication, que les électeurs risquent de sanctionner une nouvelle fois. Ces retournements sont le symptôme d'une absence de ligne politique claire, remplacée par un pilotage à vue au gré des circonstances. Le parti en a payé le prix avec une baisse de 23 % de son électorat. Dire qu'« il en a connu d'autres » n'est ni une analyse politique ni une perspective pour les militants.*

» *Le comité central a défini comme tâche prioritaire la réélection des quatre-vingt-six députés communistes et la présence de ministres communistes au sein du gouvernement. Ces deux objectifs sont naturellement une nécessité pour que s'engage le changement. Mais si l'on veut « rassembler les meilleures conditions pour réussir vraiment », pour ancrer à gauche la majorité nouvelle et le gouvernement d'union, il faut surtout que les communistes s'emploient à réaliser l'union à la base.* »

∴

Cet appel a été signé par Mmes et MM. : Denise Arias, Nicole Azoulay, Claire Bolze, Frédéric Budin, Jean Bruhat, Gérard Bras, Catherine Choukroun, Jacques Choukroun, Catherine Dorison, André Fontaine, Claude Gilain, Christian Gilain, Patrick Ohrenassa, Daniel Herrerq, Jean-Pierre Hirsch, Michel Ibanez, Jean-Pierre Jeannes, Goulven Kerien, Guy Konopnicki, Georges Lacan, Daniel Lefeuvre, Claude Lenevey, Bernard Magne, Pierre Mathon, Emmanuel Mejias, Christophe Mezerette, Maurice Moissonnier, Gérard Molina, Catherine Noiriel, Gérard Noiriel, Denis Peschanski, André Prenant, Michel Renard, Yannick Riou, Jean Salque, Laurette Salque, Jean-Pierre Valla et Yves Vargas.

La campagne de M. Mauroy

A MARSEILLE : nous n'acceptons pas la discrimination à l'égard des communistes

De notre envoyé spécial

Marseille. — Jusqu'au dernier jour de la campagne du premier tour, M. Pierre Mauroy s'est borné à répliquer par l'ironie ou simplement par quelques coups de griffe aux attaques de MM. Chirac et Lecanuet contre la politique engagée depuis trois semaines par le gouvernement, et surtout contre les intentions à long terme des socialistes.

A Marseille pourtant, vendredi soir 12 juin, M. Mauroy avait prévu de forcer le ton pour signifier aux électeurs que les porte-parole de l'U.N.M. avaient outrepassé, au cours de ces derniers jours, les limites du tolérable. Il avait donc préparé un discours dénonçant vivement les *« mensonges (...) qui ne visent qu'à dresser les Français les uns contre les autres »*, soulignant que le projet socialiste, si souvent cité par les candidats du R.P.R. et de l'U.D.F. pour étayer leurs accusations, n'engage *« ni le président de la République ni le gouvernement »*, et dressant un bilan détaillé très critique de l'action passée de M. Chirac à la tête du gouvernement.

Mais quand M. Mauroy s'est trouvé en présence des centaines de militants enthousiastes qui l'attendaient sous le chapiteau planté derrière l'hôtel de ville, en bordure du Vieux Port, il a délibérément renoncé à ce texte pour improviser, pendant une heure, avec de fréquentes envolées lyriques, comme il le fait chaque fois qu'il participe à un grand meeting. Ovationné à de nombreuses reprises, il a repris les arguments qu'il avait développés jusqu'ici pendant sa campagne. Le maire de Paris est néanmoins demeuré sa cible principale : *« M. Chirac ne cesse de répéter que le gouvernement fait preuve de démagogie et est en train de casser la machine économique. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de lui dans ce domaine. Nous n'avons pas oublié son passage au pouvoir. »*

Taux d'intérêt : une situation inacceptable

M. Mauroy s'est montré, d'autre part, fort chaleureux à l'égard des communistes. Après avoir établi un parallèle entre l'attitude courageuse des militants du P.C.F. dans la Résistance et le comportement de *« certains bourgeois qui avaient choisi Vichy »*, il a notamment déclaré : *« On n'a pas le droit de parler des communistes comme s'ils étaient en marge de la communauté nationale ! »* Quelques heures auparavant, au cours du « Forum » de R.M.-C. enregistré dans les locaux du *Provençal*, le premier ministre s'était insurgé contre l'opinion suivant laquelle la participation du P.C.F. au gouvernement contrarierait les rapports entre la France et les Etats-Unis : *« Ce sont nos affaires. Les communistes font partie intégrante de la communauté nationale. Ils ont été avec nous dans les heures les plus graves. Nous n'acceptons pas la discrimination à leur égard et nous n'accepterons encore moins que qui que ce soit de l'extérieur nous dicte la voie à suivre ! »* Cette déclaration de solidarité avait évidemment une portée nationale, mais elle revêtait aussi un intérêt local particulier dans une ville où les rapports entre le maire socialiste et les communistes ne relèvent pas toujours de l'« état de grâce »...

En revanche, M. Mauroy s'est abstenu de toute appréciation sur le point de vue de M. Michel Jobert selon lequel l'entrée des communistes au gouvernement pouvait être précédée d'une « *période de probation* » (*le Monde* du 11 juin). *« Je n'ai pas de commentaire personnel à faire »*, a-t-il dit.

Le chef du gouvernement s'est montré sévère, tant au micro de R.M.-C. qu'au cours de son meeting marseillais, pour la politique financière et monétaire des Etats-Unis : *« Les taux d'intérêt sont actuellement très élevés parce que le gouvernement américain mène une politique contraire aux intérêts français et européens. (...) Nous n'acceptons pas de nous installer dans cette situation. Nous agissons sur le plan diplomatique et européen pour qu'on abaisse ces taux d'intérêt. (...) Si nous ne sommes pas entendus par les U.S.A., il appartiendra peut-être aux Européens de prendre des mesures indispensables. Il y a là une situation que nous ne pouvons pas accepter longtemps. (...) Tant que ces taux resteront élevés nous n'hésiterons pas à prendre des mesures particulières pour aider les petites et moyennes entreprises qui sont en difficulté. »*

Enfin, la visite militante du premier ministre dans les Bouches-du-Rhône a été l'occasion, pour MM. Mauroy et Defferre de faire assaut d'amabilités. Le maire de Marseille a estimé que le maire de Lille s'était *« révélé, en moins d'un mois, comme un premier ministre d'une envergure nationale et internationale (...) »*. Le maire de Lille a confié que, si, en 1974, M. Mitterrand avait été élu président de la République, c'est le maire de Marseille — ainsi en avait-il été convenu — qui aurait été nommé premier ministre. Les deux hommes, vieux complices, se sont donnés l'accolade devant les militants. Des militants ravis.

ALAIN ROLLAT.

DES CANDIDATS SOCIALISTES REFUSENT L'IDÉE DE « CADEAUX » AU PROFIT DES LEADERS COMMUNISTES.

A la veille du premier tour de scrutin, plusieurs candidats socialistes ont fait connaître leur hostilité à d'éventuels *« cadeaux »* faits au P.C.F., dont ils seraient eux-mêmes les victimes. C'est ainsi que le comité de soutien à M. Claude Germon, membre du secrétariat national du P.S., a fait savoir que ce dernier, candidat dans la troisième circonscription de l'Essonne, ne se retirera pas en faveur de M. Pierre Juquin, député (P.C.) sortant, si celui-ci est devancé par lui au premier tour.

Un autre socialiste, M. Alain Billon, candidat dans la vingt-neuvième circonscription de Paris, dont le député sortant est M. Paul Laurent, membre du bureau politique du P.C.F., a fait une déclaration analogue.

Enfin, M. Pierre Bourguignon, candidat du parti socialiste dans la 3e circonscription de la Seine-Maritime, dont le député sortant est M. Roland Leroy, membre du bureau politique du P.C.F., nous écrit : *« Si les électeurs choisissent le socialiste Pierre Bourguignon, c'est qu'ils auront eu de bonnes raisons de le faire. Le parti socialiste et sa direction étudieront ces résultats. Nous saurons ce que représente sur le terrain le fait, pour Roland Leroy, d'avoir été l'un des dirigeants communistes les moins unitaires. Nous ne manquerons pas d'en tirer les conséquences, comme les électeurs l'auront déjà fait. »*

Quant à M. Tabanou, maire de l'Haÿe-les-Roses, candidat du P.S. dans la 2e circonscription du Val-de-Marne, il a démenti formellement la teneur d'une lettre signée du comité de soutien à M. Jean Macé (R.P.R.), candidat de l'U.N.M. Il est indiqué dans celle-ci que les instances nationales du parti socialiste ont demandé à son candidat de se retirer au deuxième tour, quel que soit le résultat, devant M. Charles Fiterman (P.C.).

« Il s'agit là d'une manœuvre déloyale », a déclaré M. Tabanou, qui a ajouté : *« Nous appliquerons très strictement l'accord P.C.-P.S. Si j'ai une voix de plus au premier tour, je serai le candidat de la gauche au second. »*

La campagne officielle à la radio et à la télévision

Non stop

Vous avez vu ce final, vendredi soir, ce feu d'artifice ? Marchais, Jospin, Chinaud, Chirac, ils ont tous voulu terminer en force et en beauté une campagne dont ils s'étaient nettement désintéressés depuis quelque temps. Tout simplement parce que, de notre côté, on ne les écoutait plus, on baissait le son, on en avait par-dessus la tête. Et, attendez, ce n'est pas fini, j'ai calculé : d'ici au 21 juin on aura eu droit à sept semaines de discours à l'antenne Non stop, sauf pendant le week-end.

Midi et soir, pendant les présidentielles et par énormes tranches : plus de vingt minutes. Elles sont plus minces aujourd'hui : treize minutes maximum. Au début, remarquez, c'était tout beau tout nouveau et de surcroît les déclarations ne passaient pas toutes en même temps, à la même heure. FR 3 offrait une porte de sortie pendant le dîner et une occasion de se recycler avant d'aller se coucher.

Pourquoi n'en va-t-il pas de même à présent ? De nombreux lecteurs protestent contre cette carte forcée, à quoi songe donc la commission de contrôle ? A appliquer la loi. Curieusement, les textes — ils ont été rédigés à des époques différentes — ne prévoient pas des mesures identiques pour ces deux types d'élections. Ils exigent, en cas de législatives, cette simultanéité tout en autorisant plus de brièveté. Ce qui ne fait pas l'affaire de tout le monde. Les petites formations se plaignent d'être réduites à la portion congrue. Certaines ne manquent pas d'air, fait-on remarquer à la commission. Ainsi MM. Le Pen et Gauchon ont-ils la part belle si l'on songe que, dans leur cas, un certain nombre de dépôts de candidatures se limitent au versement des mille francs obligatoires et se révèlent purement fictifs.

On a souvent évoqué la possibilité de varier un peu à l'avenir l'ordinaire de ces campagnes télévisées en autorisant les partis à nous présenter des films, ou — si vous préférez des bandes publicitaires. Pas d'accord. Ce serait favoriser les gros au détriment des petits, courir le risque évident de concurrence déloyale en montrant grâce à un montage habile l'adversaire sous un jour défavorable et tourner le dos aux impératifs de l'actualité qui incite les politiciens non pas à tourner à l'avance mais, au contraire, à enregistrer le plus tard possible leurs interventions. Conclusion ? A moins de se pencher sérieusement sur l'épais dossier du financement des partis, et à redoubler de vigilance, la formule ne pourra guère être modifiée. En temps ordinaire, elle est supportable, notez. Seules des circonstances exceptionnelles comme celles que nous vivons en ce moment la rendent franchement indigeste.

CLAUDE SARRAUTE.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL REJETTE LES REQUÊTES SUR L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE

Le Conseil constitutionnel, dans une décision en date du 11 juin, a rejeté la requête de M. François Delmas demandant, d'une part, l'annulation des décrets du 22 mai 1981 portant convocation des collèges électoraux et fixant le déroulement des opérations électorales pour les élections législatives et, d'autre part, l'annulation des décrets relatifs au même objet et concernant le territoire de la Nouvelle-Calédonie, les territoires de la Polynésie française et les îles Wallis et Futuna. M. Delmas se référait à l'article 12, alinéa 2 de la Constitution, qui dispose que « *les élections générales ont lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution* », et contestait la régularité de l'ensemble des opérations électorales en ce qui concerne la durée minimale de la campagne électorale, le principe de la simultanéité des opérations électorales, l'égalité des droits des citoyens et des électeurs.

Le Conseil constitutionnel a estimé que les décrets attaqués « *ne contreviennent pas aux dispositions de l'article 12 de la Constitution et ne comportent pas de prescriptions de nature à porter atteinte à la liberté et à la sincérité du scrutin* » et que « *si les électeurs de la circonscription de Wallis-et-Futuna sont appelés à voter à des dates auxquelles seront connus les résultats du scrutin dans d'autres circonscriptions, cette circonstance, qui résulte des particularités géographiques de ladite circonscription, n'est pas, en elle-même, de nature à altérer la régularité du scrutin ni à porter atteinte à l'égalité des droits des électeurs* ».

Situations électorales

A PARIS

Deux visages du gaullisme

Bataille de gaullistes dans la 15e circonscription de Paris (partie du quatorzième arrondissement). M. Yves Lancien, député sortant R.P.R., rallié à de Gaulle dès 1940, ancien officier des Forces françaises libres, militant de tous les partis gaullistes, a été élu en 1978 dans une circonscription que d'autres gaullistes avaient représentée avant lui MM. Eugène Claudius-Petit et Michel de Grailly.

Si son gaullisme n'est contesté par personne, celui de son nouveau concurrent ne l'est pas non plus, mais il est d'une nature différente. M. Jacques Thibau, ancien élève de l'ENA, spécialiste des problèmes de l'information et de l'audiovisuel depuis qu'il fut, en 1962, chef de cabinet de M. Alain Peyrefitte, alors ministre de l'information, et en 1965, directeur adjoint de l'O.R.T.F., est un gaulliste de gauche, or plutôt, comme il le dit lui-même, un « *gaulliste pour le changement* ». Il se distingue ainsi de M. Lancien, qui représente, selon lui, le « *gaullisme de l'ordre* ».

M. Thibau est, avec M. Pierre Dabezies, président de la Fédération des républicains de progrès (dans la 2e circonscription de Paris), la seule personnalité de la famille gaulliste à être présentée par le parti socialiste. Les militants de l'arrondissement avaient successivement choisi divers candidats issus du parti, et un autre gaulliste de gauche, *également rédacteur de la revue Notre République*, M. Philippe de Saint-Robert, avait été pressenti, alors que M. Thibau devait se présenter à Pontarlier. En définitive, les socialistes locaux ont accepté la décision des instances nationales du parti, et M. Richard Yung (tendance Rocard) a consenti à devenir le suppléant de M. Thibau. La tâche de ce dernier s'en trouve quelque peu facilitée.

Il compte aussi sur la progression relative enregistrée dans cette circonscription par M. Mitterrand, qui, de 41,62 % des voix recueillies en 1974, est passé à 46,5 % le 10 mai dernier, alors que le candidat du P.S. n'avait recueilli au premier tour de 1978 que 20,61 % des suffrages. Il reçoit enfin le soutien actif de Mme Edwige Avice, nommée ministre déléguée auprès du ministre du temps libre, chargée de la jeunesse et des sports, élue en septembre 1978 député socialiste de l'autre partie du XIVe (16e circonscription) contre M. de La Malène, député R.P.R. invalidé.

Fort de ces appuis, M. Thibau ne met pas « *son drapeau dans la poche* » et proclame la compatibilité du gaullisme et du socialisme. Mais il provoque parfois des réactions réservées de ses auditoires socialistes lorsqu'il affirme qu' « *en 1958 le gaullisme a incarné le mouvement, le changement, le rassemblement* ». Dans ses réunions, le candidat se livre parfois à un intéressant travail d'exégète en comparant certaines déclarations du général de Gaulle à des propos de M. Mitterrand. C'est ainsi que, jeudi 11 juin, dans un préau d'école de la rue d'Alésia, il a mis au jour des convergences entre les phrases prononcées par de Gaulle, dans sa conférence de presse du 4 février 1965 sur le système monétaire international et celles du discours de l'actuel chef de l'État à Montélimar, le mardi 9 juin, concernant la politique monétaire américaine. Ce « socialiste » insolite et pas du tout collectiviste arrive ainsi à séduire certains hésitants ou circonspects.

Si M. Thibau n'attaque pas personnellement M. Lancien, les militants socialistes distribuent des tracts pour lui reprocher l'insuffisance de son action. Le député sortant, qui, naturellement, traite son concurrent de « *parachuté* » et l'accuse de s'être prêté à un combat fratricide, lui reproche aussi de laisser ses supporters socialistes l'attaquer sur le domaine de l'efficacité. En effet, M. Lancien se flatte d'être devenu depuis 1978 un « *homme de terrain* » se comportant comme « *un véritable conseiller municipal* », revendiquant un certain nombre de réalisations et d'aménagements du quartier.

M. Lancien compte bien regrouper sur son nom les voix des candidats de la majorité du premier tour de l'élection présidentielle, qui atteignaient 58 % des suffrages exprimés (26,7 % pour M. Chirac, 25,5 % pour M. Giscard d'Estaing, 2 % pour M. Debré et 1,8 % pour Mme Garaud), sans compter une partie des écologistes, qui avaient obtenu 4,4 % des suffrages. Le député sortant se dit en conséquence « *raisonnablement optimiste* » en envisageant son succès au premier tour.

En marge de ces deux candidats, trois autres se présentent avec une certaine discrétion. M. Lassalle, candidat du P.C. comme en 1978, semble enregistrer la baisse régulière de sa formation : 14,5 % des voix en 1973, 12,6 % en 1978 et 7,1 % au premier tour le 26 avril 1981 pour M. Marchais. M. Arnol représente le P.S.U., alors que cette formation n'avait pas eu de candidat en 1978. Enfin, M. Mignot porte les couleurs du Front national de M. Jean-Marie Le Pen, qui avait recueilli il y a trois ans 360 voix. — A. P.

Les résultats de mars 1978 auraient été les suivants : *PREMIER TOUR* : Inscr., 49 659 ; vot., 39 256 ; suffr. expr., 38 926 ; MM. Lancien, 9 419 ; Chavardes, P.S., 7 838 ; Claudius-Petit, U.D.F.-C.D.S., 6 735 ; Lassalle, P.C., 4 817 ; Pelege, P.R., 4 479 ; Lavereine, Paris-Ecolo, 2 650 ; Ruel Fr. autogest., 963 ; Dumat, Choisir, 590 ; de Coatcoureden F.N., 360 ; Debliqui, L.O., 330 ; du Puytison, P.F.N., 299 ; Vallée Fr., Bon Sens, 197 ; Malézieux, 158 ; de Poulpiquet, 90 ; Lebreton, RUC, 1. DEUXIEME TOUR : Inscr., 49 651 ; vot., 40 049 ; suffr. expr., 39 233 ; MM. Lancien, 22 955 ; Chavardes, 16 278.

Être communiste à la Muette

Une petite centaine de militants, deux cents acheteurs de *l'Humanité Dimanche* — moitié le vendredi dans les entreprises, moitié le dimanche sur les marchés, — pour soixante mille électeurs inscrits : il faut la foi pour être candidate du P.C.F. dans le seizième arrondissement de Paris (vingtième circonscription, Auteuil-la Muette). Mme Danièle Tartakowski, historienne du parti communiste, professeur agrégé d'histoire au lycée Jean-Baptiste-Say, suppléante en 1978, se présente cette fois comme titulaire. Son suppléant est M. Claude Cros, employé des postes.

L'histoire, forcément. « *On investit dans le temps long* », dit Mme Tartakowski. Comment faire autrement lorsqu'en 1978, le candidat du P.C.F. a obtenu 4,56 % des *suffrages exprimés* et que M. Georges Marchais n'a recueilli que 2,47 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle ?

Le temps long, c'est ailleurs qu'il se situe. Non pas chez les électeurs de la circonscription, mais parmi ceux — cent vingt mille personnes — qui y viennent, chaque matin, pour y travailler et en repartent, pour la plupart, chaque soir afin d'aller vivre en un lieu plus accessible, financièrement, à Paris ou en banlieue. C'est là que Mme Tartakowski et son suppléant militent, à la Maison de la radio, dans les centres de tri et de renseignement des P.T.T., à la R.A.T.P. et à la S.N.C.F., dans les sièges sociaux d'entreprises, les lycées et les I.U.T. Les jeunes postiers de Paris-16 travaillent dans un centre entouré d'immeubles qui leur sont inaccessibles — toujours financièrement — et cela, selon M. Cros, aiguise leur conscience de classe. Mais ils s'en vont voter ailleurs.

Les immigrés et les étudiants, souvent les mêmes, qui vivent dans les chambres de bonnes et forment la moitié flottante — ils ne restent que quelques mois dans le quartier — des militants, ne sont pas, non plus, des « citoyens » du seizième arrondissement. Restent les locataires des « habitations bon marché », selon l'appellation du P.C.F., celles qui sont plantées le long des boulevards extérieurs. Là, le P.C.F a des militants, des sympathisants et des électeurs. Mais ils sont souvent âgés.

« *On connaît ses forces, et on avance avec* », note Mme Tartakowski, modestement. La candidate et son suppléant travaillent plus pour les autres — les employés du quartier qui vivent ailleurs — que pour eux-mêmes. Ils n'ont rien à espérer des scrutins législatifs.

Rien à espérer, pour eux-mêmes, *mais un parti à défendre et à faire progresser*. Mme Tartakowski et son suppléant se méfient du « vote utile » qui, selon eux, pousse une partie de leurs électeurs à voter socialiste au premier tour afin que la gauche soit représentée au second. En mars 1978, le candidat socialiste a obtenu 11,68 % des *suffrages exprimés, et M. Mitterrand* 15,01 % au premier tour de l'élection présidentielle. La barre des 12,50 % des inscrits en dessous de laquelle on ne peut se maintenir au second tour sera peut-être, un jour, franchie — J.-Y. L.

En mars 1978, les résultats avaient été les suivants : PREMIER TOUR : Inscr., 60 201 ; vot., 48 834 ; suffr. expr., 48 551 ; MM. Mesmin, d.s. (U.D.F.), 20 264 ; Frezal (R.P.R.), 14 984 ; Pigement (P.S.), 5 675 ; Mmes Lhermitte (C.E. 78), 2 465 ; Blaisse (P.C.), 2 218 ; de la Seiglière (Choisir), 681 ; MM. Renault (F.N.), 611 ; Galy (M.D.), 532 ; Rouyer (P.F.N.), 449 ; Duplan (R.U.C.), 363 ; Lautrou (L.O.), 240 ; Brestau (div. maj.), 128 ; de Mareschal de Luciane (div. maj.), 41. DEUXIEME TOUR : Inscr., 60 702 ; vot., 41 297 ; suffr. expr., 35 756 ; M. Mesmin, 35 756, ELU.

DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Rivalités P.C. - P.S.

Le léger avantage pris par M. François Mitterrand le 10 mai sur son concurrent (51,18 % contre 48,81 %) devrait logiquement se concrétiser dimanche prochain dans les Hauts-de-Seine, où la majorité sortante détient huit des treize circonscriptions. Certes MM. Charles Deprez, maire de Courbevoie (P.R.), Jacques Baumel, maire de Rueil (R.P.R.), Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, Georges Gorse, maire de Boulogne-Billancourt (R.P.R.), conserveront les 5e, 8e, 9e et 10e circonscriptions presque aussi sûrement que Mme Florence d'Harcourt la 6e à Neuilly-Puteaux.

Il n'en va pas de même pour M. Georges Tranchant candidat U.N.M.-R.P.R. à Asnières, dans la 2e, ni surtout pour les maires de Clamart et Montrouge, MM. Jean Fonteneau (U.D.F.) et Henri Ginoux (CNIP), qui sont menacés dans les 12e et 13e circonscriptions, où M. Mitterrand a rassemblé le 10 mai 54,4 % et 58,23 % des suffrages exprimés. En outre, dans ces deux dernières circonscriptions, les challengers jusqu'ici communistes en la personne de MM. Robert Gelly, maire du Plessis-Robinson, et Henri Ravera, maire de Bagneux, pourraient bien être devancés, au premier tour, par les candidats du parti socialiste, MM. Georges Le Bail et Philippe Bassinet.

Les cinq autres sièges détenus de longue date par des députés communistes ne semblent pas pouvoir échapper à la gauche, malgré les ambitions de M. André Santini (U.N.M.-U.D.F.), maire d'Issy-les-Moulineaux, dans la 11e circonscription. Les socialistes ne nourrissent guère d'espoir dans les 1re et 7e circonscriptions solidement tenues par M. Jacques Brunhes et Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. En revanche ils ambitionnent de contester les sortants dans les 3e, 4e et 11e circonscriptions, où les communistes Dominique Frelaut, maire de Colombes, Parfait Jans, maire de Levallois, et Guy Ducoloné se verront opposer respectivement Mme Anne Tregouet, secrétaire nationale du parti socialiste, M. Henri Le Gall et M. Michel Margne. Dans ces circonscriptions, en effet, M. Mitterrand avait devancé M. Marchais au premier tour de l'élection présidentielle.

Contestation dans le Morbihan

Mme Roudy chahutée par des militants socialistes

De notre correspondant

Lorient. — Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, s'est fait quelque peu « chahuter » vendredi soir 12 juin à l'hôtel des Fleurs de Languidic, petite commune de la sixième circonscription du Morbihan. Venue apporter son soutien à la candidate « officielle » du parti socialiste, Mme Chantal Perez (*le Monde* du 30 mai), elle a été courtoisement mais fermement interrompue par une trentaine de *militants socialistes appuyant* la candidature de M. Jean Giovanelli, maire d'Inzinzac.

Mme Roudy n'a pu placer une seule phrase et a dû, au bout d'une vingtaine de minutes, abandonner, avant de retrouver les représentants de la presse dans un hôtel d'Hennebont.

« *Chère camarade ministre*, lui a lancé un vieux militant socialiste, *on n'est pas allés vous chercher pour défendre les couleurs de François.* » (le 10 mai, M. François Mitterrand a obtenu 27 720 voix, soit 54,9 % des suffrages dans cette circonscription jusqu'à présent tenue par M. Yves Le Caballec, U.D.F.-C.D.S.).

La « *camarade ministre* » a préféré battre en retraite, dénonçant « *la démocratie de la violence* » et « *le terrorisme du verbe* » de ses contradicteurs, qui lui ont rétorqué qu'ils s'estimaient victimes d'une autre forme de terrorisme.

Mercredi, Mme Perez avait assigné M. Giovanelli devant le juge des référés de Lorient. Elle lui reprochait d'utiliser à profusion sur ses affiches, dans son journal de campagne, dans sa profession de foi, le sigle du P.S. et d'anciennes déclarations de dirigeants socialistes, « *alors qu'il n'a pas l'investiture du parti socialiste* », manœuvre jugée « *déloyale et de nature à jeter la confusion dans l'esprit des électeurs et à porter atteinte à la sincérité du scrutin* ».

Le tribunal a rendu, jeudi, son jugement, faisant partiellement droit aux conclusions de Mme Perez, mais n'ordonnant pas pour autant la saisie des bulletins de vote au nom de Giovanelli. Ce dernier a reçu, vendredi soir, le soutien de M. Jean-Yves Le Drian, député socialiste sortant de la circonscription voisine, qui a déclaré devant plusieurs centaines de militants réunis à Hennebont : « *Si nous entendons supprimer les préfets, ce n'est pas pour nous laisser imposer d'autres préfets à l'intérieur de notre propre parti.* » — J.-Y. M.

En bref

● *M. Eric Hintermann, secrétaire général du P.S.D.*, a estimé vendredi 12 juin qu'« *il faut donner à François Mitterrand la majorité socialiste dont il a besoin pour conduire le changement* ». Il a ajouté : « *Ayant renoncé à la candidature social-démocrate à l'Elysée pour soutenir dès le premier tour François Mitterrand dans l'esprit de l'union de la famille socialiste et appartenant à la nouvelle majorité de gauche issue de l'élection présidentielle, j'appelle les Français de sensibilité social-démocrate à voter pour les candidats socialistes aux élections législatives (...).* »

● *L'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle*, que préside M. Pierre Lefranc, indique : « *Nombre des électeurs de M. Mitterrand refusent les bouleversements prévus par le projet socialiste. La fin de la liberté en matière d'enseignement, l'abandon de notre politique nucléaire, la fusion de notre défense dans un ensemble apatride, l'alignement de notre politique étrangère sur l'un des impérialismes, le renoncement à la mission de la France, constituent des choix à l'opposé de nos convictions.*

» *Nous devons donc envoyer siéger au Parlement des élus qui défendront les principes affirmés par le général de Gaulle.* »

POLITIQUE

La préparation

Situations électorales

DANS LE VAL-DE-MARNE

M. Fiterman en difficulté

Le parti socialiste, devenu la première force politique du Val-de-Marne, ne comptait qu'un seul député, en mars 1978, dans ce département : M. Joseph Franceschi, maire d'Alfortville, secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées. Quatre socialistes ont, aujourd'hui, de sérieuses raisons d'espérer. En effet, si les huit députés élus en 1978 se représentent, quatre d'entre eux seulement sont assurés de retrouver leur siège : M. Franceschi dans la 4e circonscription, M. Robert-André Vivien (R.P.R.) dans la 7e, et deux communistes, MM. Georges Gosnat dans la 3e et Georges Marchais dans la 1re. Encore faut-il noter que le secrétaire général du P.C.F. est donné battu par les sondages en cas de face-à-face avec M. Patrice Hernu (P.S.), premier adjoint au maire de Cachan, au second tour, mais l'accord de désistement conclu par les deux partis interdira un tel duel.

En revanche, la situation de M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., dans la 2e circonscription (1) est très critique ; n'ayant jamais réussi à imposer son image de marque, M. Fiterman risque d'être devancé, au premier tour, par M. Pierre Tabanou (P.S.), maire de L'Haÿ-les-Roses. M. Jean-Louis Beaumont (non inscrit, mais proche de l'U.D.F.) se trouve, lui aussi, dans une position inconfortable dans la 5e circonscription (2), face à M. Laurent Cathala, maire de Créteil (P.S.). Le sort du maire de Saint-Maur-des-Fossés est entre les mains des gaullistes. Les rapports difficiles avec le R.P.R. local peuvent entraîner un mauvais report des voix. M. Roland Nungesser (R.P.R.), dans la 6e circonscription (3), éprouvera quelques difficultés, mais il devrait retrouver, au second tour. M. Guy Poussy, premier secrétaire de la fédération communiste, qui pourrait ne pas faire le plein des voix de gauche.

Il sera probablement difficile de départager les trois principaux candidats dans la 8e circonscription (4) : M. Maxime Kalinsky (P.C.), député sortant, Mme Paulette Nevoux (P.S.) et M. Jean-Marie Poirier (U.D.F.), ancien porte-parole de l'Elysée. Dans cette circonscription, la seule que l'U.N.M. ait une petite chance de gagner, M. Mitterrand a obtenu la majorité le 10 mai, mais, lors de deux élections cantonales partielles, le C.N.I.P. et l'U.D.F. avaient battu le P.C.F. et le P.S., qui détenaient les sièges.

Le parti communiste jouit d'une image favorable grâce à M. Kalinsky, qui a abandonné ses mandats de conseiller général et de maire de Villeneuve-le-Roi pour ne se consacrer qu'à sa circonscription.

FRANCIS GOUGE.

(1) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : PREMIER TOUR : Insc., 95 262 ; vot., 77 324 ; suffr. expr., 76 329.

MM. Fiterman, P.C., 24 328 ; Tabanou, P.S., 19 602 ; Jean Macé, R.P.R., 18 494 ; Mme Marie-Geneviève Sadler, U.D.F.-P.R., 5 208 ; M. Roland Gastel, écol., 3 058 ; Mme Christiane Le Roux, F.A., 2 110 ; M. Pierre Lavelle, U.G.P., 1 117 ; Mmes Danielle Riche, L.O., 1 023 ; Martine Klajnbaum, div. maj., 679 ; MM. Saony Barbot, F.N., 440 ; Pierre Schmidt, O.C.T., 269 ; Georges Talmon, RUC, 1. — SECOND TOUR : Insc., 95 260 ; vot., 76 914 ; suffr. expr., 73 480 : MM. Fiterman, 41 415 ; Macé, 32 065.

(2) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : PREMIER TOUR : Insc., 105 808 ; vot., 86 286 ; expr., 85 164 :

M. Beaumont, U.D.F., 22 241 ; Mme Catherine Lalumière, P.S., 18 097 ; MM. Michel Germa, P.C., 16 512 ; Pierre Billotte, R.P.R., 15 916 ; Pierre Cuesta, C.E. 78, 5 358 ; Jean-Michel Moreau, F.A., 1 215 ; Pierre Gosset, RUC, 1 014 ; Manuel Monin, div. maj., 997 ; René Legagneux, F.N., 836 ; Noël Dauce, O.C.T., 780 ; Philippe Ellul, P.F.N., 718 ; Eric Chevobbe, L.O., 710 ; Patrice Salvaudon, M.D., 509 ; Lionel Lemaire, div., 261. — SECOND TOUR : Insc., 105 814 ; vot., 88 793 ; suffr. expr., 86 943 : M. Beaumont, 46 159 ; Mme Lalumière, 40 784.

(3) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : PREMIER TOUR : Inscr., 87 384 ; vot., 70 361 ; suffr. expr., 69 481 :

MM. Nungesser, R.P.R., 31 597 ; Poussy, P.C., 17 591 ; Gérard Descotils, P.S., 11 524 ; Jack Menant, C.E. 78, 4 508 ; Mme Danielle Le Bricquir, Choisir, 977 ; MM. Jean-Luc Siruguet, F.N., 821 ; Gérard Chauvin, L.O., 724 ; Mme Dominique Vanhove, O.C.T., 715 ; MM. Pierre Bourgeois, U.G.P., 648 ; Louis Gahagnon div., 370 ; Mme Paulette Lafon, RUC, 3. — SECOND TOUR : Insc., 87 366 ; vot., 71 543 ; suffr. expr., 69 298 : MM. Nungesser, 37 974 ; Poussy, 31 324.

(4) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : PREMIER TOUR : Insc., 114 560 ; vot., 95 544 ; suffr. expr., 93 181 :

MM. Kalinsky, 27 048 ; Michel Lucas, U.D.F.-P.R., 22 157 ; Francis Campuzan, P.S., 18 626 ; Alain Kaspereit, R.P.R., 16 152 ; Georges Parisot, C.E. 78, 5 173 ; Jean-Claude Nogrette, L.O., 1 074 ; Claude Chalaye, U.G.P., 1 004 ; Gérard Garel, F.A., 931 ; Pascal Albertini, L.C.R., 605 ; Mme Marie Cottinet, F.N., 411 ; M. André Pohle, P.S.D., 0. — SECOND TOUR : Inscr., 114 557 ; vot., 96 168 ; suffr. expr., 93 243 : MM. Kalinsky, 47 002 ; Lucas, 46 241.

EN SEINE-SAINT-DENIS

Un candidat d'extrême droite dans le bastion du P.C.F.

La prééminence communiste en Seine-Saint-Denis n'est plus à démontrer. L'omniprésence du P.C.F. s'exerce à tous les échelons de la vie départementale. Qu'il s'agisse des municipalités, des cantons ou des sièges de parlementaires, rien ou presque rien ne lui échappe. Ainsi les neuf mandats de députés sont détenus par le P.C.F., qui a bien l'intention de les garder.

En Seine-Saint-Denis nombreux sont ceux qui pensent que l'appareil communiste est si bien rodé qu'on y est pratiquement député de père en fils. Pour exagérée qu'elle puisse être, l'image s'applique néanmoins assez bien à la huitième circonscription (1). Celle-ci a été détenue des années durant par une figure de proue du P.C., Robert Ballanger, décédé en janvier dernier. Elle est devenue le fief de son « fils spirituel », M. François Assensi, son suppléant depuis 1978.

Ce jeune cadre du P.C.F. — il a trente-six ans — s'est installé à Aulnay-sous-Bois voilà six ans. Successivement dirigeant des jeunesses communistes puis responsable national de l'Union des jeunesses communistes, M. Assensi se fait remarquer au sein de la fédération départementale du P.C. En 1979, il accède au poste de premier secrétaire de la fédération, remplaçant ainsi M. Jean Garcia, sénateur. Aujourd'hui, de sa permanence de député en l'hôtel de ville d'Aulnay-sous-Bois, M. François Assensi donne encore des consultations à quelques jours des élections.

Un « moral extraordinaire »

Le député aura à faire face à huit autres candidats, dont le représentant de l'U.N.M., M. Alain Robert, qui a obtenu l'investiture du R.P.R. Un « *illustre inconnu* », disent les uns ; un « *parachuté* », disent les autres. Inconnu ? Certes non. M. Alain Robert, ancien secrétaire général d'Ordre nouveau, membre fondateur du P.F.N. (Parti des forces nouvelles, extrême droite), il est membre du Centre national des indépendants et paysans depuis un an, sans avoir pour autant donné sa démission du bureau politique du P.F.N.

« *Parachuté, effectivement je le suis, et j'accepte volontiers de me battre sur ce terrain aussi difficile qu'on le dit, car je pense qu'il est amplement temps de s'occuper de ce quartier trop systématiquement délaissé par l'ex-majorité.* » « *Ici*, poursuit M. Alain Robert, *on se bat et on se forge un moral extraordinaire, ce qui tranche avec le défaitisme ambiant des gens de Neuilly.* » « Facho ? » « *C'est facile ; l'anathème et le péjoratif ne me touchent pas.* » Mais, à la question, M. Alain Robert ne se dérobe pas : « *Je n'ai pas honte de dire que je suis un homme de droite. D'idées,* précise-t-il, *pas d'argent.* »

En revanche, M. Alain Robert réfute le terme de « *kamikaze* ». Il considère, au contraire, comme un honneur de combattre dans une circonscription difficile. « *Je ne suis pas un perdant* », dit-il. Mieux, il s'affirme certain d'arriver en tête des candidats au soir du premier tour. « *Car*, dit-il, *le score des communistes en 1978 — 58 % des suffrages — était surtout à mettre au crédit de la personnalité de Robert Ballanger. Ce qui est essentiel aujourd'hui, c'est de battre le P.C. et ses amis socialistes pour mettre fin au règne du béton, au parcage des immigrés, dont les communistes étaient hier les défenseurs et dont ils sont les adversaires aujourd'hui.* »

KIM LAROUSS.

(1) En mars 1978, les résultats avaient été les suivants : PREMIER TOUR : Inscr., 110 418 ; vot., 89 523 ; suffr. expr., 87 147 ; MM. Ballanger, d.s. (P.C.), 34 189 ; Abrioux (R.P.R.), 15 442 ; Pipard (P.S.), 14 787 ; Leroy (U.D.F.-P.R.), 13 862 ; Mme Dion (F.A.), 2 777 ; MM. Magne (M.R.G.), 1 685 ; Guillemot (L.O.), 1 298 ; Cottinet (F.N.), 1 036 ; Mme Wormser (Choisir), 1 027 ; MM. Drouet de la Thibauderie (C.N.I.), 906 ; Garson (RUC), 138. DEUXIEME TOUR : Inscr., 110 299 ; vot., 88 333 ; suffr. expr., 84 614 ; MM. Ballanger, 49 079, ELU ; Abrioux (R.P.R.), 35 535.

Le président et son parti

(Suite de la première page.)

On mesure ainsi la différence qui séparera le pouvoir mitterrandiste du pouvoir gaullien. L'un et l'autre auront un trait commun, le refus du clientélisme qui a entaché le pouvoir giscardien, le regard porté sur le pays tout entier, sur cette « patrie » évoquée le soir du 10 mai par le nouveau président, redonnant vie à un mot presque oublié. Mais à l'homme solitaire qui avait réduit ces parlementaires à la situation des grognards de la Grande Armée, suivant aveuglément leur empereur dans toutes ses pérégrinations, succédera la solidarité d'une organisation démocratique avec l'homme qui l'a formée, devenu « le président de tous les Français ».

Comme les autres partis socialistes d'Occident, le nôtre unit la discipline et la diversité. Il est aussi loin du centralisme communiste — expression théorique de la pratique des « godillots » — que de l'anarchie des radicaux de la IIIe République. La multiplicité des tendances n'empêchera pas l'unité de vote lors des scrutins importants. Elle évitera seulement que les débats fondamentaux soient réduits à une caricature où s'affrontent une majorité et une opposition tenant l'une et l'autre des discours stéréotypés. Elle reflétera plus ou moins la complexité d'une société développée où les classes sont nombreuses et enchevêtrées, où la plupart se trouvent écartelées par des attractions diverses. Recevant à la fois des suffrages gaullistes sur sa droite et des suffrages communistes sur sa gauche, le parti socialiste occupe entre les deux tout l'espace stratégique où se nouent les conflits et s'élaborent les compromis.

Sans cesse déchirés et unis par cette dialectique même, ses membres vivent à la base les problèmes qui traversent la nation, dont ils sont un microcosme, tout en gardant les contacts au sommet avec les parlementaires et les ministres qui ont la responsabilité des solutions sous l'égide du chef de l'Etat. A travers cet appareil désormais indépendant de lui, le président de la République trouvera les moyens d'échapper à la solitude où conduit le pouvoir suprême. Naturellement plus intransigeants, les militants empêcheront que les dirigeants ne s'enlisent dans le quotidien, qu'ils ne perdent de vue les perspectives à long terme. On peut même se demander si le fameux « projet socialiste », qui a permis à la droite tant de citations tronquées, n'a pas quelque avantage à cet égard malgré des défauts évidents. Que des gens fassent effort pour imaginer le souhaitable, en contemplant des horizons très lointains, voire en imaginant des paradis inaccessibles, n'est-ce point préférable, à tout prendre, que de maintenir constamment son regard à ras du sol ? Le général de Gaulle a réussi parce qu'il avait une certaine idée de la France, même si elle était largement erronée. M. Giscard d'Estaing a échoué parce qu'il n'en avait aucune, comme on l'a écrit, alors qu'il était au sommet de sa puissance. François Mitterrand en a une, qui unit celle forgée par son parti à la vision d'un président considérant l'ensemble de la nation.

MAURICE DUVERGER.



(Dessin de PLANTU.)

Le roi Khaled d'Arabie Saoudite est reçu à l'Élysée

(Suite de la première page.)

Entre le seigneur du désert, élevé de façon traditionnelle, et le chef de l'Etat socialiste le dialogue ne peut s'engager que sur la base de la défense des intérêts respectifs — et à l'occasion complémentaires — de l'Arabie Saoudite et de la France.

Premier exportateur mondial de pétrole, ce qui lui assura en 1980 120 millions de dollars de revenus, le royaume wahabite ne veut plus, depuis une décennie, se limiter à ce rôle de fournisseur. Politiquement, il est devenu, après la mort de Nasser, un des trois centres du monde arabe avec l'Algérie et l'Egypte, même si cette dernière est momentanément isolée par les accords de Camp David.

Stratégiquement, l'Arabie Saoudite est devenue la principale puissance du Golfe depuis la révolution en Iran, alors que l'Irak s'est embourbé et affaibli dans la guerre qu'il a déclenchée contre son voisin. Enfin, à travers l'organisation de la Conférence islamique, dont le siège est à Djeddah, et grâce à une politique subtile d'aide culturelle, économique et militaire, elle joue un rôle non négligeable dans nombre de pays musulmans, en particulier en Afrique.

L'ouverture de Ryad sur l'Europe

Ces responsabilités régionales et la crainte d'une contestation sociale à l'intérieur — les événements de La Mecque, en novembre 1979, ont constitué à cet égard une chaude alerte — ont incité les dirigeants de Ryad à ne plus avoir pour interlocuteur quasi exclusif les Etats-Unis, dont le soutien trop voyant à Israël suscite l'hostilité des masses arabes. Ils se sont donc tournés aussi vers les capitales européennes, qui avaient le triple avantage de manifester plus de compréhension pour le problème palestinien, d'être de bons acheteurs et des marchands d'armes leur permettant de ne pas dépendre exclusivement de Washington tout en évitant de s'adresser à Moscou.

L'Arabie Saoudite est ainsi devenue le premier fournisseur de pétrole de la France et son onzième client. En 1980, elle lui a vendu 38,9 millions de tonnes de brut représentant 35,4 % de ses approvisionnements (suivie de l'Irak, 21,6 % et du Nigéria, 10 %) pour la somme de 36,1 milliards de francs. Le conflit irako-iranien a porté la part de Ryad dans les achats français à 53 % au cours du premier semestre 1981. Au total, les importations françaises ont atteint l'an dernier 36,8 milliards de francs (+ 51,3 % par rapport à 1979) et les exportations vers l'Arabie Saoudite à 6,2 milliards (+ 32,1 %) ce qui représente un déficit de plus de 30 milliards.

Si l'on en juge par les chiffres du premier trimestre, cette balance défavorable pour Paris risque encore de s'aggraver. La situation est compensée, en partie, par les ventes d'armes : le plus gros contrat jamais conclu l'a été en octobre dernier et a porté sur 14 milliards de francs. Il faut également tenir compte des contrats commerciaux en constante progression : ils sont passés de 3,6 milliards en 1976 à 8 en 1979 et à 10 l'an dernier.

Ce chiffre vient d'être réalisé, les contrats signés depuis le 10 mai dans le domaine du bâtiment et des travaux publics totalisant 6 milliards et celui de la Société nationale industrielle aérospatiale pour la fourniture de satellites (*le Monde* du 27 mai), 1 milliard. De son côté, Technip est en compétition avec des sociétés japonaises et américaines pour la construction d'une raffinerie de 1 milliard de francs.

Les Saoudiens rassurés

C'est sur cette toile de fond politico-économique que se dérouleront les entretiens entre M. Mitterrand et le roi Khaled, encore que les dossiers aient été largement explorés par le frère du président, le général Jacques Mitterrand, président-directeur général de la SNIAS et par M. Andréani, ambassadeur au Caire, spécialement dépêchés à Ryad. Pour sa part l'ambassadeur saoudien à Paris a été reçu tout récemment pendant près d'une heure à l'Elysée.

Sur le plan politique, les Saoudiens ont été rassurés par la présence au gouvernement d'hommes comme MM. Cheysson, Jobert et Delors. Ils n'ignorent pas, non plus, que les ministres passant à leurs yeux pour les plus « à gauche » sont souvent, aussi, ceux qui manifestent leur sympathie aux Arabes. De plus, ils se sont déclarés satisfaits de la position de M. Mitterrand concernant les frontières sûres et reconnues pour Israël et la possibilité pour les Palestiniens d'avoir un Etat.

Le roi Khaled veut sans doute aussi s'informer de la position de la France sur le statut de Jérusalem. Il pourrait aussi évoquer le raid israélien en Irak. Et les dirigeants saoudiens souhaitent très vivement éviter des bouleversements dans la région. Aussi souhaitent-ils la poursuite de la coopération de la France avec le président Saddam Hussein, qui a pris quelques distances avec Moscou.

C'est essentiellement sur les domaines financier et militaire que porteront les conversations. L'Arabie Saoudite, qui a des intérêts dans différentes sociétés françaises (lire ci-dessous) et qui aurait envisagé de contribuer au financement du Mirage-4 000 chez Dassault, voudrait obtenir l'assurance que, en cas de nationalisations, les capitaux saoudiens — et arabes en général — seront épargnés.

PAUL BALTA.

RYAD ET LE GROUPE THOMSON

Les nationalisations, et plus particulièrement celle du groupe Thomson, préoccupent les milieux arabes du Golfe. S'ils souhaitent obtenir l'assurance que la firme honorera, tout comme Dassault et Matra, ses engagements, l'Arabie Saoudite aimerait également être « rassurée » sur les retombées d'éventuelles nationalisations. Ryad ne s'estime pas seulement concerné par les projets comme principal client de la division armement du groupe Thomson, mais aussi en tant qu'actionnaire de Thomson-C.S.F. L'affaire remonte à 1977, où l'on prévoyait la victoire de la gauche aux législatives et où les nationalisations hantaient les nuits des chefs d'entreprise. Pour tenter de soustraire Thomson-C.S.F. du champ des nationalisations tel qu'il était alors envisagé, les dirigeants de Thomson avaient eu l'idée de faire acheter par des investisseurs arabes des actions Thomson-C.S.F. C'est Thomson-Brandt, qui leur a vendu les titres, et la participation de la maison mère dans Thomson-C.S.F. est ainsi revenue de 51 % à un peu plus de 40 %.

Ces actions ont été acquises par des personnes privées, hauts dignitaires du royaume d'Arabie Saoudite. Ils jugeraient « inamical » que leurs avoirs soient affectés par une nationalisation du groupe Thomson, d'autant qu'ils considèrent cette participation comme une sorte de garantie de bonne fin d'exécution des contrats passés avec le groupe.

J.-M. Q.

M. COURRIÈRE ANNONCE SEPT DÉCISIONS EN FAVEUR DES RAPATRIÉS NOTAMMENT UNE « AMNISTIE TOTALE »

M. Raymond Courrière, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, a annoncé, vendredi 12 juin, à Marseille, sept décisions en faveur des rapatriés d'Afrique du Nord :

1) Une commission nationale consultative permanente sera créée auprès du secrétariat d'Etat. Elle sera « *composée de rapatriés de toutes origines choisis par le secrétaire d'Etat* » : « *Nous voulons qu'il n'y ait qu'une commission pour tous les problèmes de rapatriés, qu'ils soient musulmans ou d'autres confessions.* »

2) Les poursuites engagées contre les rapatriés réinstallés ayant des difficultés à rembourser certains prêts, ainsi que les menaces d'expulsions, seront suspendues ;

3) Un décret modifiera le texte du 7 septembre 1977 relatif à l'aménagement des conditions de remboursement des prêts consentis aux rapatriés. Les commissions départementales instituées à cet effet seront rigoureusement paritaires ;

4) Un projet de loi étendra les compétences des commissions à d'autres types de prêts que ceux retenus jusqu'à présent ;

5) Des « *dispositions spéciales* » seront adoptées pour que la loi d'amnistie annoncée par le gouvernement soit complétée « *en relation avec les événements d'Algérie* » et « *pour effacer définitivement les incidences des événements d'Algérie sur les carrières et les situations des personnes internées, emprisonnées ou sanctionnées dans le cadre de ces événements* ». M. Courrière a affirmé que « *l'amnistie sera totale* » ;

6) Des mesures « *de caractère social* » supprimeront les dispositions qui excluent jusqu'à présent certains rapatriés de condition modeste du bénéfice de la loi d'indemnisation ;

7) Les bureaux d'information et d'accueil (BIAC) des Français musulmans seront supprimés.

M. PISANI EN SORBONNE

Paris-I s'est enrichi, mercredi 10 juin, d'un nouveau docteur : M. Edgard Pisani. Devenu commissaire européen, le candidat souhaitait une soutenance discrète : un beau débat est ainsi demeuré confidentiel. Certains membres du jury, présidé par le recteur Debeyre, avaient, pour la propriété foncière, plus de respect que l'ancien ministre, d'où quelques vifs échanges. Belles répliques, également, sur le délicat démontage de l'administration centrale à quoi la prochaine décentralisation doit conduire.

Toutefois, au dernier stade de cette thèse sur travaux, les rôles s'inversèrent : il s'agissait de l'Europe et des rapports Nord-Sud, thèmes sur lesquels l'élève pouvait administrer, modestement, quelques leçons à ses maîtres, qui lui en surent gré : une mention « très honorable » a clos quatre heures de débats.

DANS LE LOIRET

Le seizième à la campagne

De notre correspondant

Bouzonville-aux-Bois. — On peut avoir l'habitude des salons ministériels, une allure très « seizième arrondissement », « pire » être une femme et savoir parler des problèmes agricoles. Dans la salle du conseil de Bouzonville-aux-Bois, sous le portrait jauni de l'ex-président de la République que l'on n'a pas encore pensé à décrocher, Mme Chantal Brunel, candidate du parti républicain dans la circonscription de Pithiviers (3e du Loiret) (1), entame sa troisième réunion électorale de l'après-midi : *« La politique des aides n'est pas compatible avec la dignité des agriculteurs... M. Mitterrand, que je respecte beaucoup, se définit depuis vingt-cinq ans comme un Européen convaincu : or, à Bruxelles, il faut être nationaliste ! »*

Ancienne conseillère technique

Ancienne conseillère technique au cabinet de M. Bonnet, ministre de l'Intérieur, conseillère municipale de Montereau et mère de deux enfants, Mme Chantal Brunel, arrivée il y a dix ans dans la région, « travaille » sans relâche depuis cette date sa circonscription. Une circonscription tranquille, à quelques encablures de la capitale, détenue par l'un des doyens de l'Assemblée nationale, M. Gaston Girard (R.P.R.), quatre-vingt-deux ans : les populations beauceronnes ne sont jamais passées pour révolutionnaires. Une circonscription, pour toutes ces raisons, convoitée : un de ces fiefs refuges de la majorité sortante pour ténors politiques en mal de réélection.

Mme Chantal Brunel a su préserver son « territoire » de ces intrusions étrangères. Devancée au premier tour du scrutin de 1978 de 51 voix par M. Gaston Girard, elle affirme avoir dissipé aujourd'hui la méfiance et l'hostilité des ruraux à l'égard d'une femme, qui plus est citadine, et aborder le prochain scrutin dans de bien meilleures conditions : M. Girard ne se représente pas. Le nouveau candidat du R.P.R., M. Jean-Paul Charié, vingt-neuf ans, directeur du *Courrier du Loiret*, fils d'un ancien député gaulliste, a contre lui sa jeunesse. Mme Brunel redoute davantage le candidat socialiste, M. René Alaux, maire et conseiller général de Fontenay-sur-Loing, solidement implanté.

RÉGIS GUYOTAT.

(1) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : PREMIER TOUR : Inscr., 72 261 ; vot., 61 355 ; suffr. expr., 59 693. M. Gaston Girard, d.s. (R.P.R.), 13 364 ; Mme Chantal Brunel (P.R.), 13 313 ; MM. René Alaux (P.S.), 12 305 ; Alain Avril (P.C.), 9 523 ; Bernard Charpentier (div. maj.), 9 056 ; Mme Annie Cassin (L.O.), 2 121 ; MM. Christian Baroni (RUC), 1 506 ; Jean-Jacques Dumont-Pallier (P.C.), 500. DEUXIEME TOUR : Inscr., 72 000 ; vot., 62 705 ; suffr. expr., 61 196. MM. Gaston Girard, 34 499, ELU ; René Alaux, 26 697.



Les recettes du marketing politique

II. — M. Giscard sans masque, M. Chirac « très doux et neutre »

par LAURENT GREILSAMER

La publicité politique et les professionnels de la communication ont fait une entrée en force auprès des candidats lors de l'élection présidentielle. M. François Mitterrand a ainsi bénéficié en permanence des conseils d'une cellule de réflexion et de communication, ainsi que du travail d'un « concepteur », M. Jacques Séguéla (« le Monde » du 13 juin). Les campagnes de MM. Valéry Giscard d'Estaing et de Jacques Chirac ont fait aussi appel au marketing politique.

« Lorsque le candidat perd, c'est de sa faute ; lorsqu'il gagne, c'est grâce à nous. »
MICHEL BONGRAND.

Entre la poire et le fromage, deux publicitaires se laissent aller au petit jeu des confidences. V.G.E., disent-ils, a *« raté sa communication »*. Deux bouffées de cigare ponctuent le propos. *« Au fond*, confient ces convives à la fibre « libérale » garantie, *Giscard n'a pas vraiment voulu faire une campagne publicitaire. »*

A force de s'entendre dire qu'il était un « pro » de la télévision, un homme de communication par décret de droit divin, un *« marketing-man (...) tout à la fois photographe, graveur et imprimeur de son image* (1) », le « citoyen-candidat » l'aurait-il cru ? Aurait-il oublié, à la veille d'une campagne électorale qui s'annonçait chaude, que les techniques américaines dont on le disait pénétré valaient la peine d'une minute d'attention ? Peut-être M. Giscard d'Estaing, confusément, a trop vécu dans le souvenir de sa campagne-éclair de 1974, campagne imposée par les circonstances puisque Georges Pompidou avait brutalement disparu. Sans doute a-t-il cru pouvoir la rééditer ?

Alors, la « pub », bien sûr ! Mais quel besoin d'une stratégie ? M. Jacques Hintzy, responsable de la conception publicitaire pour le candidat, explique sereinement quelle fut la démarche du P.C. de la rue de Marignan : *« Nous ne voulions pas du tout que ce soit une agence qui réalise la conception. Nous avons voulu rester ouverts à toutes les propositions et administrer un certain nombre de talents. »* Voilà qui est clair. Il n'était pas question, rue de Marignan, de se « livrer » à M. Jacques Séguéla, comme le fit le parti socialiste, ou à M. Philippe Lorin, comme le R.P.R. Avec le calme qui caractérise certains militants giscardiens, M. Hintzy précise : *« On ne voulait pas faire une campagne publicitaire. Nous voulions conserver un certain ton. »* Alors, de la « pub », certes, mais en toile de fond. Une « pub » en retrait par rapport aux discours ; en retrait par rapport aux « propositions » du citoyen-candidat. La politique d'abord...

Ce fut la révélation de cette campagne électorale, car on l'ignorait ! L'Elysée « 1974-1981 » prisait fort peu les hommes du marketing politique. V.G.E. n'est pas celui que l'on croyait. Selon M. Marti, M. Giscard d'Estaing *« partage l'avis de son ami Poniatowski : les publicitaires ? Ils sont juste bons à poser des banderoles. Et encore ! J'en ai vu qui les accrochaient à l'envers...* (1) ». Dès lors, pourquoi leur faire vraiment confiance ? Pourquoi les prendre au sérieux ?

C'est ainsi que le créateur des affiches de M. Giscard d'Estaing, M. Philippe Michel, eut seulement deux nuits de réflexion pour concevoir *« Il faut un président à la France. »* C'est ainsi que les espaces publicitaires dans la presse et les panneaux d'affichage durent être réservés en quarante-huit heures alors que le délai classique est de quinze jours. Ce fut, pour réussir, la quadrature du cercle.

Assurément, le citoyen-candidat ne s'est pas rendu compte à quel point il était difficilement « vendable ». Le b-a-ba de la publicité l'indique pourtant sur tous les tons : lorsque le produit est connu, un rôle essentiel de la publicité disparaît. Or quoi, qui de plus connu que V.G.E. ? Impossible, par exemple, de mettre *« en avant des messages de rêve ou de mythe »*. Impossible, aussi, d'étonner et de ravir à coups d'accordéon et de pull-over décontracté.

« Je n'ai jamais traité une communication aussi difficile », admet M. Michel. Le miracle fut cependant que les badauds désignèrent l'affiche de M. Giscard d'Estaing (*« Il faut un président à la France »*) comme la meilleure (2) et son titre comme très honorable (3). La discrétion et la hauteur giscardienne allant de soi, le publicitaire désirait faire comprendre en une phrase que, dans un contexte de guerre *économique, il ne pouvait être question* de changer de cheval au milieu du gué. Bref, M. Giscard d'Estaing s'imposait à nouveau. C'était le nécessaire homme politique « de métier », à l'« expérience irremplaçable ». Bref, les Français n'avaient pas le choix, sinon le bon, et se devaient de l'offrir « à la France ». Ce fameux *« Il faut un président à la France »*, M. Michel précise que ce n'était pas un slogan mais une « signature », le point d'orgue et la conclusion du discours giscardien.

Sous la « signature », l'image, un homme Devinez qui ? *« Je ne le voulais pas souriant, affable, proche des gens »*, confie le réalisateur. Le citoyen-candidat goûtant peu les séances de pose, M. Michel choisit alors un cliché de M. Sauer, remontant à 1979, qui avait fait la « une » de l'hebdomadaire *Paris-Match*. M. Hintzy insiste sur le *« style très peu pub »* de ce « visuel » : une photographie avec un minimum d'apprêt, sans maquillage et non « travaillée » en laboratoire.

Faux pas

La stratégie de la communication de M. Giscard d'Estaing était cependant à ce point fragile et entachée d'impréparation que cette affiche — la seule à bénéficier d'un très large *« collage »* commercial — fut contredite par une inopportune formule. En se présentant comme un citoyen-candidat, M. Giscard d'Estaing annulait en effet, en une fraction de seconde, sa campagne publicitaire. Cette valse-hésitation de V.G.E. — président sur les murs, citoyen en parole — fut aussitôt considérée par les professionnels comme *« une grave erreur de stratégie »*. Au surplus, par cette expression, M. Giscard d'Estaing ne se plaçait plus au-dessus de la mêlée et permettait ainsi, malencontreusement, que l'on *« discute de sa personne »*.

Le malaise fut ressenti rue de Marignan. Une dizaine de publicitaires proches de la majorité sortante furent conviés à dire si, oui ou non, l'affiche devait être immédiatement changée. Ce fut *non. Le malaise s'accentua néanmoins. « Au bout de quelques jours,* assure M. Bongrand, conseiller en psychologie de la communication, *les choses se présentaient aussi mal qu'avenue Charles-Floquet en 1974 »* (P.C. de M. Jacques Chaban-Delmas).

Faute de s'être délivré auparavant du bilan de son septennat de manière claire et convaincante, autrement que par d'interminables communiqués du conseil des ministres début 1981, M. Giscard d'Estaing s'est aussi retrouvé en posture de justifier son bilan jugé communément, à tort ou à raison, insatisfaisant. Dans ces conditions, la mise à l'écart de M. Raymond Barre, le temps de la campagne, prenait les allures d'un aveu.

L'étonnant, à propos de ces faux pas dans le domaine de la communication, n'est-il pas le quasi-aveuglement de M. Giscard d'Estaing, en dépit des critiques de proches, puis des mauvais sondages ? Il semble que le candidat, accaparé par sa double fonction de président de la République en exercice et de nouveau postulant à l'Elysée, n'ait pas eu le temps d'en discuter. Et les erreurs s'amplifièrent.

En dernier lieu, rompant l'unité de sa campagne publicitaire quatre ou cinq jours avant le premier tour des élections, M. Giscard d'Estaing décidait de réaliser lui-même une affiche le présentant devant une carte du monde. En titrant : *« Il se bat pour la paix »*, *« Il se bat pour la France »*, M. Giscard d'Estaing oubliait cependant, note M. Séguéla, que les questions internationales arrivent au septième ou huitième rang *dans les préoccupations des Français*, loin derrière l'emploi et le niveau de vie. Une faute que le candidat n'aurait pas commise en 1974. Ce jeune ministre des finances posait alors en *« vrai président »*, l'air détendu et souriant, ou encore avec sa fille Jacinte, photographie dérobée quelques semaines à l'album *familial*.

Ainsi, M. Giscard d'Estaing, pour avoir trop cru à son étoile et à son talent en 1981, a-t-il *« raté sa communication »*. M. Jacques Chirac, pour sa part, n'a pas eu à se faire le même reproche. D'emblée et longtemps à l'avance, même si ce fut à un niveau moindre que M. François Mitterrand, il fait appel à des publicitaires (ce que l'on dément mollement au R.P.R.). Sa première apparition sur les panneaux d'affichage fut un prodige de modération. M. Chirac ne se ressemblait plus ! Le propos, juste après sa candidature, était d'offrir aux passants un *« Chirac très doux et neutre »*.

Un homme chaleureux

On a dit et répété que pour les besoins de la cause, M. Chirac avait porté des lunettes sans verres et que le négatif avait été inversé. Des menteries, peut-être. Qu'importe ! Cette affiche avait pour fonction de démontrer que le leader du R.P.R. *« n'avait pas avalé son parapluie, qu'il savait être chaleureux et dévorer des sandwiches à pleines dents »*, bref qu'il n'était pas l'homme autoritaire et dur parfois dénoncé.

Ce galop d'essai ne fut cependant que cela : un « bonjour » pacifique. Par la suite, M. Chirac et M. Charles Pasqua, coordonnateur de la campagne, choisirent M. Philippe Lorin afin de définir en commun une *« stratégie »*. De leur brainstorming naquit la décision d'être *« très précis et très concret »*, énergique aussi. C'était décidé ! La campagne publicitaire de M. Chirac laisserait une grande place aux textes et garderait pour axe constant le « concept » de *« Maintenant... »*.

« Les données étaient claires, explique M. Lorin, *M. Chirac était un outsider. L'important était qu'il fasse le meilleur score possible. »* La campagne a donc commencé par des affiches en bichromie. M. Chirac, en pull-over, mais de manière à ce que cela ne se remarque pas trop, nous disait : *« Maintenant, regardons les problèmes en face »*, *« C'est maintenant qu'on a besoin de lui »*, etc.

Le parti pris de la photographie en noir et blanc de M. Chirac donnait une « force » aux affiches. Mais il a aussi permis de conclure par une surprise : une photographie en quadrichromie qui vous prend immédiatement un rien d'officiel et, pour tout dire, de présidentiel. Le cliché, pris par Helmut Newton, a été salué par l'ensemble des professionnels comme la meilleure photographie de la *campagne électorale*. C'est un trois-quarts, le meilleur angle de M. Chirac. La séance de pose aura duré deux heures à l'Hôtel de Ville de Paris.

M. Lorin, le seul qui admet avoir été payé pour son travail, indique que les diverses affiches réalisées ont été *« architecturées comme pour une campagne publicitaire »*. La cohérence visuelle de l'ensemble de la campagne était imparfaite ? Elle a été sauvée par son dynamisme. Personne, en tout cas, ne met en cause la symbiose des affiches et du tempérament de M. Chirac. Un adversaire en politique, M. Marti, déclare en spécialiste : *« Ses affiches lui ont ressemblé. Le style, la force, c'était lui, parfaitement traduit. M. Chirac vaut 18 des voix, il a eu 18 %. »* M. Chirac peut donc être content. Après tout, n'était-il pas parti dans les sondages avec un crédit de 9 % des voix ? Qui peut dire en revanche si M. Giscard d'Estaing, bénéficiant d'une stratégie de la communication puissante et s'y tenant, aurait attiré sur son nom davantage que 48,24 % des voix au soir du 10 mai 1981 ? Personne.

FIN

(1) Cf. l'article de M. Claude Marti. Revue *Faire*, n° 60, octobre 1980.

(2) Sondage exclusif *Stratégie-Public S.A.* des 9, 10 et 11 avril. *Stratégie-Hebdo*, n° 270. Les affiches de MM. Giscard d'Estaing, François Mitterrand, Jacques Chirac et Georges Marchais étaient respectivement créditées de 21 %, 14 %, 14 % et 7 % des avis des 1 000 personnes interrogées.

(3) Un sondage *Médias*-IFOP effectué du 7 au 14 avril auprès de 1 678 personnes a indiqué que 43 % des personnes interrogées identifiaient le slogan : *« Il faut un président à la France »* comme étant celui de M. Giscard d'Estaing. Ce score est seulement battu par M. Marchais et son *« anti-Giscard »* (61 %).

M. Marchais autrement

Tout au long de sa campagne pour l'élection présidentielle, M. Georges Marchais a dénoncé l'attitude de MM Giscard d'Estaing, Chirac et Mitterrand, qui, en recourant aux méthodes et aux spécialistes de la publicité commerciale, menaient, selon le candidat du P.C.F., une campagne *« à l'esbroufe »*. M. Marchais soulignait que le parti communiste voulait, au contraire, un débat de fond sur la crise économique, ses causes et les moyens d'en sortir. Il présentait sa campagne comme une campagne d'explication, faite de discussions plutôt que de slogans.

D'autre part, des impératifs financiers entraient en ligne de compte. La campagne du P.C.F. a été financée par une souscription lancée au mois d'octobre et dont le produit se répartissait à raison de 40 % pour le comité central (campagne nationale) et 60 % pour les organisations départementales et locales (meetings, tracts, etc.). L'objectif de 30 millions de francs initialement fixé a été largement dépassé, le P.C.F. annonçant, après le second tour, que les sommes collectées approchaient les 50 millions de francs.

Au mois de septembre 1980, M. Pierre Juquin, membre du bureau politique, chargé de la propagande sous la direction de M. Fiterman, responsable de la campagne, indiquait que les ressources du P.C.F. ne lui permettraient d'éditer que des affiches en noir et blanc et qu'il ne louerait pas de panneaux d'affichage publicitaire. Le 15 mars, il précisait que ces affiches étaient conçues, de même que les journaux électoraux, par une équipe de militants et de sympathisants du P.C.F. dont le salaire était de 4 200 francs par mois. Cette équipe comprenait des techniciens, comme le photographe André Lejarre, mais le P.C.F. n'a pas eu recours aux services d'une agence spécialisée.

Les journaux du candidat, diffusés à un nombre allant de 7 500 000 à 9 400 000 exemplaires, et les affiches collées par les militants ont popularisé le principal slogan de la campagne du P.C.F. : *« L'anti-Giscard »*, qui, selon un sondage de l'IFOP, a été mémorisé par 61 % des Français (loin devant le slogan de M. Giscard d'Estaing : 42 %). Cette formule exprimait bien la double orientation de la campagne du P.C.F., qui, en posant M. Marchais comme l'adversaire du président sortant, suggérait, en même temps, que le candidat communiste était le seul qui opposait à la politique de M. Giscard d'Estaing des options réellement différentes.

PATRICK JARREAU.

Le Monde

société

POLICE

Libres opinions

Un autre souffle

par JEAN DUBREUIL (*)

EN élisant au suffrage universel un président de la République se réclamant du socialisme, les Français ont fait un choix qui engage de grandes espérances. Mais ce choix engage aussi l'espoir d'un appareil d'État qui ne passe plus au-dessus de la tête des citoyens. Et encore quand il ne faisait que passer au-dessus de leur tête...

Assurément, il faut transformer la mission de police. Assurément, il faut transformer les rapports usagers-policiers. Lourde tâche, tant le contentieux est grand. A cet égard, il convient d'être lucide et savoir qu'il faudra du temps et de l'imagination. Mais c'est d'abord à l'intérieur même de l'institution policière qu'il est impératif de changer l'état d'esprit. A commencer par l'encadrement, qui doit retrouver son rôle de formation sur le terrain, de responsabilité dans la gestion du personnel, de maîtrise dans la conduite des missions, de concertation avec les subordonnés. A commencer surtout par une certaine hiérarchie, qui ne s'est que trop déconsidérée.

S'il n'est pas question pour nous de réclamer une chasse aux sorcières sans limite, il n'est pas question non plus d'accepter sans broncher que restent en place (ou ne soient pas ramenés à la leur) les paranoïaques qui ont brisé des carrières, altéré des cadres de vie, joué les autocrates sans mesure, mais qui, par contre, savaient fermer les yeux sur les comportements inadmissibles au regard du droit ou de la simple humanité. Même si nombre d'entre eux ont retourné leur veste au bon moment, tant il est vrai que l'on n'a jamais autant vu de doubulres par les temps qui courent...

Les policiers ne comprendraient pas (et que dire alors des militants C.F.D.T. qui ont souffert plus souvent qu'à leur tour) qu'un autre souffle ne vienne pas aérer les couloirs feutrés du ministère ou les locaux plus ou moins insalubres des commissariats. Pour changer les choses à l'extérieur, commençons par changer les choses à l'intérieur de la maison.

Pour sa part, notre organisation syndicale poursuivra son action revendicative dans l'intérêt de tous les policiers. Mais, dans le même temps, fidèle à son engagement de toujours, elle continuera d'œuvrer pour un service public à visage ouvert, bref, pour une autre police.

(*) Secrétaire général du syndicat C.F.D.T. de la police parisienne.

TÉMOIGNAGE

Christian Chavanon
ancien vice-président du Conseil d'État

L'Association des membres et anciens membres du Conseil d'Etat nous a adressé un long témoignage sur M. Christian Chavanon, ancien vice-président, décédé le 4 juin (le Monde *du 6 juin). Nous en extrayons les passages suivants :*

Christian Chavanon est nommé, le 19 décembre 1978, vice-président du Conseil d'Etat. C'est le couronnement d'une carrière en tous points remarquable.

Christian Chavanon sait que sa présidence ne peut être que de courte durée : l'âge de la retraite l'atteint dans un peu plus de deux ans. Il ignore que la maladie abrégera encore ses fonctions.

Désireux de marquer sa présidence par des réalisations heureuses, il s'attache à résoudre de nombreux problèmes. Il pratique la concertation avec ses collègues. Son bureau est ouvert à tous ceux qui veulent un entretien. Son trop bref passage à la tête du Conseil d'Etat laisse d'importantes réalisations.

Sa personnalité était si brillante et complexe que des formules simples ne traduiraient pas la réalité.

Christian Chavanon avait une connaissance du droit, des institutions et, plus simplement, des problèmes à traiter qui impressionnait ceux qui avaient à travailler avec lui. Homme de dossiers, il se pliait à la discipline d'en étudier tous les éléments, toutes les incidences.

Doué d'une grande puissance de travail, il était encore plus exigeant pour lui-même que pour les autres. Son autorité, profonde et réelle, n'était jamais fracassante. Si l'on a pu dire qu'il avait le jugement sévère, parfois mordant, et qu'il ne résistait pas à la satisfaction de faire un bon mot, son jugement était sûr, nuancé et jamais sans appel. Ses reparties cachaient, en réalité, une grande sensibilité et une forme de timidité que connaissaient bien ses proches. Il était plein de tolérance et d'esprit de justice.

Il croyait en la valeur de l'homme. Sous des propos en apparence volontiers sceptiques, il était de ceux qui croient profondément aux missions qui leur sont confiées. Sa carrière, parmi les plus brillantes que peut espérer un membre du Conseil d'Etat, il l'a due à ses mérites.

Réfléchi, habile, il savait que les responsabilités comportent de lourdes servitudes et que le responsable doit souvent dire non plutôt que d'accorder. A la colère il préférait les boutades, qu'il pouvait rendre cinglantes. Sa pensée, son jugement étaient tout en finesse. Finesse de l'esprit, subtilité de l'expression.

Nul n'a jamais mis en doute l'indépendance de son esprit et de son caractère. Il ne composait pas avec les impératifs fondamentaux de sa charge. C'était avant tout un négociateur. Mais s'il avait à défendre une thèse, parce que c'était le bon droit, il la soutenait sans défaillance.

Courtois mais ferme, il était le contraire d'un courtisan. Fidèle aux traditions de la grande maison à laquelle il appartenait, il avait au plus haut point le sens de l'intérêt général. De cet intérêt qu'incarnent, bien sûr, le gouvernement et les autorités du moment. Mais qui, au-delà d'eux, manifeste la permanence de l'Etat et des institutions.

∴

Ce témoignage rappelle, d'autre part, que, en 1943, Christian Chavanon avait été désigné d'office par le vice-président du Conseil d'Etat pour être le représentant de la Haute Assemblée auprès du garde des sceaux. « Malgré ses convictions de résistant, que nul n'a jamais mises en doute, Christian Chavanon ne peut pas refuser. Un autre eût été désigné à sa place. Ses collègues lui en ont toujours su gré. »

Terrorisme : un arsenal impressionnant

Les six personnes appréhendées dans le milieu de la semaine, par le Service régional de police judiciaire (S.R.P.J.) de Lille et la brigade criminelle de Paris, dans le cadre d'une opération antiterroriste, et qui ont été placées en garde à vue dans la capitale, n'avaient pas reconnu, semble-t-il, ce samedi 13 juin dans la matinée, leur appartenance à des groupes français ou allemands ou leur participation au hold-up, le 28 août 1979, à Condé-sur-Escaut.

Après avoir arrêté, à Paris, Raymond Delgado, âgé de trente-deux ans, un ancien membre des Groupes d'action révolutionnaire internationaliste (GARI) et suspecté d'appartenir au groupe Action directe, les policiers ont découvert plusieurs appartements parisiens servant de caches à des clandestins français ou allemands. Au numéro 116, de la rue Lamark (18e), ils ont trouvé une somme de 20 000 F provenant du hold-up, de nombreux documents administratifs vierges que les membres d'Action directe sont suspectés avoir dérobés, le 5 août 1980, dans la mairie du quatorzième arrondissement à Paris.

Au numéro 15, de la rue des Rigoles (20e), ils ont découvert deux pistolets-mitrailleurs, sept armes de poing, un pain de dynamite, des milliers de cartouches et d'autres documents administratifs, français et italiens. Dans un autre appartement, boulevard de la Bastille (12e), des terroristes recherchés avaient caché un stock de cartes d'identité d'Allemagne fédérale, un fusil de chasse, quinze armes de poing, du matériel d'impression de faux papiers français et une importante somme d'argent — environ 2 millions de francs — provenant aussi du hold-up de Condé-sur-Escaut.

A ces différentes adresses, les policiers ont interpellé deux Allemands, Johan Werner Wittmann et Catharina Defries, recherchés pour plusieurs délits commis en République fédérale, un ancien membre des GARI, Floreal Cuadrado, âgé de trente-cinq ans, et deux jeunes Françaises, Martine Fournier, âgée de trente ans, et Sylvie Porte, âgée de vingt-sept ans.

AU CONGRÈS DE BESANÇON

Les policiers en tenue : « Le temps du mépris est enfin révolu »

De notre envoyé spécial

Besançon. — Le vingt-deuxième congrès du Syndicat national des policiers en tenue (S.N.P.T.), réuni à Besançon, les 10, 11 et 12 juin, a élu M. Eugène Asencio, jusqu'ici secrétaire général adjoint, au poste de secrétaire général. M. Asencio succède ainsi à M. Henri Buch, qui, admis à faire valoir ses droits à la retraite, se démettra également de ses fonctions de secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP).

Avec quelque vingt-huit mille adhérents, le S.N.P.T. représente environ 75 % des gardiens de la paix des corps urbains de province et d'outre-mer, leurs collègues parisiens étant, eux, dans les mêmes proportions, adhérents au Syndicat général de la police (S.G.P.), dont le secrétaire général, M. Bernard Deleplace, devrait, selon toute vraisemblance, succéder à M. Buch à la tête de la FASP, lors du congrès prévu fin juin à Rouen.

« *Des promesses envolées en fumée* », « *des engagements qui n'ont jamais été tenus* » ; « *des scandales — deux ministres assassinés, un troisième qui se suicide, un haut responsable de la police qui ment au juge qui l'interroge, puis se rétracte* » ; « *cent cinquante-neuf attentats racistes ou fascistes dont jamais on ne retrouve les auteurs* » ; « *un ministre de la justice qui, au nom du droit de réponse, fait à un quotidien un procès et le perd, sa « réponse » elle-même tombant sous le coup de la loi* » (1) ; « *non, ce n'était pas encore la dictature, mais ce n'était déjà plus l'Etat de droit. Ce n'était pas encore l'Etat policier, mais les policiers se sentaient mal dans leur peau...* ».

C'est un accablant bilan du septennat de M. Giscard d'Estaing que M. Henri Buch a dressé, en ouvrant, mercredi 10 juin, les travaux d'un congrès qui, pour la première fois depuis bien longtemps, pouvait se réjouir sans réserve de voir « *le temps du mépris enfin révolu* », et la police « *enfin rendue à ses missions et à ses tâches traditionnelles* ».

Pour le S.N.P.T., l'heure est venue de bâtir, en plein accord avec un gouvernement qui a, d'ores et déjà, montré sa volonté de renouer le dialogue — « *interrompu depuis mars 1980* », — une police « *moderne, démocratique, républicaine* », une police « *service public au service du public* ». Réunis sous le triple signe « *de l'unité, de la dignité et de l'espoir* », maîtres mots de leur congrès, les policiers ont fait part de leur volonté de mettre désormais en place un syndicalisme de « *participation* », sans omettre toutefois de rappeler, au passage, que ce syndicalisme pourrait redevenir une force de « *contestation* », si les revendications qui serviront de base au prochain congrès fédéral de Rouen, dans moins de deux semaines, rencontraient quelques difficultés à aboutir.

Quelles revendications ? Outre un grand nombre d'aménagements d'ordre socio-professionnel interne (retraite, pensions, primes, indemnités, etc.), la Fédération mettra à nouveau l'accent sur un certain nombre de points précis, intéressant, ceux-là, l'ensemble des citoyens. Ainsi, le retour rapide à des techniques de prévention, souvent réclamées en vain, et la protection et l'aide à la population, par le biais de l'îlotage ; ainsi, la suppression d'un certain nombre de brigades spécialisées, qui aura pour effet de permettre — un certain nombre de gradés et de gardiens étant de ce fait appelés à revenir sur la voie publique — la réouverture de commissariats et de postes de quartiers, tant dans la capitale que dans les banlieues périphériques. Ces décisions, les syndicats entendent les voir adoptées dans les meilleurs délais.

Au chapitre des modifications de plus longue haleine, s'inscrit en priorité un débat à la future Assemblée nationale, débat qui porterait sur une réforme globale de la police nationale, y compris ses personnels administratifs et techniques. Une telle réforme devrait, aux yeux des syndicats, aboutir, entre autres choix, à la suppression des deux « polices des polices », l'inspection générale des services (I.G.S.) et l'inspection générale de la police nationale (I.G.P.N.), qui seraient remplacées par une commission de contrôle.

L'extension de la qualité d'adjoint de police judiciaire à tous les gradés et gardiens, selon les modalités en vigueur dans la gendarmerie nationale, figure aussi au nombre des revendications, de même que la création de mesures visant à améliorer la coordination entre services de police et élus locaux.

Le ministre de l'intérieur, M. Gaston Defferre, et les deux « spécialistes » en affaires policières qui l'entourent, MM. Maurice Grimaud et Gérard Monate, auront, à coup sûr, du pain sur la planche dans les mois à venir. Bien sûr, « *tout ne sera pas réglé en un jour* », comme l'a souligné M. Buch, en conseillant à ses successeurs de savoir « *rester vigilants* » — et patients. Mais les nombreux « *On a gagné !* », scandés sur l'air des lampions, qu'on a pu entendre dans la salle, laissent bien augurer de l'avenir.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(1) N.D.L.R. Il s'agit du « Monde » Wui avait refusé en mai 1980 de publier une lettre de M. Alain Peyrefitte non conforme à la législation sur le droit de réponse. Le président du tribunal de Paris, alors Mme Simone Rozès, avait donné raison, en référé, à notre journal.

Les suites de l'attentat de la rue Copernic

RETRAIT DES PLAINTES EN DIFFAMATION CONTRE MM. BUCH ET DELTORN

Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Gaston Defferre, a décidé de retirer les plaintes en diffamation que son prédécesseur, M. Christian Bonnet, avait déposées contre deux syndicalistes de la police. M. José Deltorn, secrétaire général du Syndicat national autonome des policiers en civil (S.N.A.P.C.), et M. Henry Buch, alors secrétaire général du Syndicat national des policiers en tenue (S.N.P.T.), avaient le 4 octobre 1980, au lendemain de l'attentat de la rue Copernic, affirmé, au cours d'une conférence de presse, que de nombreux policiers figuraient parmi les membres de la Fédération d'action nationale et européenne (FANE, groupuscule néo-nazi aujourd'hui dissous).

MILLE EMPLOIS SERONT CRÉÉS

Parmi les mesures prévues au collectif budgétaire qui sera soumis au Parlement figure une proposition du ministre de l'intérieur tendant à la création de mille emplois dans la police nationale. Il s'agira uniquement d'emplois à caractère administratif, car, en raison de la durée de la scolarité, il ne peut-être procédé, pour 1981, à un recrutement de gardiens de la paix. Mais ce recrutement permettra, dès 1981, de remettre en service actif des policiers jusqu'alors affectés à des tâches administratives

M. Gaston Defferre se propose, d'autre part, de faire inscrire au projet de budget pour 1982 la création d'au moins deux mille postes de policier actif.

ÉDUCATION

L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Le président de l'UNAPEL est « rassuré » pour l'avenir immédiat

Continuant ses entretiens avec les organisations représentatives de l'enseignement privé, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a reçu vendredi 12 juin les dirigeants de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL). Selon M. Pierre Daniel, président de l'UNAPEL, ce fut « *un dialogue franc où nous avons pu expliquer ce que nous sommes* ». La délégation de l'UNAPEL a rappelé son attachement à « *la liberté de l'enseignement* [qui] *ne peut, comme toutes les libertés, se concevoir sans les moyens matériels nécessaires à son exercice* ».

Les réponses du ministre de l'éducation nationale furent apaisantes tout en restant fermes sur l'intention. M. Savary s'est déclaré « *solidaire du président de la République* » dans sa volonté de constituer un « *grand service public de l'éducation, unifié et laïc* ». Toutefois, il a promis à ses interlocuteurs — comme il l'avait déjà fait aux syndicats d'enseignants du privé — « *l'application intégrale pour l'année scolaire 1981-1982 des lois et conventions passées entre l'Etat et les établissements privés* ». M. Pierre Daniel s'est déclaré « *rassuré* » pour l'avenir immédiat, mais, a-t-il ajouté, « *la vie de l'enseignement catholique ne peut s'arrêter là en 1982.* » Pourtant, cet apaisement n'est pas sans conséquences : l'UNAPEL accepte désormais le « dialogue » avec le gouvernement socialiste, qui devrait se poursuivre « *très rapidement* », d'autant plus que M. Savary a précisé qu'« *il n'impliquait en aucune façon un accord préalable avec le projet actuel du président de la République* ».

Néanmoins, M. Daniel reste également ferme sur ses positions : « *Popr que nous soyons réellement rassurés*, a-t-il déclaré, *il faudrait que le président de la République s'engage par une déclaration officielle à maintenir, durant son septennat, le concours financier de l'Etat aux établissements privés sous contrat, tout en permettant à nos communautés éducatives de conserver ce qui fait leur identité spirituelle. Ce qui implique la libre réunion des directeurs, des parents, des personnels autour d'un projet éducatif gratuit.* »

Enfin, M. Daniel, qui entre les deux tours de l'élection présidentielle avait appelé les adhérents de l'UNAPEL à ne voter en aucun cas pour M. François Mitterrand, est resté discret sur l'échéance des élections législatives, se contentant d'appeler de ses vœux l'avènement d'une époque où « *la liberté d'enseignement n'appartiendrait plus à un parti politique et ne serait plus considérée comme de droite ou de gauche* ».

LE SNE-Sup : un ministre bien disposé mais peu informé.

La rencontre, vendredi 12 juin, entre le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, et une délégation du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) « *a permis de constater que le ton employé par le ministre était différent de celui utilisé lors de son discours de jeudi aux présidents d'universités* », a déclaré M. Pierre Duharcourt, secrétaire général du syndicat, au terme de l'audience. L'émoi provoqué dans les milieux universitaires par les silences du ministre au sujet des revendications urgentes lors de sa déclaration aux présidents n'est pas étranger, selon le SNE-Sup, à « *ce changement de tonalité* » (*le Monde* du 13 juin). M. Savary s'est montré, aux dires de ses interlocuteurs, attentif aux « *graves questions qui appellent la mise en œuvre sans tarder de mesures de sauvegarde* » *qu'ils lui ont présentées.*

Au sujet de la nouvelle composition des conseils d'universités (loi Sauvage), le ministre a confirmé les engagements pris par le président de la République. Selon le SNE-Sup, le ministre aurait affirmé que la loi sera abrogée mais pas lors de la session parlementaire de juillet. M. Savary a aussi indiqué qu'il fallait envisager le fonctionnement des conseils pendant une période transitoire. Au sujet des habilitations refusées l'an dernier, le ministre s'est montré surpris par leur nombre. Parlant des étudiants étrangers, il se serait déclaré « *partisan de supprimer toutes les clauses restrictives* ». Enfin, il a réaffirmé « *la garantie d'emploi de tous ceux qui se trouvaient dans l'éducation au sens général du terme* ».

M. Savary, a précisé aussi, selon le SNE-Sup, que sa décision d'accorder des renouvellements de contrat pour deux ans aux assistants non titulaires devait être considérée comme « *une garantie minimale* » qui ne remplaçait pas des décisions antérieures. « *Le ministre a semblé peu au courant des textes répressifs rédigés par son prédécesseur et ne pas avoir une connaissance exacte des problèmes comme ceux des vacataires ou des habilitations refusées l'an dernier* », a expliqué M. Duharcourt, en soulignant que M. Savary n'avait pas formulé « *de réponse négative* » aux revendications du SNE-Sup.

DÉFENSE

Le tiers des crédits de la recherche en France est consacré à l'effort militaire

L'effort français de recherche, de développement et d'essais pour la défense, mesuré grâce au montant des crédits publics, est un peu plus grand que l'effort britannique, deux fois plus grand que l'effort ouest-allemand (en notant toutefois que la République fédérale d'Allemagne n'a pas d'effort de défense nucléaire) et huit à neuf fois plus faible que l'effort américain. C'est la constatation qui résulte d'une étude consacrée à la place de la recherche de défense dans l'effort national de recherche et publiée par la revue *l'Armement*.

Bulletin bimestriel d'information et de liaison de la délégation générale pour l'armement, *l'Armement* consacre un numéro spécial à la direction des recherches, études et techniques (DRET) créée en mai 1977 au ministère de la défense pour veiller au progrès des recherches dans des disciplines variées. C'est la première fois, de source officielle, qu'est dressé, à cette occasion, un état de la recherche militaire en France assorti de comparaisons statistiques avec l'étranger.

A l'examen des deux tableaux reproduits ci-contre, il s'avère, selon la revue, que, « *par habitant l'effort de recherche, de développement et d'essais (R.D.E.) pour la défense était, en 1978, d'environ 140 francs en France, 120 francs en Grande-Bretagne, 65 francs en République fédérale d'Allemagne, et de 250 francs aux Etats-Unis d'Amérique* ». La R.D.E. désigne trois activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.

« *Comme l'aboutissement des activités de R.D.E. se situe entre cinq et quinze ans pour l'utilisation (cinq ans lorsqu'il s'agit d'activité de développement, quinze ans lorsqu'il s'agit de recherche fondamentale)*, est-il écrit, *on peut en conclure que, par l'intermédiaire du financement public, chaque Français consacre environ deux fois plus que chaque Allemand de l'Ouest, mais deux fois moins que chaque Américain, pour la protection de la génération suivante.* »

En 1980, l'effort militaire de R.D.E. (nucléaire compris) a été de 11 350 millions de francs. « *Au total, 26 % seulement des crédits de R.D.E. sont dépensés dans les établissements dépendant du ministère de la défense ou du Commissariat à l'énergie atomique. La plus grosse part des travaux (73 %) est sous-traitée à l'industrie. Quant à la part prise par le secteur universitaire, elle est faible (de l'ordre de 1 %) mais significative dans le secteur de la recherche en amont (15 % environ des contrats passés par la DRET)* », précise *l'Armement*.

De 1971 à 1980, « *l'effort de R.D.E. pour la défense représente en France environ le tiers du financement budgétaire de la recherche-développement* », est-il indiqué, si l'on additionne les dépenses militaires, l'enveloppe-recherche civile, la recherche militaire, l'aéronautique civile, etc. « *L'effort français de recherche militaire apparaît bien proportionné à notre puissance économique et à notre ambition d'indépendance* » croit pouvoir conclure la revue officielle.

★ *L'Armement*, 2 bis, boulevard Victor, 75015 Paris.

L'EFFORT NATIONAL EN CRÉDITS DE PAIEMENT

(En millions de francs)	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
R.D.E. Défense	3 900	3 900	4 350	4 650	5 050	5 600	6 100	7 550	9 350	11 350
Enveloppe Recherche (1)..	5 200	6 150	6 850	7 650	9 750	10 300	10 650	11 750	13 350	14 540
Recherche universitaire ..	1 050	1 050	1 150	1 250	1 450	1 700	1 900	2 100	2 450	2 770
Aéronautique civile	650	750	600	400	800	650	700	700	750	600
Autres	400	450	550	700	800	900	1 050	1 150	1 300	1 600
Total	11 200	12 300	13 500	1 650	17 850	9 150	20 400	23 250	27 200	098 88
Part de la RDE Défense	35 %	32 %	32 %	32 %	28 %	29 %	30 %	32 %	34 %	37 %

(1) Il s'agit de l'ensemble des dépenses de recherche civile de l'Etat soumises à une coordination interministérielle. — (N.D.L.R.)

DANS LES PRINCIPAUX PAYS OCCIDENTAUX

(en millions de francs)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978
France	4 350	4 650	5 050	5 600	6 100	7 550
Grande-Bretagne ..	3 900	4 250	4 400	4 950	5 850	6 250
R.F.A.	2 200	2 600	2 450	2 950	3 350	3 800
Etats-Unis (*)	40 200	47 500	42 500	49 500	58 000	57 500

(*) Y compris les crédits nucléaires relevant du département de l'énergie

Le Monde
ECONOMIE

LES CONCLUSIONS D'UNE ÉTUDE FAITE A L'UNIVERSITÉ DE PARIS-X

Chômage et augmentation des charges sociales

L'alourdissement des charges salariales, qui va résulter pour les entreprises de la récente augmentation de 10 % du SMIC, sera partiellement compensée par une diminution des cotisations sociales patronales (pour les salaires ne dépassant pas 1,2 fois le SMIC). Quelle pourra être la conséquence sur l'emploi des mesures prises, ainsi que de la réduction de la durée du travail ? A quelles conditions une telle politique pourrait-elle réussir ? Se fondant sur les résultats d'une analyse du chômage qu'il a dirigée dans un centre spécialisé de recherche de l'université de Paris-X, le professeur Maurice Allais, auteur de nombreux ouvrages (« Traité d'économie pure », « Economie et Intérêt », « l'Impôt sur le capital et la réforme monétaire », etc.) connus en France et à l'étranger, met en lumière les risques encourus.

par MAURICE ALLAIS (*)

LE chômage de plus en plus important que l'on a constaté en France depuis 1968 a donné lieu à une immense littérature, mais de cette littérature ne résulte aucune estimation quantitative de l'influence respective de ses facteurs déterminants essentiels.

En fait le chômage est un phénomène complexe qui trouve son origine dans différentes causes, dont l'analyse peut se ramener pour l'essentiel à celle de trois groupes de facteurs.

● Tout d'abord le progrès technique et les modifications de la structure de la demande impliquent des mutations du système productif qui ne peuvent se réaliser que par des changements d'emploi à l'intérieur de chaque profession et surtout de profession à profession. Le chômage technologique en est une conséquence inévitable.

● En second lieu le chômage conjoncturel est une conséquence directe des fluctuations de l'activité économique induites soit par des variations de la dépense globale d'origine monétaire, soit par des vagues alternées d'optimisme et de pessimisme de la psychologie collective dont les causes sont très complexes.

● Une troisième sorte de chômage résulte d'un mécanisme plus subtil. Dans une situation d'équilibre, les rémunérations salariales globales, avantages sociaux inclus, tendent à se niveler sur la productivité du travail. Comme cette productivité est une fonction décroissante de l'emploi, toutes les mesures qui fixent ces rémunérations à des niveaux supérieurs à leurs valeurs d'équilibre ont pour effet de réduire l'emploi relativement au niveau pour lequel il y a égalité de la productivité du travail et de sa rémunération globale. Un chômage structurel apparaît ainsi, que l'on peut qualifier de chômage chronique (1).

Une analyse approfondie montre que les différents facteurs susceptibles d'être envisagés pour expliquer le chômage peuvent effectivement, et, pour l'essentiel, se classer dans l'un de ces trois groupes. Ainsi les obstacles au licenciement résultant de la législation équivalent à des coûts supplémentaires pour les entreprises. L'analyse de leurs effets relève de celle du chômage chronique.

L'existence d'un chômage chronique n'a cessé de donner lieu, dans le passé, à des controverses passionnées, et des thèses extrêmes ont été soutenues, les unes expliquant sommairement le chômage constaté par des salaires réels trop élevés, les autres le ramenant au seul facteur conjoncturel.

Cependant, si l'importance relative du chômage chronique par rapport au chômage conjoncturel et au chômage technologique peut être discutée, son existence par contre ne saurait faire de doute.

Dans une économie de marché, le prix de tout bien ou service se fixe par la condition qu'à tout moment l'offre soit égale à la demande. Qui désire vendre au prix du marché peut effectivement trouver un acheteur à ce prix, et qui désire acheter au prix du marché trouve effectivement un vendeur à ce prix.

Comment donc expliquer qu'il puisse ne pas en être ainsi sur le marché de l'emploi et que les chômeurs ne puissent trouver du travail aux salaires du marché ? C'est là une question tout à fait essentielle en l'espèce. Si on y réfléchit quelque peu, on constate pour ce marché l'existence de rigidités de toute sorte qui s'opposent à l'égalisation des offres et des demandes par les salaires. Si l'ajustement des offres et des demandes implique une hausse des rémunérations, il s'effectue en général sans difficulté ; mais il n'en est plus de même dès lors que cet ajustement implique une baisse des charges salariales. Les rigidités de toute sorte qui se constatent, qu'elles résultent des dispositions légales ou des accords contractuels, et notamment des mécanismes d'indexation, s'y opposent, et il en résulte un chômage chronique, conséquence directe de charges salariales globales plus élevées que leurs valeurs d'équilibre déterminées par la productivité du travail. Ce qu'il faut considérer, ce ne sont pas les variations des charges salariales réelles, mais leurs variations relatives à celles de la productivité du travail.

C'est là une analyse tout à fait indépendante des orientations politiques des différentes écoles, et sous des formes diverses, mais fondamentalement équivalentes, elle est admise par exemple aussi bien par les libéraux que par les keynésiens les plus orthodoxes.

LES FONDEMENTS DE L'ANALYSE EFFECTUÉE PAR LE CENTRE CLÉMENT-JUGLAR

Les analyses qui ont été effectuées reposent sur trois principes. Tout d'abord le chômage chronique est considéré comme une fonction du rapport du coût salarial global horaire à la productivité moyenne de l'économie en biens de consommation. En second lieu, la composante conjoncturelle du chômage est supposée proportionnelle à la composante conjoncturelle de la production industrielle. Enfin l'ordre de grandeur du taux de chômage technologique est supposé peu variable.

L'estimation des charges salariales globales horaires pour l'ensemble de l'économie a été effectuée en supposant que l'augmentation de ces charges résulte d'un phénomène de propagation de proche en proche à partir des secteurs où les rémunérations globales (avantages sociaux compris) sont les plus élevées. Le secteur de l'économie pris comme référence a été l'ensemble des « industries mécaniques et électriques » pour lequel on dispose d'un indice cohérent des rémunérations horaires globales de 1949 à 1980.

Réduction de la production

Des charges salariales trop élevées ont trois conséquences majeures : tout d'abord le chômage qui en résulte a lui-même pour conséquence une réduction de la production ; en second lieu, les entreprises ont tendance à remplacer le travail par des équipements, et ce remplacement se traduit finalement par un chômage accru et un gaspillage de capital ; enfin les entreprises ne peuvent financer leurs investissements qu'en recourant au crédit, ce qui entraîne une augmentation des moyens de paiement, elle-même génératrice d'inflation.

De plus, et dans la mesure même où les salaires sont indexés, aucune politique d'ordre monétaire, accompagnée ou non d'une dévaluation de la monnaie, ne peut réduire le chômage chronique qui dépend essentiellement du rapport du niveau des charges salariales globales en valeur réelle au niveau de la productivité du travail.

L'estimation quantitative de l'importance respective présente de très grandes difficultés.

La détermination quantitative des facteurs déterminants du chômage a fait l'objet, depuis 1974, de nombreuses recherches au sein du centre Clément-Juglar que je dirige à l'université de Paris-X (voir encadré). Toutes ont convergé vers une même conclusion : l'existence d'un chômage chronique important.

Le taux de chômage considéré est le rapport du nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail à la population active *salariée*. Ainsi, pour 1980, la population active salariée peut être estimée à 19,7 millions, dont 1 450 000 chômeurs, d'où un taux de chômage de 7,4 %.

A titre d'illustration, je présente ci-dessous le graphique correspondant à l'analyse économétrique effectuée (2).

Ce graphique représente les valeurs observées et calculées du taux de chômage. La concordance constatée est certainement très remarquable. Elle l'est d'autant plus qu'elle se constate sur toute la période 1949-1980, c'est-à-dire sur une période totale de trente-deux ans durant laquelle les conditions économiques ont beaucoup varié.

LE TAUX DE CHÔMAGE N'AVAIT JAMAIS DÉPASSÉ, EN FRANCE, 3,25 % DE 1950 A 1974

Quant à la situation actuelle, l'analyse effectuée et les résultats obtenus conduisent aux conclusions suivantes :

1) Il est certain qu'une partie importante du chômage français, d'environ un tiers, est due à des charges salariales globales moyennes excessives relativement au niveau qui serait le leur s'il n'existait aucune rigidité structurelle.

2) On peut estimer de 4 % à 8 % l'ordre de grandeur le plus probable de l'excès du montant des charges salariales globales relativement à sa valeur d'équilibre.

Les charges salariales considérées comprennent à la fois les charges directes de salaires, les charges sociales, et les coûts résultant pour les entreprises des rigidités de toute sorte du marché de l'emploi.

Il convient de rappeler ici qu'à elles seules les charges sociales ont représenté en moyenne 68 % des salaires directs pour les industries mécaniques et électriques en 1980, et que ce pourcentage a été de 67,3 % en février 1981.

3) L'impact de la crise mondiale sur le chômage français en 1980 peut être estimé à environ un tiers de ce chômage.

4) Quant au chômage technologique, son ordre de grandeur paraît être également d'environ un tiers du chômage total ; il correspond au prix à payer pour le progrès technique et pour toutes les adaptations structurelles qu'il implique.

(Lire la suite page 12.)

(1) Voir Allais, 1977, *l'Impôt sur le capital et la réforme monétaire*, Hermann, pp. 157-158, 165-167 et 243-244.

(2) Les principes de cette analyse ont été présentés dans mon *Rapport d'activité scientifique* de septembre 1980 pour le C.N.R.S. (pp. 46-67). Ce rapport a fait l'objet d'une très large diffusion.

(*) Professeur à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris.

La Commission européenne humiliée

DEUX coups de théâtre ont, cette semaine, modifié, en apparence, le climat des relations entre le Japon et les pays européens, passablement tendu ces dernières semaines. Tout d'abord, le mercredi 10 juin 1981, le comte Lambsdorff, ministre allemand de l'économie, en visite à Tokyo, annonçait que l'Empire du Soleil-Levant acceptait de limiter à 10 % en 1981 par rapport à 1980 l'augmentation de ses exportations d'automobiles vers la R.F.A. Immédiatement, la Commission des communautés européennes, qui n'avait pas été informée, se déclarait *« extrêmement surprise d'apprendre la conclusion de ce prétendu arrangement »*.

La Commission a dû être encore plus surprise à la nouvelle diffusée le vendredi 12 juin, toujours en provenance de Tokyo, suivant laquelle le gouvernement japonais aurait arrêté un plan visant à maintenir volontairement au niveau de 1980 les exportations d'automobiles nippones vers les pays du Benelux en 1981. Ce plan serait présenté aux gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois par M. Tanaka, ministre du commerce international et de l'industrie, au cours de la tournée qu'il va effectuer prochainement en Europe. Il proposerait même à la Belgique une réduction de ces exportations.

On comprend l'« extrême surprise » de la Commission, qui, le 19 mai dernier, avait obtenu des ministres des affaires étrangères des Dix le feu vert pour négocier, à Tokyo, un accord d'autolimitation des exportations de voitures japonaises vers la C.E.E.

L'annonce des « arrangements » avec la R.F.A., puis avec le Benelux, prouve que le système communautaire n'a absolument pas fonctionné. C'est un véritable camouflet qui a été donné à la Commission. Il est vrai que le mandat qu'elle avait reçu le 19 mai était tout à fait ambigu, en raison des divisions persistantes entre les Etats membres. L'objectif initial était de réclamer du Japon une réduction des importations de véhicules, comme venaient de l'obtenir les Etats-Unis. Mais le comte Lambsdorff, au nom de la R.F.A. et du « réalisme », s'était employé à réduire la portée des réclamations : il mettait en avant le fait qu'aux Etats-Unis les Japonais ne se heurtent à aucune restriction quantitative, ce qui n'est pas le cas en Europe, où de sévères contingentements de fait sont imposés par la France (3 % du marché national) et l'Italie tandis que les ventes de la Grande-Bretagne sont aussi limitées.

Or le même comte Lambsdorff vient, unilatéralement, d'obtenir, pour son pays, une limitation de la pression japonaise, ce qui n'a pas manqué d'embarrasser le chancelier Schmidt, qui, recevant le 10 juin à Hambourg le premier ministre japonais, M. Suzuki, s'est employé à minimiser la portée de l'accord.

Les autorités de Bruxelles peuvent se consoler en constatant que, en définitive, les objectifs communautaires sont atteints : la vague nippone est en passe d'être endiguée, pour les automobiles tout au moins. Il est vrai qu'elle atteignait des dimensions inquiétantes : augmentation de près de 100 % en R.F.A. en 1980 — elles y représentent désormais 10 % du marché — et de plus de 40 % au premier trimestre 1981, et de 38 % en Belgique l'an dernier. Mais le fait, pour plusieurs Etats membres, d'avoir obtenu des avantages par la voie bilatérale pose plus que jamais le problème d'une politique communautaire déterminée. L'automobile n'est pas le seul point fort des Japonais. La Commission, qui vient d'être mise dans une position passablement ridicule, ne sera pas bien placée pour négocier. — F. R.

Les vraies dimensions de la baisse des marchés financiers

par JEAN-JACQUES PERQUEL (*)

CONTRAIREMENT à ce que l'on a pu dire et écrire, les marchés financiers ont accueilli le changement de président de la République avec une étonnante sérénité.

Le public aurait pu avoir peur : l'aggravation du déficit budgétaire par une distribution libérale d'avantages sociaux pouvait faire craindre pour la stabilité de la monnaie, le désir de ne pas dévaluer le franc, auquel s'ajoutent l'existence de taux élevés et la hausse du SMIC, mettent en danger toutes les entreprises industrielles en concurrence directe avec l'étranger. Or, s'il y a eu des réajustements, il ne semble pas qu'il y ait eu panique.

Certes, la baisse des obligations a été forte mais elle a correspondu à une adaptation du marché financier à la hausse des taux d'intérêt à très court terme. Mais le fait que les taux à long terme aient pu se maintenir à un niveau sensiblement inférieur à celui du court terme (passé de 12 % à 20 %) est une preuve que le marché n'a pas perdu son sang-froid.

Le marché des actions a, quant à lui, enregistré une baisse des cours de près de 27 %. Mais il s'agit, en fait, d'un ajustement et non de ventes précipitées. En effet, si l'on reprend le montant des transactions en francs français sur actions françaises, on a mensuellement les chiffres suivants : janvier 11,6 milliards, février 9,5, mars 10,9, avril 10,4, mai 15,4.

Certes, l'augmentation au cours de ce dernier mois a été forte, mais elle a correspondu, avant le deuxième tour des élections, à des achats spéculatifs souvent étrangers qui anticipaient une victoire de Valéry Giscard d'Estaing. A ces ordres ont succédé, dès le 11 mai, des liquidations de position, augmentant ainsi le chiffre d'affaires normal du marché. En revanche, les reventes de Sicav Monory par de petits porteurs sont restées à peu près nulles.

Comment se justifie alors la baisse du marché ?

D'une part, la hausse des taux à long terme a rendu moins rentables les valeurs mobilières, qui, pour être à parité avec les obligations, ont perdu, de ce fait, entre 10 et 15 % pour cette seule raison.

Bien entendu, la crainte de voir prendre des mesures contre les porteurs privés (remise en cause éventuelle de l'avoir fiscal), la diminution attendue de la rentabilité des actions liée aux mesures sociales, dont l'effet sera d'aggraver les coûts d'exploitation des sociétés, ont pesé sur le marché. Les institutions (Caisse des dépôts, compagnies d'assurances, mutuelles) ont dû en tenir compte. Elles ont défendu les cours à un niveau sensiblement plus bas qu'avant le 10 mai.

Prenons un exemple : toutes les compagnies pétrolières ont perdu de l'argent à cause du retard pris dans l'ajustement des prix des produits pétroliers raffinés. Elles ne sont pas atteintes par la hausse du SMIC, mais l'augmentation des impôts spécifiques va les toucher de plein fouet. Il est normal que leur rentabilité en souffre, et cela justifie à lui seul les nouveaux cours de ces sociétés.

(Lire la suite page 12.)

(*) Agent de change, président du groupe finance de l'Association nationale des docteurs ès sciences économiques.

L'expérience Thatcher

Deux ans après la victoire électorale des conservateurs en mai 1979, la Grande-Bretagne subit le prix très lourd de la politique « monétariste » menée par le gouvernement de Mme Thatcher. Même si la récession mondiale est en cause, le bilan apparaît sombre, plus sombre qu'ailleurs : le produit national brut, qui a baissé de 2,5 % en 1980, diminuerait encore cette année, alors que le chômage atteint deux millions six cent mille personnes.

Après les fanfares qui avaient salué l'avènement de la nouvelle équipe, la confiance s'est effritée, notamment dans les milieux industriels, qui se plaignent du niveau élevé des taux d'intérêt et du poids des charges sociales. Dans les rangs mêmes du parti conservateur, il est reproché à Mme Thatcher d'avoir trahi ses engagements électoraux, dans la mesure où les dépenses publiques *ont* augmenté plus que prévu et où la fiscalité a été renforcée.

Un monétarisme impénitent

LE thatchérisme est pratiquement identifié avec le monétarisme. Mais, comme pour les économistes de l'école de Chicago un gouvernement n'applique jamais assez leur thérapeutique, certains d'entre eux contestent que la politique effectivement suivie par les tories depuis leur retour au pouvoir en mai 1979 mérite le qualificatif de monétariste. A en croire une commission de la Chambre des communes (Treasury and civil service committee), dont une partie des membres sont pourtant plutôt keynésiens, il n'y aurait pas eu en Grande-Bretagne depuis deux ans de « véritable expérience monétariste ». Il faudrait dans ce cas comme dans d'autres définir le mot « véritable ». Laissons là cette querelle, sans oublier toutefois que, plus encore parmi ses partisans que parmi ses adversaires, le monétarisme ne cesse de l'autre côté de la Manche d'être un sujet d'âpres controverses. On s'interroge sur la meilleure définition de la masse monétaire, celle retenue par les autorités britanniques étant M3, c'est-à-dire la définition la plus large (alors que les autorités françaises s'intéressent à l'évolution de M2 beaucoup plus restrictive). On s'interroge aussi sur l'efficacité des modes d'intervention de la Banque d'Angleterre.

LA CHUTE RÉCENTE DE LA LIVRE VIS-A-VIS DU DOLLAR N'EFFACE PAS LA REVALORISATION A L'ÉGARD DES AUTRES MONNAIES

Dollars — Francs
2,50 — 2,40 — 2,30 — 2,20 — 2,10 — 2,00 — 1,90 / 12 — 11 — 10 — 9 — 8
en dollars — en francs
2,2814 — 9,90 — 2,0660 — 9,10 — 2,0761 — 8,88 — 2,2660 — 2,1666 — 2,4605 — 11,61 — 11,57 — 11,04 — 2,2045 — 1,9350
A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J
1979 — 1980 — 1981

Taux d'intérêt (%)
20 — 18 — 16 — 14 — 12 — 10 — 8 — 6 — 4 — 2 — 0
12 % — 14 % — 17 % — 16 % — 14 % — 12 %
LE TAUX DE LA BANQUE D'ANGLETERRE (1)
A M J J A S O N D J F M A M J J A S O N D J F M A M J
1979 — 1980 — 1981

(1) Minimum lending rate (M.L.R.)

La suppression du « corset »

A l'aide d'arguments impressionnants dans les deux cas, on peut soutenir ou bien que cette politique a été, dans l'ensemble, extrêmement restrictive (en faisant remarquer que, jusqu'au mois de novembre dernier, les taux d'intérêt ont été maintenus à un niveau très élevé) ou bien qu'au contraire elle a été en réalité fort accommodante (en observant, comme le faisait en octobre dernier, dans son bulletin mensuel, la célèbre firme d'analystes W. Greenwell, que, *« depuis le début de 1980, la Banque d'Angleterre a accordé d'énormes ressources au système bancaire »*.)

Au vu de la forte progression, l'année dernière, de M3 (+ 22 % au deuxième semestre), on s'est demandé dans les milieux financiers (mais aussi politiques) si le monétarisme était capable d'expliquer la forte décélération de l'inflation. Celle-ci ne devrait-elle pas plutôt être attribuée à l'action exercée par la montée de la livre sterling ? Pour le gouvernement, la question ne se pose pas. Les débordements de la masse monétaire sont dus à des facteurs techniques et, en particulier, à la suppression du « corset » qui imposait aux banques une limite quantitative à leurs dépôts. Au mois de mars 1980, le dispositif a été complété par la mise en œuvre d'une « stratégie financière à moyen terme », désignée depuis lors par ses initiales (M.T.F.S.). On fixe non plus seulement pour l'exercice budgétaire annuel, mais pour une période de quatre ans, des objectifs de croissance monétaire. Cette croissance doit être réduite progressivement pour ne plus atteindre que *6 %* en 1983-1984. Des objectifs ont pareillement été fixés pour les besoins de financement du secteur public (voir ci-contre l'article de Jean Declémy). Les deux grandeurs sont, estiment les autorités, étroitement liées, le contrôle de la masse monétaire passant par la maîtrise des besoins d'emprunt du Trésor, maîtrise rendue plus difficile par l'énormité de la dette publique accumulée à gérer. Dans l'esprit de Mme Thatcher et du chancelier de l'Echiquier, la M.T.F.S. est destinée à briser les « anticipations inflationnistes ». Il s'agit de convaincre les agents économiques et les syndicats que le cabinet n'abandonnera pas d'ici aux prochaines élections son objectif prioritaire de lutte contre la hausse des prix.

Dans aucun pays du monde (pas même aux Etats-Unis) l'institut d'émission, pour conduire ses opérations, ne s'appuie sur une analyse aussi « sophistiquée » de la situation monétaire. Certains économistes monétaristes ont depuis deux ans sévèrement critiqué les modes d'intervention de la Banque d'Angleterre. Ils font valoir que celle-ci, au lieu de fixer son attention sur le marché des fonds d'Etat et le niveau des taux d'intérêt, devrait se donner pour tâche quasi unique de régler le montant des réserves fournies aux banques (selon la méthode de contrôle dite de la « base monétaire »). La question a été laissée pour l'instant en suspens, mais, en novembre dernier, plusieurs mesures ont été introduites qui visent, semble-t-il, à donner au marché un plus grand rôle dans la détermination du loyer de l'argent. Il reste à prouver que les décisions prises dans ce sens aboutiront à une sérieuse réforme d'un système qui continue d'assurer (comme en France, mais par des techniques très différentes) un approvisionnement automatique par la banque centrale du système bancaire en liquidités. — P. F.

Une stratégie contestée par les milieux d'affaires

par JEAN DECLEMY

LE vif repli de la livre sterling intervenu ces derniers temps n'est pas seulement la conséquence de la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et ailleurs, ou de la baisse du prix du pétrole de la mer du Nord. C'est aussi l'effet du pessimisme croissant des milieux d'affaires quant à l'efficacité de la stratégie économique du gouvernement Thatcher, sur laquelle tant d'espoirs avaient été bâtis.

Cette perte de confiance est compréhensible : il devient de plus en plus évident que l'économie britannique est entraînée dans un cercle vicieux qui écarte de plus en plus l'équipe conservatrice de ses objectifs prioritaires et oblige à trahir ses promesses électorales. Il n'est pas de domaine où ces revers soient plus frappants que celui des dépenses publiques.

La grande stratégie était fondée sur le principe que la réduction de l'inflation est la « condition préalable » à la reprise de l'expansion économique et à la diminution du chômage, que cette réduction ne saurait se produire sans une modération permanente de la croissance monétaire et que cette modération exige une réduction du déficit budgétaire.

On allait donc réduire progressivement les besoins d'emprunt de l'Etat — le déficit — du taux de 5,5 % du produit intérieur brut (P.I.B.), hérité des travaillistes en 1979, à 1,5 % (chiffre comparable au pourcentage français de 1980) seulement en 1983-1984. Cela grâce notamment à une réduction de 11,5 % — à prix constants — des dépenses publiques dont le total serait ramené de 43,5 % du P.I.B. en 1978-1979 à 40,7 % en 1983-1984.

Les intentions étaient bonnes, mais, malgré des compressions successives, les dépenses ont, au contraire, encore augmenté d'au moins 1 % à prix constants et le déficit n'a fait que croître (voir graphique ci-dessous). En 1980-1981, il devait être abaissé de 9 milliards de livres à 8,5 milliards et il a atteint près de 13,5 milliards. Pour l'année courante, commencée début avril, il est estimé à 10,5 milliards, soit un peu plus de 4 % du P.I.B. (au lieu des 3 % prévus par la stratégie) ; mais un nouveau dépassement sera certainement difficile à éviter.

Les causes de ces revers sont multiples. Le gouvernement invoque au premier chef la récession de l'économie mondiale, qui a aggravé celle de l'économie britannique. Au lieu de la croissance annuelle de 1 % prévu, le P.I.B. britannique a diminué de 2,5 % l'an dernier, et une nouvelle baisse de 1,5 % est attendue cette année.

Ce ralentissement de l'économie a entraîné inévitablement une contraction des rentrées fiscales, tout en gonflant les dépenses de l'Etat, que ce soit au titre du chômage (+ 700 millions de livres l'an dernier, soit 3,5 % à prix constants), de la création artificielle d'emplois et de la dégradation des finances des industries nationalisées (sidérurgie, chantiers maritimes, British Leyland, notamment).

En même temps, le gouvernement n'est pas parvenu à faire respecter ses directives par les collectivités locales, même celles à gestion conservatrice, qui toutes disposent d'une autonomie financière. L'an dernier, elles ont crevé leur budget de 740 millions de livres (5,6 %) et, cette année, un nouveau dépassement de près de 1 milliard menace déjà (au-delà des 8,5 milliards autorisés). La défense nationale, pourtant favorisée l'an dernier par une augmentation de 3,5 % de son budget, a aussi déçu, avec un dépassement de 450 millions, qui a porté la hausse à près de 5 %.

Cependant, comme s'en plaint amèrement la Confédération de l'industrie britannique, la bureaucratie a bien résisté à la récession. Alors que les chefs d'entreprise du secteur privé étaient contraints d'élaguer impitoyablement leurs effectifs, le nombre des fonctionnaires n'a diminué que d'environ quarante mille depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs (à comparer avec l'augmentation de un million deux cent cinquante-huit mille du nombre total des chômeurs enregistré depuis lors).

Par surcroît, les salaires ont continué de croître dans le secteur public beaucoup plus rapidement que dans le secteur privé en raison du système dit de la comparabilité, hérité de la précédente administration. Maintenant certes abandonné, celui-ci a assuré à la fonction publique un rattrapage en fonction de l'augmentation plus rapide des salaires intervenue les années précédentes dans le secteur privé. Les charges salariales de l'Etat (environ le tiers du total des dépenses publiques) ont aussi été considérablement alourdies du fait que les fonctionnaires à la retraite bénéficient de pensions indexées sur l'inflation.

Le financement du budget est d'ailleurs compliqué, à l'heure actuelle, par la grève des fonctionnaires, en cours depuis plus de trois mois, qui, en entravant la perception des impôts, prive le Trésor public de 4 à 5 milliards de livres de rentrées jusqu'à présent, selon diverses estimations. Le conflit lui-même est important pour l'avenir : si le gouvernement fait des concessions à la fonction publique, qui estime insuffisante son offre d'augmentation salariale de 7 %, le déficit sera encore aggravé, car le budget a été établi sur la base d'une augmentation de cet ordre. En outre, toute concession encouragerait rapidement le mouvement revendicatif ailleurs.

La baisse du prix du brut de la mer du Nord doit faire diminuer les rentrées. On estime que toute réduction de 1 dollar du prix du baril fait diminuer d'environ 200 millions de livres par an les revenus de l'Etat. Or la diminution, annoncée la semaine dernière, est de 2 dollars, et les clients l'estiment insuffisante.

Une mini-révolte

D'ores et déjà de nouvelles compressions des dépenses sont envisagées. La trésorerie vient de demander à tous les ministères de préparer des économies supplémentaires de l'ordre de 3 à 5 % pour l'an prochain par rapport à l'année courante. Mais elles risquent d'être encore plus difficiles à réaliser que les précédentes. Celles-ci avaient déjà provoqué au sein du gouvernement une mini-révolte qui avait obligé le chancelier de l'Echiquier à se contenter de 1 milliard de livres d'économies au lieu des 2 qu'il demandait.

Les dirigeants des industries nationalisées viennent, de leur côté, avec l'appui du patronat et du Trade Union Congress, de réclamer un adoucissement des contraintes gouvernementales qui les empêchent d'effectuer des investissements à leur avis indispensables. Quant aux collectivités locales, le ministre de l'environnement, M. Michael Heseltine, dont elles dépendent, les menace de sanctions législatives pour les obliger à respecter ses consignes. Toutefois ses efforts ne seront pas facilités par les élections locales qui ont permis en mai à l'opposition travailliste de s'assurer le contrôle d'un nombre encore plus grand de conseils régionaux.

Que deviendra donc le thatchérisme ?

Les « monétaristes » de la droite conservatrice redoublent leur pression sur le premier ministre pour qu'elle applique encore plus rigoureusement sa stratégie. Mais les revers apportent de l'eau au moulin des « modérés » ayant à leur tête, au sein du cabinet, MM. James Prior (emploi) et Peter Walker (agriculture), qui n'ont jamais manifesté beaucoup d'enthousiasme pour cette politique. Ils viennent d'obtenir de Mme Thatcher que le cabinet *« passe en revue »* toute la stratégie par une série de conseils, dont le premier aura lieu le 17 juin. Beaucoup en dépendra probablement.

Augmentation de la pression fiscale

Le gouvernement s'est efforcé de limiter les dégâts, en ordonnant des compressions budgétaires. A cinq reprises depuis son installation au pouvoir en mai 1979, des séries de coupes ont été annoncées. Toutefois, il ne s'est agi essentiellement que de réductions relatives, par rapport aux dépenses programmées par la précédente administration, laquelle avait prévu des augmentations annuelles successives de 2 % à prix constants.

Il s'ensuit que le total des dépenses de l'Etat doit, cette année, être inférieur de près de 5 % à prix constants au niveau projeté par le gouvernement Callaghan, mais restera néanmoins supérieur d'environ 1 % au niveau de 1978-1979. Quant aux compressions, elles ont été effectuées en grande partie aux dépens des investissements (éducation, logement, réseau routier, hôpitaux et industries nationalisées) au détriment de l'avenir.

Pour renforcer par ailleurs les recettes, le gouvernement a eu recours à la vente de biens publics dans le cadre de sa politique de privatisation et à la vente à terme de pétrole, qui a permis à la British National Oil Corporation, la société nationale des pétroles, d'encaisser le produit de livraisons qu'elle effectuera à l'avenir. La réduction de la contribution au budget communautaire exigée avec tant d'insistance par Mme Thatcher des partenaires européens a aussi allégé le problème.

Le gouvernement a néanmoins dû se résigner à accroître la fiscalité, non seulement les contributions indirectes mais aussi l'impôt sur le revenu, en plus de prélèvements exceptionnels sur les « super bénéfices » des compagnies pétrolières et des banques. A telle enseigne que la ponction fiscale est passée de 39,7 % du P.I.B. pendant la dernière année de gouvernement travailliste à 44,5 % l'an dernier, et encore bien plus certainement cette année.

La réduction réelle qui était promise tant des dépenses publiques que des impôts ne reste donc qu'un mirage. Non seulement le problème demeure entier mais il se posera inévitablement avec encore plus d'acuité au cours des prochains mois.

L'AUGMENTATION DES DÉPENSES PUBLIQUES N'A PAS ÉTÉ MAITRISÉE

DÉPENSES PUBLIQUES (en millions de livres)

	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
Prévisions	64 721	75 606	91 889	104 188
Résultats	66 100	77 100	93 719	

BESOINS DE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC (1) (en millions de livres)

	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
Prévisions	8 537	8 305	8 536	10 566
Résultats	8 227	9 120	13 485	

(1) P.S.B.R. : Public sector borrowing requirement
Source : Trésorerie britannique

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe
OJD 1980

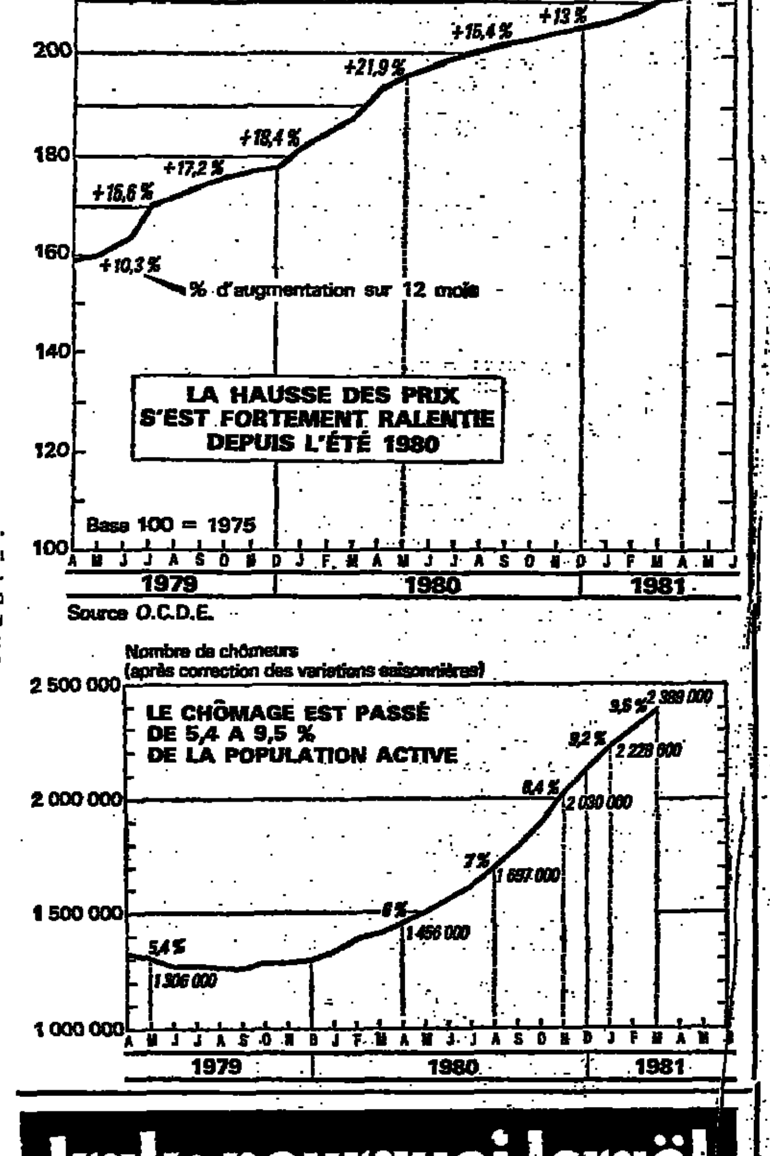
Commission paritaire n° 57 437.

هكذا من الأصل

deux ans après

Trop peu rigoureuse pour les stricts « monétaristes », trop dure pour les modérés, la stratégie du premier ministre s'est néanmoins traduite par quelques résultats. La récession aidant, la balance des paiements courants est devenue positive, la dette extérieure a été ramenée de 22 milliards de dollars en 1979 à 14 milliards en 1981, et le taux d'inflation a très sensiblement reculé. Le nombre des faillites s'est multiplié, mais l'industrie britannique, aiguillonnée par les taux d'intérêt élevés et une livre surévaluée, a sans doute fait des progrès importants de productivité. Les syndicats ont, quant à eux, fait preuve de moins d'agressivité, la montée du chômage expliquant en partie, il est vrai, leur modération.

L'échéance électorale se rapprochant, il reste maintenant environ deux ans à Mme Thatcher pour justifier sa politique. La pente apparaît longue à remonter. — M. B.



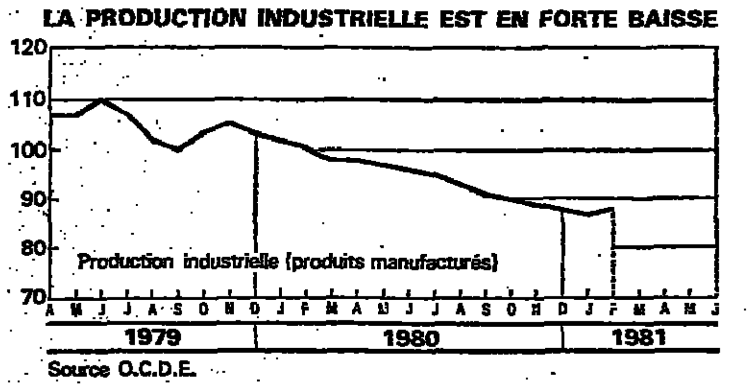
La longue vie des «canards boiteux»



MORT aux « canards boiteux » ! Tel paraissait être le mot d'ordre industriel lancé par le gouvernement conservateur de Mme Thatcher au moment de son entrée en fonctions. Il devait notamment se traduire par la suppression des subventions aux entreprises publiques. Devait s'ajouter la mise en vente des actifs de certaines firmes nationales et des actions détenues par l'Etat autre priorité de la nouvelle stratégie élaborée par le ministre de tutelle, Sir Keith Joseph, dont une des premières initiatives fut de recommander à ses collaborateurs la lecture d'Adam Smith et de Schumpeter.

De nationalisation pure et simple ou bien seulement réduction de la participation financière de l'Etat, le désengagement apparaissait en tout cas comme un des impératifs du néo-libéralisme qui devait s'appliquer notamment au gaz et à l'électricité, aux postes et télécommunications, aussi bien qu'à la compagnie British Airways ou à la société British Aerospace. Toutefois, le divorce classique entre les intentions et les réalités apparut très vite, traduisant à la fois au niveau de l'analyse la nécessité de remise en cause des comportements et au niveau de l'action la résistance des structures.

L'héritage était lourd. Après la première vague de nationalisations, intervenue au lendemain de la seconde guerre mondiale dans un certain nombre de secteurs de base (énergie, transports...), les travaillistes, revenus au pouvoir en 1974, avaient procédé à une extension du secteur public dans le but de limiter les effets du choc pétrolier sur l'emploi. Passèrent ainsi sous contrôle de l'Etat l'ensemble des chantiers navals et les deux tiers des entreprises de réparation de bateaux, la construction aéronautique et des firmes comme British Leyland ou Herbert (machines-outils). Le secteur public



représentait un dixième du produit national brut et de la population active, le quart des investissements industriels.

Après cette deuxième vague, marquée par le souci de venir en aide aux entreprises en difficulté, il importait, pour les tories, sinon d'effectuer un virage à 180 degrés, du moins de remettre la balle dans le camp des industriels. Toutefois, moins de quatre mois après la victoire électorale du 3 mai, les autorités britanniques faisaient une exception importante à leur programme en décidant, fin août, d'apporter une aide financière à la construction d'une usine de titane. Cette dérogation était justifiée par des considérations tant stratégiques que commerciales : l'ICI (Imperial Chemical Industries) ayant décidé de fermer la seule fabrique de titane de Grande-Bretagne, l'industrie aérospatiale (et surtout Rolls-Royce) aurait été à la merci de fournisseurs étrangers.

Malgré la volonté affichée de désengagement, l'ambiguïté continuait à prévaloir. Ainsi, le Bureau national des entreprises — l'IDI britannique, — institué en novembre 1975, perdait son autonomie, la notion de politique industrielle n'ayant pas *a priori* de signification pour l'équipe conservatrice, soucieuse avant tout de rentabilité ; mais cet organisme ne disparaissait pas. De même, en fait de nationalisation, il fut décidé d'offrir au public seulement 5 % des actions de B.P., ce qui ramenait la participation de l'Etat de 51 % à 46 %.

Le poids du social

Les contraintes sociales ont surtout fait sentir leur poids. Ainsi, le gouvernement a consenti, en septembre 1980, un nouveau soutien financier à la British Steel Corporation, afin de sauver l'entreprise nationalisée de la faillite. De même, en janvier 1981, la société British Airways a été autorisée à effectuer un emprunt supplémentaire, tandis qu'au début de 1981 étaient lancées d'autres bouées de sauvetage à des firmes nationalisées en difficulté, comme British Leyland.

Face à l'accroissement du chômage, le gouvernement, qui a mesuré les risques sociaux et politiques, a été obligé d'assouplir ses positions doctrinales. Le principe d'hostilité à l'intervention de l'Etat a subi de nombreuses entorses, ce qui a d'ailleurs entraîné un certain mécontentement dans les rangs conservateurs. Pour sauver la face, dans le cas de la British Steel, Sir Keith Joseph — « *cet horrible personnage dont l'obsession idéologique menace de déchirer le tissu social* », disait à son propos M. Callaghan — a indiqué, en février 1981, qu'une nouvelle loi permettrait de réduire les activités de la société et ultérieurement de la privatiser.

Un mois après, le gouvernement britannique venait en aide au groupe International Computer Limited (I.C.L.), premier constructeur européen d'ordinateurs, en accordant sa garantie pour un emprunt. Pour cette affaire, les autorités, tout en parlant de « *répit* », ont invoqué l'utilisation par une vingtaine d'administrations publiques des ordinateurs I.C.L. Quinze mois auparavant, le gouvernement avait vendu le quart de sa participation dans ce groupe.

Ainsi la stratégie industrielle des conservateurs, qui héritaient d'un empire confus, a subi des accommodements liés soit à la défense de l'emploi, soit à l'intérêt national. L'orthodoxie n'a pas été respectée, alors qu'au début de juin 1981 le chancelier de l'Echiquier, Sir Geoffrey Howe, faisait part devant le Conseil national de développement économique, qui comprend des représentants du gouvernement, du patronat et des syndicats, du souhait officiel de revoir le problème du financement du secteur nationalisé.

Cependant, le secteur privé a payé le prix très lourd à la fois de la crise mondiale et du monétarisme thatchérien. La production industrielle, qui avait diminué d'environ 6 % en 1980, devrait encore décliner cette année. La chute des investissements industriels devrait se poursuivre, alors que les profits nominaux ont reculé de 15 % l'an dernier et baisseraient encore en termes constants en 1981.

Les faillites d'entreprises, petites, mais aussi moyennes, ont été nombreuses, sans qu'il soit évident que ces disparitions signifient un assainissement de l'appareil productif. La productivité par tête a d'ailleurs reculé en 1980 dans le secteur manufacturier, même si certaines entreprises sont, aujourd'hui, hautement compétitives sur le marché international. Après deux ans de politique conservatrice, les perspectives apparaissent encore sombres pour l'industrie britannique. Déclin inéluctable ou crise d'adaptation ?

MICHEL BOYER.





POINT DE VUE

Nationaliser ?

par FRANCIS MORIN (*)

Réforme dite de « *structure* », le projet des nationalisations est évidemment au cœur du débat électoral. Les nationalisations annoncent-elles le changement de société ou bien le renouveau d'un secteur public simplement élargi ? Sont-elles porteuses d'un projet social audacieux ou se limitent-elles à banaliser les excroissances difformes d'un capitalisme sauvage ?

Et puis ne voit-on pas surgir de plus en plus cette question au sein même de la gauche : les nationalisations sont-elles vraiment nécessaires ? En ces temps de crise, le vrai problème ne serait-il pas de revivifier l'esprit d'entreprise plutôt que d'étatiser encore l'économie ?

MAIS que faut-il donc entendre aujourd'hui par entreprise privée ? Dès l'origine du capitalisme, cette expression a d'abord signifié propriété individuelle. Dans ce sens restreint, il y a généralement identité de personnes entre le chef d'entreprise et le propriétaire. Et même si ce n'est pas le cas, l'individu propriétaire détient normalement le pouvoir ultime. Puis la notion s'est progressivement élargie sous l'effet vraisemblablement de l'accroissement parallèle de la concentration des capitaux. L'entreprise privée est devenue celle où un détenteur particulier du capital, le plus important sans doute des propriétaires, exerce les pouvoirs généraux de contrôle ou de surveillance de la direction. Ici la propriété n'est évidemment plus individuelle, mais c'est le contrôle qui le demeure. En conséquence, le pouvoir reste encore fondé sur un engagement de patrimoine — effectif — de ceux qui l'exercent.

Or, qu'observe-t-on dans onze groupes industriels sur la quinzaine concernée par les nationalisations ? Aucune des deux définitions précédentes de la propriété privée ne s'applique. Dans ces onze groupes, il y a aussi bien absence de propriété individuelle que de contrôle individuel. La dilution de la propriété est telle qu'aucun des porteurs d'actions ne peut s'appuyer sur son nombre de parts sociales pour faire valoir une autorité quelconque. L'affirmation du caractère « privé » de la propriété demeure alors très largement symbolique ; elle se traduit, pour la multitude des petits porteurs d'actions, par le sentiment d'appartenir encore au camp de la libre entreprise Mais en réalité, le pouvoir dans ces firmes particulières est exercé par des administrateurs professionnels qui s'autorecrutent et dont la présence n'est en rien due aux attributs traditionnels du droit de propriété.

Ce système de cooptation ne se maintient que grâce à la pratique des pouvoirs en blanc (c'est le cas principalement chez PUK et Rhône-Poulenc), ou grâce à la pratique des participations circulaires (essentielles à la C.G.E. ou chez Saint-Gobain-Pont-à-Mousson). D'autres entreprises sont également sous le contrôle de groupes financiers eux-mêmes en autocontrôle. Thomson-Brandt, et depuis peu Creusot-Loire, dépendent du groupe Paribas ; la Lyonnaise des Eaux est dans l'orbite du groupe Suez. Notons que, de la même façon, la Générale des Eaux et C.I.I.-H.B. sont dans la mouvance respectivement de la C.G.E. et de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson.

Dans ces groupes, la dilution de la propriété juridique est telle qu'on doit suggérer que la propriété est en fait déprivatisée et donc déjà en partie collective. Simultanément, le pouvoir est confisqué par des oligarchies technocratiques qui ne sont en rien engagées dans leur patrimoine.

Dans certains de ces groupes la propriété individuelle est même tellement absente que, très souvent, elle est remplacée par son exact contraire : la propriété de l'Etat, qui se conjugue pour partie avec les modes d'exercice du pouvoir qui viennent d'être rappelés. Evidemment, la présence de l'Etat dans ces groupes est essentiellement passive. Mais là encore cette passivité sert directement à conforter les positions du contrôle des équipes au pouvoir. Directement ou indirectement l'Etat est le principal actionnaire de PUK (avec 4,95 % du capital), de Thomson-Brandt (13,2 %) ; il est le second actionnaire à la C.G.E. (8,45 %), chez Rhône-Poulenc (5,03 %), dans la Générale des (5,03 %), dans la Générale des Eaux (13 %) et la Lyonnaise des Eaux (18 %), dans Creusot-Loire (4,9 %) et chez Dassault (20 %). Depuis la restructuration de la sidérurgie, l'Etat détient même le contrôle d'Usinor et de Sacilor.

En résumé, les processus de déprivatisation et d'étatisation sont d'ores et déjà très développés dans les groupes nationalisables. Les nationalisations auront-elles d'autres buts que leur simple mise en forme juridique ?

La question de légitimité

La question devient encore plus aiguë dès lors qu'on essaie de dépasser les formules en trompe-l'œil de « nationalisation des groupes industriels », ou de « nationalisation du crédit ».

On sait qu'une des raisons de l'échec des négociations de septembre 1977 entre le parti socialiste et le parti communiste portait justement sur la question des filiales, du nombre de celles à nationaliser. Ce que le Parlement devrait prochainement nationaliser, ce sont des sociétés (sociétés mères ou sociétés filiales) et non des groupes. La question fondamentale est donc de savoir si l'Etat entend uniquement prendre le pouvoir dans ces groupes, auquel cas, la nationalisation des seules sociétés mères est en pratique suffisante, ou bien, s'il entend au contraire transformer substantiellement les conditions d'exercice du pouvoir dans l'entreprise, et, dans cette seconde hypothèse, il est alors logique de vouloir nationaliser un grand nombre de filiales.

Il n'est pas équivalent, par exemple, de nationaliser Rhône-Poulenc S.A., dont l'effectif salarié se monte actuellement à dix-neuf personnes, ou de nationaliser l'ensemble de ses filiales métropolitaines, qui regroupent au total soixante-dix mille deux cents salariés. Le tableau ci-dessous révèle ainsi que, selon les options, les salariés concernés par les nationalisations dans l'industrie oscilleront entre un peu plus de cent cinquante mille travailleurs et environ neuf cent mille (effectifs métropolitains).

Derrière cette statistique, la question de fond est, évidemment, de savoir sur quelle légitimité s'établira finalement le nouveau pouvoir dans l'entreprise : la légitimité traditionnelle de la propriété, ici, en l'occurrence celle de l'Etat, ou bien une nouvelle légitimité, celle notamment des forces du travail.

Il reste encore une question redoutable qui devra être tranchée par le nouveau pouvoir politique. Que fera-t-il des participations industrielles issues de la nationalisation des banques, des compagnies d'assurances et des principales holdings financières ?

Ces participations dont le contrôle par effet induit reviendrait à l'Etat doublerait, à elles seules, comme l'a montré une étude sur ce sujet, le poids des nationalisations actuellement envisagées dans l'industrie (1).

Il est donc essentiel de définir très rapidement quelles sont les missions qui seront confiées au nouveau secteur public afin de réaliser des arbitrages qui s'imposeront nécessairement.

(*) Professeur de sciences économiques à l'université de Toulouse-I.

Mais quel est, justement, le poids économique réel des groupes industriels dont on prévoit explicitement la nationalisation ? Quelques chiffres ont été avancés ici ou là. Certains sont discutables, voire même inacceptables. Il s'agit notamment des appréciations fondées sur les chiffres d'affaires ; ces grandeurs ne sont pas en effet agréables sur un plan macroéconomique, même si par ailleurs elles présentent un réel intérêt pour chaque entreprise considérée individuellement.

En tenant compte de cette contrainte d'agrégation et en fonction des informations réellement disponibles, trois évaluations seulement sont possibles :

● En termes d'effectifs salariés, les groupes concernés par les nationalisations représenteraient exactement 16 % des personnes employées dans l'industrie (nomenclature de l'INSEE) et seulement 4,4 % de l'emploi total en France. Avec les nationalisations, les effectifs dans le secteur public grimperaient de 5,5 % à 21,6 % dans le secteur industriel.

● En termes de valeur ajoutée, ensuite, le secteur public passerait dans l'industrie de 15,9 % à 33,4 %, soit un doublement. Mais, par rapport à la valeur ajoutée totale de l'économie, le poids des groupes industriels nationalisables n'est que de 5,7 %.

● En termes d'investissements, enfin, le poids du secteur public, qui est déjà important dans la seule industrie avec 64,7 %, s'élèverait à 77,8 % avec les nationalisations. Signalons, toutefois, que le poids des investissements du nouveau secteur public ne s'établira qu'à hauteur de 15,4 % de l'ensemble des investissements de l'économie française.

Ces chiffres montrent à l'évidence que le poids du nouveau secteur public sera important. Mais faudra-t-il parler d'une étatisation de l'économie ? Pour le faire, il faudrait que les nouvelles autorités politiques s'enferment en quelque sorte dans un nominalisme juridique qui consisterait, par exemple, à n'appliquer que strictement un programme de transfert de propriété.

Pour éviter le risque étatique, il suffirait qu'en même temps que l'on définit l'étendue des nationalisations soient déterminées les missions du nouveau secteur public de production (notamment pour canaliser les effets induits de la nationalisation des groupes bancaires et financiers), et surtout les conditions dans lesquelles le secteur public pourrait s'ouvrir à une socialisation effective : quel pouvoir pour les travailleurs, pour les usagers et pour l'Etat ?

(1) *La Banque et les groupes industriels à l'heure des nationalisations*, ouvrage collectif publié aux Editions Calmann Lévy (novembre 1977).

LE POIDS DES GROUPES NATIONALISABLES : DE 150 000 A 900 000 PERSONNES

(Chiffres en millions de francs, au 1er janvier 1980)

		EFFECTIFS			CHIFFRE D'AFFAIRES (H.T.)		VALEUR AJOUTÉE	INVESTISSEMENT
		Groupe	Société mère	A l'étranger	Groupe	A l'étranger	Groupe	Groupe
LES ONZE GROUPES INDUSTRIELS	Dassault	15 553	15 553	—	7 123	5 351	2 319	135
	Roussel Uclaf	17 041	6 446	6 444	4 523	2 800	2 129	249
	I.T.T. France	15 900	7 700	—	4 190	165	indéterm.	indéterm.
	Thomson-Brandt	126 308	9 832	14 000	30 004	12 259	13 249	1 266
	Honeywell-Bull	19 054	14 423	4 300	5 129	2 389	2 800	967
	PUK	91 900	375	21 244	33 854	17 940	13 292	1 627
	S.G.P.M.	147 888	237	85 712	35 527	23 803	16 644	2 227
	C.G.E.	149 500	394	31 000	35 011	12 000	10 025	983
	Rhône-Poulenc	102 000	19	31 888	33 781	18 943	13 582	2 208
	Usinor-Sacilor	88 341	56 981	—	32 816	10 772	8 617	1 217
	Matra	20 000	5 836	—	7 500	4 009	2 900	141
Nucléaire	Creusot-Loire	48 441	24 867	—	16 500	13 565	5 971	387
Distribution des eaux	Lyonnaise des eaux	39 390	4 058	—	8 471	—	3 345	453
	Générale des Eaux	23 651	6 631	—	10 547	—	4 114	397
Prise de participation	Peugeot	264 730	193	65 900	72 813	48 261	26 994	4 828
	Totaux	1 168 519 (1)	155 505	260 488	336 899	163 878	127 981	17 077

(1) Dont 908 111 en France.

Sources : rapport d'assemblée et documents DAFSA.

Chômage et charges sociales

(*Suite de la page 9.*)

Ces estimations ne sont que les plus probables et leurs marges d'erreur sont relativement élevées. Ainsi, si le pourcentage le plus probable du chômage chronique dans le chômage total est, en 1980, de 31 %, on peut seulement dire que le chiffre exact est très probablement compris entre 26 % et 36 %. Quant à l'estimation de l'excès relatif du montant des charges salariales globales sur sa valeur d'équilibre, la marge d'erreur possible est encore plus forte.

Il convient d'ajouter que, suivant cette analyse, l'augmentation de 1978 à 1980 du chômage a eu, pour la plus grande partie, une *origine conjoncturelle*.

Il résulte encore de ces estimations qu'en 1980, et pour une productivité inchangée du travail, *toute augmentation* (ou *diminution*) des charges salariales globales moyennes horaires de 1 % aurait entraîné une augmentation (ou diminution) d'environ cinquante mille à cent mille chômeurs.

En fait, toutes ces estimations ne constituent que des ordres de grandeur comportant des marges d'erreur importantes résultant pour l'essentiel des incertitudes dont sont entachées les statistiques de l'INSEE en valeurs relatives au cours du temps. Elles sont donc susceptibles d'être révisées. Mais nous considérons comme scientifiquement établi que le chômage chronique représente aujourd'hui un tiers environ du chômage français.

La réduction du temps de travail

L'analyse qui précède permet de faire trois prévisions conditionnelles :

● Si le rapport des charges salariales globales à la productivité moyenne restait inchangé, le chômage chronique, représentant actuellement environ un tiers du chômage français, subsisterait indéfiniment.

● L'incidence sur l'emploi du relèvement qui vient d'être décidée de 10 % du SMIC doit s'apprécier au regard de sa hausse effective en valeur réelle ; de la fraction de cette hausse qui restera à la charge effective des entreprises ; des modifications de l'échelle générale des rémunérations qu'elle est susceptible d'entraîner; de l'augmentation parallèle des charges sociales; et enfin de l'accroissement éventuel de la productivité qui peut se constater.

En l'absence de toutes autres mesures correctives que celles actuellement annoncées, il paraît difficile qu'à productivité inchangée l'impact des mesures prises ne se traduise pas finalement par une augmentation de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers du nombre de chômeurs.

● Enfin, si la réduction envisagée de la durée du travail de 40 heures à 35 heures s'accompagnait du maintien des rémunérations mensuelles réelles globales et si elle n'était pas compensée par un accroissement parallèle de la productivité de l'ordre de 15 %, cette réduction se traduirait par une augmentation massive du chômage.

Il résulte de là que, pour ne pas être déraisonnable, toute politique d'augmentation ultérieure du SMIC ou de réduction de la durée du travail à salaires mensuels réels inchangés ne pourrait être que graduelle et modulée en fonction du taux de chômage observé.

La confrontation des offres et des demandes

Quant au chômage conjoncturel, il est certes possible de le réduire quelque peu par une politique de grands travaux et par le recrutement de nouveaux fonctionnaires là où il est susceptible de répondre à des besoins *incontestables. Mais, en tout état de cause*, l'environnement international, sur lequel il est impossible d'agir efficacement, reste défavorable ; et, de plus, dans la mesure même où la récession conjoncturelle tire son origine d'un climat maussade de la psychologie collective, le programme de la plate-forme électorale du président de la République est plutôt de nature à susciter, au moins dans l'immédiat, de fortes appréhensions.

Enfin, la mise en œuvre de ce programme ne peut réussir que si elle s'accompagne d'une forte croissance, mais, pour une large part, cette croissance ne peut se réaliser que moyennant des gains de productivité qui impliquent le maintien à son niveau actuel, sinon l'accroissement, du chômage technologique.

Une observation analogue peut être présentée pour le chômage chronique, dont la réduction est subordonnée, à charges salariales globales inchangées, à des gains substantiels de productivité.

Il résulte de là que, même si les salaires n'étaient pas augmentés, et même si la durée du travail n'était pas abaissée, la réduction du chômage présenterait encore des difficultés considérables.

En réalité, la législation et les accords contractuels sur les minima de salaires, les avantages sociaux, et les mécanismes d'indexation, lorsqu'ils deviennent excessifs par rapport à la productivité du travail, loin de protéger les *plus défavorisés*, ne font qu'aggraver leur sort en condamnant une grande partie d'entre eux au chômage. Ils mènent simplement à une situation où les salaires réels élevés des uns ne sont possibles qu'au prix du chômage des autres.

Si le fonctionnement d'une *économie de marché mène, dans certains cas, à des salaires réels jugés insuffisants d'un point de vue éthique*, c'est par des transferts directs de revenus qu'il faut assurer des compléments de rémunération aux intéressés, et non en s'opposant au libre jeu de la fixation des salaires par la confrontation des offres et des demandes.

MAURICE ALLAIS.

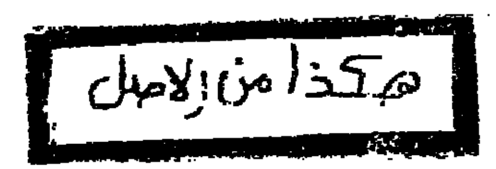
La baisse des marchés financiers

(*Suite de la page 9.*)

Il y a eu certainement une accélération des achats des valeurs étrangères par des Français, ce qui a motivé la création d'une devise-titre, mais l'écart de 7 % entre la devise-titre et la devise ordinaire, très inférieur à celui que l'on a pu connaître dans le passé, est l'indication que ce marché reste très calme.

On s'aperçoit ainsi qu'il y a eu, après quelques réactions émotives, une certaine stabilisation sur de nouvelles bases. Bien entendu, cela tient compte des mesures déjà prises, comme la hausse du SMIC ou l'aggravation d'un déficit commercial, mais pas de celles qui peuvent être envisagées à partir de maintenant tant sur le plan fiscal que sur le plan économique. Mais ce relatif calme des marchés est trompeur : si des mesures ne sont pas prises rapidement pour rassurer les épargnants français, on risque de voir venir cette panique dont on parle quelquefois et qui ne s'est pas encore produite.

JEAN-JACQUES PERQUEL.



هكذا من الاصل

RELIGION

LES CATHOLIQUES ET LA SEXUALITÉ

« Les interdits ne suffisent pas pour baliser la route »

« Sexualité et vie chrétienne » est le titre d'une étude réalisée, à la demande de la commission sociale et de la commission de la famille de l'épiscopat français, par une équipe de théologiens et d'évêques, de laïcs, femmes et hommes (1). Fruit de quatre années de travail, ce livre — qui porte la recommandation des présidents épiscopaux des deux commissions — se veut un instrument de travail et de réflexion destiné aux parents, aux enseignants et aux conseillers conjugaux ou spirituels. Sans bouleverser l'enseignement traditionnel de l'Eglise catholique en matière de sexualité, l'ouvrage frappe cependant par son langage nouveau, son refus d'éluder les vrais problèmes et son approche positive de l'attitude chrétienne à adopter devant la sexualité.

Dans leur préface, NN.SS. Gilbert Duchêne et Joseph Rozier, respectivement présidents de la commission épiscopale de la famille et de la commission sociale de l'épiscopat, résument bien le projet de cette étude : « *Dire la parole* [de l'Eglise en matière de sexualité] *en un langage et une pédagogie audibles à notre époque.* »

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première, « *Eléments de réflexion sur la sexualité humaine* », cherche d'emblée à « *éviter le discours moralisateur* » en plaçant la sexualité dans une vision globale de la personne humaine. Après une première distinction éclairante, entre sexualité et génitalité, les auteurs passent en revue « *les modèles et les rôles* », en condamnant le sexisme dont sont encore trop souvent victimes les femmes. Ainsi sont successivement abordés : « *Sexualité et mariage* » ; « *Le corps* » ; « *Du désir à l'amour* » ; « *Le plaisir* », enfin reconnu comme « *bon et fructueux* » ; et « *Créativité et fécondité* » : tout en mettant en garde contre « *une mentalité contraceptive* », on reconnaît que la créativité du couple peut aussi s'exprimer autrement que par les enfants : dans leurs engagements, par exemple, ou leurs expériences spirituelles, mais il est cependant précisé que « *tout couple chrétien qui mettrait en œuvre la contraception de façon à rechercher une maîtrise totale de l'avenir devrait se sentir interpellé* ».

Cette première partie se termine par quelques pages très denses sur « *Sexualité et société* » dans lesquelles sont traités : le caractère « *subversif* » de la sexualité, qui peut contester les pouvoirs économiques et politiques (« *le plaisir sexuel exerce, de ce fait, une fonction critique* ») ; l'exploitation financière de la sexualité (publicité, prostitution) et l'exploitation de la femme par « *un incontestable impérialisme masculin* ».

La deuxième partie « *Sexualité, mariage et amour à la lumière de la parole de Dieu* », retrace l'évolution de la morale sexuelle à travers la Bible. Il y a un long chemin entre les prescriptions de pureté rituelles et légalistes de l'Ancien Testament (un ensemble fort sexiste où la femme est considérée comme un objet, reconnaissent les auteurs) et même les fameux sixième et neuvième commandements du Décalogue, qui ont tellement marqué la morale chrétienne, et l'attitude du Christ dans le Nouveau Testament, où « *les fautes sexuelles n'apparaissent pas comme des obstacles aussi insurmontables à la vie de foi et de charité que d'autres désirs* ».

Qui cherche quoi ?

La troisième partie, « *L'existence humaine : une histoire d'amour* », qui est de loin la plus consistante, cherche à amener le lecteur à se forger une conviction personnelle à partir de son histoire individuelle et collective. En posant la simple question : qui, à travers ses comportements sexuels, cherche quoi ? Les auteurs traduisent la « loi morale », si peu comprise et acceptée aujourd'hui, par ce principe plus moderne : « *Qu'on ne réduise jamais personne, ni soi-même d'ailleurs, à servir de moyen pour l'obtention de sa seule et exclusive jouissance.* » Ce respect de l'autre est un premier critère de tout jugement moral.

Cela dit, « *aucun partenaire ne peut être l'absolu pour l'autre* », et c'est dans le dépassement de son amour que le couple peut être créatif. C'est pourquoi, ajoutent les auteurs, « *lorsqu'on estime devoir maîtriser la fécondité, ce ne saurait être qu'au bénéfice d'autres formes de générosité, mais non dans un repli du couple sur lui-même* ». C'est là où une véritable éducation sexuelle, qui est plus qu'une simple information, s'avère indispensable, surtout pendant l'adolescence, période intermédiaire et de plus en plus « allongée » de nos jours.

L'essentiel de cette troisième partie est consacré à une réflexion sur des conduites sexuelles qui posent des problèmes particuliers. Quelques exemples :

● *La masturbation.* — Sans sous-estimer sa « *nocivité en tant qu'habitude* », les auteurs en montrent aussi les aspects positifs et déconseillent une attitude trop répressive : « *On peut regretter que les avertissements, notamment envers les adolescents, aient été trop sévères et maladroits.* »

● *Les relations sexuelles précoces.* — Sans être purement négatives, de telles relations risquent de banaliser l'amour, et les parents, concluent les auteurs, « *au lieu de condamner les jeunes, sauront en parler avec eux pour les aider à mieux reconnaître les aspects positifs et négatifs de ce qu'ils vivent, et éventuellement à chercher un véritable amour* ».

● *La cohabitation juvénile.* — Si c'est le mariage qui est contesté en tant qu'institution, au nom de la liberté et de l'authenticité, il convient de montrer que l'institution du mariage n'est pas un piège pour l'amour, mais un engagement devant la société et une reconnaissance par elle.

● *L'homosexualité.* — Si on ne peut considérer, du point de vue éthique, l'homosexualité « *comme une situation normative* », l'Eglise doit non seulement se montrer accueillante pour les homosexuels, mais si ceux-ci cherchent loyalement « *à exercer l'amour du prochain et à se sanctifier en cherchant à donner sens à cette limite que représente l'homosexualité, on ne voit pas au nom de quoi des prêtres pourraient leur refuser, plus qu'à d'autres, l'accès aux sacrements* ».

L'étude se termine par un examen de la manière dont la sexualité doit être vécue dans diverses situations : le célibat (« *non comme une mutilation mais comme un dynamisme* ») ; le veuvage ; les personnes séparées ; le troisième âge (« *la génitalité a toujours un rôle important à jouer à cette période de la vie* »). *In fine*, sont évoquées brièvement l'infidélité, la prostitution, la pornographie et les déviations sexuelles.

Dans leur conclusion, les auteurs expliquent : « *Notre époque connaît une grande mutation dans la compréhension de la sexualité humaine et dans les manières de la vivre. Les analyses concernant notamment les comportements des jeunes générations le montrent suffisamment. Ce n'est pas seulement un phénomène de mode, une volonté gratuite de provocation ou la recherche désordonnée et donc immorale du plaisir sexuel.* » Et de conclure : « *C'est pourquoi les interdits ne suffisent pas pour baliser la route.* » — A. W.

(1) *Sexualité et vie chrétienne : point de vue catholique* », par NN.SS. Pierre Boillon, évêque de Verdun, et Louis Simonneaux, évêque de Versailles, les Pères Philippe Audollent, directeur du Secrétariat national de pastorale familiale, Pierre Jacob, sociologue et ingénieur au C.N.R.S., Gérard Mathon, moraliste, et Xavier Thévenot, moraliste, MMmes Françoise Mutricy, médecin, Monique Ribes, psychologue, et Anne-Marie Wittmann, aumônier, et M. Pierre Cordier, gynécologue. Editions du Centurion, 112 pages. Environ 34 francs.

Au-delà du permis et du défendu

Outre leur langage résolument moderne, le grand mérite des auteurs de cette étude est d'avoir refusé de s'enfermer dans une problématique du permis et du défendu. N'écrivent-ils pas en conclusion : « *Les interdits ne suffisent pas pour baliser la route* » ? Les deux évêques qui ont signé la préface semblent regretter ce refus de moraliser, estimant que « *l'affirmation est parfois plus interrogative que tranchée* ». Les auteurs se justifient en faisant remarquer que, pour être entendu aujourd'hui, le moraliste ne doit pas se borner à rappeler des principes abstraits mais « *interpeller les consciences à partir des implications de leurs décisions. Socrate n'a pas procédé autrement, ni Jésus lui-même* ».

Sans ignorer, ou encore moins nier, l'enseignement catholique traditionnel en matière de sexualité, les auteurs n'entrent pas dans la casuistique des moralistes. S'ils mettent en garde contre une « *mentalité contraceptive* », ils ne font pas de distinction entre méthodes artificielles ou naturelles ; s'ils plaident en faveur de l'accueil pastoral des homosexuels — avec accès aux sacrements, — ils ne cherchent pas à savoir s'ils sont passés ou non à l'acte. A propos de la masturbation ou des relations sexuelles juvéniles, ils ne condamnent pas *a priori*, mais s'efforcent d'en découvrir les aspects positifs et négatifs afin d'obtenir l'adhésion à l'option chrétienne d'amour et de *générosité*, par la seule persuasion du raisonnement.

Quel est le « statut officiel » de ce texte, qui rompt non seulement avec le ton des déclarations romaines sur le même sujet (et notamment le document de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur l'homosexualité, la masturbation et les relations préconjugales publié en 1976) mais aussi avec celui des déclarations précédentes de l'épiscopat français ? La réponse est embarrassée. L'étude a été demandée par des commissions épiscopales, deux évêques y ont collaboré et deux autres ont signé la préface, mais ce n'est pas un document « de l'épiscopat », il est seulement « recommandé » par lui...

Un grief mineur cependant : si les auteurs ont tenu compte de travaux existants — telle la brochure publiée par la Fédération protestante en 1975, *la Sexualité, pour une réflexion chrétienne*, — ils n'ont pas pris contact avec le groupe de personnalités chrétiennes qui, en vue du synode sur la famille de 1980, avaient publié une déclaration intitulée « Amour, sexualité et famille » (*le Monde* du 2 octobre 1980).

Etant donnés le climat doctrinal, qui s'est alourdi à Rome depuis deux ans, et l'immobilisme, à ce jour, de l'épiscopat français dans ce domaine, il faut saluer la parution de cette étude comme un acte de courage.

ALAIN WOODROW.

Après la nomination de Mgr Tang comme archevêque de Canton

Mauvaise humeur à Pékin

De notre correspondant

Mgr Michael Yang Gaojian, évêque chinois de l'Eglise « patriotique », vient de condamner la nomination, par Jean-Paul II, de Mgr Dominic Tang (Deng Yiming) comme archevêque de Canton (« le Monde » du 11 juin).

Dans une déclaration diffusée par l'agence officielle Chine nouvelle, Mgr Gaojian a jugé cette nomination « illégale » et une « ingérence intolérable » dans les affaires de l'Eglise de Chine. « Le Saint-Siège a toujours adopté une attitude hostile à l'égard du peuple chinois, a-t-il ajouté. Afin de sauvegarder l'indépendance, l'intégrité, la souveraineté et la pureté de l'Eglise chinoise, notre clergé s'est affranchi du contrôle du Vatican. »

Pékin. — Deux raisons pourraient expliquer, pense-t-on à Pékin, les vifs propos tenus jeudi 11 juin par Mgr Yang Gaojian, l'un des principaux dignitaires de l'Eglise patriotique chinoise, en réaction à l'annonce de la nomination par le Vatican de Mgr Dominic Tang comme archevêque de la province de Canton. L'une de ces raisons est simplement suggérée dans la déclaration de Mgr Yang, diffusée par Chine nouvelle. Sans entrer dans les détails, Mgr Yang a reproché à Mgr Tang d'avoir eu, depuis son départ de Chine à l'automne dernier, pour raisons de santé, « *des activités dommageables à la dignité du clergé et du peuple chinois, en violation du principe de l'indépendance de l'Eglise de Chine* ». Il s'agit là apparemment d'une allusion au voyage de Mgr Tang à Manille, lors de la visite du pape au mois de février, alors que des représentants de l'Eglise catholique de Taiwan se trouvaient simultanément dans la capitale philippine.

Le maintien de relations diplomatiques entre le Vatican et Taiwan demeure en effet l'un des principaux obstacles sur la voie d'un règlement du contentieux existant entre le Saint-Siège et la République populaire. Pékin ne peut voir que d'un très mauvais œil le fait que l'ambassadeur de Taipeh auprès du Saint-Siège soit aujourd'hui le seul chef de mission diplomatique que Taiwan soit encore en mesure d'entretenir, en tant que tel, en Europe. Le Saint-Siège n'a plus à Taipeh qu'un chargé d'affaires, mais il paraît difficile pour le moment qu'il accepte, comme prix d'une normalisation avec Pékin, de rompre ce lien, à l'instar de ce qu'ont dû faire les pays qui ont reconnu le régime communiste depuis 1949.

La seconde raison, estime-t-on ici, tient dans la différence fondamentale des conceptions existant entre Pékin et le Saint-Siège quant aux modalités d'une éventuelle normalisation et quant à la forme que pourraient revêtir de futures relations entre Rome et l'Eglise catholique chinoise. Il est clair qu'aux yeux de Pékin la normalisation devra nécessairement passer par des négociations d'Etat à Etat, comme cela s'est fait depuis une vingtaine d'années en Europe de l'Est. De cette façon, le gouvernement communiste pourrait faire reconnaître par le Saint-Siège le caractère chinois ou « patriotique » de l'Eglise catholique nationale et obtenir un droit de regard, de nomination ou de veto sur le choix des évêques. Or, et ce n'est un mystère pour personne, Jean-Paul II, influencé en l'occurrence par l'expérience de l'Eglise dont il est issu, n'a jamais caché son désir de réduire le rôle de la diplomatie et de renforcer les liens directs entre les Eglises nationales et le Saint-Siège, afin d'imposer très fermement la prééminence de Rome. La nomination de Mgr Tang par le pape comme archevêque de Canton se situe dans la logique de cette conception. Les autorités chinoises n'ont sans doute rien à objecter à cette décision en tant que telle : n'avaient-elles pas accepté l'an dernier que Mgr Tang, après sa libération, soit rétabli dans son ancien poste d'évêque de Canton auquel il avait été nommé par le Vatican en 1950 ? Elles ne peuvent en revanche que contester une démarche qui ne leur laisse dans cette affaire qu'un simple rôle d'observateur.

MANUEL LUCBERT.

Mgr PICANDET NOUVEL ÉVÊQUE D'ORLÉANS

Jean-Paul II a nommé évêque d'Orléans le Père René Picandet, qui succède à Mgr Jean-Marie Lustiger, nommé, le 2 février, archevêque de Paris. L'ordination épiscopale aura lieu, à Orléans, le 28 juin, à 16 heures.

[Né le 14 décembre 1930 à Durdat-Larequille (Allier), le Père René Picandet a fait ses études secondaires à Commentry et à Montluçon. Après des études de mathématiques, licencié en théologie, il devint docteur en théologie. Il a été ordonné prêtre en 1951, à Rome. En 1962, il fut professeur de philosophie au petit séminaire de Moulins, puis au grand séminaire. Il fut ensuite supérieur du collège catholique de Montluçon et directeur adjoint de l'enseignement catholique. Depuis juillet 1976, il était vicaire épiscopal et curé de Saint-Pierre de Montluçon.]

FAITS DIVERS

● *Une fausse manœuvre* est à l'origine de l'accident qui a coûté la vie, vendredi après-midi 12 juin, sur l'aéroport du Bourget, à un mécanicien brésilien, M. Agostino Mendoza. Le mécanicien effectuait des vérifications de routine sur l'appareil d'entraînement EMB-312 immobilisé au sol, quand, soudain, il a fait une fausse manœuvre et déclenché la fusée qui actionne le siège éjectable. M. Mendoza a été heurté de plein fouet par le siège et tué sur le coup.

● *Naufrage d'un cargo ouest-allemand au large de l'Espagne.* — Quatre membres d'équipage ont disparu dans le naufrage, le 12 juin, à 100 milles des côtes de Murcie (sud-est de l'Espagne), d'un cargo ouest-allemand entré en collision avec un navire japonais. L'épais brouillard qui régnait à ce moment serait à l'origine de la collision. — *(A.F.P.)*

● *Un jeune menuisier*, âgé de vingt ans, André Auffret, aurait reconnu, selon la police, le meurtre d'un garçon de neuf ans, Claude Riou, découvert étranglé, le jeudi 11 juin, sur un terrain près du port de pêche de Lorient (Morbihan). Inquiets de ne pas voir leur enfant revenir de l'école, ses parents ont alerté la police. Le jeune homme, qui avait l'habitude de jouer avec Claude, a été très vite suspecté. Des témoins l'avaient vu partir sur son cyclomoteur, en compagnie de l'enfant. André Auffret a expliqué aux enquêteurs qu'il avait étranglé le petit Claude Riou « *pour l'empêcher de parler* ».

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Cab. de Me J.-M. VARAUT, avocat au Barreau, 2, av. Hoche, Paris (8e)
D'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris, le 21 octobre 1980,

M. LA ROUCHE Lyndon, demeurant à New-York (E.-U.) et M. THAYER Walter, Directeur de l'« International Herald Tribune » et l'INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE, dont le siège est à Neuilly-sur-Seine (92), 179-181, avenue Charles-de-Gaulle, civilement responsable, il a été extrait ce qui suit :

Lyndon LA ROUCHE a cité devant ce tribunal Walter THAYER, directeur de la publication « International Herald Tribune » et la S. A. INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE, en tant que civilement responsable, pour répondre du délit de diffamation envers particulier, en raison d'un article rédigé en langue anglaise intitulé « U S Labor Party : a cult of paranoia » qui commence par les mots : « last month in New-Hampshire » (le mois dernier dans le New-Hampshire) et se termine par les mots : « last month in New-Hamp- (nous trouvons ce groupe tout aussi étrange que le Temple du Peuple Marxiste du Révérend Jim Jones), publié dans le numéro 30067 de l'« International Herald Tribune » en date des 13-14 octobre 1979 à la page 7.

SUR LE CARACTERE DIFFAMATOIRE :

Dès le titre, le ton diffamatoire apparaît. En effet, l'auteur associe le nom d'un parti politique à un objet bien différent de celui qu'il devrait avoir : le culte d'une maladie mentale, la paranoïa, forme de psychose dont est ainsi accusé l'U.S. Labor Party et donc son principal animateur. Celui-ci aurait détourné le parti, dont il a pris la tête, de ses activités normales pour des fantasmes nés d'un esprit dérangé.

L'auteur explique qu'il fonde son article notamment sur des interrogatoires d'anciens membres du Labor Party « dont aucun n'a voulu voir son nom mentionné : certains ont dit craindre pour leur vie ». Ces propos expriment clairement l'idée que M. LA ROUCHE dirige une organisation qui a tant de choses à cacher qu'il est prêt à faire exécuter ceux qui divulgueraient des renseignements relatifs à son parti, ce qui est diffamatoire.

Cette accusation de violence et d'une activité douteuse est reprise dans la phrase « les responsables du parti échangent presque chaque jour des informations avec Roy Frankhouser, qui se dit le Grand Dragon du Ku Klux Klan, en Pennsylvanie, et qui a milité au sein de l'U.S. Nazi Party », phrase dans laquelle le journaliste fait état de relations étroites entre le parti de M. LA ROUCHE avec des organisations qui ont attaché leurs noms aux idées de racisme et de violence, ce qui porte atteinte à l'honneur et à la considération d'un candidat qui souhaite se soumettre aux suffrages de ses concitoyens.

Ces allégations de violences employées comme méthode d'action systématique préconisée par M. LA ROUCHE aux membres de son parti sont reprises et explicitées dans les paragraphes suivants : « des membres du Labor Party et de ses prédécesseurs ont été arrêtés sur la base d'un grand nombre d'accusations criminelles — enlèvements, possession d'armes, attaques physiques » ; « une tactique fréquemment utilisée... consiste à essayer d'inciter à la violence au moyen d'insultes ». *Ces* propos sont donc également diffamatoires.

Quelques paragraphes plus loin, évoquant l'ambiance psychologique de ce parti, l'auteur précise : « Souvent, des responsables du parti choisissent la personne avec laquelle le membre doit vivre ». C'est-à-dire qu'il impute aux dirigeants, et donc à M. LA ROUCHE, des pressions psychologiques telles que les adhérents de ce parti ne disposent plus de leur liberté, tendant ainsi à présenter ce parti politique comme une « secte » avec la connotation péjorative qui peut s'attacher à ce terme.

D'ailleurs, cette insinuation qui transparaît dans l'article s'exprime dans sa conclusion « nous trouvons ce groupe tout aussi étrange que le Temple du Peuple marxiste du révérend Jim Jones ». Il suffit de se rappeler que celui-ci a poussé au suicide des centaines de membres de sa secte pour constater le caractère diffamatoire de cette comparaison.

SUR LA BONNE FOI :

Le prévenu, qui n'a pas offert de prouver la vérité des faits diffamatoires, se borne à affirmer qu'il a agi de bonne foi en informant ses lecteurs de ce que d'autres journalistes avaient écrit sur ce sujet. Mais non seulement les articles versés par le prévenu ont été publiés pour la plupart dans des journaux appartenant au même organe de presse que l'« International Herald Tribune », mais encore, et surtout, il ne suffit pas que d'autres organes aient publié les mêmes informations diffamatoires pour établir la bonne foi de celui qui reprend ces allégations. En effet, M. THAYER avait le devoir, comme tout responsable de journal, d'agir avec prudence et objectivité et donc de vérifier les affirmations qu'il laissait publier.

M. LA ROUCHE est libre de ne pas poursuivre tous les responsables de diffamation sans que cela excuse ou justifie la parution du directeur de publication.

Enfin, si cet article a été écrit à l'occasion du début de la campagne électorale américaine, M. THAYER ne peut justifier son attitude par l'existence d'une polémique entre M. LA ROUCHE et lui-même ; en effet, M. THAYER n'est pas directement opposé à M. LA ROUCHE dans cette campagne électorale, au contraire, il présente son journal et ceux du groupe de presse auquel il appartient comme impartiaux et cherchant seulement à informer les lecteurs.

Le prévenu n'a donc pas établi qu'il avait agi de bonne foi, et il convient d'entrer en voie de condamnation.

PAR CES MOTIFS :

Déclare Walter THAYER, en sa qualité de directeur de publication du journal « International Herald Tribune », coupable du délit de diffamation publique envers un particulier, en l'occurrence M. Lyndon LA ROUCHE.

Par arrêt du 6 février 1980, la Cour de Paris a confirmé un jugement du Tribunal de Paris du 31 mai 1979 ayant condamné RAMSAY, éditeur, à 2 000 F d'amende pour diffamation et CALZI, dit CHAIROFF, à 3 000 F d'amende pour complicité, dans le livre intitulé « Dossier Néo-Nazisme » pour les passages figurant au paragraphe intitulé : « Le N T S., mythe et réalité » Considérant que chacune des allégations vise dans son honneur et sa réputation le sieur OSTROVSKY, lui imputant des crimes de guerre, d'une part, et des détournements de fonds, d'autre part, à bon droit le caractère diffamatoire de ces imputations a été reconnu par les premiers juges. En invoquant le souci légitime de fournir au public des informations sur le danger de résurgence du nazisme, RAMSAY ne pouvait se dispenser pour autant de vérifier la sincérité de ses sources et de demeurer lui-même loyal. Cette désinvolture, aussi bien que le parti pris de dénigrement affiché par CHAIROFF est exclusif de la bonne foi. Considérant qu'en prononçant une peine de 3 000 F d'amende les premiers juges ont exactement mesuré la gravité de l'infraction, et que cette sanction doit aussi recevoir confirmation. PAR CES MOTIFS confirme. Pour extrait : Maître MORETTE.

Cabinet de Me Henri DUSSAUD, avocat à la Cour,
6, avenue de Messine, Paris 8e.

D'un extrait d'arrêt rendu par la 11e Chambre de la Cour d'Appel statuant en matière correctionnelle le 5 février 1981, entre d'une part : 1) M. BEN YAMED Béchir, directeur de la Publication de l'hebdomadaire « JEUNE AFRIQUE » ; 2) la Société JEUNE AFRIQUE prise en sa qualité de civilement responsable, d'autre part la Société BARRACUDA, partie civile, en présence du Ministère Public, portant sur des propos diffamatoires à l'encontre de la partie civile, la Société BARRACUDA, partie un article intitulé « Les nouveaux prétoriens »

Sur ce la Cour :

Considérant que contrairement à ce que soutient la défense, ce n'est pas seulement le Service de Documentation et de Contre-Espionnage, mais aussi la Société plaignante qui se trouve visée par le texte incriminé ;

Considérant en effet que rappelant que cette société a été fondée par FOCCART, présenté plus haut comme le modèle de ceux qui ont la « manie du renseignement », en faisant état d'une pluralité d'actions louches échelonnées dans le temps auxquelles elle aurait servi de « couverture », le passage dont il s'agit implique sans ambiguïté un accord et même une connivence entre cette société et le S.D.E.C.E. pour que la première serve à cacher ou à dissimuler les machinations du second. Considérant que cette imputation, suffisamment précise pour faire l'objet d'une preuve ou d'un débat contradictoire, porte atteinte à l'honorabilité et à la réputation de la S A BARRACUDA ; qu'elle est diffamatoire à son égard.

Considérant que, par des motifs que la Cour fait siens, les Premiers Juges ont estimé que la bonne foi ne saurait être reconnue au prévenu.

PAR CES MOTIFS : et ceux non contraires des Premiers Juges auxquels ils se substituent en ce qui concerne l'analyse du caractère diffamatoire seulement :

Confirme le jugement en ce qu'il a déclaré Béchir BEN YAMED coupable du délit de diffamation publique envers un particulier en l'espèce une personne morale, la S A BARRACUDA FRANCE, en raison de l'article ci-dessus analysé, paru dans le numéro 979 de cette revue, en date du 10 octobre 1979. Condamne BEN YAHMED à payer à la S A BARRACUDA la somme de DEUX MILLE FRANCS à titre de dommages-intérêts.

Dans la procédure opposant M. Maurice GENOYER président et administrateur de société, à M. Georges RIGHETTI, directeur de publication du quotidien « La Marseillaise ».

La Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a rendu un arrêt en date du 17 juin 1980, déclarant Georges RIGHETTI coupable d'avoir à Marseille, le 13 septembre 1977 diffusé et publié, dans le quotidien « La Marseillaise » un article intitulé « Commando contre « Le Meilleur » » comportant des allégations et imputations diffamatoires portant atteinte à l'honneur et à la considération de M. Maurice GENOYER.

La Cour d'Appel a jugé que « la » liberté d'informer ne dispense » pas le journaliste de porter à la » connaissance de ses lecteurs l'évé» nement de manière objective, avec » prudence, et sans l'assortir d'une » présentation ou d'un commentaire » agressifs lui enlevant toute objec» tivité et le rendant diffamatoire ».

La Cour a condamné M. Georges RIGHETTI à une amende de 5 000 F et au paiement de la somme de 2 000 F à titre de dommages-intérêts envers M. Maurice GENOYER.

La Cour a ordonné la publication par extrait de l'arrêt dans les quotidiens « Le Monde », « Le Méridional », « Le Provençal » « La Marseillaise ».

Le Monde

culture

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A VISITÉ L'EXPOSITION PARIS-PARIS

Rompant avec la tradition de « distance » qui a prévalu durant le dernier septennat, M. Mitterrand a, dans la matinée du 13 juin, longuement visité, en compagnie de M. Lang, ministre de la culture, l'exposition Paris-Paris au Centre Georges-Pompidou. M. Giscard d'Estaing n'avait fait au Centre qu'une visite extrêmement rapide en compagnie du chancelier Schmidt. Au Centre Pompidou, où l'on se souvient du peu d'enthousiasme que manifestait M. Giscard d'Estaing pour l'établissement qui porte le nom de son prédécesseur : on considérait que cette visite avait surtout un caractère politique.

En fait, avant son élection, M. Mitterrand était déjà un familier du centre, où il se rendait souvent. Il n'a donc pas découvert les salles que lui montrait M. Groshens, en présence d'une centaine d'artistes, musiciens, écrivains, peintres, sculpteurs, photographes, qui ont participé à l'élaboration de Paris-Paris, ou dont les œuvres sont exposées. Le président s'est entretenu avec la plupart d'entre eux.

Les photographes et cameramen de la télévision avaient été priés de s'abstenir de travailler pendant la durée de la visite. La presse écrite ou parlée n'a guère été mieux servie, M. Mitterrand ayant préféré s'abstenir de toute déclaration.

Le choix fait par le président pour sa première « sortie » culturelle, a cependant été ressenti à Beaubourg comme un événement.





DANSE

Charme tranquille à Caen

Quentin Rouillier et sa compagnie s'installent à Caen. Comme tous les jeunes groupes, ils avaient envie de se poser quelque part pour travailler, créer. A Caen, justement, la municipalité s'était aperçue que la demande du public allait vers le spectacle. Et lorsqu'on lui a posé la question, elle a répondu favorablement. *« Depuis la fermeture de la Maison de la culture en 1968,* explique tranquillement M. Girault, sénateur et maire, *il n'y a plus d'organisme centralisateur. La politique de la municipalité se veut éclectique de façon à ce que personne ne domine les autres. Nous nous méfions de ce qui est trop institutionnalisé. Nous avons déstructuré le maximum de la vie culturelle, les pôles d'attraction sont nombreux et diversifiés : Comédie de Caen, le théâtre d'enfant du Gros Caillou, un département cinéma d'art et d'essai, un atelier lyrique, un orchestre de chambre, une cellule d'animation, l'Atelier, est née il y a quatre ans. Bien sûr, on ne peut accueillir toutes les formes d'expression ; ils choisissent. La danse moderne arrive en son temps. Nous possédons désormais un groupe avec un objectif bien précis sur la ville et la région. »*

Quentin Rouillier et sa troupe (neuf danseurs) ont donné déjà deux spectacles. Ils ont organisé des cours gratuits le samedi et des répétitions « portes ouvertes ».

Aujourd'hui, les voici officialisés par un contrat de trois ans, révisable chaque année.

« J'ai eu précédemment, dit Quentin Rouillier, *plusieurs expériences d'implantation assez malheureuses. Ce qui me plaît à Caen, c'est l'accueil et l'état d'esprit. Toutes les disciplines se mêlent : l'éclairagiste de la Comédie de Caen a fait un stage avec notre éclairagiste John Davis ; l'équipe de plasticiens des beaux-arts travaille avec nous et le contact avec l'université se fait le plus naturellement du monde. Beaucoup de choses se passent dans le théâtre municipal, qui est un lieu très ouvert. J'y partage un studio avec le conservatoire de danse, dont le professeur, Mme Bouhet Darmor, est très favorable à l'introduction de cours de « moderne. »*

« Nous avons trouvé également dans ce théâtre, ajoute Quentin Rouillier, *une équipe efficace pour préparer les décors et les costumes. C'est différent de Paris où chacun reste dans son coin, enfermé dans sa discipline. Nous envisageons de demeurer environ cinq mois par an à Caen, le reste de l'année étant consacré aux jeunes ; l'idéal serait qu'il existe un travail de stages en permanence sur la ville ; ils seraient donnés par des chorégraphes invités et permettraient l'ouverture sur d'autres techniques. Cet été nous espérons entreprendre une tournée aux Etats-Unis et nous aimerions aussi demander une création à un chorégraphe américain. Il y a des projets d'échange des chorégraphes invités ; en accord avec la Comédie de Caen, une opération doit avoir lieu l'an prochain dans le cadre du tiers temps avec quatre-vingts enfants des écoles, en collaboration avec les beaux-arts sur le thème « L'espace, le rythme et la découverte du corps. »*

A Caen, un public potentiel existe ; on le devine d'entrée de jeu. Le spectacle d'inauguration comporte trois œuvres : *Quintette,* méditation sur la mort dans une lumière orange de John Davis, est en quelque sorte un hommage à Carolyn Carlson, avec qui Quentin Rouillier a longtemps collaboré. *Sol y Chambra,* sur des airs de flamenco, montre que le chorégraphe peut aussi jouer de la nervosité et de la sensualité du geste ; *Pile ou Face,* sur une musique originale de François Bréaut, est une œuvre bien composée avec des contrastes, des enchaînements, une belle mise en valeur de la troupe qui sera longuement applaudie.

MARCELLE MICHEL.

MUSIQUE

DANG THAI SON PRIX CHOPIN

Spontanéité

Prix Chopin de Varsovie en octobre dernier (une des premières grandes distinctions attribuées à un pianiste vietnamien), Dang Thai Son avait rempli vendredi soir la salle Gaveau, où se pressaient notamment beaucoup d'Asiatiques. Petit, un bandeau de cheveux noirs tombant sur l'œil droit et les lunettes schubertiennes, il sourit, ravi et malicieux, à la foule. On lui donnerait moins que ses vingt-trois ans.

La Barcarolle *étincelle dans cette gamme éblouissante de couleurs, avec ce jeu très extériorisé ; la belle frappe et la technique largement déployée disent assez que, après avoir travaillé avec sa mère, Dang Thai Son a passé trois ans au Conservatoire de Moscou. Le son charnu et rayonnant respire la joie, mais il n'aperçoit pas le piège que recèlent les* Valses *« brillantes » où Chopin cache tant de charme et de sous-entendus, d'ombres intérieures.*

La Sonate en si mineur *annonce davantage de maturité ; le jeune pianiste a appris qu'il faut écouter les confidences, même si beaucoup encore lui échappent. Mais il a le sens du phrasé, du rubato juste, chaque page est gracieusement dessinée et s'enchaîne harmonieusement avec les suivantes, et jamais l'on ne s'ennuie tant il y a de spontanéité, de bonheur, de chaleur, de miroitements dans ce jeu qui, peu à peu, devra s'introvertir et apprivoiser le mystère. Déjà, à des milliers de kilomètres de la Pologne, un Vietnamien rêve comme s'il était Chopin en voyant la lune passer à travers les nuages.*

JACQUES LONCHAMPT.

EXPOSITION

Chefs-d'œuvre de l'art juif au Grand Palais

(Suite de la première page.)

Grâce à quoi d'ailleurs le judaïsme a pu maintenir son intégrité et le peuple juif son unité malgré la dispersion, les persécutions, les progroms, autodafés et autres aspects du génocide.

Art culturel par excellence, il suit l'homme de la naissance au « départ pour le jardin d'Eden ». Voici une coupe de circoncision, exécutée à Padoue, au dix-septième siècle, richement décorée dans le goût de la Renaissance, des couteaux rituels aux manches gravés de scènes bibliques. Pour le mariage, des bagues d'or parfois émaillé, merveilleusement ouvragées, aux motifs allégoriques, un épithalame brodé sur satin, des *ketoubes* (contrats garantissant les droits de la femme) sur parchemin, dont le texte est encadré d'enluminures, d'entrelacs, d'arabesques de fleurs, d'oiseaux, voire de médaillons illustrant des citations bibliques.

Quant à la mort, elle est évoquée par des troncs à aumône en argent qui accompagnaient la cérémonie de l'enterrement. A ce propos, la collection se complète par des stèles, ou fragments de stèles, funéraires exhumées du cimetière juif qui se trouvait à l'emplacement de la librairie Hachette, au coin des boulevards Saint-Germain et Saint-Michel.

Une extraordinaire fertilité inventive

Pas de fête annuelle, pas de sabbat hebdomadaire sans le concours d'objets sacrés. Les huit jours hivernaux de *Hanouka* et leur débauche de lumières commémorent le prodige de l'huile dans le temple reconquis : lampes en bronze, en argent repoussé, chandeliers avec leurs godets ou leurs bobèches, ciselés, martelés, fondus en France (quatorzième siècle), en Italie, en Allemagne; en Europe centrale, attestent une extraordinaire fertilité inventive. Elles fourmillent de végétaux et d'animaux symboliques. L'une d'elles, de Francfort-sur-le-Main (dix-huitième siècle), compte même une figurine de Judith tenant la tête d'Holopherne.

Le *seder,* repas familial de *Pessah* (La pâque), n'est en revanche représenté que par des plats et assiettes décorés et une serviette liturgique luxueusement brodée. Le minutieux rituel du sabbat, jour réservé à l'Eternel, comporte notamment des coupes pour le *kidouch* (prière de sanctification) et des boîtes à *bessamin* (aromates) en forme de tours admirablement travaillées. L'une surtout, en argent filigrane serti de pierreries, comporte des scènes bibliques peintes sur émail.

Tout, répétons-le, est destiné à un usage strictement religieux : livres, rituels, bibles, vêtements liturgiques *talith* (châle de prière), phylactères. Mais la première place est donnée à la Thora, à ses rouleaux de peau de gazelle ou de cerf contenus dans leurs *tiqs* (étuis) plus fastueux encore. Ne s'agit-il pas de la Parole divine soustraite à toute profanation ? Il faudrait les décrire toutes.

On s'arrêtera pourtant à la Thora de la famille Camondo, dans son tiq de bois recouvert d'argent, étui cylindrique surmonté d'un dôme qui se termine par une sorte de couronne en vermeil, avant de s'attarder devant le mobilier du culte : pupitre d'officiant en bois sculpté et marqueté, arche sainte en argent repoussé et ciselé, originaire de Vienne (Autriche, début du dix-huitième siècle), et cette autre arche sainte, la pièce la plus importante de la collection, qui provient de la synagogue de Modène (1472), haute de 2,65 m : avec ses trente-deux panneaux carrés à décor flamboyant, elle semble être la seule arche sainte du Moyen Age occidental qui ait subsisté.

Même les amulettes, signes quelquefois de tendances superstitieuses peu orthodoxes, même les médailles, baignent dans cette ambiance pieuse. Chez les juifs il ne saurait y avoir d'art que sacré.

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Grand Palais. Galeries nationales d'exposition, avenue du Général-Eisenhower, à Paris (8e).

THÉATRE

« La Méprise » à la salle Gémier

L'an dernier, le groupe néerlandais Hauser Orkater triomphait au théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, puis salle Gémier, avec un chef-d'œuvre féerique, burlesque et morbide, « Regardez les hommes tomber ». Ensuite le groupe s'est scindé en deux, chacun est revenu salle Gémier avec son propre spectacle. D'abord le Mexicaanse Hond avec « Frères », histoire bavarde et mélancolique de deux compagnons dérangés dans leur solitude par les absurdités de la civilisation. Puis, actuellement, le Hord avec « la Méprise », affrontement entre deux orateurs dont l'un parle anglais, l'autre français et qui règne sur une sorte de famille composée de deux hommes et, pour la première fois, d'une femme.

Il n'y a pas d'intrigue, mais une suite de séquences très inégales. Les deux groupes ont la même faiblesse, ils tombent dans la philosophie pâteuse. Tout se passe comme si le Hauser Orkater s'était nourri des imaginations conjointes de ses onze membres et que chacun se soit appauvri de s'être séparé. Mais le Horde bénéficie du talent acide de Jim Vander, de son génie d'acrobate impassible, dont le visage livide est capable des contorsions les plus invraisemblables. Jim Vander détruit la logique et son équilibre, introduit d'un geste la démesure, installe un monde étouffant et vide à la fois, où le trop grand côtoie le trop étroit, un monde oblique et pervers qui rappelle la perfection angoissante d'avant...

COLETTE GODARD.

★ Gémier, 20 h. 30.

PHOTO

Larry Clark chez Agathe Gaillard

EPIDERME STORY

Une histoire de l'épiderme, de la peau. La peau grelotte dans le fond d'une baignoire à demi vidée. La peau se tord pour former des masques grimaçants, de plaisir, de douleur, d'attente, de manque. La peau se tend pour recevoir la piqûre, tapoter la veine du bout du doigt avant d'enfiler la seringue. La seringue se répète d'une photo à l'autre, insupportable. Voilà des photos qui ne sont pas propres et qui font mal, des photos chavirées, renversantes, des photos crachats, cris, flashs sans lumière, éructations. Elles datent des années 60-70, déjà, elles ont formé un livre, Tulsa, *nom du village natal de Larry Clark, qui a été interdit, pilonné, brûlé.*

Au départ, la belle jeunesse américaine est saine, s'ennuie, prend des amphétamines, tire au fusil pour passer ses nerfs, plus fort, plus vite, se repeigne dans ses raies gominées. La femme est enceinte, un œil au beurre noir, elle se « shoote ». On enterre un bébé remaquillé dans sa dentelle blanche, dans un caveau de bois vernissé. On ne sait jamais quand ces êtres se battent ou quand ils s'aiment, quand ils se font du bien ou du mal. Les moments de douceur se confondent avec les moments de violence.

Larry Clark, musicien de rock, qui a vingt ans en 1963, quand il commence ces photos, procède au reportage intime, dans le mouvement, au documentaire à chaud : si les photos ont été possibles, c'est qu'il était semblable à ses sujets. Il ne leur demande pas de poser ni de se mettre en valeur. Il participe à l'action regardée. On l'imagine nu, lui aussi. Ces corps abandonnés par la société le sont aussi d'eux-mêmes. Une histoire se trame, comme un film (on n'a pas affaire ici à la notion de belle photo), et si elle semble inachevée, c'est que la plupart des personnages sont maintenant marqués, sous la photo, de l'estampille de la mort : dead.

HERVÉ GUIBERT.

★ Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris (4e). Jusqu'au 12 juillet.

CINÉMA

Les « Reporters » de Depardon

Après *50,81 %,* film sur M. Valéry Giscard d'Estaing qui n'a jamais pu sortir dans les salles, après *Numéros zéro,* sur *le Matin,* et avant une œuvre de fiction, qui à l'heure actuelle cherche un financement, Raymond Depardon a réalisé *Reporters* (*le Monde* des 30 avril et 26 mai). Il y radicalise une manière particulière de travailler, une conception de la communication qui n'appartient qu'à lui.

Depardon ne fait qu'un avec sa caméra. Ses interlocuteurs s'adressent tout naturellement à cet objectif attentif, tandis qu'il va au-delà chercher le son. Il est partout, pendant un mois il a suivi quelques reporters de l'agence Gamma, comme s'il ne dérangeait pas, comme s'il était une mouche silencieuse.

Le public du Festival de Cannes a beaucoup ri des hommes politiques attrapés dans leur humaine dimension, avant et pendant l'enregistrement de l'événement par les médias, de ces séquences dignes parfois des gags du cinéma muet. Que le public parisien y coure, il apprendra de quelles grandeurs, de quelles misères et de quels hasards (familiaux, historiques...) est fait le métier de reporter photographe. Il découvrira, en la personne de Raymond Depardon, un observateur inouï du roman quotidien. — Cl. D.

* Voir les films nouveaux.

VARIÉTÉS

Odeurs et le professeur Choron

C'est à une joyeuse fête musicale et burlesque que nous convient les musiciens, chanteurs, comédiens et danseuses d'Odeurs groupés autour de Ramon Pipin. Un spectacle « hénaurme », un véritable show solidement construit, rythmé, avec un jaillissement continu d'inventions comiques, avec des gags musicaux, visuels ou de situation qui se bousculent ; un humour large, satirique et grinçant : un délire par instants surréaliste et une dérision d'une belle modernité.

Fondé il y a trois ans sur l'ancien noyau d'Au bonheur des dames, le groupe Odeurs a développé magnifiquement, depuis, son projet de subversion par le rire. Odeurs s'est étonnamment affermi sur le plan musical et aussi sur le plan du burlesque, folie parfaitement ordonnée avec un sens du mouvement qu'on n'imaginait plus sur une scène française.

A l'Olympia, où ils exploitent le plateau dans toute sa profondeur, les membres du groupe Odeurs s'imposent aisément devant un public de jeunes éblouis par un comique sans retenue, par une machine à rire qui réinvente un genre en puisant aussi bien dans la grande tradition burlesque que dans le cirque.

En première partie, le professeur Choron, celui d' « Hara-Kiri » et de « Charlie-Mensuel », donne la note du spectacle avec des chansons-caricatures à l'humour anarchiste. Accompagné par un bon ensemble de musiciens rock, Choron, qui fait ici ses débuts sur scène, montre déjà l'aisance d'un vieux routier.

CLAUDE FLÉOUTER.

(*) Olympia, 21 heures.

PETITES NOUVELLES

■ L'Unité pédagogique d'architecture n° 7 proopse une exposition rétrospective de l'architecture autrichienne de 1945 à 1975 : trois cents projets conçus depuis la fin de la guerre y sont évoqués, certaines réalisations exemplaires étant montrées de façon plus détaillée. UP 7, les Olympiades, 103 ter, rue de Tolbiac, 75013 Paris. De 13 heures à 17 heures, sauf sam. et dim. Jusqu'au 19 juin.

■ Le Centre Georges-Pompidou propose, en collaboration avec le centre culturel du Mexique, six journées de culture mexicaine. Cette manifestation, qui a débuté, le 13 juin, par une après-midi consacrée aux arts plastiques, se poursuit lundi 15 juin, à partir de 16 h. 30 (poésie), mercredi 17 juin, à partir de 15 heures (art mural et art urbain), jeudi 18 juin, à partir de 14 heures (cinéma et musique) ; vendredi 19 juin, à partir de 14 heures (littérature). Chaque journée se termine par une « table ronde » à 20 h. 45.

Le samedi 20 juin et le dimanche 21 seront réservés à la projection de films et de documentaires en version originale non sous-titrés.

« Transparences VI » de Jean Louvel

Le procédé des « transparences », longuement mis au point par Jean Louvel, lui a permis d'inscrire à son actif de nouvelles performances. Ces acrobaties techniques n'intéresseraient que les spécialistes si elles ne débouchaient pas sur l'esthétique, et finalement sur le rêve. Les réussites qu'il propose ces jours-ci au public pourraient même surprendre ceux qui ne s'attendent à voir que des photographies. Par de savantes surimpressions et autres manipulations, voici par exemple un morceau d'une photo-témoin, une scène de rue, un détail soudain agrandi et tellement travaillé qu'il devient une toile d'impressionniste, ou fauve, avec ses déformations, ses empâtements, ses couleurs. Ailleurs, ce sont les sculptures d'Isabelle Bené, très figuratives, totalement métamorphosées. Tel visage devient une figure de proue, ailée, ses draperies frissonnent sous le vent du large. Ou encore les moulages de Pascal Rosier multipliés, combinés à d'autres éléments. Où est la réalité, sinon dans ce qu'en fait l'artiste ? — J.-M. D.

★ Galerie Look, 16, rue Vavin.



SPECTACLES

Samedi 13 - Dimanche 14 juin

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

West Sade Story, Centre Pompidou (277-12-33), sam., 20 h 30; dim., 16 h.
Tempêtes sous deux bérets basques : Blancs-Manteaux (887-15-84), sam., 22 h. 30.
La Fille de Rappaccini : Malakoff-Théâtre 71 (655-43-45), sam., 21 h.
Pourquoi : Fanal (233-91-17), sam., 20 h.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50) : Turandot (sam., 20 h.).
Comédie-Française (296-10-20) : Sertorius (sam., 20 h. 30) ; l'Education d'un prince ; la Double Inconstance (dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
Chaillot (727-81-15), salle Gémier : la Méprise (sam., 20 h. 30).
Petit Odéon (325-70-32) : Ainsi Solange, Paris ou ailleurs (sam. et dim., 18 h. 30).
T.E.P. (797-96-06) : Cie J.-C. Ramseyer (sam., 20 h 30).
Centre Pompidou (277-12-33), Cinéma : A la recherche de J. Villon ; les Malheurs de la guerre ; Statues d'épouvante (sam. et dim., 15 h.). — Avant-gardes cinématographiques, années 1930-1960 (sam. et dim., 19 h.).
Théâtre de la Ville (271-11-24) : Cuartet Cedron (sam., 18 h. 30).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Artistic-Athévains (355-27-10) : l'Orage (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).
Astelle-Théâtre (238-35-53) : l'Occasion ; le Ciel et l'Enfer (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Atelier (606-49-24) : les Trois Jeanne (sam., 21 h.).
Athénée (742-67-27) : Faisons un rêve (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Bouffes du Nord (239-34-50) : la Cerisaie (sam., 15 h. et 20 h. 30).
Cartoucherie, Aquarium, (374-99-61) : Un conseil de classe très ordinaire (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Théâtre de la Tempête (328-36-36) : D'un Céline à l'autre (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Chaudron (328-97-04) : Demeter II (sam. et dim., 20 h. 30).
Cité internationale universitaire (589-38-69), Resserre : Une conversation chez les Stein sur M. Goethe absent (sam., 20 h. 30). — Galerie : Lotte à Weimar (sam., 20 h. 30). — Grand Théâtre : le Malade imaginaire (sam., 20 h. 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Comédie des Champs-Elysées (723-27-21) : Madame est sortie (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h. 30).
Comédie Italienne (321-22-22) : la Mère confidente (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : Boris Supervian (sam., 20 h.).
Croq'Diamants (272-20-06) : la Voix humaine (sam., 20 h. 30) ; Mama-Hari (sam., 22 h. 15).
Ecuries des abattoirs de Vaugirard (250-26-76) : la Dynastie des malpropres (sam., 21 h., dim., 16 h.).
Edouard-VII (742-57-49) : Deburau (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30, dern.).
Espace Gaîté (327-95-94) : Ivres pour vivre (sam., 21 h. 45).
Espace Marais (271-10-19) : le Funambule unijambiste (sam., 22 h. 15).
Fondation Deutsch de La Meurthe (540-62-22) : Avis de rencontre (sam. 20 h. 45).
Fontaine (874-74-40) : J'aimerais bien aller à Nevers (sam., 20 h. 30) ; les Aviateurs (sam., 22 h.).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Elle voit des nains partout (sam., 20 h. 15) ; Tranches de vie (sam., 22 h.).
Galerie 55 (326-63-51) : le Chant du bouc (sam., 20 h. 45).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h. 30).
Le Lierre (586-55-83) : Désormais (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir : Ecoute Israël (sam., 18 h. 30) ; les Amis (sam., 20 h. 30) ; Clodo de Dieu (sam., 20 h. 30). — Théâtre Rouge : Elle Télégrammes (sam., 18 h. 30) ; Shérazade (sam., 22 h. 30). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h. 30).
Madeleine (265-07-09) : Arsenic et Vieilles Dentelles (sam., 20 h. 45, dim. 15 h.).
Maison des Amandiers (797-19-59) : Diaboliquement vôtre (sam., 21 h.).
Marigny (256-04-41) : Domino (sam., 21 h. ; dim., 15 h.). — Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h.).
Mathurins (265-90-00) : Huis Clos ; Pétition (sam., 21 h. ; dim., 18 h.).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15).
Michodière (742-95-22) : les Mystères de l'amour (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 17 h. 30 et 21 h.). — Petite Salle : Pierrot d'Asnières (sam., 20 h. 30).
Palais-Royal (297-59-81) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h., dern.).
Roquette (805-78-51) : Pentablogues (sam., 20 h. ; dim., 16 h. 30) ; Auguste (sam. et dim., 21 h. 45).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
T.A.I. Théâtre d'Essai (278-10-79) : l'Objet aimé (sam., 18 h. 30) ; l'Ecume des jours (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Théâtre 18 (226-47-47) : Spectres (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h., dern.).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Nous, on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h.) ; De quoi j'me jumelle (sam., 20 h. 30).
Théâtre en Rond (387-88-14) : Douze Hommes en colère (sam., 20 h. 30, dern.).
Théâtre du Marais (278-03-53) : le Pique-Assiette (sam., 20 h. 30).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : Euphoric Poubelle (sam., 20 h. 30) ; la Marelle (sam., 22 h. ; dim., 20 h. 30).
Théâtre de la Mer (589-70-22) : Toi et tes nuages (sam., 20 h. 30).
Théâtre de Paris (280-09-30) : Vu du pont (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Théâtre de la Plaine (250-15-65) : Molière, mort ou vif (sam. et dim., 20 h. 30, dern.).
Théâtre de Plaisance (320-00-06) : la Chasse au snark (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Présent (203-02-55) : le mime Pradel (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.) ; A cappela : les chants du voyage (sam., 21 h. ; dim., 16 h., dern.).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : I. L'Amour de l'amour (dim., 15 h.) ; II. la Mort d'Ivan Illitch (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Théâtre Saint-Médard (783-50-88) : Ubu président (sam., 20 h. 30).
Théâtre 13 (202-16-88) : George Dandin (sam., 20 h. 45, dim., 15 h.).
Théâtre Tristan-Bernard (522-08-40) : le Français né malin (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 ; dim., 16 h.).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Sept Ans de bail... bye bye (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
Deux Anes (606-10-26) : Quand les ânes voteront (sam., 21 h., dern.).

Le music-hall

Aire libre (322-70-78) : A. Aurenche (sam. 20 h. 30, dern.).
Casino Saint-Martin (208-21-93) : Stone et Charlotte Julian (sam., 21 h.) ; Génération Hollywood (sam., 22 h.).
Dunois (584-72-00) : Ensemble Instrumental traditionnel arménien (sam. 20 h. 45).
Forum des Halles (297-53-47) : Atahualpa Yupanqui (sam., 20 h. 30, dern.).
Lucernaire (544-57-34) : Sylvie Joly (sam., 20 h. 30).
Moderne (874-10-75) : le Chant du peuple juif assassiné (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Mogador (285-28-80) : Magic Story (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).
Palais des congrès (758-27-78) : Cirque de Pékin (sam., 16 h. et 20 h 45, dim., 15 h.).
Palais des Glaces (607-49-93) : Baden Powell (sam., 20 h. 30).
Palais des sports (828-40-43) : les Harlem Globe Trotters (sam., 21 h., dim., 15 h., dern.).
Théâtre La Bruyère (874-76-99) : Popeck (sam., 21 h., dern.).
Théâtre Montparnasse (322-77-30) : Pepe de Cordoba (sam., 22 h., dim., 19 h. 30).

Les comédies musicales

Renaissance (208-18-50) : Ignace (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

La danse

American Center (321-42-20) : Jim Self, Dana Reitz (sam., 21 h.).
Centre Mandapa (589-01-60) : Théâtre du Temple Kootiyattam (dim., 17 h. 30).
Théâtre de la Roquette (805-78-51) : Shiro Daimon (sam., 20 h. 30) ; Lila Greche, Mark Tomkins (sam. et dim., 22 h.).

Jazz, pop, rock, folk

Bobino (322-74-84) : Yochko Seffer, F. Cahen, F. Causse « Ethnic Trio » (sam., 20 h. 30).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : Makala ; Grand Orchestre de C. Cagnasso (sam., 20 h. 30).
Caveau de la Huchette (326-65-05) : G. Badini Swing Machine (sam. et dim., 21 h. 30).
Cloître des Lombards (233-54-09) : R. Bohringer et le groupe (sam., 20 h. 30) ; Blue Air (sam., 22 h. 30).
Centre Culturel du Marais (278-66-65) : Guene et son groupe (sam. et dim., 21 h.).
Dreher (233-48-44) : Art Farmer Quartet (sam. et dim., 21 h. 30).
Gibus (700-78-88) : The Tea Set (sam., 22 h.).
Golf Drouot (770-47-25) : Corail ; Chrysalide (sam., 22 h.).
Hippodrome de Pantin : Festival Rockabilly : J. Scott, Crazy Caravan, Alligators (sam. et dim., à partir de 18 h.).
Jazz Unité (776-44-26) : Ted Daniel Quartet (sam., 21 h.).
New Morning (745-82-58) : Martial Solal Big Band (sam., 21 h.).
Olympia (742-25-49) : Odeurs (sam., 21 h.).
Petit-Opportun (236-01-36) : Hommage à Raymond Fol (sam. et dim., 23 h.).
Slow Club (233-84-30) : Stéphane Guérault (sam., 21 h. 30).
Théâtre de la Villa (542-79-56) : Bob Vatel, M. Silva (dim., 15 h.).
Théâtre de la Potinière (742-54-74) : Bratsch (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).

Les concerts

Heure musicale de Montmartre : Musique du siècle pour instruments et voix (sam., 17 h. 45).
Carrefour du Japon : U. Kimura (chants du dix-huitième siècle au Japon) (sam., 19 h.).
Hôtel Saint-Aignan : Atelier baroque (musique des dix-septième et dix-huitième siècles) (sam., 21 h.).
Théâtre de la Villa : C. Coin, P. Cohen (Beethoven, Schumann, Brahms) (sam., 21 h.).
Musée d'art moderne de la Ville de Paris : E. Habble, G. König (Kofmann) ; A. Logothetis, G. König, G. Largier, D. Kofmann (Logothetis) (sam., 20 h. 30).
Agora-Sèvres : M. Chemin (Mozart, Chopin, Liszt) (sam., 20 h. 45).
Eglise Saint-Gervais : J. Ver-Hasselt (Couperin le Grand) (sam., 18 h. 30).
Eglise Saint-Lambert : Karamanta, Chorale Cantarel de Paris (Missa Criolla) (sam., 21 h.).
Lucernaire : O. Léger (Beethoven, Liszt, Bartok) (sam. et dim., 19 h. 30) ; Ensemble Polyphonia, M. Hoppeler (Speer, Ewald, Poulenc, Schmidt) (sam., 21 h.).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : E. Baillot (Sweelinck, Bach, Philippe, Bull) (dim., 16 h. 30).
Notre-Dame de Paris : B. Hesford (Cornet, Kashaz, Liszt) (dim., 17 h. 45).
Eglise Saint-Louis des Invalides : Quatuor de flûtes « Lutèce » (dim., 17 h.).
Conciergerie : M. Amoric, G. Robert (Corelli, Boccherini, Vivaldi) (dim., 17 h. 45).
Eglise suédoise : Orchestre de chambre d'Orebrö, dir. G.W. Karlsson (Mozart, Dvorak, Wiren) (dim., 21 h.).
Eglise des Billettes : M. Boche (Bach, Couperin, Platti, Jeoffroy) (dim., 17 h.).
Comédie Italienne : J. de Aguiar (Roncalli, Granata, Bartolotti, Murcia) (dim., 18 h. 30).
Hôtel Saint-Aignan : Ensemble Instrumental G. Onslow (Hummel, Nielsen, Schubert) (dim., 21 h.).
Eglise Saint-Merri : Ensemble Vocal Boeildieu (Monteverdi, de Lassus, Palestrina) (dim., 16 h.).

Dans la région parisienne

Bezons, Théâtre (982-20-88) : Gwendal (sam., 21 h.).
Chevilly-Larue, C.C. A.-Malraux (686-54-48) : Fête des Clowns (sam. et dim.).
Choisy-le-Roi, Kiosque à musique (852-27-54) : Duo C. François-P. Jacquet (sam., 21 h. 30, dim., sam., 21 h. 30, dim., 18 h.).
Clichy, Arc (270-03-18) : 8e Festival BD et Musique-Danse sur histoires de BD (sam., 17 h., dim., 16 h.) ; Urban Sax (sam., 20 h. 30).
Créteil, Maison pour tous, Haie aux Moines (899-10-78) : Shamrock (sam., 20 h.).
Elancourt, Etang Saint-Quentin (062-82-81) : Quatrième rencontre folklorique internationale (dim., 14 h.).
Livry-Gargan, C.M.J.C.L. (383-90-39) : Wheel Fiddle Fling (sam., 21 h.).
Montreuil-sous-Bois, Studio-Théâtre (858-65-33) : Rendre à César (sam., 21 h.).
Royaumont, Abbaye (035-30-16) : Clemencic Consort (drames liturgiques médiévaux) (dim., 17 h. 30).
Villejuif, Théâtre R.-Rolland (726-15-02) : Conservatoire de danse (sam., 20 h. 45).
Villiers-le-Bel, M.J.C. (540-82-82) : Duodenum (sam., 20 h. 30).
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74) : Un billet pour Broadway (dim., 18 h.).
Vitry, Théâtre J.-Vilar (680-85-20) : Empédocle (sam., 21 h., dim., 17 h.).

XVIIIe FESTIVAL DU MARAIS

Hôtel d'Aumont : Miguel Manara (sam., 21 h. 30).
Théâtre Essaïon I : Malawika (sam., 18 h. 45) ; Incendie au sous-sol (sam., 20 h. 30) ; les Nonnes (sam., 22 h.). — II : Du bout du monde au cœur de Blaise (sam., 18 h. 30) ; Piège de méduse (sam., 20 h. 15) ; le Combat (sam., 21 h. 15).
Eglise Saint-Merri : C. Eda-Pierre, A. Schaer, A. Thompson, la Chorale Vittoria d'Argenteuil, dir. M. Piquemal, et le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. E. Krivine (Honegger).
Cave de l'Hôtel de Beauvais : la Malédiction de la souris (sam., 20 h. 30) ; le Songe d'une nuit d'été (sam., 22 h.).
Place du Marché-Sainte-Catherine : le Tourdion (sam., 21 h. 30).
Cour carrée de l'Hôtel des Finances, place Saint-Sulpice : les Forains (sam. et dim., 19 h.).
Place de l'Odéon : Irakli Jazz Orchestra (dim., 20 h. 30).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : l'Auberge rouge, de J. Epstein ; 17 h. : A bill of divorcement, de G. Cukor ; 19 h. : le Fils de d'Artagnan, de R. Freda ; 21 h. : le Miroir, d'A. Tarkovsky (sam.) ; 15 h. : Doctor Jekyll and mister Hyde, de J.S. Robertson ; 19 h. : les Frères Karamazov, de F. Ozep ; 21 h. : l'Ombre des châteaux, de D. Duval (dim.).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h. : l'Aigle noir, de W. Dieterle ; 17 h. : Hommage à Shuji Terayama : la Guerre de Jan-Ken-Pon ; Empereur tomate-ketchup ; les Chants de Maldoror ; Une gomme à crayon ; Labyrinthe Tale ; 19 h. : Le cinéma grec contemporain : l'Exile de la grande avenue, de N. Zervos ; 21 h. : Gentilhomme d'une nuit, de T. Kinugasa (sam.) ; 15 h. : Heureuse époque, d'A. Blasetti ; 17 h. : Hommage à Shuji Terayama : Une tentative de décrire la mesure d'un homme ; Film de l'ombre ; Une femme à deux têtes ; Labyrinthe d'herbes ; 19 h. : Le cinéma grec contemporain : Marchons vers la gloire de nouveau, de G. Stabouloupoulos ; 21 h. : I Briganti Italiani, de M. Camerini (dim.).

Les exclusivités

LES AILES DE LA COLOMBE (Fr.) St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Olympic, 14e (542-67-42).
L'AMOUR EN PREMIERE CLASSE (It., v.f.) : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
L'AMOUR HANDICAPE (All.-Suis., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANNEES LUMIERE (Suis., v. angl.) : Forum-Halles, 1er, (297-53-74) ; Forum, 1er (297-53-74) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Balzac-Olympic, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumond-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e 322-19-23) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA BOUM (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Richelieu, 2e (233-56-70).
LA CAGE AUX FOLLES No 2 (Fr) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
COMME UN HOMME LIBRE (A., v.o.) : U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22).
DES GENS COMME LES AUTRES (A v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Paramount - Odéon, 6e (325-59-83), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIVA (Fr.) : Gaumont - Halles, 1er (297-49-70).
DIVINE MADNESS (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69).
L'ESPRIT DU VENT (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er 297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
FANTOME D'AMOUR (It., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Noctambules, 5e (354-42-34) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
FAUT S'FAIRE LA MALLE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
FONDU AU NOIR (A.) (**) (v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES FRUITS DE LA PASSION (Jap.) (**) (v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; UGC-Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) : Secrétan, 19e (206-71-33).
GIMME SHELTER (A., v.o. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40).
LABYRINTHE (Fr.) F. Expér.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
MALEVIL (Fr.) : U.G.C. - Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. - Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. - Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
NEIGE (Fr.) (*) : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny - Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. - Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
PLEIN SUD (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52).
LE POLICEMAN (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Rex 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) : Hautefeuille 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
POSSESSION (Fr.-All., v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)
POURQUOI PAS NOUS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. - Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. - Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 16e (651-99-75) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
PULSIONS (A., v.o.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Haussmann, (770-47-55).
QUARTET (Ang.-Fr., v. ang.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
QUELQUES JOURS DE LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) H. sp.
QUELQUE PART DANS LE TEMPS (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
RESURRECTION (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE RISQUE DE VIVRE (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Studio Gît-Le-Cœur, 6e (326-80-25).
SAN ANTONIO NE PENSE QU'A ÇA (Fr.) (*) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
SAUVE QUI PEUT (LA VIE) (Fr.-Suisse) (**) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) J., S., Mar.
SHOW BUS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE SOLITAIRE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Elysées, 8e (359-12-15). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) Mer., V., D., L.
UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C. Gobelins, 13e, Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).

LES FILMS NOUVEAUX

LA GUERRE DES OTAGES, film américain d'Edward Dmytryk. — V.o. : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SAN MAO LE PETIT VAGABOND, film chinois de Zao Ming. — V.o. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA NUIT DES EXTRA-TERRESTRES, film américain de John Bud Carlos. — V.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (375-79-79) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
REPORTERS, film français de Raymond Depardon. — Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
DIE KINDER AUS Nr. 67, film allemand de Usch Barthelmess-Weller et Werner Meyer — V.o. : Marais, 4e (278-47-86)
L'HYCANOS, CHASSEURS DE TETE, film américain de Jerrold Freedman. — V.o. : U.G.C Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C Ermitage, 8e (359-15-71) — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).

SPECTACLES

LES UNS ET LES AUTRES (Fr., dolby) : Forum, 1er (297-53-74), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Odéon, 6e (325-71-08), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Paramount-City, 8e (562-45-76), Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24). — Son classique : Studio Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), *Passy, 16e (288-62-34)*, Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
BABY DOLL (A., v.o.) : Espace-Gaîté (14e) (327-95-94), Templiers, 3e (272-94-56).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66), Napoléon, 17e (380-41-46).
BELLISSIMA (Ital., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
BONAPARTE ET LA REVOLUTION (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-07).
LES BRONZÉS (Fr.) : U.G.C. Opéra 2e (261-50-32), Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), Fauvette, 13e (331-60-74), Murat, 16e (651-99-75).
CASABLANCA (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23), Olympic, 14e (542-67-42).
LE CHAINON MANQUANT (Fr.-Belg.) : Acacias, 17e (764-97-83).
DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LES DENTS DE LA MER (A., v.o.) (*) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Marignan, 8e (359-92-82), Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Fauvette, 13e (331-60-74), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).
EASY RIDER (A.(*), v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
FURIE (A., v.o) : Nickel-Odéon, 6e (633-22-13).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
GATSBY LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Actua-Champo, 5e (354-51-60).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LOLITA (A., v.o.) (*) : Action Christine, 6e (325-85-78) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
PIPICACADODO (It., v.o.) (*) : A. Bazin, 13e (337-74-39).
LE PONT DE LA RIVIERE KWAI (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37). — V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).
POURQUOI PAS (Fr.) (*) : Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
SOLDAT BLEU (A., v.o.) (*) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Olympic, 14e (542-67-42).
SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47). — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA STRADA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
UN ENFANT ATTEND (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
VIVA LA MUERTE (Esp., v.o.) (*) : Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
ZARDOZ (Ang., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

Les festivals

PROMOTION DU CINEMA, Studio 28, 18e (606-36-07) : le Solitaire (v.o.) (sam.) ; la Porte du Paradis (v.o.) (dim.)
QUINZAINE DES REALISATEURS (v.o.), Eldorado, 10e (208-18-76) : The Mark of the best ; Pour la défense du peuple ; Alligators shoes ; Americana (sam.) ; le Vautour ; Conversa Acabada (dim.).
HISTOIRES ITALIENNES (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : le Guépard (sam.) ; Casanova : Un adolescent à Venise (dim.).
WESTERNS (v.o.), Cluny-Palace, 5e (354-07-76) : Alamo.
L'ITINERAIRE DE J.-D. POLLET, Studio 28, 9e (770-63-40) : le Maître du temps (sam.) ; l'Acrobate (dim.).
M. BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Un jour au cirque (dim.) ; Monkey Business (dim.).
KUROSAWA (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78) : la Forteresse cachée (sam.) ; le Château de l'araignée (dim.) ; MacMahon, 17e (380-24-81) : les Bas-fonds (sam.) ; Rashomon (dim.).
G. COOPER (v.o.), Action - La Fayette, 9e (878-80-50) : les Trois Lanciers du Bengale (sam.) ; Morocco (dim.).
H. BOGART (v.o.) Action - La Fayette, 9e (878-80-50) : le Port de l'angoisse (sam.) ; la Comtesse aux pieds nus (dim.).
SANG FILMS D'AMERIQUE, DITE LATINE (v.o.), Denfert, 14e (321-41-01) : Xica da Silva (sam.) ; Dona Flor (dim.).

ÉDITION

Les relations entre auteurs et éditeurs de littérature générale sont définies dans un « code des usages »

Après un an et demi de rencontres et de discussions, le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition ont défini un « code des usages » pour les auteurs et les éditeurs de littérature générale. Une commission paritaire auteurs-éditeurs, qui se réunira au moins quatre fois par an, poursuivra les négociations sur les points n'ayant pas encore fait l'objet d'un accord. La première réunion de cette commission aura lieu le 15 septembre prochain.

Signé le 5 juin par MM. Armand Lanoux et François Caradec pour le Conseil permanent des écrivains, et par MM. Jean-Luc Pidoux-Payot et Francis Esménard, pour le Syndicat national de l'édition, le « code des usages » apporte, selon ses promoteurs, plusieurs nouveautés aux relations entre auteurs et éditeurs :

Alors que précédemment le contrat signé entre les deux parties n'envisageait pour les livres en cause qu'un seul lancement, au moment de la parution, il est désormais possible, pour les œuvres publiées depuis au moins cinq ans et dont les ventes sont devenus très faibles, de procéder, suivant des modalités précises, à une « édition seconde » ;

● *Le droit de préférence*, accordé traditionnellement aux éditeurs par les auteurs pour leurs œuvres à venir, reçoit certains aménagements, dans un sens favorable aux auteurs ;

● *La passe*, usage résultant de conditions techniques de fabrication désormais dépassées, qui permettait aux éditeurs de ne pas prendre en considération, pour le calcul des droits d'auteur, une partie des ventes, est supprimée ;

● *L'information des auteurs par les éditeurs* est désormais précisée. Les relevés de comptes seront communiqués automatiquement; les réimpressions, pilonnages importants et soldes seront signalés systématiquement, de même que les changements de prix et les cessions de droits.

Du dépôt du manuscrit à la promotion de l'ouvrage achevé, en passant par les délais de fabrication et les corrections d'épreuves, un certain nombre d'usages ont été également codifiés.

Toutefois, des conversations se poursuivront sur le principe et les modalités d'application des « droits dérivés et annexes » (traductions, adaptations, etc.), un accord n'ayant pu aboutir sur le fond.

Vif mécontentement des traducteurs

Les traducteurs, eux, n'avaient pas été associés aux négociations entre éditeurs et écrivains. Ils réclament depuis longtemps un statut leur permettant de vivre décemment de leur métier, mais s'étaient vu opposer, en décembre 1980, un refus catégorique des éditeurs d'aborder les aspects économiques et financiers du problème.

L'Association des traducteurs littéraires de France publie un communiqué dans lequel « *elle juge le contenu de l'accord passé entre le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition tout à fait insuffisant, eu égard à la teneur des revendications initiales du C.P.E.* ». Elle « *déplore d'avoir été tenue à l'écart des démarches accomplies par les responsables du C.P.E., tant auprès des pouvoirs publics que du S.N.E.* ». L'A.T.L.F. « *invoque l'exemple de la Fédération des écrivains de Suède, homologue suédois du C.P.E., au sein de laquelle les représentants des auteurs ont témoigné leur solidarité à leurs confrères traducteurs en suspendant la signature de tout accord tant que ces derniers n'auraient pas obtenu satisfaction* ».

Enfin, l'association « *estime qu'au cas où des négociations éditeurs - traducteurs seraient reprises dans le cadre du C.P.E., ces négociations ne sauraient avoir lieu sans la présence effective de représentants des traducteurs, seuls au fait de leurs problèmes spécifiques, avec le soutien sans équivoque des autres associations d'écrivains* ».

RADIO-TÉLÉVISION

LE DÉBAT SUR LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES RADIOS LIBRES

● *La Fédération nationale des radios et télévisions locales et indépendantes (F.N.R.T.L.I.)*, au cours d'une conférence de presse donnée le 12 juin, a insisté, comme les autres associations l'ont fait récemment, sur l'urgence de prendre des décisions réglementant le sort des radios en attendant le vote de la nouvelle loi.

Malgré l'importance du débat sur les modalités de financement des radios (la F.N.R.T.L.I. rappelant son attachement à un contrôle de la « non-lucrativité » et de la « transparence » des comptes), les animateurs présents ont surtout exprimé la nécessité de « *changer de dossier* ». « *La publicité est un combat d'arrière-garde* », a notamment déclaré Daniel Populus, animateur de la radio grenobloise, Radio-G. « *Il est d'autres questions bien plus urgentes à aborder, et l'organisation d'une gestion du plan de fréquences est devenue une véritable nécessité, surtout à Paris.* » La F.N.R.T.L.I. souhaite un débat sur la forme juridique des radios et demande l'établissement de structures de concertation dans les régions. Enfin, elle a annoncé la signature (le mercredi 10 juin) d'un texte commun avec la Fédération nationale des radios libres, dans lequel est stipulée l'interdiction des messages publicitaires pendant la période transitoire.

A ENTENDRE

Albatros, Scriabine...

Scriabine et le piano. Pour être théosophe, on n'en est pas moins sensuel. Scriabine aurait pu s'approprier une aussi curieuse maxime. Toute son œuvre, conduit à ce grand projet de spectacle total, qui borde la fin *de sa vie : univers de correspondances*, où les claviers de couleurs, les sons et les parfums tournent dans un air qui accorde tous les sens. La « Cinquième sonate » que l'on entendra sous les doigts de Michel Oudar, n'a pas de vertus olfactives ou visuelles (elle est une fracture dans l'itinéraire du musicien). Mais il convoque déjà les forces obscures qui se partagent le monde, et cette musique toute en bourrasques exaltées s'enchevêtre à des adagios étiolés et frémissants, dans un long poème mystique. L'auditeur peut alors penser qu'encens et colorations sont superflus. (Dimanche 14 juin à 9 h. 7 sur *France-Culture*.)

***

Dans la série « Albatros », proposée chaque dimanche soir sur France-Culture, quatre émissions consacrées à l'« année poétique » : Bernard Delvaille, responsable du domaine poétique aux éditions Seghers, a préparé un bilan de l'activité poétique en France, à Paris et en province, de septembre 1980 à juin 1981. Les trois premières émissions présenteront les publications de poètes français chez les éditeurs — de Robert Sabatier à Emmanuel Hocquard, de Michel Deguy à Marcelin Pleynet, d'Alain Bosquet à Dominique Preschez. La quatrième émission sera consacrée aux traductions en français de poètes étrangers, en particulier Hopkins, William Carlos William, Yannis Ritsos, Octavio Paz. (Dimanche 14 juin à 20 h. 15.)

***

Un débat d'actualité sur France-Culture : Enseignement de l'histoire, phantasmes nationaux et idéologiques. Cette émission, préparée par l'historien Jacques Le Goff à partir de l'ouvrage de Marc Ferro « Comment on apprend l'histoire aux enfants dans le monde entier » (éd. Payot), pose la question de la possibilité de favoriser la diffusion d'une histoire nationale et mondiale « honnête et fraternelle » dans chaque pays — on sait que tel n'est pas l'enseignement de l'histoire aujourd'hui, qui a plutôt pour fonction, dans chaque nation, de diffuser une idéologie politique et de faire oublier des pans entiers du passé. (Lundi 15 juin à 9 h. 7.)

Samedi 13 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Numéro un.
Autour de Julio Iglesias, M. Mathieu, A. Rodriguez, Dalida, N. Mouskouri, S. Vartan, V. Reed, J. Manson, A. Cordy.
21 h 35 Série : Dallas.
La sœur de Sue Ellen.
22 h 25 Concours hippique international à Longchamp.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

19 h 55 Football : Finale de la Coupe de France.
En direct du Parc des Princes, Saint-Etienne-Bastia.
22 h 10 Feuilleton : Les fils de la liberté.
de L. Caron, réal. C. Boissol. Avec C. Biname, E. Hirt, S. Faucher (2e épisode).
Un village du bas Canada en 1832. Morts, naissances, espoirs et, expulsions : vie quotidienne et lutte des classes dans la paysannerie canadienne de la fin du dix-neuvième siècle.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h Les jeux.
20 h 30 Théâtre : Un jeu d'enfer.
de M. Mohrt, réal. M. Cravenne. Avec J. François, M. Sarcey, etc. (Rediff.)
Dans un Paris occupé par l'Europe entière, foisonnant d'intrigues politiques et amoureuses, l'amour (malheureux) de Benjamin Constant pour l'énigmatique Juliette Récamier.
21 h 50 Journal.
22 h 10 Ciné-regards : Le cinéma du réel.
Parent pauvre du cinéma moderne, du moins au baromètre de la gloire, le documentaire fait l'objet d'une émission remarquable réalisée par A. Andrieux et R. Manthoulis, à l'occasion du Festival du réel à Beaubourg.

FRANCE-CULTURE

20 h, Skandalon, de R. Kalisky, avec P. Santini, P. Baillot, N. Borgeaud, F. Giret, etc. (rediff.).
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5, Soirée lyrique (Théâtre des Champs-Elysées, 14 mai 1981) : « le Roi Arthur », d'Ernest Chausson, par l'Orchestre national de France, dir. Lionel Friend, et les Chœurs de *Radio-France*, dir. J. Jouineau et M. Paubon, avec N. Lorange, S. Nimsgern, P. Jeffes, N. Tuller, G. Friedmann, B. Laplante...
23 h 15, Ouvert la nuit : Le temps suspendu, « Vienne, Prague, Londres » (Schmelzer, Biber, Haendel).

Dimanche 14 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h Vingt-Quatre Heures du Mans.
Le point sur la course.
9 h 15 Talmudiques.
9 h 30 Emission œcuménique.
10 h Le jour du Seigneur.
11 h Messe de la Trinité célébrée à l'Annonciade de Thiais.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 30 Série : Les quatre cents coups de Virginie (N° 5).
de M. Mithois.
14 h 30 : Vingt-Quatre Heures du Mans.
15 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
16 h 35 Sports première.
Hippisme : Prix de Diane.
18h Cinéma : Une veuve en or.
Film français de M. Audiard (1969), avec Michèle Mercier, Cl. Rich, J. Dufilho, Sim, R. Carrel (rediff.).
Pour toucher une fortune léguée par un oncle d'Amérique, une jolie femme cherche à supprimer son mari que les autres légataires s'efforcent de protéger.
Intrigue invraisemblable, jongleries de gags visuels et de mots d'acteur pour un comique agressif, grossier, méprisant.
19 h 30 Journal.
19 h 45 Elections législatives.
Résultats, commentaires, journal.
19 h 55 Elections législatives.
et à 21 h 25 et 22 h 45.
20 h 30 Téléfilm : Treize.
d'après M. Creton. Réal. P. Billechaize. Avec M. Creton, C. Jade, R. Creton, etc.
Les désarrois d'un basketteur
Vers 23 h 15 Cinéma de minuit (cycle noir) : Deux rouquines dans la bagarre.
Film américain d'A. Dwan (1956), avec R. Fleming, A. Dahl, T. de Corsia, J. Payne, K. Taylor, L. Fuller (v.o. sous-titrée).
Un gangster qui contrôle l'administration d'une ville de province est trahi par un de ses hommes. Deux sœurs, également rousses et séduisantes, sont mêlées à ce conflit et l'embrouillent.
Un film façon « série noire » à l'action débridée et pas toujours compréhensible ! Allan Dwan a surtout pris plaisir à filmer ses deux actrices dont les attraits l'emportent sur l'intrigue.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Cours d'anglais.
11 h 15 Dimanche Martin.
Emissions de J. Martin ; 11 h 20, Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 10, Série : Gaston Phœbus ; 15 h 15, Ecole des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h Spécial élections.
Les taux de participation.
17 h 5 Stade 2.
17 h 45 Cinéma : les Turbans rouges.
Film anglais de K. Annakin (1966), avec Y. Brynner, T. Howard, H. Andrews, C. Rampling, L. Naismith, V. North.
Un officier anglais de l'armée des Indes, qui n'approuve pas les méthodes brutales de colonisation, se trouve aux prises avec un chef rebelle lui-même idéaliste et pour lequel il a une grande estime.
Un film d'aventure renversant les vieilles idées reçues sur la civilisation britannique et son impérialisme. Mais la mise en scène sacrifie trop au spectaculaire.
19 h 45 Résultats des élections législatives (premier tour de scrutin).

TROISIÈME CHAINE : FR 3

9 h 30 Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
Tunisie : Une histoire de l'immigration ; Variétés.
16 h 30 Prélude à l'après-midi.
« Concerto en la mineur », *de Schumann, par l'Orchestre symphonique de Lyon. Soliste P. Tortelier ;* Suite pour violoncelle, *de P. Tortelier.*
17 h 30 Elections législatives.
Participation.
17 h 35 Il n'y a pas qu'à Paris : Stop béton charmeur.
A Agde, un cimentier retraité a construit quatre-vingts personnages en béton autour de sa maison (Don Camillo, Peppone, Churchill...). On verra aussi les œuvres insolites d'Isidore Picassiette, Robert Vasseur de Jo Klaffki.
18 h 35 Hollywood : Effets Lumière.
La virtuosité des cameramen du temps du muet jusqu'à la fin des années 20.
19 h 30 : Elections législatives.
Premiers résultats.
19 h 35 Spécial DOM-TOM.
Les préparatifs de lancement de la fusée Arianne ; Tikeau Atoll polynésien.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son.
8 h, Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la libre pensée française.
10 h, Messe à Saint-Pierre de Neuilly. Prédicateur : Père Jeffré.
11 h, Regards sur la musique : Peter Grimes.
12 h 5, Allegro.
12 h 45, Récital J. Le Troquer, flûte, au Centre culturel Pablo-Neruda de Fontenay-le-Fleury.
14 h, Sons : Dresser le sommier.
14 h 5, Le Pain blanc, de C. Spaak. Avec G. Trejean, D. Gence, etc.
15 h 42, Musique enregistrée.
16 h 5, Le lyriscope.
17 h 30, Rencontre avec... G. Martineau.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Elections législatives (et à 21 h, 22 h 30 et et 23 h. 30).
20 h 15, Albatros : L'année poétique.
21 h (et 21 h 30) : Elections législatives.
21 h 30, Atelier de création radiophonique : Autour des nouvelles musiques américaines (et à 21 h 30 23 h 30).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Equivalences (non-voyants) : œuvres de Landini et Frescobaldi.
6 h 30, Concert - Promenade : musique viennoise et légère (Binge, Valker, Pugnani-Kreisler, J. Strauss, Boccherine, Linke, Liszt, Hagen, Mascagni, Prokofiev, Sandauer, Feltz, Eilenberg).
8 h, Dimanche - Matin : Musiques chorales, « Stabat Mater », de Poulenc, avec Régine Crespin, soprano, les Chœurs René Duclos et l'Orchestre de la Société des concerts du Conservatoire, dir. G. Prêtre ; 9 h 2, Les classiques favoris (Boccherini) ; 9 h 30, Cantate BMV 69, de Bach, par le Concentus Musicus de Vienne, dir. N. Harnoncourt ; 10 h 30, Les classiques favoris (D. Milhaud).
11 h, Concert (Théâtre d'Orsay, 3 février 1980) « Adagio pour clarinette et cordes », de Wagner ; « Divertimento en ré », de Mozart ; « Octuor en fa », de Schubert, par l'Octuor de Paris ; 12 h 5, Le jeu des penchants : Lucien Bodard fait état de ses goûts et présente quelques œuvres ; 12 h 45, Tous en scène : Mel Tormé chante Schubert Alley ; 13 h 30, Jeunes solistes : Alain et Gilles Lefèvre interprètant C. Frank (« Sonate pour violon et piano ») et M. Ravel (« Tzigane »).
14 h 15, Les après-midi de l'orchestre : Histoire de la direction d'orchestre en France, « Pierre Monteux, 1875-1964 », Monteux pédagogue (Beethoven, Brahms, Schubert) ; 16 h 15, La tribune des critiques de disques : « Quatuor n° 6 », de Bela Bartok (sept versions) ; 19 h, Concert de jazz : le Quintette du trompettiste Freddie Hubbard à l'Espace Cardin.
20 h 5, Concert (cycle Isaac Stern) : « Roméo et Juliette », ouverture fantaisiste de Tchaïkovski ; « Poème pour violon et orchestre n° 2 en ré mineur », de Chausson ; « Concerto pour violon et orchestre », de Wieniawsky ; « Un Américain à Paris », de Gershwin, par le Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. E. Krivine, avec Isaac Stern, violon
22 h, Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; 23 h 15, Saturnales : œuvres de Prokofiev, Bussotti, Locke Rachmaninov.

PRESSE

GRÈVE A « LIBÉRATION » DE L'ATELIER AUTONOME DE FABRICATION

Le quotidien *Libération* a paru, le samedi matin 13 juin, avec une pagination réduite (vingt pages), à la suite du mouvement de grève déclenché à l'atelier autonome de fabrication du journal.

Vendredi matin, un cahier de revendications, demandant notamment la suppression du comité de cogestion présidé par M. Serge July, avait été proposé comme base de négociation. La discussion en ayant été refusée, l'équipe de fabrication s'est mise en grève et a convoqué une assemblée générale vendredi après-midi. Cinq propositions tendant à rendre à l'équipe de fabrication une autonomie de décision plus importante ont été votées : sur trente-six présents, trente-cinq ont voté pour et un seul contre (l'atelier compte une quarantaine de personnes).

Pour appuyer les cinq propositions, le mouvement de grève a été reconduit. Selon les grévistes, la rédaction de *Libération* a réussi à sortir le numéro de samedi matin grâce à la complicité de quelques membres de l'ancienne équipe de fabrication.

Un éditorial signé des initiales du directeur, Serge July — précisant que « *les ventes nationales de* Libération [s'étaient] *depuis la reparution stabilisées à soixante mille exemplaires* ». — explique dans le numéro de samedi 13 juin: « *Les revendications des fabricants, qui demandent la nomination d'une direction provisoire, visent à obtenir le départ immédiat du responsables des imprimeries — qui était chef de fabrication avant le 21 février — et la démission de Zina Rouabah, gérante du journal depuis 1974, qui s'était opposée au projet d'un atelier de fabrication autonome lors de la cessation de parution. L'assemblée de la société des rédacteurs (...) refusait d'entrer dans le fond de ces revendications et décidait de faire paraître* Libération *par ses propres moyens et avec l'aide de tous ceux qui considéraient la sortie de* Libération *comme un impératif catégorique à la veille des élections.* »

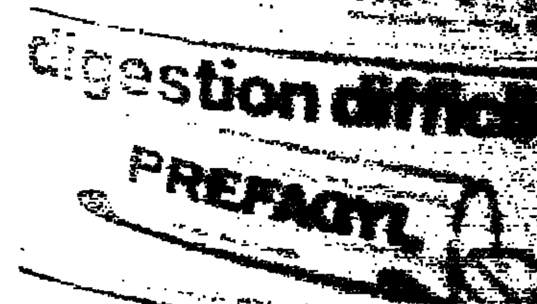
Rappelons que l'atelier autonome de fabrication détient 24 % du capital de *Libération*.

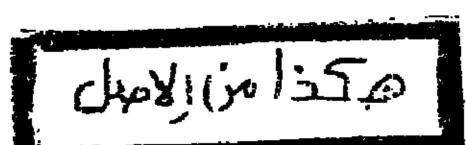
● *Les délégués élus des personnels de « l'Express » s'élèvent* contre la décision de la direction de supprimer trente-huit postes (*le Monde* du 13 juin), et demandent une concertation préalable. A l'issue d'une assemblée générale, les élus ont été mandatés pour « *demander l'application de la loi sur les plans de restructuration, qui suppose une négociation et le recours à tous les moyens possibles avant de sacrifier des emplois* ».

● *La publication dans « Ouest-France »*, le vendredi 12 avril, d'un Point de vue signé Jean-Marie Domenach, à propos des législatives, a provoqué une protestation de l'intersyndicale (S.N.J.-S.J.F., C.F.D.T. et S.N.J.-C.G.T.) des journalistes contre « *la procédure employée pour faire paraître ce texte le dernier jour de la campagne électorale, c'est-à-dire sans possibilité pour un autre point de vue de s'exprimer dans les délais légaux* ».

L'intersyndicale, qui a demandé en vain que son appel soit porté à la connaissance des lecteurs, considère la publication de ce Point de vue « *comme un fait contraire à la volonté de pluralisme affirmée à maintes reprises dans le journal, et qui avait prévalu notamment lors de la campagne présidentielle* ».







هكذا من الأهل

INFORMATIONS « SERVICES »

RÉTROMANIE

Les archives de la Lune aux enchères

La vie sur la Lune vendue aux enchères. Les dessins, esquisses, maquettes et documents d'étude (trois mille cinq cents numéros), principalement liés au travail réalisé pour la NASA, de 1967 à 1973, par le designer Raymond Loewy, seront mis en vente à Londres, chez Sotheby, le 20 juillet prochain.

Marcher sur la Lune, c'est une chose. Encore faut-il y dormir, y manger, se laver, se *détendre*, et supporter ses compagnons de voyage. Pour survivre.

Quand les dirigeants de la NASA appellent, en 1967, Raymond Loewy pour les aider à mettre au point l'aménagement *intérieur* du Skylab, ils s'adressent à un modeleur expérimenté de la vie quotidienne. *Depuis qu'en* 1929 il a trouvé dans l'argile des formes plus douces pour la machine à polycopier Gestetner (le modèle durera quarante ans), cet Américain né en France en 1893, installé aux Etats-Unis en 1919, est considéré comme l'un des fondateurs du design industriel.

Passionné de vitesse, mêlant son métier et sa réussite professionnelle à une vie luxueuse et mondaine, il a développé depuis un demi-siècle, en Amérique et en Europe, les quelques mots d'ordre limpides du design : ce qui est vraiment utile est forcément beau ; l'ennemi, c'est le poids ; aller à l'essentiel, rechercher la simplicité. En un mot, le fameux *« less is more »* que Mies Van der Rohe lançait, dans les années 20, à l'adresse de l'architecture.

Mais si les maisons ne roulent ni ne volent, et n'ont pas forcément à montrer leur capacité à se glisser dans les masses d'air, les écuries du vingtième siècle offraient un formidable champ d'expériences. Ce qu'un Léonard de Vinci avait imaginé sans que la technique suive, les créateurs de formes comme Loewy pouvaient l'appliquer à des objets mobiles bien identifiés.

Ingénieur de formation, dessinateur de mode à New-York pendant dix ans avant de réaliser la synthèse de ses dons, Raymond Loewy a touché à tout, comme le montre le bilan illustré de son œuvre, truffé d'images personnelles, en sépia, destinées à nourrir la légende, publié récemment (1) : l'autobus Greyhound de 1948, c'est lui ; les locomotives de la Pennsylvania Railroads aussi, et d'élégants Studebakers pour convaincre Detroit de laisser tomber le « design incestueux des péniches couvertes de chromes », l'intérieur de l'avion du président Kennedy et celui d'Howard Hughes, et même la carrosserie de sa Cadillac personnelle avant de venir en Europe...

Plus tard, l'Alouette de 1957 et l'intérieur du Concorde sont passés par son régime minceur et légèreté. Si les interventions de Loewy semblent résumer l'Amérique des années 50 et ranimer la nostalgie (le Frigidaire, la bouteille de Coca-Cola, les chewing-guss Wrigleys et le paquet blanc des Lucky Strike), Loewy s'est attelé, avec ses agences de Paris et de Londres, à des tâches plus modestes et toujours présentes : le logo de Shel et celui de BP, le double X d'Exxon, T.W.A. et Newman, mais aussi les chaînes de magasins Coop et Spar, des logos très simples, rarement géniaux, mais très visibles et très clairs.

Pour en revenir à l'espace, c'était, on l'imagine, une sorte de comble pour un designer : aider des hommes à vivre aussi agréablement que possible, dans un territoire extrêmement limité, en bannissant tous les superflus. On ne peut pas se doucher dans l'espace, ni utiliser de papier toilette. Le designer aux quatre résidences insista pour qu'on puisse au moins dormir dans un lieu clos et... regarder par un hublot. Cette lucarne vers la Terre n'était pas prévue par les ingénieurs du Skylab ; elle occupa, à l'usage, l'essentiel des loisirs des astronautes, avec la musique.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(*) *Design industriel*, Raymond Loewy, éditions du Chêne, 290 F environ.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2950

HORIZONTALEMENT

I. Pense peut-être à ses soucis quand elle ne se soucie plus de ses pensées. Roi d'Israël. — II. Donne soif mais ne s'altère jamais. Boîte dans laquelle convergent bien des idées divergentes. Expédient salutaire pour faire remonter ce qui ne veut pas descendre. — III. Des cocottes ou des sauteuses. Article. — IV. Peintre populaire belge. Cabine d'essayage des vestes électorales. — V. Atteinte d'inaptitude au service. Son chapeau de paille nous ramène à Labiche plus sûrement qu'à Maurice Chevalier. Permet l'accès des clubs les plus fermés. — VI. Tels des gens plus riches en souvenirs qu'en avenir. Dont la valeur se traduit mathématiquement par zéro. — VII. Sigle d'une agence américaine de voyages. Pierrot ou Edith. Copulative. — VIII. Colère à laquelle il faut s'attendre quand on taquine les Muses. Deuxième échelon d'un escalier gigantesque. Personnel. — IX. Possessif. Le rêve de Mireille. Désir bestial. Toute couturière rêve d'en être cousue. — X. Accumulateur de modèle très ancien. Eléments énergétiques de la navigation ancienne. — XI. Telle une personne qui souhaiterait que les choses soient mises au point. Ferrure. Associé à l'agréable par des gens ayant le sens pratique. — XII. Ton d'un enfant d'Edouard. Celui de l'église n'a que des enfants de chœur. Copulative. — XIII. Veste endossée par un roi de Prusse. C'est quand elle dort qu'il convient d'ouvrir l'œil. On peut en tirer des coquilles comme on peut en tirer des noix. — XIV. Négation. Il lui manque un bâton pour avancer. Masculin singulier. — XV. Hongrois ayant fait tourner la tête à plus d'une femme. Symbolise l'époque de la renaissance. Bâtisseur hypothétique.

VERTICALEMENT

1. Pour lui, deux livres ne font pas toujours un kilo. Fille d'Harmonie et mère de la discorde. — 2. Signes extérieurs de richesse. Aussi parfaite soit-elle, sa toile n'a aucun succès dans un salon. — 3. Mieux vaut rester insomniaque que d'avoir recours à ses services. Animal sanguinaire. — 4. Manière radicale de disperser un attroupement. Contracté dans la *chaleur*, il se dissout dans le froid. — 5. Des gens très éloignés des uns des autres finissent par s'y rencontrer. Couvrir de chapelure. Interjection. — 6. Des idées publicitaires souvent lumineuses. Fabrique d'huiles. — 7. Hausse le ton quand elle est vive. Auteur italien du *Maître de chapelle*. — 8. Une simple mise au courant suffit pour qu'il saisisse tout. — 9. Fait passer du rêve à la réalité. Exhaler un air des montagnes. Il est noir deux fois sur quatre. — 10. Animal à sang chaud bien connu d'un Pança. Bien des participants à un voyage mal organisé lui durent leur rapatriement. — 11. La tête de l'emploi. Œuvre de Corneille. de l'emploi. Œuvre de corneille. Cours champêtre. — 12. N'est pas sans faire naître quelques réflexions dans la cité de Kléber. Elle n'arrive pas à se délivrer d'un mauvais pas. — 13. Un des frères ennemis de la légende. Préférait travailler pour le roi de France que pour le roi de Prusse. — 14. Courte étape d'un voyage en Chine. Ils sont mouillés par la flotte, mais la flotte ne peut y mouiller. Sigle pour une nuit obscure. Filets d'aucune utilité pour la pêche. — 15. Surviennent lorsqu'on s'apprête à partir. Mis dans de beaux draps avant d'être mis en boîte.

Solution du problème n° 2949

Horizontalement

I. Politique. — II. Orin. Our. — III. Mann. Sein. — IV. Pis. Une. — V. As. Klaxon. — VI. Doreur. In. — VII. On. Pie. Ri. — VIII. Piété. — IX. Roi. Iris. — X. Brides. — XI. Vie. Orées.

Verticalement

1. Pompadour. — 2. Oraison. Obl. — 3. Lins. Pire. — 4. Inn. Képi. — 5. Pluie. Do. — 6. Ios. Arêtier. — 7. Queux. Erse. — 8. Urinoir. — 9. Nenni ! Sas.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

LUNDI 15 JUIN

« Basilique de Saint-Denis », 14 h. 30, façade, Mme Allaz.

« Hôtel Arturo Lopez », 14 h. 45, musée de Neuilly, 12, rue du Centre, Mme Legrégeois.

« Le XIXe siècle pictural », 15 h., 13, avenue du Président-Wilson, Mme Chapuis.

« Notre-Dame du Raincy », 15 h., avenue de la Résistance au Raincy, Mme Meyniel (Caisse nationale des monuments historiques).

« Crypte de Notre-Dame », 15 h. 30, entrée (Approche de l'art).

« Les chevaux de Saint-Marc », 15 h., Grand Palais (Arcus).

« Provence et Languedoc au XIIe siècle », 15 h., Musée des monuments français (Histoire et archéologie).

« Montmartre », 15 h., métro Abbesses (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtel Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (Tourisme culturel).

« Place des Vosges », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné (Le vieux Paris).

« Montmartre », 15 h., métro Abbesses (Visages de Paris).

MARDI 16 JUIN

« L'Opéra de Paris », 13 h. 15, Marches, Mme Garnier-Ahlberg.

« Quartier Saint-Merri Beaubourg », 14 h. 30, 78, rue Saint-Martin, Mme Allaz.

« Place Denfert-Rochereau », 15 h., 92, avenue Denfert-Rochereau, Mme Pennec.

« Jardin des Tuileries », 15 h., métro Tuileries, Mme Vermeersch.

« Marais illuminé », 21 h. 30, rue Saint-Antoine, Mme Brossais (Caisse nationale des monuments historiques).

« Taille du cristal », 15 h., 84, quai de Jemmapes (Approche de l'art).

« Crypte de Notre-Dame », 15 h., parvis (Arcus).

« Le Père Lachaise », 15 h. 30, boulevard de Ménilmontant (Mme Fleuriot).

« Palais de Justice », 15 h., métro Cité (P.-Y. Jaslet).

« Le Vieux Montmartre », 15 h., métro Abbesses (Résurrection du passé).

« St-Germain-des-Prés », 14 h. 30, 3, rue Mabillon (Le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

MARDI 16 JUIN

18 h. : 18, rue des Batignolles, Mme M.-C. Fleury : « Peinture et poésie » (Société des poètes français).

19 h. 15 : 7, rue Danton : « Conscient. Non conscient. Inconscient » (Psycho-intégration).

20 h. : 13, rue Etienne-Marcel : « L'épanouissement du cœur et de l'esprit » (Méditation transcendantale) (entrée libre).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 13 juin 1981 :

DES ARRETES

● Modifiant un précédent arrêté instituant un brevet d'études professionnelles de micromécanique ;

● Portant extension de la convention collective des industries métallurgiques et industries connexes du Vaucluse.

CARNET

Décès

— Mme Jean Becker et son fils Jean-Pierre,
M. et Mme Jacques Flochel et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BECKER,
ingénieur E.S.E.,

survenu le 11 juin 1981.

Les obsèques auront lieu le mardi 16 juin 1981, en l'église Saint-François de Champagne-sur-Seine.

— La direction générale de la société L'Air Liquide
a la tristesse de faire part du décès de

M. Damien CHAUSSEPIED,
ingénieur
de la
Division des techniques avancées,

le dimanche 7 juin 1981.

M. Damien Chaussepied, âgé de vingt-quatre ans, était responsable du chantier de L'Air Liquide à Tammouz (Irak). Il était ingénieur INSA de Lyon et ingénieur en mécanique de fluides de l'Institut Von Karmann.

Ses obsèques auront lieu le lundi 15 juin 1981, à 15 heures, en l'église de Pérignac (Charente-Maritime).

— Paris, Lyon, Strasbourg, Valence.
M. et Mme Francis Chevallier, leurs enfants et petits-enfants,
Le pasteur et Mme Max-Alain Chevallier, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Christian Chevallier et leurs filles,
Mlle Suzanne Marion,
Mme Roger Marion,
Les familles Marion, Chevallier, Lestringant et alliées,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

Mme Adrien CHEVALLIER,
née Marthe Marion,
ancienne directrice
de l'école Jeanne-d'Albret,

survenue à Strasbourg, le 10 juin 1981, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Inhumation à Montendre (Charente-Maritime).

Un service d'action de grâces aura lieu au temple de l'Etoile (56, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e), le mardi 16 juin, à 17 h. 30.

« Prenez toutes les armes de Dieu, afin qu'au jour mauvais vous puissiez résister et qu'ayant tout surmonté, vous demeuriez ferme. »

(Eph., 6, 13.)

230, rue de Saint-Cyr,
69009 Lyon.
23, rue Fischart,
67000 Strasbourg.
46, rue Barrier,
69006 Lyon.

— Mme et M. Jean Godchot
ont la douleur de faire part du décès de leur sœur et belle-sœur

Mme Hélène DUFETRE,

survenu le 7 juin 1981.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 11 juin dans l'intimité.

9, avenue Millerêt-de-Brou,
75016 Paris.

— Mme René Kauffmann,
M. et Mme Louis Billotey et leurs enfants,
Mme Bernard Perrodin et ses enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Kauffmann et leurs enfants,
Les familles Kauffmann, Bertrand et Bassot,
ont la douleur de faire part du décès, le 12 juin 1981, de

M. René KAUFFMANN,
ingénieur civil des Mines,
chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques seront célébrées le mardi 16 juin, à 8 h. 30, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas (252, rue Saint-Jacques, Paris-5e).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Chemin du Cordon-L'Hautil,
95000 Cergy.
282, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

Avis de messe

— Mme Claude Lewy fera célébrer une messe à la mémoire de

Me Claude LEWY,

le 18 juin 1981, à 9 h. 30, en l'église Saint-Philippe du Roule (place Chassaigne-Goyon).

Communications diverses

— M. Jean Mistler, secrétaire perpétuel de l'Académie française, fera le mardi 16 juin, à 16 heures, à la Maison de l'Amérique latine (217, boulevard Saint-Germain, Paris-7e), une conférence sur « Schubert, poète de l'amour ».

M. Mistler est l'invité du Cercle d'information d'études sociales féminines, dont la présidente est Me Favreau-Colombier.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13.6.1981 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 14.6.81 DÉBUT DE MATINÉE

PRÉVISIONS POUR LE 14 JUIN A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le samedi 13 juin à 0 heure et le dimanche 14 juin à 24 heures :

Les hautes pressions du nord de l'Europe maintiendront du beau temps sur la France.

Dimanche, après dissipation rapide des brouillards matinaux qui se seront formés en fin de nuit sur le nord, l'ouest et le sud-ouest de notre pays, le temps sera généralement ensoleillé. Toutefois, en fin de journée, quelques nuages à caractère instable se développeront sur les Alpes tandis que des bancs de nuages brumeux seront observés près de la Manche.

Les vents seront faibles et variables. Les températures minimales seront en légère baisse sur la moitié est de notre pays mais les maximums seront de l'ordre de 25 degrés sauf près de la Manche où ils ne dépasseront pas 18 degrés.

Le samedi 13 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 030,6 millibars, soit 773 millimètres de mercure.

Température (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 juin ; le second, le minimum de la nuit du 12 au 13) : Ajaccio, 26 et 16 degrés ; Biarritz, 22 et 17 ; Bordeaux, 28 et 12 ; Bourges, 24 et 12 ; Brest, 15 et 12 ; Caen, 16 et 12 ; Cherbourg, 15 et 10 ; Clermont-Ferrand, 28 et 15 ; Dijon, 27 et 14 ; Grenoble, 31 et 15 ; Lille, 17 et 7 ; Lyon, 27 et 14 ; Marseille-Marignane, 33 et 22 ; Nancy, 23 et 11 ; Nantes, 23 et 13 ; Nice-Côte d'Azur, 26 et 21 ; Paris-Le Bourget, 19 et 10 ; Pau, 29 et 17 ; Perpignan, 35 et 24 ; Rennes, 18 et 11 ; Strasbourg, 24 et 14 ; Tours, 25 et 12 ; Toulouse, 31 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 16 degrés ; Amsterdam, 16 et 5 ; Athènes, 32 et 19 ; Berlin, 22 et 7 ; Bonn, 19 et 4 ; Bruxelles, 18 et 6 ; Le Caire, 35 et 20 ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 16 et 7 ; Genève, 28 et 16 ; Jérusalem, 26 et 17 ; Lisbonne, 36 et 21 ; Londres, 17 et 10 ; Madrid, 38 et 18 ; Moscou, 25 et 16 ; Nairobi, 23 et 11 ; New-York, 28 et 20 ; Palma-de-Majorque, 32 et 16 ; Rome, 29 et 18 ; Stockholm, 13 et 5.

LOTO

TIRAGE N° 23
DU 11 JUIN 1981

4 — 5 — 35 — 40 — 43 — 44

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 9

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	0	
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	17	645 229,90 F
5 BONS NUMEROS	621	26 494,90 F
4 BONS NUMEROS	57 596	285,60 F
3 BONS NUMEROS	1 593 123	14,90 F

CAGNOTTE POUR LE TIRAGE SUIVANT

5 484 454,60 F

PROCHAIN TIRAGE LE 17 JUIN 1981
VALIDATION JUSQU'AU 16 JUIN 1981 APRES-MIDI





CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

La signature française plus discutée ?

La nationalisation attendue des banques françaises ne paraît guère soulever d'émoi au sein de la communauté bancaire internationale, qui, au contraire, espère voir, par contrecoup, affluer vers elle une certaine clientèle. Un banquier portugais rappelait du reste ces jours-ci que la filiale à Lisbonne du Crédit lyonnais, qui, comme toutes les banques étrangères, n'avait, à l'époque, pas été touchée par une mesure visant uniquement les nationaux, n'avait jamais autant réalisé d'affaires qu'au lendemain de la nationalisation des banques privées au Portugal. Par contre, l'entrée éventuelle d'un seul ministre communiste au gouvernement qui sortira des élections législatives françaises, même si l'impétrant ne se voit confier qu'un poste très subalterne, aurait pour effet d'affecter fâcheusement et sans délai la signature de la France sur l'euromarché. On en perçoit déjà les signes avant-coureurs. Cela ne pourrait survenir à un plus mauvais moment parce que la quasi-fermeture du marché français des capitaux, déjà en temps normal relativement étroit et, depuis l'élection présidentielle, paralysé par des taux d'intérêt trop élevés, oblige, et va continuer d'obliger, les débiteurs français à recourir intensivement au marché euro-obligataire, en attendant d'avoir à solliciter celui des eurocrédits bancaires.

Après la B.N.P. et la Caisse nationale des autoroutes, c'est au tour d'E.D.F. de paraître sur la scène financière internationale. Dans le cadre de ce que les Anglo-Saxons appellent une émission « robinet » *(tap issue)* que le français, plus précis, traduit par « à robinet ouvert » parce que l'opération se réalise au goutte à goutte, et non pas en une seule fois, ainsi qu'il en va traditionnellement avec tout placement obligataire, E.D.F. a décidé de lancer un emprunt international qui, en fin de course, totalisera 200 millions de dollars, mais dont une première tranche de 75 millions seulement est présentement offerte. Celle-ci, d'une durée de trois ans, est proposée à 95,25 avec un coupon de 13 % afin de donner aux investisseurs un rapport annuel proche de 15,10 %. Cette émission s'appuie sur un eurocrédit « stand-by » de 1,2 milliard de dollars que l'emprunteur a, sous la garantie de la République française, mobilisé en mai dernier. C'est du reste la présence de ce crédit, d'une durée de dix ans, qui permet au débiteur de ne pas avoir à acquitter sur son émission à trois ans la taxe qui, autrement, frappe en France tous les emprunts d'une durée inférieure à cinq ans. La transaction actuelle, qui se présente sous forme de titres individuels de 25 000 dollars, n'est, de toute évidence, pas destinée à la clientèle privée, mais à celle des banques centrales, des dirigeants de trésorerie de très grandes sociétés et aux institutions internationales de tous genres. Plus qu'au marché euro-obligataire proprement dit, l'émission veut avant tout se référer au marché des emprunts de même durée du Trésor américain qui, au moment où l'opération E.D.F. était lancée, se traitait pour donner des rendements annuels de l'ordre de 14,70 %. C'est donc près de 40 points de plus que procure l'émission E.D.F., soit plus que ce qui était originellement espéré. Mais, la proximité des élections françaises et la crainte des détenteurs de pétrodollars du Moyen-Orient de voir le prochain cabinet français accueillir des ministres communistes ont apparemment détourné certains gros investisseurs de cette région de se prononcer en faveur de la proposition d'E.D.F. Pour la première fois depuis l'élection présidentielle de mai, une certaine hésitation, pour ne pas dire résistance, se manifeste à l'encontre des bureaux d'émission d'emprunteurs publics français, alors que sur la base des conditions proposées, le papier d'E.D.F., qui est d'ailleurs sur mesure pour les banques centrales arabes, aurait dû normalement susciter une réaction immédiatement positive.

Du coup, la Caisse nationale de l'énergie, qui, sous la garantie de l'Etat français, envisageait elle aussi de se présenter sur le marché euro-obligataire avec un emprunt de l'ordre de 75 millions de dollars, a provisoirement renoncé à son ambition. C'est dommage, parce que l'idée de la Banque européenne d'investissements, qui, apparemment, soutenait le projet, était d'aborder le créneau des euro-émissions de sept ans de durée. Celui-ci, qui n'est pas actuellement utilisé, pourrait s'avérer le meilleur. Un grand nombre d'investisseurs institutionnels estiment que les taux d'intérêt à court terme sont près de culminer et que la courbe des taux devrait revenir à la normale dans un avenir peu éloigné, autrement dit que les taux à long terme devraient se retrouver sous peu à un niveau plus haut que ceux à court terme. Dans une telle optique, ils sont tentés d'acquérir du papier procurant des rapports intéressants pour le plus long temps possible. Pour cette raison, un coupon dans les eaux de 14,75 % sur sept ans paraît possible, alors que le même intérêt sur trois ans est moins attrayant. Mais les autorités françaises de tutelle ont, semble-t-il, préféré tout d'abord ne pas surcharger la scène internationale avec la présence simultanée d'un grand nombre d'emprunteurs de l'Hexagone.

Marché euro-obligataire actif

En attendant, le marché euro-obligataire s'est raffermi et se montre actif. En plus de l'emprunt E.D.F., cinq euro-émissions en dollars et à taux fixe ont été lancées cette semaine. La C.E.E. est venue offrir 65 millions sur douze ans avec un prix de 99 francs et un coupon de 14,75 %. La durée paraissant un peu longuette et les conditions un peu trop serrées, on ne peut dire que les investisseurs se sont rués sur la proposition de la C.E.E. General Motors Acceptance a lancé au pair une opération de 100 millions de dollars d'une durée de six ans avec un coupon de 14,75 %. Le marché a rapidement surmonté une hésitation initiale, confirmant ainsi qu'il existe actuellement un créneau pour les placements de six à huit ans. Un euro-emprunt de 20 millions de dollars sur neuf ans de la part de la Banque nordique d'investissements a été annoncé avec un coupon semestriel de 14 625 % correspondant à un rapport annuel de 15,15 %. Une émission à dix ans d'un montant de 75 millions de dollars va être lancée pour le compte de la province canadienne de Nova Scotia sur la base d'un prix au pair et d'un coupon de 15 %. Cependant, la transaction la plus originale a été celle de la société américaine Pepsico, qui, pour la première fois sur le marché international des capitaux, a offert un emprunt dénué de tout coupon. D'un montant de 75 millions de dollars, l'euro-émission Pepsico a une durée de trois ans et sera émis à 67,25. A échéance, les obligations seront remboursées à 100, procurant ainsi un gain en capital non négligeable qui compensera l'absence d'intérêt annuel. Cette technique est appréciée par tous ceux qui, pour des raisonse fiscales, ne recherchent pas de revenus mais préfèrent réaliser en fin de course une plus-value importante. L'émission a été un beau succès.

La Pologne ne rembourse pas un emprunt

Pour terminer, il faut signaler deux événements notables. Tout d'abord, la banque polonaise Handlowy n'a pas procédé au remboursement des 30 millions de dollars représentant le principal d'une émission à taux variable qu'elle avait levée il y a cinq ans et qui venait à échéance le 10 juin dernier. En revanche, l'emprunteur polonais a provisionné son compte destiné à acquitter le dernier intérêt semestriel dû sur son emprunt. La banque Handlowy a jusqu'au 20 juin pour rembourser le principal de sa dette. Passé cette date, n'importe quel porteur pourra demander la mise en défaut de l'emprunt. Une telle éventualité pourrait alors déchaîner des réactions en cascade du même type, au moment même où la Pologne tente de rééchelonner auprès des banques occidentales le principal de sa dette venant à échéance cette année.

Autre fait important, la décision aux Etats-Unis de la Banque centrale d'autoriser à partir du 3 décembre prochain les banques américaines domiciliées à New-York à effectuer des opérations en eurodollars. Jusqu'à maintenant, cette pratique leur était interdite sous peine de tomber sous le coup de divers règlements pénalisant lourdement de telles transactions et les rendant de ce fait impossibles. Celles-ci étaient donc effectuées à partir de Londres ou des Caraïbes. La décision du Federal System entraînera-t-elle un rapatriement massif sur New-York des banques américaines et des eurofonds entreposés dans ces centres ? C'est une question à laquelle nous tenterons de répondre dans un prochain article.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Fermeté du dollar — Glissement du franc

Au cours d'une semaine moins agitée que la précédente, le dollar a fait preuve d'une vigueur qualifiée de « fondamentale » par certains observateurs, tandis que le franc français, à la veille du premier tour des élections législatives, glissait quelque peu par rapport aux monnaies du système monétaire européen.

Après le week-end de Pentecôte, la monnaie américaine, qui avait littéralement « flambé » le vendredi précédent, s'élevant à 2,4350 DM à Francfort et à 5,75 francs à Paris, fléchissait assez sensiblement sur l'amorce d'une décrue des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Cette amorce prenait plus de consistance les jours suivants (voir en rubrique « Marché monétaire »), de sorte que le cours du dollar retombait à 2,37 DM à Francfort et à 5,64 francs à Paris. Par ailleurs, les menaces de rétorsion agitées çà et là dans quelques pays arabes après la destruction par Israël du réacteur atomique irakien répandaient un peu d'inquiétude.

Mais, dès le jeudi, l'annonce de la suspension, par Washington, de la livraison de quatre avions à Israël semblait, aux yeux des opérateurs, rétablir l'équilibre. Vendredi, un léger raffermissement des taux américains confirmait la remontée du dollar qui, à la veille du week-end, se retrouvait un peu en dessous de 2,40 deutschemarks à Francfort et à 5,70 francs, puis 5,72 francs à Paris.

Pour de nombreux cambistes, la fermeté du dollar est donc devenue « fondamentale », pour s'exprimer dans le jargon des cambistes internationaux : si le niveau élevé des taux d'intérêt américains y est certes pour quelque chose, la détermination montrée par les autorités monétaires dans leur lutte contre l'inflation, le ralentissement de la hausse des prix outre-Atlantique, la volonté de réduire le déficit budgétaire, et, pour tout dire, « *l'effet Reagan* », se conjuguent pour redonner du prestige au « billet vert ». Pour eux, si les taux d'intérêt baissaient, et ils baisseront sans doute, la tenue du dollar n'en serait que médiocrement affectée. Un soutien non négligeable vient d'être apporté à cette thèse par M. Karl-Otto Poehl, président de la Banque fédérale d'Allemagne, qui, contrairement au chancelier Schmidt et aux dirigeants européens, « *ne rejoint pas les critiques* » de la politique américaine : à ses yeux, la puissance du dollar est « *fondamentalement* » due (lui aussi !) au retournement, en faveur des Etats-Unis, de leur balance des paiements courants. Il met en opposition ce retournement avec l'apparition d'un déficit considérable de cette même balance pour la R.F.A., évalué entre 35 et 40 milliards de marks pour 1981. Ces propos n'ont pas empêché M. Matthoeffer ministre des finances de R.F.A., de réaffirmer que le dollar était surévalué et le mark sous-évalué.

Remous au conseil des ministres de la C.E.E.

Cette allusion voilée à la possibilité d'une réévaluation du mark n'a pas contribué à raffermir le franc français. Initialement en assez bonne posture dans le système monétaire européen, au point d'avoir retrouvé, à la fin de la semaine précédente, son taux pivot par rapport au mark (2,3550 F), il s'est mis à glisser à l'approche du premier tour des élections législatives, ce glissement s'accentuant vendredi 12 juin dans l'après-midi jusqu'à s'approcher du cours de 2,40 F pour un mark. Par ailleurs, les banques signalent un net accroissement des achats de devises par les citoyens français dans la limite des 5 000 F réglementaires. Certes, ces achats se produisent rituellement avant les vacances d'été, mais cette fois-ci ils s'effectuent avec un mois d'avance.

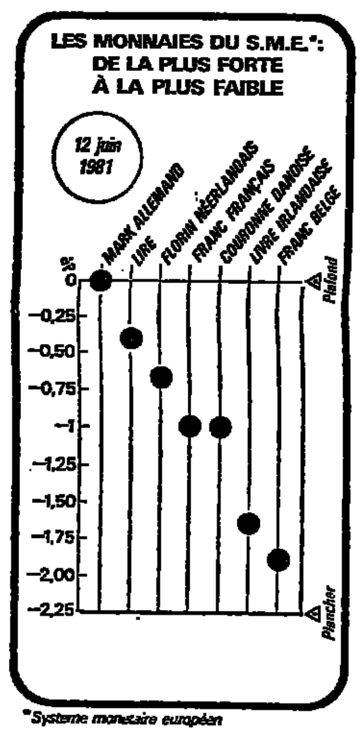
Mardi 9 juin, M. Jacques Delors a démenti la possibilité d'une dévaluation du franc à l'automne : « *Je pense que tout le monde comprend que, lorsqu'on défend la parité du franc, on défend le niveau de vie, le premier train de mesures pris en faveur des plus défavorisés et aussi l'épargne.* » A cette occasion, une petite tempête a soufflé jeudi 11 juin au conseil des ministres de la C.E.E. à Luxembourg, après les propos prêtés au comte Lambsdorf, ministre ouest-allemand de l'économie, par les agences de presse internationales.

Mercredi, à Tokyo, le ministre aurait déclaré qu'« *une dévaluation du franc serait inévitable à moins que Paris ne change de cap en ce qui concerne sa politique économique* ». Aussitôt, le gouvernement allemand, par la voix de M. Schlecht, secrétaire d'Etat aux affaires économiques, démentait que le comte Lambsdorf ait tenu de tels propos : « *Il a dû y avoir une erreur de traduction !* » Et le porte-parole du chancelier Schmidt de réaffirmer la « *confiance* » du gouvernement de Bonn dans « *la stabilité du franc français* ».

Des esprits perfides (il n'en manque point à Bonn... et ailleurs) insinuent, néanmoins, que le comte Lambsdorf a été tout à fait capable de tenir les propos qu'on lui a prêtés, et que, à défaut d'avoir été prononcés, ils reflètent son opinion personnelle...

Sur les marchés de l'or, le cours de l'once a évolué un peu au-dessus de 460 dollars pour s'élever à 472 dollars à Londres en fin de semaine. La Banque Dreyfus, spécialiste de ce métal et de ses mines, le voit évoluer entre 450 et 500 dollars dans les prochains mois, « *sauf accident international* ».

FRANÇOIS RENARD.



*Système monétaire européen

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,9550 1,9210	— —	17,4520 17,4978	47,6190 46,7289	41,7536 41,3564	2,5529 2,5316	37,5234 37,0507	0,08368 0,08250
Paris	11,2021 10,9785	5,7300 5,7150	— —	272,85 267,05	239,25 236,45	14,6285 14,4687	215 211,74	4,7950 4,7153
Zurich	4,1055 4,1109	2,1000 2,1400	36,6501 37,4453	— —	87,6826 88,5028	5,3612 5,4177	78,7992 79,2886	1,7573 1,7656
Francfort	4,6822 4,6449	2,3950 2,4180	41,7972 42,3097	114,04 112,99	— —	6,1143 6,1215	89,8686 89,5887	2,0041 1,9950
Bruxelles	76,5773 75,8795	39,17 39,50	6,8359 6,9116	18,6523 18,4579	16,3549 16,3358	— —	14,6979 14,6330	3,2778 3,2530
Amsterdam (1)	5,2100 5,1847	2,6650 2,6990	46,5118 47,2265	126,90 126,12	111,2734 111,6211	6,8038 6,8329	— —	2,2301 2,2264
Milan	2336,22 2328,25	1195,00 1212,80	208,55 212,07	569,04 566,35	498,95 501,24	30,5080 30,6835	448,40 449,05	— —
Tokyo	438,89 437,79	224,50 227,90	39,1803 39,8775	106,904 106,495	93,7369 94,2514	5,7314 5,7696	84,2401 84,4386	0,18786 0,1880

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 12 juin, 2,5523 F, contre 2,5076 F le vendredi 5 juin.

Les matières premières

Hausse du cuivre — Repli du café et du cacao

La détente du loyer de l'argent se fait attendre aux Etats-Unis. La reprise de l'activité économique n'est désormais prévue, dans la plupart des grands pays industrialisés, que dans le courant de l'année prochaine. Quant au regain de tension au Moyen-Orient, concrétisé par le raid israélien en Irak, il n'a exercé qu'une influence éphémère sur les places commerciales.

Les utilisateurs de matières premières travaillent avec des stocks de plus en plus réduits. Leur comportement ne semble pas près de se modifier.

METAUX. — *Nouvelle avance des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres, qui retrouvent désormais leur niveau de septembre 1980. L'offre tend à se réduire, avec la poursuite de la grève dans les mines chiliennes et des livraisons retardées de métal zambien par suite de difficultés d'acheminement. Autre élément favorable : les stocks se réduisent dans différents pays.*

Le plomb a consolidé facilement sa progression récente à Londres. Un producteur américain invoque la clause de force majeure pour réduire fortement ses livraisons. Des arrêts de travail se produisent dans plusieurs installations minières. Cette réduction de l'offre permet de mieux équilibrer le marché, car la consommation fléchit dans la plupart des pays (ralentissement de l'activité dans l'industrie automobile).

Faibles variations des cours de l'aluminium. A fin avril, les stocks mondiaux s'élevaient à 4 332 000 tonnes. Ils étaient supérieurs de plus de 1 million de tonnes à ceux d'il y a un an.

Les cours du nickel se maintiennent pratiquement à leur niveau précédent. La consommation mondiale de nickel devrait égaler celle de 1980.

DENRÉES. — *La chute des cours du café se poursuit. Il faut en effet s'attendre à une production mondiale supérieure aux dernières prévisions. La récolte du Brésil serait particulièrement abondante. Quant à celle de la Côte-d'Ivoire, elle est estimée à 350 000 tonnes, dépassant de 100 000 tonnes la précédente, qui avait été affectée par de mauvaises conditions climatiques. La Colombie devrait accroître sa propre production de 11 % par rapport à l'an dernier. Le comité exécutif de l'Organisation internationale du café se réunira lundi prochain à Londres.*

Repli persistant des cours du cacao, déprimés par des ventes répétées effectuées par la Côte-d'Ivoire. Ce pays aurait une récolte de fèves de 400 000 tonnes, supérieure de 27 000 tonnes à la précédente.

Après une courte pause, les cours du sucre se sont repliés sur toutes les places. Un surplus mondial de 2 millions de tonnes est prévu pour 1980-1981 par une firme privée. Les stocks mondiaux marqueront en fin de campagne une augmentation, toutefois peu importante.

CÉRÉALES. — *L'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. relatif à la fourniture de céréales américaines n'a pas exercé d'influence sur les cours du blé à Chicago.*

Les cours du 12 juin

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 879,50 (865,50) ; à trois mois, 903,50 (890) ; étain comptant, 6 485 (6 435) ; à trois mois, 6 610 (6 560) ; plomb, 361 (350) ; zinc, 425 (415,50) ; aluminium, 641 (640) ; nickel, 3 165 (3 200) ; argent (en pence par once troy), 542 (530). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 78,25 (77) ; argent (en dollars par once), 10,35 (10,12) ; platine (en dollars par once), 445,90 (440,30) ; ferraille, (cours moyen) en dollars p. tonne), inch (89,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 415-420 (420-425) — Penang, étain (en ringgit par kilo), 29,47 (29,40).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, juill., 81,15 (84,52) ; oct., 80,50 (84). — Londres (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), août, 405 (390) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch (214). — Roubaix (en francs par kilo), laine juin, 42,50 (43,10)

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 62,50-62,90 (61,20-62,40). — Penang (en cents des Détroits par kilo), 269,50-270,50 (262-263).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb, sauf pour le cacao en dollars par tonne) ; cacao, juill., 1 385 (1 460) ; sept., 1 475 (1 530) ; sucre (juill., 15,75 (16,95) ; sept., 16,05 (17,20) ; café (juill.), 103,90 (104,75) ; sept., 104,10 (106,25). — Londres (en livres par tonne) : sucre, août, 201,15 (217,30) ; oct., 202,75 (217,50) ; café, juill., 862 (905) ; sept., 883 (915) ; cacao, juill. : 795 (845) ; août, 824 (868). — Paris (en francs par quintal) : cacao, juill., 925 (950) ; sept., 960 (990) ; café, juill., 990 (1 000) ; sept., 1 040 (1 032) ; sucre (en francs par tonne), août, 2 365 (2 520) ; oct., 2 350 (2 530) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), juill., 208,60 (210,60) ; août, 210,20 (211,50). — Londres (en livres par tonne), juin, 132 (133,50) ; août, 131,80 (134,50).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, juill., 408 3/4 (407 1/2) ; septembre, 426 3/4 (424 3/4) ; maïs, juill., 346 1/2 (341 3/4) ; sept., 351 1/4 (347 1/4) ; Indices Moody's, 1 080,80 (1 081,10) ; Reuter, 1 754,1 (1 759,60).

Le marché monétaire

Statu quo

Baisseront, baisseront pas ? C'est des taux d'intérêt américains qu'il s'agit bien sûr. Après le « léger zéphyr » d'il y a quinze jours, la nouvelle « tempête » de la semaine dernière, une autre accalmie est apparue, et, peut-être, une amorce de décrue. Dès le mardi 9 juin, la banque Girard Trust, quarante-cinquième établissement des Etats-Unis, qui avait, vendredi 5 juin, relevé son taux de base *(prime rate)* de 20 % à 21 %, le ramenait à 20 %, et, le lendemain, une grande banque, la Marine Midland, abaissait le sien à 19,5 % (contre 20 %). De plus, le loyer de l'argent au jour le jour entre banques (Federal Funds), étroitement contrôlé par les autorités monétaires, revenait une fois de plus, de 20 % à 18 %. Mais, en fin de semaine, l'exemple de la Marine Midland n'avait pas encore été suivi, et les taux de l'eurodollar restaient élevés : 16 % à 18 % suivant les échéances.

A Luxembourg, au conseil des ministres des Dix, M. Jacques Delors, au nom de la France, a demandé l'adoption d'une attitude « *commune et ferme* » à l'égard des Etats-Unis, dont « *la pratique conjuguée des taux d'intérêt élevés et d'un dollar cher exerce des effets cruels sur les économies européennes* ». De l'autre côté de l'Atlantique, M. Beryl Sprinkel, sous-secrétaire au Trésor, semblait lui répondre en déclarant que « *l'administration Reagan s'efforce résolument de maintenir un dollar fort* », dont la vigueur ne dépend pas uniquement de taux élevés. C'est bien l'avis, au demeurant, de M. Karl Otto Poehl, président de la Bundesbank, qui, dans un discours prononcé à Cannes, à l'Institut international de la banque, s'est désolidarisé des attaques européennes. Pour lui, la Réserve fédérale (le FED) ne mène pas une politique de taux d'intérêt, mais une politique axée sur un objectif monétaire, l'évolution des taux d'intérêt étant « *largement laissée aux forces du marché* ».

D'autre part, un maintien à haut niveau du loyer de l'argent « *fait inévitablement partie* » de la lutte contre l'inflation. Enfin, « *il est de l'intérêt de tout le monde* » que l'inflation aux Etats-Unis soit réduite dans les meilleurs délais, certains signes « *encourageants* » étant apparus à cet égard.

« Petite » détente en R.F.A.

A noter, par ailleurs, qu'en Allemagne Fédérale, une « petite » détente semble se manifester sur le marché de l'argent, où l'échéance à trois mois est revenue à 12 1/2 %, tandis que celle à un mois tombait en dessous de 13 %, et que des achats nourris se portaient sur les obligations : les milieux financiers, à tort ou à raison, estiment que les taux, outre-Rhin, ont atteint un sommet et pourraient lentement décroître.

A Paris, ce n'est pas le cas, surtout à la veille des nouvelles échéances électorales. La Banque de France maintient imperturbablement à 20 % le loyer de l'argent au jour le jour, ce qui risque de rendre délicate, dans quelque temps, la situation de certains établissements financiers structurellement emprunteurs et « mal bordés », comme on dit dans l'argot des banquiers. Pour les entreprises, durement pénalisées, le conseil des ministres du 17 juin mettra au point des aides, essentiellement pour les crédits à l'investissements, bonifiés au travers des canaux publics habituels (Crédit national, Crédit à l'équipement du P.M.E., etc.). Quant au court terme (découvert et escompte), rien n'est prévu. « *C'est l'affaire des banques de déterminer ce qui est supportable par les entreprises*, a déclaré M. Jacques Delors *et c'est leur responsabilité* ».

En haut lieu toutefois, où l'on ne table guère sur une détente prochaine, on examine la possibilité, sinon de « déconnecter » les taux intérieur et extérieur, tout au moins abaisser le coût des ressources procurées aux banques, et, donc, de permettre à celles-ci de réduire leurs tarifs de crédit. Une des solutions envisagées pourrait être de faire rémunérer par la Banque de France les réserves obligatoires constituées auprès d'elle par les établissements afin de contrôler les liquidités. L'Institut d'émission pourrait y consacrer une partie des énormes bénéfices qu'il réalise actuellement en alimentant le marché à 20 %. Mais le morceau est gros : 600 milliards de francs de crédits à court terme à bonifier ainsi indirectement...

Sur le marché obligataire, c'est à nouveau l'attente. Après l'emprunt du Crédit agricole à 17,50 % lancé la semaine dernière et placé dans son propre réseau, et celui, à taux variable, du Comptoir des Entrepreneurs avec un premier coupon de 18,59 % le 15 juin 1982, rien n'est encore envisagé : peut-être deux emprunts à taux fixe de PUF et du Cetelem la semaine prochaine, les projets du Crédit foncier paraissant renvoyés à des jours meilleurs. Sur le marché secondaire, un léger fléchissement des rendements a été enregistré : 16,84 % contre 16,90 % pour les emprunts d'Etat et 17,47 % contre 17,57 % pour les emprunts du secteur public. Quant au grand emprunt d'Etat, on s'interroge sur d'éventuelles modalités exceptionnelles. « *Je n'en ai pas le goût !* », s'est exclamé M. Delors. Dont acte. — F. R.

هكذا من الاهل

Le Monde

économie

SOCIAL

LE COUP D'ENVOI DE LA NÉGOCIATION SUR LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

L'ensemble des syndicats dénonce les réticences patronales

C'est un programme à la *fois* contraignant et souple que le premier ministre a présenté, vendredi 12 juin, à Matignon, aux syndicats et au patronat, lors de la réunion tripartite sur la réduction des horaires de travail.

Contraignante est la détermination du gouvernement d'aboutir d'ici à 1985 à une durée moyenne hebdomadaire de trente-cinq heures — le terme de moyenne ayant une signification importante puisqu'il ne s'agit pas, comme la C.F.D.T. le demandait, qu'aucune entreprise n'ait un horaire supérieur à trente-cinq heures d'ici à 1985. Contraignante aussi est la volonté d'ajouter à cette réduction la cinquième semaine de congé et la cinquième équipe.

Souplesse, en revanche, si l'on reprend plusieurs des indications fournies par M. Mauroy à ses interlocuteurs. M. Mauroy a indiqué qu'il *« ne fait pas de doute qu'on crée plus d'emplois en réduisant la durée hebdomadaire qu'en allongeant les congés »*, et précisé que la cinquième semaine ne devait pas être accolée aux quatre premières.

Le premier ministre s'est aussi prononcé pour une plus large utilisation et des machines et des services en déclarant que l'Etat donnerait l'exemple. Dans cet esprit, il a préconisé l'élargissement des horaires d'ouverture aux usagers des services publics.

Au *sujet* de la compensation des salaires, M. Mauroy a indiqué que toutes les rémunérations ne pourraient pas bénéficier de cette garantie. Le premier ministre a, en effet, laissé entendre que des salaires pourraient être partiellement réduits. *« Si la compensation salariale devait être totale (...), on tromperait tout le monde »*, a-t-il dit, en ajoutant qu'à l'inverse les travailleurs, *« surtout au bas de la hiérarchie, ne comprendraient pas que les réductions de temps de travail se répercutent intégralement sur leurs salaires »*.

Aller vite

Enfin, le premier ministre a confirmé sa préférence pour la négociation paritaire, déclarant qu'il fallait essayer d'éviter le recours à des réglementations et que la meilleure solution était celle de la souplesse, de la concertation et de l'adaptation en fonction de la situation spécifique des branches professionnelles et des entreprises. Prêt à faciliter la tâche des négociateurs, le gouvernement entend cependant aller vite : d'où l'invitation — après les réunions paritaires qui commenceront le 23 juin — pour une nouvelle discussion tripartite en octobre. Les partenaires sociaux pourront alors définir ce qu'ils attendent des pouvoirs publics *« dans le domaine réglementaire et législatif »*. En cas d'échec, M. Pierre Mauroy a déclaré, sans donner de précisions, que *« chacun prendrait ses responsabilités, et nous prendrons les nôtres »*.

L'attitude du C.N.P.F. a été assez negative, si l'on s'en tient aux propos de M. Chotard, vice-président. Le C.N.P.F. est prêt à négocier sur la réduction du temps de travail, mais il ne peut accepter l'objectif des trente-cinq heures tel qu'il est présenté, car *« nous n'avons pas l'habitude de signer des chèques en blanc »*, a déclaré M. Yvon Chotard. *« Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir ce qui sera supportable par l'économie française dans cinq ans*, a ajouté M. Chotard. *Nous avons donné notre accord pour négocier avec deux objectifs : apporter aux salariés une certaine réduction du temps de travail, plus de liberté et de congés et, simultanément, renforcer l'efficacité des entreprises grâce à une nouvelle organisation du temps de travail. » « Nous ne pouvons séparer ces deux aspects dans la guerre économique actuelle »*, a-t-il indiqué.

Pour M. Edmond Maire, qui a été à la fois le plus net et le plus ferme, l'attitude patronale fera débuter la négociation dans *« de très mauvaises conditions »*. La C.F.D.T., qui préfère le démarrage des discussions tout de suite au niveau des branches, a confirmé qu'elle tenait à la programmation des trente-cinq heures en cinq ans. Faute d'engagement du C.N.P.F. sur cet objectif, il serait inutile de poursuivre les négociations.

Pour la C.G.T., M. Krasucki estime que le patronat *« n'a rien appris ni compris depuis 1936 »* et souligne que la date des négociations avait été fixée au lendemain du deuxième tour des élections législatives, *« à la demande du C.N.P.F. »*. La C.G.C. a critiqué les *« réticences patronales »*.

M. Gruat (C.F.T.C.) a déploré l'*« extrême prudence »* du C.N.P.F. et souligné l'importance d'un accord-cadre interprofessionnel, comme M. Antoine Faesch (F.O.). Ce dernier, au cours des entretiens, avait répondu *« à ceux qui s'opposent à la réduction du temps de travail »* que *« l'indemnisation du chômage atteindra 50 milliards de francs en 1981 »* et que le chômage *« peut finir par mettre en cause la démocratie »*.

Au sujet de la compensation, M. Henri Krasucki (C.G.T.) a jugé *« inconcevable »* une réduction du salaire des travailleurs. De son côté, M. Edmond Maire, tout en considérant *« inévitable »* la discussion sur ce problème, a estimé que *« les salaires devaient être garantis jusqu'à six fois le SMIC »*. Enfin, M. Antoine Faesch (F.O.) a estimé *« irréaliste »* de croire qu'on *« pourrait réduire le temps de travail sans compensation totale »*.

Une difficile partie de bras de fer va donc commencer le 22 juin.

SELON UNE ÉTUDE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Les pactes pour l'emploi n'ont pratiquement pas eu d'effet sur le chômage

Quels effets les différents pactes pour l'emploi ont-ils eus sur le chômage ? Sans eux, les entreprises auraient-elles embauché autant ou non ? On a souvent déploré, dans ces colonnes, l'absence d'études adéquates en la matière. Cette lacune est comblée avec la parution officielle d'une étude très précise de la direction de la prévision du ministère de l'économie (1).

Par la même occasion, on apprend que les résultats de cette enquête étaient disponibles dès la fin de... 1979, mais qu'ils ont été mis sous le boisseau jusqu'à l'élection présidentielle. C'est que la conclusion des travaux de la direction de la prévision ne plaide pas en faveur de la politique gouvernementale poursuivie jusque-là : *« Les pactes, ne créant pas d'emplois nouveaux à court-moyen terme, n'ont pas infléchi tendanciellement la montée du chômage. »*

Après avoir constaté que, depuis 1977 — date de la création des pactes — *« l'évolution des effectifs ne fait apparaître ni un ralentissement de la baisse des emplois industriels, ni une accélération de la croissance des emplois tertiaires »* et donc que *« les pactes n'ont pas agi de manière sensible sur la dynamique de l'emploi salarié offert par les entreprises »*, l'enquête, qui s'appuie sur des modèles économétriques complexes, distingue le premier dispositif (1977-1978) des suivants. Le premier pacte, dans lequel le gouvernement et le patronat avaient beaucoup investi (4 milliards de francs), a eu *« un effet très sensible »*, jusqu'à l'été 1978, permettant d'éviter le chômage d'environ cent mille jeunes.

Mais l'effet conjoncturel passé, le chômage a réaugmenté et *« les pactes, dans leur ensemble, n'ont fait que susciter un décalage temporaire dans le cheminement de la croissance du chômage des jeunes, décalage proportionné aux moyens déployés pour assurer le succès des stages pratiques et des stages de formation »*. Les auteurs de l'étude ajoutent : *« Dès la fin de 1978, la réduction des moyens dégagés pour le second pacte a rapproché le niveau du chômage de celui qui aurait pu être observé en l'absence de toute intervention publique. Par la suite, une nouvelle extension de ces moyens, d'ampleur limitée, n'a pas permis un ralentissement décelable de la progression du nombre de demandeurs d'emploi en 1979 et 1980. »*

La direction de la prévision conclut par une remarque qui peut servir d'avertissement au gouvernement, qui vient de décider d'injecter la somme de 6 milliards de francs dans un pacte « remodelé » *(le Monde* du 12 juin) : *« Seul un pacte d'un niveau supérieur chaque année à celui de l'année précédente permettrait la poursuite de la stabilisation ou de la diminution du chômage des jeunes. Mais le coût d'une telle politique deviendrait alors rapidement considérable et d'autres problèmes apparaîtraient, liés au gonflement rapide des subventions à l'emploi octroyées par l'Etat aux entreprises. »*

(1) *Economie et Prévision*, revue de la direction de la prévision du ministère de l'économie, n° 47 (étude de MM. Michel Gaspard et Daniel Franck). En vente à l'Imprimerie nationale, 27-39, rue de la Convention, Paris (15e), et à la Documentation française, 31, quai Voltaire, Paris (7e). Le numéro : 30 F.

Mme Nicole Questiaux précise la répartition des 8 590 créations d'emplois dans le secteur social

Mme Nicole Questiaux, ministre d'Etat de la solidarité nationale, a précisé, vendredi 12 juin, les décisions de créations d'emplois prises au conseil des ministres du 10 juin. Ils seront en grande majorité des emplois de terrain, créés selon des procédures décentralisées garantissant leur adaptation aux besoins locaux. Ils devront répondre aux besoins de la vie quotidienne de tous. Les huit mille cinq cent quatre-vingt-dix emplois créés sur l'initiative et le contrôle du ministère sont les suivants :

● Mille deux cent cinquante emplois d'utilité publique seront financés par l'Etat, le coût budgétaire de cette mesure s'élève à 27,5 millions pour l'année 1981. Cinq cents de ces emplois, intégralement subventionnés par l'Etat, sont destinés aux services à domicile pour les personnes âgées. Sept cent cinquante autres emplois bénéficieront d'une aide d'Etat : deux cent cinquante doivent permettre aux centres sociaux de développer leur action en faveur des enfants, des jeunes et des familles défavorisées ; deux cent cinquante emplois d'animateurs seront créés par le canal du Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaires ; deux cent cinquante « auxiliaires de vie » permettront l'ouverture de trente services de maintien à domicile pour les personnes handicapées.

Les salaires correspondants à ces différents emplois sont de l'ordre de 4 000 à 5 000 francs par mois. Les critères de recrutement seront ceux des concours et des recrutement normaux dans ces domaines.

● Cinq mille emplois vont être financés avec le concours des organismes de sécurité sociale et de l'aide sociale ; ils permettront de renforcer l'aide ménagère.

● Deux mille trois cent quarante emplois seront créés dans les établissements pour personnes âgées, pour handicapés adultes et pour inadaptés sociaux ainsi qu'en milieu ouvert.

En outre le ministère de la solidarité participera à la création de cinq mille emplois d'initiative locale financés par un fonds dont les modalités d'intervention sont à l'étude. Ce fonds alimenté par l'Etat permettra d'accorder 3 000 francs par emploi et par mois pendant un an. La gestion de cette politique va se traduire par l'envoi de missions en province cet été. Mme Questiaux présentera un premier bilan de son action dès la rentrée.

LA COMPENSATION DE L'AUGMENTATION DU SMIC

Le gouvernement réduit de 6,5 points les cotisations pour les salaires inférieurs à 3 480 francs par mois

Les entreprises vont incessamment recevoir des instructions de la Sécurité sociale sur la façon d'appliquer la compensation de l'augmentation du SMIC. Après consultation de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) (1), le ministère de la solidarité nationale a en effet défini les modalités d'application.

● *L'allègement de 50 %* du surcoût provoqué par la majoration du SMIC — en fait la prise en charge par l'Etat de la moitié de 390 F par mois, soit 195 F — se traduit par une réduction de 6,5 points des taux de cotisation patronale (24,15 % au lieu de 30,65 %).

● *Champ d'application :* sont concernées toutes les entreprises cotisant aux ASSEDIC (régime d'assurance-chômage) à l'exception des entreprises de travail temporaire, des employeurs de personnel de maison, de concierges, de gardiens d'immeuble et d'assistantes maternelles. Sont aussi exclus le secteur public et para-public, les collectivités locales, et les organismes de sécurité sociale.

● *Salariés concernés :* tous les travailleurs à temps complet dont le salaire ne dépasse pas 3 480 F par mois et, pour les personnes à temps partiel, toutes celles dont le salaire horaire n'excède pas 20,06 F.

Il s'agit donc d'une mesure qui disparaîtra quand le SMIC dépassera 3 480 F. Par salaire, il faut entendre le traitement de base, les primes et avantages en nature.

● *Apprentis :* les employeurs qui bénéficient déjà d'exonération de cotisation recevront une compensation financière égale à 50 % de l'accroissement du coût du SMIC.

● *Date d'application :* cette compensation est applicable dès juin, et permettra aux employeurs de bénéficier de cette aide dès le calcul et le versement de leurs cotisations qui sont faits en juillet, qu'il s'agisse du versement mensuel pour les firmes de plus de dix salariés ou du versement trimestriel pour les petites entreprises.

(1) Au conseil de l'ACOSS (syndicats et patronat), ce projet du gouvernement a reçu un accueil plutôt frais : six administrateurs n'ont pas pris part au vote, quatre se sont abstenus, trois ont « pris acte » et il y a eu... 0 voix pour, 0 voix contre.

FAITS ET CHIFFRES

● *Le cinquième colloque international de l'université de Paris-Dauphine* se déroulera les 15, 16 et 17 juin 1981 (dans la salle 1 du deuxième étage), sur le thème : « Chômage et inflation en régime de changes flottants ». Participeront notamment les professeurs Fritz Machlup (de l'université Princeton des Etats-Unis), et Robert Mundell.

● *Venezuela : Siemens construira le métro de Valencia.* — La société ouest-allemande Siemens a remporté l'appel d'offres pour la construction du métro de Valencia, troisième ville du Venezuela, située à 150 kilomètres à l'ouest de Caracas. Ce marché est de l'ordre de 80 millions de dollars. Quatre sociétés, dont la firme française Matra, étaient en concurrence pour la présentation du devis technique. — *(A.F.P.)*

● RECTIFICATIF. — Dans notre article sur le renforcement de la coopération énergétique entre l'Algérie et la Belgique publié dans *le Monde* du 12 juin, il fallait lire *« la livraison de 5 milliards de mètres cubes par ans »* et non de *« 5 millions »*, comme il a été écrit par erreur.

ÉTRANGER

Au Portugal

LE GOUVERNEMENT MET FIN AU MONOPOLE SUR LES VENTES DE BLÉ

Lisbonne *(A.F.P.)*. — La Société nationale d'approvisionnement en céréales (EPAC) perdra, à partir du 1er juillet, le monopole de commercialisation du blé consommé au Portugal. Cette nouvelle législation adoptée le 8 juin en conseil des ministres sera étendue aux importations et, si les résultats sont satisfaisants, au maïs destiné essentiellement à l'alimentation du bétail.

La disparition totale du monopole de l'EPAC, qui doit être effective avant l'entrée du Portugal dans la C.E.E. est destinée à encourager la production intérieure des centaines de petits producteurs et meuniers.

Le Portugal est dépendant de l'étranger pour 60 % de sa consommation de blé et de maïs. En 1981 les importations de blé devraient se monter à 1 million de tonnes, et à 3 millions pour le maïs, la plus grande partie de ces achats étant faits aux Etats-Unis.

CONSOMMATION

Au cinquante-septième congrès des Coopératives de consommateurs

M. Michel Rocard souhaite donner un statut juridique à l'économie sociale

De notre correspondant

Bordeaux. — Les participants au cinquante-septième congrès de la Fédération nationale des coopératives de consommation (F.N.C.C.) ont été, dans l'ensemble, satisfaits des déclarations de M. Michel Rocard, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, désigné par le premier ministre pour présider le conseil supérieur de la coopération. M. Rocard, en effet, dans son intervention de jeudi après-midi 11 juin, avait constaté les liens de parenté entre le socialisme et les mouvements de coopérateurs : *« La vocation fondamentale qui est aux origines des activités coopératives et mutualistes est bien de reconnaître la primauté de l'individu sur l'argent, de l'adhérent en tant que partie prenante de l'activité économique et pas seulement dans son statut de salarié ou de client. »*

Ensuite, M. Rocard a précisé ses intentions pour mieux consacrer le rôle des mouvements coopératifs et mutualistes : *« L'économie sociale au travers de ce qu'elle représente de richesse et de potentialité pour la création d'emplois, le développement de productions nouvelles, la création de services d'utilité collective, n'a pas de statut juridique. Un de nos premiers objectifs sera de lui en donner un. Il faudra ensuite créer les conditions permettant à tous les partenaires de l'économie sociale de travailler en commun en supprimant les verrous juridiques qui interdisent actuellement cette inter-coopération. »*

Autre objectif, la suppression des difficultés que certains dirigeants de coopératives et de mutuelles ont pu rencontrer pour investir dans des coopératives ouvrières en difficultés — et M. Rocard a fait allusion à Lip et à Manufrance : *« Il ne doit plus y avoir d'obstacle juridique ou bureaucratique à l'action commune dans des circonstances analogues lorsque du moins la qualité de l'outil de travail permet d'envisager un avenir favorable. »*

Dans ces perspectives, le ministre a évoqué le renforcement du rôle du Conseil supérieur de la coopération, et la création d'une mission interministérielle, à la fois *« légère pour éviter la bureaucratie et conçue pour favoriser la concertation »*.

Le rapport final du congrès a émis le souhait que, pour éviter la mainmise de l'administration et des grands groupes privés sur les supports modernes de l'information, les représentants qualifiés des usagers soient associés au contrôle de ces nouveaux supports et qu'ils y aient un libre accès ; sur le plan international, la F.N.C.C. demande aux pouvoirs publics d'augmenter l'aide au tiers-monde et de permettre la collaboration des différentes formes d'action coopérative, notamment lorsque sont passés des accords bilatéraux dans les domaines culturels, techniques et commerciaux.

PIERRE CHERRUAU.

AFFAIRES

Le plan de redressement de Hachette

● 10 % d'abattement sur les plus hauts salaires
● 401 suppressions de postes

Un plan de redressement du groupe Hachette, qui ne prendra effet qu'en octobre, prévoit la suppression de quatre cent un postes (sur un effectif total de quatre mille personnes). M. Yves Sabouret, vice-président - directeur général de Hachette S.A., en a informé le comité central d'entreprise, réuni en séance extraordinaire le 10 juin.

Dans l'austère décor des locaux de la librairie Hachette du boulevard Saint-Michel, M. Yves Sabouret rêve tout haut — devant le représentant de *l'Humanité* — *« des bureaux fonctionnels de l'immeuble de la place du Colonel-Fabien »*... Installé depuis quatre mois à la tête du groupe Hachette — à la suite de la prise de contrôle par Matra (qui possède 20 % du capital), — M. Yves Sabouret a dressé un état général des activités de la librairie. *« Il n'y a pas d'activité gravement malade, sauf le secteur de la distribution, qui souffre d'une absence d'organisation industrielle. »*

« Ni la presse, ni l'édition, ni même le département imprimerie » ne sont remis en cause. En revanche, *« la maison s'est installée*, selon M. Sabouret, *dans des habitudes et des structures institutionnelles. Une sorte de ministère »* aussi inutile que coûteux.

Le plan de redressement visera donc l'encadrement. Première étape, *« psychologique »*, décidée par M. Sabouret : 10 % d'abattement sur les salaires bruts du groupe dépassant 350 000 francs. *« Le ratio entre productifs et improductifs est mauvais »*, ajoute-t-il, en précisant qu'à ce train-là on était en train de faire *« Manulivre »*. On prévoit que sur les quatre cent un postes supprimés — mais qui ne le seront pas avant quatre mois au moins, avec d'éventuels changements d'affectation dans le groupe — deux cent quatre-vingt-neuf auront lieu dans les services centraux. *« Il s'agit de redonner aux productifs l'assurance que leurs efforts ne se perdent pas dans le tonneau des Danaïdes du groupe et de préserver tout ce qui est créatif. »*

Dans le secteur imprimerie, où la situation reste fragile, *« les plus grosses difficultés sont derrière nous. »* Le groupe prévoit l'achat d'une nouvelle rotative (dans la perspective du regroupement des titres du groupe Filipacchi) et des investissements de l'ordre de 150 millions à 200 millions de francs dans les trois prochaines années. En ce qui concerne le personnel technique, seuls les cas de départs volontaires et de préretraites sont envisagés comme pouvant donner matière à négociation.

Dans ce tableau assez optimiste de la situation de Hachette, M. Sabouret souligne cependant une ombre majeure : la distribution. En 1980, le centre de Maurepas (Centre de diffusion du livre) a accusé un déficit de 55 millions de francs, qui sera à peine moins important en 1981. C'est dans ce secteur que devrait intervenir une profonde remise en cause des méthodes actuellement en usage.

Hachette, estime M. Sabouret, est parfaitement libre de ses mouvements et de ses orientations par rapport à Matra. Le groupe ne possède aucun quotidien et n'envisage pas d'en acquérir, et si, par principe, il est attentif aux développements de la communication audiovisuelle, il reste dans l'expectative tant que le gouvernement n'aura pas pris — notamment pour le satellite de télévision directe — d'options définitives.

CLAUDE DURIEUX.

M. AUROUX (ministre du travail) SOUHAITE UNE « TABLE RONDE » SUR L'AVENIR DE MANUFRANCE

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — M. Jean Auroux, ministre du travail, conseiller général et maire (P.S.) de Roanne, qui avait reçu le matin même à Paris une délégation de la S.C.O.P.D. de Manufrance, s'est déclaré, vendredi 12 juin, à Saint-Etienne, favorable à une « table ronde » avec les autres ministres concernés, celui de l'industrie notamment, afin *« que la solution à mettre en œuvre soit fiable et durable dans l'intérêt des finances publiques et des salariés, qu'on ne peut pas engager sur des chemins qui ne seraient pas assurés »*. L'Etat apportera son concours *« sous la forme d'expertises d'un certain nombre d'entreprises en difficultés, y compris Manufrance »* a déclaré M. Auroux, qui n'exclut pas une intervention financière de l'Etat pouvant prendre la forme d'un doublement du capital de la coopérative.

La création de la coopérative Manufrance, née dans un contexte particulier, offre actuellement la seule alternative intéressante au redémarrage de l'entreprise, estime M. Auroux, bien que *« quelques problèmes restent à régler sur le plan du montage financier et juridique et aussi sur le volet social »*. Le ministre faisait allusion au sort des anciens salariés et de ceux qui ne sont pas entrés dans la coopérative. — P. C.

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

La signature française plus discutée ?

La nationalisation attendue des banques françaises ne paraît guère soulever d'émoi au sein de la communauté bancaire internationale, qui, au contraire, espère voir, par contrecoup, affluer vers elle une certaine clientèle. Un banquier portugais rappelait du reste ces jours-ci, que la filiale à Lisbonne du Crédit lyonnais, qui, comme toutes les banques étrangères, n'avait, à l'époque, pas été touchée par une mesure visant uniquement les nationaux, n'avait jamais autant réalisé d'affaires qu'au lendemain de la nationalisation des banques privées au Portugal. Par contre, l'entrée éventuelle d'un seul ministre communiste au gouvernement qui sortira des élections législatives françaises, même si l'impétrant ne se voit confier qu'un poste très subalterne, aurait pour effet d'affecter fâcheusement et sans délai la signature de la France sur l'euromarché. On en perçoit déjà les signes avant-coureurs. Cela ne pourrait survenir à un plus mauvais moment parce que la quasi-fermeture du marché français des capitaux, déjà en temps normal relativement étroit et, depuis l'élection présidentielle, paralysé par des taux d'intérêt trop élevés, oblige, et va continuer d'obliger, les débiteurs français à recourir intensivement au marché euro-obligataire, en attendant d'avoir à solliciter celui des eurocrédits bancaires.

Après la B.N.P. et la Caisse nationale des autoroutes, c'est au tour d'E.D.F. de paraître sur la scène financière internationale. Dans le cadre de ce que les Anglo-Saxons appellent une émission « robinet » *(tap issue)* que le français, plus précis, traduit par « à robinet ouvert » parce que l'opération se réalise au goutte à goutte, et non pas en une seule fois, ainsi qu'il en va traditionnellement avec tout placement obligataire. E.D.F. a décidé de lancer un emprunt international qui, en fin de course, totalisera 200 millions de dollars, mais dont une première tranche de 75 millions seulement est présentement offerte. Celle-ci, d'une durée de trois ans, est proposée à 95,25 avec un coupon de 13 % afin de donner aux investisseurs un rapport annuel proche de 15,10 %. Cette émission s'appuie sur un eurocrédit « stand-by » de 1,2 milliard de dollars que l'emprunteur a, sous la garantie de la République française, mobilisé en mai dernier. C'est du reste la présence de ce crédit, d'une durée de dix ans, qui permet au débiteur de ne pas avoir à acquitter sur son émission à trois ans la taxe qui, autrement, frappe en France tous les emprunts d'une durée inférieure à cinq ans. La transaction actuelle, qui se présente sous forme de titres individuels de 25 000 dollars, n'est, de toute évidence, pas destinée à la clientèle privée, mais à celle des banques centrales, des dirigeants de trésorerie de très grandes sociétés et aux institutions internationales de tous genres. Plus qu'au marché euro-obligataire proprement dit, l'émission veut avant tout se référer au marché des emprunts de même durée du Trésor américain qui, au moment où l'opération E.D.F. était lancée, se traitait pour donner des rendements annuels de l'ordre de 14,70 %. C'est donc près de 40 points de plus que procure l'émission E.D.F., soit plus que ce qui était originellement espéré. Mais, la proximité des élections françaises et la crainte des détenteurs de pétrodollars du Moyen-Orient de voir le prochain cabinet français *accueillir des ministres communistes* ont apparemment détourné certains gros investisseurs de cette région de se prononcer en faveur de la proposition d'E.D.F. *Pour la première fois* depuis l'élection présidentielle de mai, une certaine hésitation, pour ne pas dire résistance, se manifeste à l'encontre des bureaux d'émission d'*emprunteurs publics* français, alors que sur la base des conditions proposées, le papier d'E.D.F., qui est d'ailleurs sur mesure pour les banques centrales arabes, *aurait dû normalement* susciter une réaction immédiatement positive.

Du coup, la Caisse nationale de l'énergie, qui, sous la garantie de *l'Etat français, envisageait elle* aussi de se présenter sur le marché euro-obligataire avec un emprunt de l'ordre de 75 millions de dollars, a provisoirement *renoncé à son ambition.* C'est dommage, parce que l'idée de la Banque européenne d'investissements, qui, apparemment, soutenait *le* projet, était d'aborder le *créneau* des *euro-émissions de* sept ans de durée. Celui-ci, qui n'est pas actuellement utilisé, pourrait s'avérer le meilleur. Un grand nombre d'investisseurs ins*titutionnels estiment que les taux* d'intérêt à court terme sont près de culminer et que la courbe des taux devrait revenir à la normale dans un avenir peu éloigné, autrement dit que *les taux à long* terme devraient se retrouver sous peu à un niveau plus haut que ceux à court terme. Dans une telle optique, ils sont tentés d'acquérir du papier procurant des rapports intéressants pour le plus long temps possible. Pour cette raison, un coupon dans les eaux de 14,75 % sur sept ans paraît possible, alors que le même intérêt sur trois ans est moins attrayant. Mais les autorités françaises de tutelle ont, semble-t-il, préféré tout d'abord ne pas surcharger la scène internationale avec la présence simultanée d'un grand nombre d'emprunteurs de l'Hexagone.

Marché euro-obligataire actif

En attendant, le marché euro-obligataire s'est raffermi et se montre actif. En plus de l'emprunt E.D.F., cinq euro-émissions en dollars et à taux fixe ont été lancées cette semaine. La C.E.E. *est venue offrir* 65 millions sur douze ans avec un prix de 99 francs et un coupon de 14,75 %. La durée paraissant un peu longuette et les conditions un peu *trop serrées, on ne peut dire que* les investisseurs se sont rués sur la proposition de la C.E.E. General Motors Acceptance a lancé au pair une opération de 100 millions *de dollars d'une durée de six ans* avec un coupon de 14,75 %. Le marché a rapidement surmonté une hésitation initiale, confirmant ainsi *qu'il existe actuellement* un créneau pour les placements de six à huit ans. Un euro-emprunt de 20 millions de dollars sur neuf ans de la part de la Banque nordique d'investissements a été annoncé avec un coupon semestriel de 14 625 % correspondant à un rapport annuel de 15,15 %. Une émission à dix ans d'un montant de 75 millions de dollars va être lancée pour le compte de la province canadienne de Nova Scotia sur la base d'un prix au pair et d'un coupon de 15 %. Cependant, la transaction la plus originale a été celle de la société américaine Pepsico, qui, pour la première fois sur le marché international des capitaux, a offert un emprunt dénué de tout coupon. D'un montant de 75 millions de dollars, l'euro-émission Pepsico a une durée de trois ans et sera émis à 67,25. A échéance, les obligations seront remboursées à 100, procurant ainsi un gain en capital non négligeable qui compensera l'absence d'intérêt annuel. Cette technique est appréciée par tous ceux qui, pour des raisonse fiscales, ne recherchent pas de revenus mais préfèrent réaliser en fin de course une plus-value importante. L'émission a été un beau succès.

La Pologne ne rembourse pas un emprunt

Pour terminer, il faut signaler deux *événements notables.* Tout d'abord, la banque polonaise Handlowy n'a pas procédé au remboursement des *30 millions* de dollars représentant le principal d'une émission à taux variable qu'elle avait levée il y a cinq ans et qui venait à échéance le 10 juin dernier. En revanche, l'emprunteur polonais a provisionné son compte destiné à acquitter le dernier intérêt semestriel dû sur son emprunt. La banque Handlowy a jusqu'au 20 juin pour rembourser le principal de sa dette. Passé cette date, n'importe quel porteur pourra demander la mise en défaut de l'emprunt. Une telle éventualité pourrait alors déchaîner des réactions en cascade du même type, au moment même où la Pologne tente de rééchelonner auprès des banques occidentales le principal de sa dette venant à échéance cette année.

Autre fait important, la décision aux Etats-Unis de la Banque centrale d'autoriser à partir du 3 décembre prochain les banques américaines domiciliées à New-York à effectuer des opérations *en eurodollars.* Jusqu'à maintenant, cette pratique leur était interdite sous peine de tomber sous le coup de divers règlements pénalisant lourdement de *telles transactions* et les rendant de ce fait impossibles. Celles-ci étaient donc effectuées à partir de Londres ou des Caraïbes. La décision du Federal System entraînera-t-elle un rapatriement massif sur New-York des banques américaines et des eurofonds entreposés dans ces centres ? C'est une question à laquelle nous tenterons de répondre dans un prochain article.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Fermeté du dollar — Glissement du franc

Au cours d'une semaine moins agitée que la précédente, le dollar a fait preuve d'une vigueur qualifiée de « fondamentale » par certains observateurs, tandis que le franc français, à la veille du premier tour des élections législatives, glissait quelque peu par rapport aux monnaies du système monétaire européen.

Après le week-end de Pentecôte, la monnaie américaine, qui avait littéralement « flambé » le vendredi précédent, s'élevant à 2,4350 DM à Francfort et à 5,75 francs à Paris, fléchissait assez sensiblement sur l'amorce d'une décrue des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Cette amorce prenait plus de consistance les jours suivants (voir en rubrique « Marché monétaire »), de sorte que le cours du dollar retombait à 2,37 DM à Francfort et à 5,64 francs à Paris. Par ailleurs, les menaces de rétorsion agitées çà et là dans quelques pays arabes après la destruction par Israël du réacteur atomique irakien répandaient un peu d'inquiétude.

Mais, dès le jeudi, l'annonce de la suspension, par Washington, de la livraison de quatre avions à *Israël semblait, aux yeux* des opérateurs, rétablir l'équilibre. Vendredi, un léger raffermissement des taux américains confirmait la remontée du dollar qui, à *la veille* du week-end, *se* retrouvait un peu en dessous de 2,40 deutschemarks à Francfort et à 5,70 francs, puis 5,72 francs à Paris.

Pour de nombreux cambistes, la fermeté du dollar est donc devenue « fondamentale », pour s'exprimer dans le jargon des cambistes internationaux : si le niveau élevé des taux d'intérêt américains y est certes pour quelque chose, la détermination montrée par les autorités monétaires dans leur lutte contre l'inflation, le ralentissement de la hausse des prix outre-Atlantique, la volonté de réduire le déficit budgétaire, et, pour tout dire, « *l'effet Reagan* », se conjuguent pour redonner du prestige au « billet vert ». Pour eux, si les taux d'intérêt baissaient, et ils baisseront sans doute, la tenue du dollar n'en serait que médiocrement affectée. Un soutien non négligeable vient d'être apporté à cette thèse par M. Karlotto Poehl, président de la Banque fédérale d'Allemagne, qui, contrairement au chancelier Schmidt et aux dirigeants européens, « *ne rejoint pas les critiques* » de la politique américaine : à ses yeux, la puissance du dollar est « *fondamentalement* » due (lui aussi !) au retournement, en faveur des Etats-Unis, de leur balance des paiements courants. Il met en opposition ce retournement avec l'apparition d'un déficit considérable de cette même balance pour la R.F.A., évalué entre 35 et 40 milliards de marks pour 1981. Ces propos n'ont pas empêché M. Matthoeffer ministre des finances de R.F.A., de réaffirmer que le dollar était surévalué et le mark sous-évalué.

Remous au conseil des ministres de la C.E.E.

Cette allusion voilée à la possibilité d'une réévaluation du mark n'a pas contribué à raffermir le franc français. Initialement en assez bonne posture dans le système monétaire européen, au point d'avoir retrouvé, à la fin de la semaine précédente, son taux pivot par rapport au mark (2,3550 F), il s'est mis à glisser à l'approche du premier tour des élections législatives, ce glissement s'accentuant vendredi 12 juin dans l'après-midi jusqu'à s'approcher du cours de 2,40 F pour un mark. Par ailleurs, les banques signalent un net accroissement des achats de devises par les citoyens français dans la limite des 5 000 F réglementaires. Certes, ces achats se produisent rituellement avant les vacances d'été, mais cette fois-ci ils s'effectuent avec un mois d'avance.

Mardi 9 juin, M. Jacques Delors a démenti la possibilité d'une dévaluation du franc à l'automne : « *Je pense que tout le monde comprend que, lorsqu'on défend la parité du franc, on défend le niveau de vie, le premier train de mesures pris en faveur des plus défavorisés et aussi l'épargne.* » A cette occasion, une petite tempête a soufflé jeudi 11 juin au conseil des ministres de la C.E.E. à Luxembourg, après les propos prêtés au comte Lambsdorf, ministre ouest-allemand de l'économie, par les agences de presse internationales

Mercredi, à Tokyo, le ministre aurait déclaré qu'« *une dévaluation du franc serait inévitable à moins que Paris ne change de cap en ce qui concerne sa politique économique* ». Aussitôt, le gouvernement allemand, par la voix de M. Schlecht, secrétaire d'Etat aux affaires économiques, démentait que le comte Lambsdorf ait tenu de tels propos : « *Il a dû y avoir une erreur de traduction !* » Et le porte-parole du chancelier Schmidt de réaffirmer la « *confiance* » du gouvernement de Bonn dans « *la stabilité du franc français* ».

Des esprits perfides (il n'en manque point à Bonn... et ailleurs) *insinuent, néanmoins, que* le comte Lambsdorf a été tout à fait capable de tenir les propos qu'on lui a prêtés, et que, à défaut d'avoir été prononcés, ils reflètent son opinion personnelle...

Sur les marchés de l'or, le cours de l'once a évolué un peu au-dessus de 460 dollars pour s'élever à 472 dollars à Londres en fin de semaine. La Banque Dreyfus, spécialiste de ce métal et de ses mines, le voit évoluer entre 450 et 500 dollars dans les prochains mois, « *sauf accident international* ».

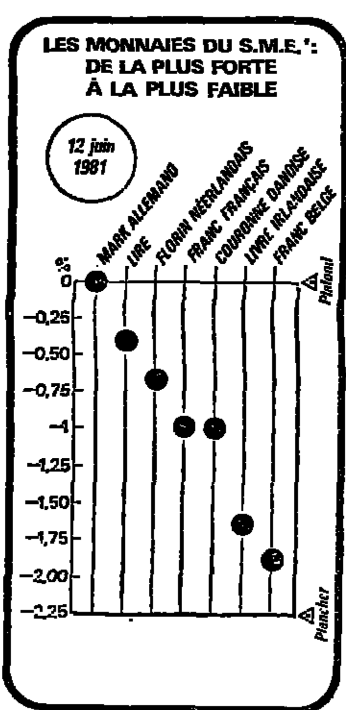
FRANÇOIS RENARD.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,9550 1,9210	— —	17,4520 17,4978	47,6190 46,7289	41,7536 41,3564	2,5529 2,5316	37,5234 37,0507	0,08368 0,08250
Paris	11,2021 10,9785	5,7300 5,7150	— —	272,85 267,05	239,25 236,45	14,6285 14,468?	215 211,74	4,7950 4,7153
Zurich	4,1055 4,1109	2,1000 2,1400	36,6501 37,4453	— —	87,6526 88,5028	5,3612 5,4177	78,7992 79,2886	1,7573 1,7656
Francfort	4,6822 4,6449	2,3950 2,4180	41,7972 42,3097	114,04 112,99	— —	6,1143 6,1215	89,8686 89,5887	2,0041 1,9950
Bruxelles	76,5773 75,8795	39,17 39,50	6,8359 6,9116	18,6523 18,4579	16,3549 16,3358	— —	14,6979 14,6330	3,2778 3,2590
Amsterdam (1)	5,2100 5,1847	2,6650 2,6990	46,5116 47,2265	126,90 126,12	111,2734 111,6211	6,8038 6,8329	— —	2,2301 2,2264
Milan	2336,22 2328,25	1195,00 1212,00	208,55 212,07	569,04 566,35	498,95 501,24	30,5080 30,6835	448,40 449,05	— —
Tokyo	438,89 437,79	224,50 227,90	39,1803 39,8775	106,904 106,195	93,7369 94,2514	5,7314 5,7696	84,2401 84,4386	0,18786 0,1880

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 12 juin, 2,5523 F, contre 2,5076 F le vendredi 5 juin.



*Système monétaire européen

Les matières premières

Hausse du cuivre — Repli du café et du cacao

La détente du loyer de l'argent se fait attendre aux Etats-Unis. La reprise de l'activité économique n'est désormais prévue, dans la plupart des grands pays industrialisés, que dans le courant de l'année prochaine. Quant au regain de tension au Moyen-Orient, concrétisé par le raid israélien en Irak, il n'a exercé qu'une influence éphémère sur les places commerciales.

Les utilisateurs de matières premières travaillent avec des stocks de plus en plus réduits. Leur comportement ne semble pas près de se modifier.

METAUX. — *Nouvelle avance des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres, qui retrouvent désormais leur niveau de septembre 1980. L'offre tend à se réduire, avec la poursuite de la grève dans les mines chiliennes et des livraisons retardées de métal zambien par suite de difficultés d'acheminement. Autre élément favorable : les stocks se réduisent dans différents pays.*

Le plomb a consolidé facilement sa progression récente à Londres. Un producteur américain invoque la clause de force majeure pour réduire fortement ses livraisons. Des arrêts de travail se produisent dans plusieurs installations minières. Cette réduction de l'offre permet de mieux équilibrer le marché, car la consommation fléchit dans la plupart des pays (ralentissement de l'activité dans l'industrie automobile).

Faibles variations des cours de l'aluminium. A fin avril, les stocks mondiaux s'élevaient à 4 332 000 tonnes. Ils étaient supérieurs de plus de 1 million de tonnes à ceux d'il y a un an.

Les cours du nickel se maintiennent pratiquement à leur niveau précédent. La consommation mondiale de nickel devrait égaler celle de 1980.

DENRÉES. — *La chute des cours du café se poursuit. Il faut en effet s'attendre à une production mondiale supérieure aux dernières prévisions. La récolte du Brésil serait particulièrement abondante. Quant à celle de la Côte-d'Ivoire, elle est estimée à 350 000 tonnes, dépassant de 100 000 tonnes la précédente, qui avait été affectée par de mauvaises conditions climatiques. La Colombie devrait accroître sa propre production de 11 % par rapport à l'an dernier. Le comité exécutif de l'Organisation internationale du café se réunira lundi prochain à Londres.*

Repli persistant des cours du cacao, déprimés par des ventes répétées effectuées par la Côte-d'Ivoire. Ce pays aurait une récolte de fèves de 400 000 tonnes, supérieure de 27 000 tonnes à la précédente.

Après une courte pause, les cours du sucre se sont repliés sur toutes les places. Un surplus mondial de 2 millions de tonnes est prévu pour 1980-1981 par une firme privée. Les stocks mondiaux marqueront en fin de campagne une augmentation, toutefois peu importante.

CEREALES. — *L'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. relatif à la fourniture de céréales américaines n'a pas exercé d'influence sur les cours du blé à Chicago.*

Les cours du 12 juin

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 879,50 (865,50) ; à trois mois, 903,50 (890) ; étain comptant, 6 485 (6 435) ; à trois mois, 6 610 (6 560) ; plomb, 361 (350) ; zinc, 425 (415,50) ; aluminium, 641 (640) ; nickel, 3 165 (3 200) ; argent (en pence par once troy), 542 (530). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 78,25 (77) ; argent (en dollars par once), 10,35 (10,12) ; platine (en dollars par once), 445,90 (440,30) ; ferraille, (cours moyen) en dollars p. tonne), inch (89,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 415-420 (420-425). — Penang, étain (en ringgit par kilo), 29,47 (29,40).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, juil., 81,15 (84,52) ; oct., 80,50 (84). — Londres (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), août, 405 (390) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch (214) — Roubaix (en francs par kilo), laine juin, 42,50 (43,10)

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 62,50-62,90 (61,20-62,40). — Penang (en cents des Détroits par kilo), 269,50-270,50 (262-263).

DENREES. — New-York (en cents par lb, sauf pour le cacao en dollars par tonne) ; cacao, juil., 1 385 (1,460) ; sept., 1 475 (1 530) ; sucre (juil., 15,75 (16,95) ; sept., 16,05 (17,20) ; café (juil.), 103,90 (104,75) ; sept., 104,10 (106,25). — Londres (en livres par tonne) : sucre, août, 201,15 (217,50) ; oct., 202,75 (217,50) ; café, juil., 862 (906) ; sept., 883 (915) ; cacao, juil. : 795 (845) ; août, 824 (868). — Paris (en francs par quintal) : cacao, juil., 925 (950) ; sept., 960 (990) ; café, juil., 990 (1 000) ; sept., 1 040 (1 032) ; sucre (en francs par tonne), août, 2 385 (2 520) ; oct., 2 350 (2 520) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), juil., 208,60 (210,60) ; août, 210,20 (211,50). — Londres (en livres par tonne), juin, 132 (133,50) ; août, 131,80 (134,50).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, juil., 406 3/4 (407 1/2) ; septembre, 426 3/4 (424 3/4) ; maïs, juil., 345 1/2 (341 3/4) ; sept., 351 1/4 (347 1/4) ; indices Moody's, 1 080,80 (1 081,10) ; Reuter, 1 754,1 (1 758,60).

Le marché monétaire

Statu quo

Baisseront, baisseront pas ? C'est des taux d'intérêt américains qu'il s'agit bien sûr. Après le « léger zéphyr » d'il y a quinze jours, *la nouvelle « tempête »* de la semaine dernière, une autre accalmie est apparue, et, peut-être, une amorce de décrue. Dès le mardi 9 juin, la banque Girard Trust, quarante-cinquième établissement des Etats-Unis, qui avait, vendredi 5 juin, relevé son taux de base *(prime rate)* de 20 % à 21 %, le ramenait à 20 %, et, le lendemain, une grande banque, la Marine Midland, abaissait le sien à 19,5 % (contre 20 %). De plus, le loyer de l'argent au jour le jour entre banques (Federal Funds), étroitement contrôlé par les autorités monétaires, revenait une fois de plus, de 20 % à 18 %. Mais, en fin de semaine, l'exemple de la Marine Midland n'avait pas encore été suivi, et les taux de l'eurodollar restaient élevés : 16 % à 18 % suivant les échéances.

A Luxembourg, au conseil des ministres des Dix, M. Jacques Delors, au nom de la France, a demandé l'adoption d'une attitude « *commune et ferme* » à l'égard des Etats-Unis, dont « *la pratique conjuguée des taux d'intérêt élevés et d'un dollar cher exerce des effets cruels sur les économies européennes* ». De l'autre côté de l'Atlantique, M. Beryl Sprinkel, sous-secrétaire au Trésor, semblait lui répondre en déclarant que « *l'administration Reagan s'efforce résolument de maintenir un dollar fort* », dont la vigueur ne dépend pas uniquement de taux élevés. C'est bien l'avis, au demeurant, de M. Karl Otto Poehl, président de la Bundesbank, qui, dans un discours prononcé à Cannes, à l'Institut international de la banque, s'est désolidarisé des attaques européennes. Pour lui, la Réserve fédérale (le FED) ne mène pas une politique de taux d'intérêt, mais une politique axée sur un objectif monétaire, l'évolution des taux d'intérêt étant « *largement laissée aux forces du marché* ».

D'autre part, un maintien à haut niveau du loyer de l'argent « *fait inévitablement partie* » de la lutte contre l'inflation. Enfin, « *il est de l'intérêt de tout le monde* » que l'inflation aux Etats-Unis soit réduite dans les meilleurs délais, certains signes « *encourageants* » étant apparus à cet égard.

« Petite » détente en R.F.A.

A noter, par *ailleurs*, qu'en Allemagne Fédérale, une « petite » détente semble se manifester sur le marché de l'argent, où l'échéance à trois mois est revenue à 12 1/2 %, tandis que celle à un mois tombait en dessous de 13 %, et que des achats nourris se portaient sur les obligations : les milieux financiers, à tort ou à raison, estiment que les taux, outre-Rhin, ont atteint un sommet et pourraient lentement décroître.

A Paris, ce n'est pas le cas, surtout à la veille des nouvelles échéances électorales. La Banque de France maintient imperturbablement à 20 % le loyer de l'argent au jour le jour, ce qui risque de rendre délicate, dans quelque temps, la situation de certains établissements financiers structurellement emprunteurs et « mal bordés », comme on dit dans l'argot des banquiers. Pour les entreprises, durement pénalisées, le conseil des ministres du 17 juin mettra au point des aides, essentiellement pour les crédits à l'investissements, bonifiés au travers des canaux publics habituels (Crédit national, Crédit à l'équipement du P.M.E., etc.) Quant au court terme (découvert et escompte), rien n'est prévu. « *C'est l'affaire des banques de déterminer ce qui est supportable par les entreprises*, a déclaré M. Jacques Delors *et c'est leur responsabilité* ».

En haut lieu toutefois, où l'on ne table guère sur une détente prochaine, on examine la possibilité, sinon de « déconnecter » les taux intérieur et extérieur, tout au moins abaisser le coût des ressources procurées aux banques, et, donc, de permettre à celles-ci de *réduire leurs tarifs de crédit.* Une des solutions envisagées pourrait être de faire rémunérer par la Banque de France les réserves obligatoires constituées *auprès d'elle par les* établissements afin de contrôler les liquidités. L'Institut d'émission pourrait y consacrer une partie des énormes bénéfices qu'il réalise actuellement en alimentant le marché à 20 %. Mais le morceau est gros : 600 milliards de francs de crédits à court terme à bonifier ainsi indirectement...

Sur le marché obligataire, c'est à nouveau l'attente. Après l'emprunt du Crédit agricole à 17,50 % lancé la semaine dernière et placé dans son propre réseau, et celui, à taux variable, du Comptoir des Entrepreneurs avec un premier coupon de 18,59 % le 15 juin 1982, rien n'est encore envisagé peut-être deux emprunts à taux fixe de PUF et du Cetelem la semaine prochaine, les projets du Crédit foncier paraissant renvoyés à des jours meilleurs. Sur le marché secondaire, un léger fléchissement des rendements a été enregistré : 16,84 % contre 16,90 % pour les emprunts d'Etat et 17,47 % contre 17,57 % pour les emprunts du secteur public Quant au grand emprunt d'Etat, on s'interroge sur d'éventuelles modalités exceptionnelles. « *Je n'en ai pas le goût !* », s'est exclamé M. Delors. Dont acte. — F. R.

هكذا من الأصل

LA REVUE DES VALEURS

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Dans un compartiment où les cours des obligations classiques se sont très légèrement raffermis, l'événement a été la nouvelle baisse de l'emprunt 4 1/2 % 1973, toujours sur des rumeurs incontrôlées de surtaxation de l'or et de frappe de nouvelles pièces, éventualité écartée en haut lieu.

	12 juin	Diff.
4 1/2 1973	2 361	— 72
7 % 1973	6 750	—110
10,30 % 1975	78,80	inchangé
10 % 1976	77,50	— 1
P.M.E. 10,6 % 1976	79,80	+ 0,80
P.M.E. 11 % 1977	79,20	+0,40
8,80 % 1977	97,15	— 1,35
10 % 1978	75,80	inchangé
9,80 % 1978	74,80	inchangé
9,45 % 1978	72,80	inchangé
8,80 1978	72,20	+ 0,30
9 % 1979	69,80	+ 0,30
10 % 1979	73	+ 0,40
10,80 % 1979	75,30	inchangé
12 % 1980	84,50	inchangé
C.N.E. 3 %	2 850	— 10

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	12 juin	Diff.
Bail Equipement	152	— 2
B. C. T.	78	+ 2
Banque Rothschild	92,70	— 0,30
Cetelem	102	— 3
Chargeurs réunis	130,10	+ 0,10
Bancaire (Cie)	168	+ 28
C. C. F.	132,90	+ 2,80
C. F. F.	282	— 17
C.F.I.	166	— 8,50
Crédit du Nord	52	+ 2
Eurafrance	208,20	+ 13,10
Paris Pays-Bas	171	+ 5,50
Hénin (La)	213	— 12
Locafrance	147	— 8
Locindus	240	+ 2
Midi	621	— 33
Prétabail	361	— 4
Pricel	125,50	— 4,50
Schneider	88	+ 1,50
Suez	232	+ 1
U. C. B.	102	— 2

Alimentation

	12 juin	Diff.
Beghin-Say	176,20	— 6,80
B.S.N.-G. Danone	858	— 35
Carrefour	1 515	— 35
Casino	1 132	— 48
Occidentale (Gle)	375	— 5
Guyenne et Gasc.	340,10	— 1,90
Martell	560	+ 5
Moët-Hennessy	404,50	— 6,50
Mumm	325	— 10
Olida Caby	210	inchangé
Pernod-Ricard	238	— 13,50
Source Perrier	127	— 1,20
Radar	401	— 11
St-Louis-Bouchon	150	— 3
C.S. Saupiquet	287	— 3
Veuve Clicquot	885	— 25
Viniprix	621	+ 45
Nestlé	9 630	+230

Bâtiment et travaux publics

	12 juin	Diff.
Auxil. d'Entrep.	628	+ 2
Bouygues	605	— 13
S.C.R.E.G.	106	+ 1,80
Ciments franç.	148	— 3
Dumez	899	+ 4
J. Lefebvre	195	— 5
Gén. d'Entrep.	174	— 1
C.T.M.	410	— 1
Lafarge	246,20	— 3,80
Maison Phénix	399	— 3
Pollet et Chausson	360	— 6

Filatures, textiles, magasins

Poursuivant ses études de développement à l'étranger, le *groupe Darty* a fixé son choix sur l'Espagne, où il compte ouvrir l'année prochaine trois magasins dans la région de Madrid, réalisant ainsi sa première implantation hors de France. Le groupe qui détient actuellement environ 6 % du marché français de l'électro-domestique compte toujours atteindre un taux de pénétration de 10 %, à moyen terme, sur ce marché évalué à quelque 35 milliards de francs en 1980.

Le plan de redressement mis en place l'année dernière par le *groupe des Nouvelles Galeries* se déroule bien, selon le président, M. Jean-Laurens Delpech. Pour l'exercice en cours, il est prévu un bénéfice de 50 à 70 millions de francs, après impôts, « *ce qui boucherait la moitié du trou creusé par l'opération de nettoyage des stocks de 1980* » a-t-il expliqué, tablant sur un chiffre d'affaires de 7,4 milliards de francs, en progression de 8 % environ.

	12 juin	Diff.
Agache-Willot	358	inchangé
B. H. V.	101,20	— 0,30
C.F.A.O.	420	— 10
Darty	518	— 13
D.M.C.	32	+ 1,20
Galeries Lafayette	103,50	+ 6,50
La Redoute	535	— 24
Lainière Roubaix	30	inchangé
Printemps	88	— 5
Roudière	155,10	— 14,70
S.C.O.A.	41	— 0,30

Pétroles

	12 juin	Diff.
Elf-Aquitaine	565	+ 5
Esso	152	+ 17,50
Pétroles Française	124	inchangé
Pétroles B.P.	64,10	— 11,50
Primagaz	233,50	— 5,50
Raffinage	85,85	— 2,15
Sogerap	222	+ 7
Exxon	439	+ 26,60
Petrofina	605	+ 7
Royal Dutch	284	+ 14,80

(1) Compte tenu d'un coupon de 7,10 F.

Produits chimiques

	12 juin	Diff.
Institut Mérieux	622	— 12
Laboratoire Bellon	259	+ 4
Nobel-Bozel	21,60	— 1,10
Rhône-Poulenc	54,50	— 2,60
Roussel-Uclaf	151,10	— 3,90
B.A.S.F.	378	+ 30
Bayer	374,50	+ 30,50
Hoechst	355	+ 22,50
I.C.I.	36,70	+ 1,50
Norsk-Hydro	418	+ 43

Matériel électrique, services publics

	12 juin	Diff.
Alsthom-Atlant.	89	— 0,10
C. E. M.	30,50	+ 2
CIT-Alcatel	698	+ 25
Electricité (Cie g.)	278	+ 7
Crouzet	225	+ 5,20
Thomson C.S.F.	196	+ 9
Gén. des eaux	249	+ 13
Legrand	1 220	+ 55
Lyon. des eaux	292	— 2,80
Mach. Bull	38,20	+ 2,20
Matra	975	—105
Mot. Leroy-Somer	391	+ 1
Moulinex	55,10	inchangé
P.M. Labinal	156	+ 17
Radiotechnique	206,10	+ 3,10
S. E. B.	122	— 7
Signaux	307	+ 19
Télémec. électr.	910	— 3
Thomson-Brandt	160	+ 3
I. B. M.	385	+ 17,30
I. T. T.	210	+ 6
Schlumberger	628	+ 24
Siemens	677	+ 30

(1) Compte tenu d'un coupon de 4,10 F.

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 9 AU 12 JUIN

Nouvelles appréhensions

APRES avoir perdu 7 % environ la semaine précédente, les valeurs françaises sont restées stables, en moyenne. Mais après une hausse initiale, elles ont fortement fléchi à l'approche du week-end et du premier tour des élections législatives, qui a réveillé les appréhensions de la corbeille.

La Bourse de Paris, à vrai dire, restant à l'affût de toutes les informations — y compris les plus contradictoires — qui ont pu circuler « sous le manteau » (réglementation oblige...), s'est bornée, au long de ces quatre séances, à deux activités : supputations et règle à calcul.

Dans l'attente du scrutin, les opérateurs se sont efforcés de déterminer, de jour en jour, les chances des uns et des autres au fur et à mesure que circulaient, dans les travées du palais Brongniart, des « fourchettes » d'intentions de vote que chacun savait pourtant impossibles à vérifier.

Tant pis ! L'essentiel était d'occuper les esprits et on comprend d'autant mieux que les assemblées générales des sociétés, qui sont légion en cette période de l'année, ne suscitent qu'une indifférence polie. Certes, on pose bien quelques questions sur les répercussions des dernières hausses du SMIC et on prête une oreille attentive aux déclarations des présidents de sociétés « nationalisables » ; sans plus. A quoi bon se replonger dans de savantes analyses financières tant que l'essentiel n'aura pas été réglé, à savoir les orientations du futur gouvernement tel que le modèlera la sanction des urnes ?

Le déroulement de cette semaine est tout à fait représentatif de cet état d'esprit. Bien orientée mardi et mercredi, la cote réagissait favorablement à certaines rumeurs faisant état d'une remontée de l'ex-majorité dans les intentions de vote. Dotée, actuellement, d'une sensibilité à fleur de peau, la Bourse enregistrait une hausse de quelque 4 % en l'espace de deux séances, un redressement technique d'autant mieux accueilli qu'il survenait après le vif repli de la semaine précédente. Etait-il normal, pour autant, qu'on relève des gains de 7 % sur certains titres de nationalisables, tels que Thomson-C.S.F., avions Dassault et quelques valeurs bancaires dont la cotation dut être différée en raison de l'abondance des achats ? Les professionnels en sont encore à se poser la question...

Le timide retour sur le marché de quelques courageux clients privés, voire étrangers, ne suffisait pas à expliquer cette petite flambée des cours, surtout sensible mercredi, alors que les investisseurs institutionnels étaient toujours sur les rangs.

Simple coup de frein aux ventes, assuraient ultérieurement les professionnels, constatant que nombre d'investisseurs avaient mis à profit ce bref redressement pour s'alléger encore, le lendemain.

Sensible dès jeudi, la rechute des actions françaises était encore plus accentuée, le lendemain, avec des écarts à la baisse, en termes d'indicateur instantané, de 1,7 % et 2,2 % respectivement, de quoi « gommer » une nouvelle fois l'avance des deux précédentes séances. Les bruits de couloir attribuant cette fois-ci une nette et décisive avance à la gauche pour la prochaine consultation électorale n'étaient pas étrangers à ce revirement de la cote.

Une fois encore, les organismes de placement collectif et, en première ligne, la Caisse des dépôts et consignations, ralliée peu après par le bataillon des SICAV, ont dû serrer les coudes face à une vague de ventes qui obligeait, vendredi, à retarder d'un quart d'heure le début des cotations. En l'absence des « gendarmes », la chute aurait été singulièrement plus sévère, un constat qui attise les craintes des boursiers pour la semaine prochaine, coincée entre les deux tours de scrutin alors que « le marché n'a pas encore touché le fond » selon les agents de change.

Jouant à merveille son rôle de « battant », M. Jacques Chirac a déjà fait l'impasse sur le premier tour, dont l'échec « permettrait de faire un bon deuxième tour », selon ses propres termes. Un raisonnement dont la clarté ne semble pas avoir sauté aux yeux de la Bourse de Paris...

SERGE MARTI.

Métallurgie, constructions mécaniques

	12 juin	Diff.
Alspi	100	inchangé
Av. Dassault-Brég.	409	+ 4,90
Fives-Lille	111	+ 92
Chiers-Chatillon	10,30	— 0,70
Creusot-Loire	42,80	+ 0,90
De Dietrich	320	— 17
Facom	401	— 17
Valéo	232	+ 9
Fonderie (Gle)	87	+ 1
Marine-Wendel	31,20	— 0,80
Métal.-Normandie	17	+ 0,10
Penhoët	272	— 9
Peugeot-S.A.	124,10	— 3,90
Poclain	134	— 16
Pompey	155,30	— 14,70
Sacilor	9,70	— 0,30
Sagem	583	— 3
Saulnes	37,70	— 0,80
Saunier-Duval	81	— 1
Usinor	7	inchangé
Vallourec	40,50	— 0,50

Mines, caoutchouc, outre-mer

Le groupe Michelin, deuxième fabricant mondial de pneumatiques avec un chiffre d'affaires de 31 milliards de francs, a été sévèrement pénalisé par la crise en 1980. Pour le second exercice consécutif, ses profits ont été laminés. Mais alors qu'en 1979 la baisse de son bénéfice net consolidé (539 millions de francs) se chiffrait à 21,4 %, elle a atteint cette fois 43,6 %, avec un résultat de 304 millions de francs seulement. Le recul est sensible, surtout si l'on compare ce résultat à celui dégagé en 1978 (686 millions). Les pertes subies aux Etats-Unis y sont vraisemblablement pour quelque chose. Mais, fidèle à sa discrétion, le groupe n'a fourni aucune précision à cet égard, entourant ses commentaires du flou habituel.

	12 juin	Diff.
Imétal	65,20	— 3,20
Kléber	27	— 1,50
Michelin	680	— 45
Penarroya	45,50	+ 1,50
Charter	27,30	+ 0,30
INCO	140	+ 6
R. T. Z.	62,30	— 0,10
Union minière	94,50	+ 0,60
Z C. I.	2,85	— 0,01

Mines d'or, diamants

La rentabilité des mines d'or sud-africaines a été sérieusement affectée durant les trois premiers mois de l'année par la baisse des cours du métal jaune. Le prix moyen encaissé par les compagnies pour leurs ventes d'or a chuté de 19 % d'un trimestre à l'autre pour revenir de 640 à 518 dollars l'once. Avec la hausse des coûts d'exploitation au rythme de 18 % à 20 % l'an, les profits des sociétés aurifères ont fléchi de 29 % en moyenne au cours de la période considérée.

	12 juin	Diff.
Amgold	550	+ 42
Anglo-American	89	+ 5,70
Buffelsfontein	245	+ 15
De Beers	45,30	+ 1,80
Free State	237	+ 2,80
Goldfields	59,10	+ 6,60
Harmony	91,70	+ 2,70
President Brand	231	+ 14
Randfontein	354	+ 26
Saint-Helena	227	+ 10,90
Gencor	115,20	— 1
West Driefontein	512	+ 30
Western Deep	273	+ 16,50
Western Holding	420	+ 19

Bourses étrangères

NEW-YORK

Le D.J. au-dessus des 1 000

Franchissant à plusieurs reprises la barre des 1 000 points, l'indice Dow Jones des industrielles a réussi à s'y maintenir en fin de semaine, terminant vendredi à 1 006,27 contre 993,78 vendredi dernier.

Toujours préoccupés par l'évolution des taux d'intérêt américains, les boursiers ont accueilli avec satisfaction les prévisions des économistes selon lesquelles il fallait s'attendre à une prochaine désescalade, en raison, notamment, de la stabilisation de la croissance de la masse monétaire. Pour conforter ce diagnostic, la Marine Midland Bank a décidé, cette semaine, d'abaisser d'un demi-point son taux de base (*prime rate*), à 19,5 %.

Le raid israélien sur la centrale nucléaire irakienne a cependant freiné les initiatives des opérateurs dans la crainte d'une recrudescence de la tension au Proche-Orient, et l'activité hebdomadaire s'est située à 259,70 millions de titres contre 266,92 millions la semaine précédente.

	Cours 5 juin	Cours 12 juin
Alcoa	32 5/8	31 5/8
A.T.T.	56 7/8	57 5/8
Boeing	30 3/8	31
Chase Man. Bank	52 1/2	57
Du Pont de Nemours	53	54 3/4
Eastman Kodak	76 1/4	78 1/4
Exxon	66 7/8	
Ford	23 1/2	25 3/8
General Electric	66	66 1/4
General Foods	31 7/8	30 3/4
General Motors	56	56 1/8
Goodyear	17 5/8	18
I.B.M.	58 1/4	59 1/8
I.T.T.	32 1/8	32
Kennecott (1)	—	—
Mobil Oil	55 3/4	56
Pfizer	53 5/8	51 3/4
Schlumberger	97 3/4	99 3/4
Texaco	34 1/4	34 1/2
U.A.L. Inc.	30 1/4	29 3/8
Union Carbide	57 1/2	60 1/4
U.S. Steel	30 5/8	30 5/8
Westinghouse	32 1/2	29 1/8
Xerox Corp.	57 5/8	55 1/2

(1) Par suite de son absorption par Sohio, l'action Kennecott a été retirée de la cote.

TOKYO

Forte hausse

Après un début de semaine assez maussade, le marché a enregistré une nette reprise sous l'effet d'achats pour le compte d'investisseurs étrangers. Les titres les plus recherchés ont été le matériel électrique, les automobiles, les instruments de précision, les aciéries, pétrolières et valeurs charbonnières.

L'indice Nikkei-Dow Jones du 12 juin s'inscrit à 7 649,44, en progression de 246,67 sur samedi dernier et approchant ainsi son précédent record du 30 avril (7 674,28). De son côté, l'indice général a gagné 21,80 points, à 572,98, le volume quotidien des transactions ressortant à 334 millions d'actions contre 400 millions pour la semaine précédente.

	Cours 5 juin	Cours 12 juin
Canon	1 410	1 530
Fuji Bank	400	401
Honda Motors	1 150	1 200
Matsushita Electric	1 650	1 680
Mitsubishi Heavy	298	295
Sony Corp.	5 300	5 380
Toyota Motors	1 090	1 290

FRANCFORT

Très bien orienté

En dépit des informations multiples sur la crise que traversent les finances publiques, la Bourse de Francfort est restée très bien orientée tout au long de la semaine, les investisseurs se portant acheteurs de valeurs qu'ils jugent sans risques, notamment à la construction mécanique et à l'automobile.

Les titres français se sont relativement bien comportés en dépit des pertes subies en fin de semaine, et le marché obligataire, d'autre part, a tiré bénéfice du recul des taux d'intérêt américains et du tassement parallèle qui en est résulté sur les emprunts allemands. L'indice de la Commerzbank s'est établi à 732,4, le 12 juin, contre 715,2 le vendredi précédent.

	Cours 5 juin	Cours 12 juin
A.E.G.	51,50	51
B.A.S.F.	133,10	137
Bayer	131,50	137
Commerzbank	130	133
Hoechst	126,60	131,50
Mannesman	145,70	152
Siemens	246,40	247
Volkswagen	160,50	167,90

LONDRES

Repli

La bonne orientation initiale de la cote, motivée par l'espoir d'une stabilisation des taux d'intérêt outre-Atlantique, n'a pu se maintenir et le Stock Exchange a marqué un net repli en fin de semaine sous l'effet de nouvelles émissions sur le marché et de l'aggravation du conflit des fonctionnaires.

La faiblesse continue de la livre sterling et les ventes auxquelles ont procédé, à nouveau, nombre d'investisseurs institutionnels, ont également pesé sur les cours. Les valeurs industrielles ont été teintées d'irrégularité, au même titre que les fonds d'Etat où la résistance a cependant prévalu.

	Cours 5 juin	Cours 12 juin
Bowater	269	261
Brit. Petroleum	364	350
Charter	231	228
Courtaulds	67	65
De Beers*	7,60	7,55
Free State Geduld*	37 1/4	36 1/2
Gt Univ Stores	463	458
Imp. Chemical	276	278
Shell	352	340
Vickers	179	169
War Loan	28 1/4	28 3/4

Valeurs diverses

	12 juin	Diff.
A.D.G.	127,50	— 2,30
L'Air liquide	370	inchangé
Arjomari	82,80	+ 2,70
Bic	456	+ 1
Club Méditerranée	420	inchangé
Essilor	328	+ 3
Europe 1	678	+ 25
Gle Ind. Part.	132	inchangé
Hachette	282	+ 2
J. Borel Int.	101,10	— 3,90
Oréal (L')	611	— 24
Navigation Mixte	162	— 2
Nord-Est	34,30	+ 0,80
Presses de la Cité	375	— 14
P.U.K.	71,50	+ 1,70
St-Gobain-P.-à-M.	108	+ 5,50
Skis Rossignol	401	— 14
Sanofi	297	+ 17
U.T.A.	127	— 0,10

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 5 6	Cours 12 6
Or fin (kilo en barre)	975..	96 88
— (kilo en lingot)	99..	97985
Pièce française (20 fr.)	94	892 10
Pièce française (10 fr.)	50 1	499 90
Pièce suisse (20 fr.)	814	806
Union latine (20 fr.)	799	78
● Pièce tunis. (20 fr.)	689 5	6 9 9
Souverain	9 4	937
● Souverain Elizabeth II	93	968
● Demi-souverain	45	444 80
Pièce de 20 dollars	4499 6	450
— 10 dollars	221	2098
— 5 dollars	835	[illegible] 25
— 50 pesos	442	46
● — 20 marks	88	874 50
— 10 florins	775	785
● — 5 roubles	435	435

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F.)
4 1/2 % 1973	77 600	178 973 380
Schlumberger	64 375	38 881 575
Elf-Aquitaine	33 475	25 183 700
Carrefour	14 170	21 926 000
B.S.N.-Gerv.-D.	20 025	17 539 975
Air liquide	48 375	17 298 100

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	8 juin	9 juin	10 juin	11 juin	12 juin
Terme		188 993 185	213 974 956	210 439 002	347 468 053
Comptant : R. et obl.		224 051 692	380 932 758	270 160 404	675 007 101
Actions		120 715 659	112 719 415	111 599 055	172 904 660
Total		533 760 536	707 627 129	592 198 461	1 195 379 814

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)

	8 juin	9 juin	10 juin	11 juin	12 juin
Franç.		74	76,7	75	73,3
Etrang.		132,2	129,3	131,3	137,6

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100 31 décembre 1980)

	8 juin	9 juin	10 juin	11 juin	12 juin
Tendance		80,7	82,3	80,8	79,2

(base 100 29 décembre 1961)

	8 juin	9 juin	10 juin	11 juin	12 juin
Ind. gén.	—	76,4	80,3	79,8	77,8

Épargnants et consommateurs

« Former, informer, *défendre* les épargnants », tel était le triple slogan inscrit sur une large banderole et qui devait donner le ton de ces « premiers états généraux de l'épargne », organisés le 10 juin par l'Union des épargnants de France (1).

Sujet d'actualité s'il en est, au moment où les 2,3 millions d'actionnaires français assistent avec stupeur à une baisse de 30 % de la capitalisation boursière, soit la bagatelle de 60 milliards de francs — tandis que les épargnants, pas toujours « petits », d'ailleurs, craignent de voir leur patrimoine rétrécir comme peau de chagrin.

Le taux d'épargne en France a atteint le niveau particulièrement faible de 14,1 % en 1980, selon les derniers comptes de la nation, que vient de publier l'INSEE, et il était intéressant de connaître, à l'occasion de ces assises, l'opinion du nouveau gouvernement sur ce sujet.

Loin de se dérober, ce dernier s'était fait représenter, et c'est par M. Daniel Lebègue, conseiller technique du premier ministre pour les questions économiques et financières, que la salle a pu prendre acte de la volonté du gouvernement de M. Mauroy de favoriser le développement du marché financier et de l'épargne.

« L'épargne placée à long terme et affectée au financement d'investissements productifs doit être encouragée dans sa rémunération et dans sa fiscalité », indiquait ce dernier dans un message destiné à ces états généraux. « Dans sa rémunération, ce qui signifie que l'épargnant doit pouvoir bénéficier d'un taux d'intérêt d'autant plus élevé que son effort d'épargne est plus durable. Dans sa fiscalité, ce qui devrait conduire à une redistribution des avantages fiscaux accordés à l'épargne, lesquels privilégient sans doute aujourd'hui de manière excessive les placements en biens réels ou les formes d'épargne les plus liquides, au détriment de l'épargne financière stable. »

Réunis au sein de six commissions, les participants ont élaboré un certain nombre de résolutions, parmi lesquelles la libre information du public sur les résultats des Fonds communs de placement, une information claire et permanente sur les taux actuariels des emprunts à taux variable et à taux flottant, la réforme complète des systèmes d'imposition des plus-values, en même temps que l'instauration d'une véritable justice fiscale, la suppression de la loi de 1948 sur les loyers, compte tenu de « certains aspects économiques aberrants », le développement des avantages initiaux de l'épargne-logement, l'interdiction des bons de capitalisation avec tirage au sort, qui sont « générateurs d'illusion », la rémunération « décente » des dépôts à vue sur les comptes bancaires tout en tenant compte du coût des services.

L'accent a également été mis sur la nécessité d'une protection de la diversification de l'épargne à travers la création d'une commission des opérations de placement (COP), calquée sur la Commission des opérations de Bourse (COB), qui se voit souvent reprocher de ne pas exercer de surveillance sur les divers produits d'épargne offerts au public.

Il est toutefois significatif que le président de la COB, M. Bernard Tricot, ait récemment manifesté l'intention de voir cet organisme dépasser le cadre de ses prérogatives actuelles pour « ausculter » ces placements quelquefois un peu trop « miraculeux ». — S.M.

(1) 61, rue de Malte, 75011 Paris. Tél. : 805-90-11.

Quand la De Beers défend un monopole ébranlé

Les dirigeants de la De Beers ont fait des offres de service à leurs collègues de la société australienne Ashton, qui exploite un riche gisement de diamants situé dans la région de Kimberley, appelé à devenir un des plus grands du monde, pour commercialiser toute leur production. Le trust minier n'a pas perdu de temps pour faire acte de candidature. Quatre jours à peine se sont en effet écoulés depuis la déclaration de M. Mick O'Leary, directeur général d'Ashton, qui faisait état des perspectives très prometteuses de ce gisement dont la production, selon les dernières estimations, devraient atteindre à pleine exploitation, 20 millions à 25 millions de carats par an à partir de 1985. A titre de comparaison, rappelons qu'en 1980, 50 millions de carats ont été extraits. Cependant, les pierres de la mine d'Ashton ne sont pas d'une très grande valeur et ne peuvent trouver leur usage que dans l'industrie.

La De Beers, qui vient de perdre la clientèle du Zaïre (« le Monde » du 6 juin), gros producteur de diamants industriels décidé à faire cavalier seul, trouve là l'occasion de renforcer un monopole sérieusement ébranlé. Pour emporter l'affaire, le groupe pourrait proposer à son éventuel partenaire de participer au lourd investissement (450 millions de dollars) rendu nécessaire pour mettre la mine en valeur. Mais rien pour l'instant n'a encore filtré à ce sujet. — A. D.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

LA CRISE POLITIQUE EN IRAN

M. Bani Sadr quitte sa résidence pour échapper à un « coup d'État rampant »

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Le président Bani Sadr a pratiquement levé l'étendard de la révolte contre la République islamique. Il a discrètement quitté sa résidence officielle pour une destination inconnue. Peu après, il faisait diffuser une proclamation appelant le peuple « *à résister au despotisme alors qu'il en est encore temps* ».

La plupart de ses proches collaborateurs, ainsi que plusieurs députés qui lui sont favorables, ont également disparu de leur domicile dans la nuit du vendredi 12 au samedi 13 juin. Les spéculations vont ainsi bon train. Se sont-ils réfugiés dans la clandestinité ? Se sont-ils retranchés en compagnie du chef de l'Etat dans sa ville natale de Hamadan ? Personne n'était en mesure, ce samedi matin, de répondre à ces questions. Les *mass media* ici observent le silence. Seuls, ceux parmi les Iraniens qui écoutent les radios étrangères ont eu connaissance de la disparition de leur président. Radio-Téhéran a seulement annoncé que le cabinet s'était réuni à l'aube, mais n'a fourni aucune indication sur l'objet de ses délibérations.

On pouvait déceler, vendredi après-midi, les signes avant-coureurs de l'événement. Quelques policiers montaient la garde, fusil-mitrailleur au poing, dans les jardins qui entourent la résidence du chef de l'Etat. Les bureaux étaient déserts. L'unique conseiller de M. Bani Sadr présent nous fit part des inquiétudes de ce dernier. « *Nous nous attendions d'un moment à l'autre à la prise d'assaut de la présidence, et à son occupation par les pasdarans* » (gardiens de la révolution) nous disait-il, avant d'ajouter : « *Le pire est que le président risque également d'être assassiné* ».

Rien pourtant ne paraissait annoncer un tel drame. Les quelque deux cent mille fidèles qui avaient assisté à la prière du vendredi s'étaient déjà dispersés dans l'ordre, aucun slogan hostile à M. Bani Sadr n'avait été lancé. Le calme le plus total régnait dans l'ensemble de la capitale. Les observateurs étaient unanimes pour estimer que le président de la République serait destitué dans les formes strictement constitutionnelles, selon les vues maintes fois exprimées par l'imam Khomeiny.

Un plaidoyer

Les choses se gâtèrent tard dans la soirée du vendredi, sans qu'on en sache au juste les raisons. Les pasdarans cernèrent le bâtiment de la présidence et on entendit des coups de feu. Accourus sur les lieux, les représentants de l'Agence France-Presse et de Reuter reçurent d'un inconnu un document dactylographié signé « *Abolhassan Bani Sadr, président de la République* ». La proclamation adressée au « peuple musulman d'Iran » est bien dans le style du chef de l'Etat, verbeux et parfois confus, vraisemblablement rédigé sous le coup de l'émotion. Le texte pourrait être paraphrasé de la manière suivante :

● *Le président Bani Sadr n'a commis aucun crime* : il n'a trahi ni la religion, ni le peuple qui lui a accordé sa confiance. Il continuera à lui dire toute la vérité, quelles qu'en soient les conséquences.

● *La révolution a été trahie par ceux qui se sont emparés des organes du pouvoir* : les libertés publiques ont été foulées aux pieds et la répression ne manquera pas de s'intensifier, en raison de l'impuissance des dirigeants à résoudre les problèmes du pays. La politique économique du gouvernement aggrave la dépendance de l'Iran à l'égard de l'étranger.

● *Le comportement des dirigeants risque de discréditer la religion pendant au moins un siècle*. « *Que de crimes sont commis au nom de l'islam* », écrit notamment M. Bani Sadr.

● *Le gouvernement résiste à tort à une « solution politique » au conflit armé qui oppose l'Iran à l'Irak* : M. Bani Sadr fait état, à ce propos, d'une proposition, raisonnable à ses yeux, que lui a présentée la mission de bons offices des pays non alignés. Si le gouvernement persiste dans son intransigeance, fait-il remarquer, il finira par accepter « *des conditions* (de paix) *déshonorantes* », comme il en a fait l'expérience déjà en tardant à régler le problème des otages américains.

● *Grâce à M. Bani Sadr, l'armée iranienne a remporté de grandes victoires contre les forces irakiennes* : « *C'est au moment où nous étions sur le point d'anéantir l'agresseur*, souligne le président, *que j'ai été frappé dans le dos.* » (Il fait probablement allusion ici à sa révocation par l'imam Khomeiny de son poste de commandant en chef des forces armées.)

● M. Bani Sadr est l'objet d'« un coup d'Etat rampant » dont la dernière phase mise en œuvre consiste « *non seulement à me priver de mes fonctions, mais aussi de la vie* ». M. Bani Sadr conclut sa proclamation en appelant le peuple « *à la résistance* ».

L'ordre de grève générale lancé dès jeudi pour ce samedi par diverses organisations n'a pas été suivi, le bazar fonctionnait normalement en fin de matinée, tout autant que l'administration de l'Etat et les usines. Le calme régnait partout à Téhéran. En revanche, aucun des proches collaborateurs de M. Bani Sadr ne s'était présenté au bureau de la présidence. « *Nous les attendons* », répète au téléphone un fonctionnaire de permanence. Le chef de l'Etat, assurait-il, n'avait pas quitté Téhéran, mais il était « *provisoirement absent de chez lui* ».

ERIC ROULEAU.

Le séisme dans le sud du pays

LA VILLE DE GOLBAFT EST ANÉANTIE

Téhéran (A.F.P., A.P.). — La terre a de nouveau tremblé dans le sud-est de l'Iran, ajoutant à la désolation provoquée par le violent séisme qui a frappé, le 11 juin, la province de Kerman. Comme les premières informations recueillies le laissaient penser, la ville minière de Kerman a été épargnée par les secousses sismiques qui ont en revanche ravagé plusieurs villages de cette région montagneuse. Dehned, Zahmanabad et Tzigan ne sont que ruines. Mais c'est à Golbaft que les dégâts ont été, semble-t-il, les plus importants. [La localité est] complètement anéantie ; il ne reste plus qu'un tas de terre », a déclaré le premier ministre iranien, M. Mohammad Ali Radjai, après s'être rendu sur place.

Plus de mille quatre cents morts et deux mille blessés avaient déjà, selon le Croissant-Rouge — l'équivalent de la Croix-Rouge, — été dégagés samedi 13 juin des décombres des maisons de Golbaft, détruite à 95 %.

AU SALON INTERNATIONAL DU BOURGET

« Les industriels français de l'aéronautique sont et seront toujours des partenaires sûrs et fiables à l'exportation »

déclare M. Mauroy

« En ce qui concerne les exportations de matériels militaires, je voudrais souligner que nos engagements internationaux conclus dans le domaine des armements, au même titre que pour les affaires commerciales, seront respectés », a déclaré, ce samedi 13 juin, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, qui a présidé le déjeuner officiel du 34[e] Salon international de l'aéronautique et de l'espace au Bourget. « Je veux, à cet égard, démentir de façon formelle les mensonges et les fausses rumeurs qui ont été répandus à ce sujet et réaffirmer, de la manière la plus nette, que la France et les industriels français sont et seront toujours des partenaires sûrs et fiables. »

Après avoir visité les stands de la Société nationale des industries aérospatiales (SNIAS), de la Société nationale d'étude et de construction des moteurs d'aviation (SNECMA) et des entreprises privées Dassault-Breguet, Thomson-C.S.F. et Matra, M. Mauroy a rendu hommage à la « *vitalité* » de ces sociétés « *actives, performantes et qui exportent.* » « *Le développement des entreprises industrielles et la diffusion du progrès technologique constitueront une des grandes priorités du gouvernement que j'ai l'honneur de diriger* », a expliqué M. Mauroy.

« *Dans le domaine militaire, notre industrie a pour premier objectif de réaliser les matériels nécessaires pour assurer à notre pays une défense indépendante, tant dans le domaine des armements stratégiques essentiels à notre force de dissuasion que dans celui des armements qui équipent nos forces conventionnelles* »

Puis le premier ministre, à propos des matériels de l'espace, a expliqué : « *Etre absent de ces domaines nous conduirait à un retard inéluctable par rapport à ceux qui y ont déjà pris place ou qui se préparent à y entrer, et dont nous serions, au mieux, les sous-traitants. Le gouvernement portera donc le plus grand intérêt au développement des programmes spatiaux (...) A l'horizon des années 1990-2000, de nouvelles utilisations des moyens spatiaux sont susceptibles de se confirmer : fabrication de matériaux en apesanteur, biologie, domestication de nouvelles énergies. L'Etat, dès à présent, encouragera un effort sérieux de recherche sur ces sujets ainsi que sur les technologies qui seront nécessaires à cette époque dans des domaines tels que les structures de satellites, la robotique spatiale ou les énergies embarquées. Notre pays doit réfléchir à la meilleure façon d'être présent sur ces créneaux en coopération avec ses partenaires européens.* »

Evoquant le domaine de l'aviation commerciale, M. Mauroy a déclaré : « *En accord avec les gouvernements associés, je prends acte avec satisfaction, au nom du gouvernement français, de la décision positive d'Airbus-Industrie et de ses partenaires de proposer l'A-320 à la vente, dans des conditions techniques et commerciales maintenant bien définies. C'est également la raison pour laquelle je déclare que le gouvernement français est prêt, à la demande des industriels et si la réponse du marché est positive, à apporter son soutien au programme A-320.* »

Dans sa conclusion, le premier ministre est revenu, en ces termes, sur la volonté du gouvernement de développer une « *industrie aéronautique civile, grâce à des entreprises compétitives et dans le cadre d'une économie ouverte* »

« *Exportatrice à plus de 80 %*, a expliqué M. Mauroy, *la seule construction aéronautique civile doit apporter à notre pays, pour les cinq ans à venir, un gain net en devises très important. Elle emploie aujourd'hui trente-cinq mille personnes et elle créera, d'ici à 1985, dix mille à quinze mille emplois nouveaux si l'on tient compte des petites et moyennes entreprises qui travaillent pour elle, en sous-traitance, dans l'ensemble du tissu industriel français. Les brillants succès de la construction aéronautique civile ne sont pas dus, comme certains voudraient le faire croire, à une politique laxiste en matière de crédit à l'exportation, mais aux mérites propres de nos productions, qui répondent parfaitement aux exigences des utilisateurs. La vérité, d'ailleurs, m'oblige à dire à ce sujet que ceux qui crient le plus fort ne sont pas nécessairement les plus innocents* »

En Italie

L'agonie d'un enfant

De notre correspondant

Toute l'Italie a suivi, en direct à la télévision, depuis le 10 juin, l'agonie d'un enfant de six ans, Alfredo Rampi, emprisonné dans un puits artésien, non loin de Rome, à plusieurs dizaines de mètres de profondeur. En dépit de leurs efforts, les sauveteurs n'étaient pas parvenus, ce samedi en fin de matinée, à l'approcher suffisamment pour le sauver. Il ne donnait plus signe de vie.

Rome. — Pendant plus de deux jours, l'Italie a fixé toute son attention sur le drame d'Alfredo, bloqué depuis la soirée du 10 juin à 36 mètres de profondeur, dans un puits artésien situé près de Frascati, dans la banlieue de Rome. Le puits était trop étroit pour lui permettre de bouger les bras et de saisir une corde, ou même de laisser descendre un secouriste. La crise politique, le scandale de la loge maçonnique P.2, les quatre otages aux mains des Brigades rouges, passaient au second plan, et des millions de téléspectateurs suivaient en direct heure par heure les tentatives infructueuses de sauvetage, le visage éploré de la mère criant à l'extérieur du puits : « *Alfredino ! Alfredino !* » Grâce à un micro descendu dans le puits l'on pouvait entendre les cris et les halètements de l'enfant.

Ce spectacle presque insoutenable explique en grande partie l'émotion qui a saisi tout le pays. Le *Corriere Della Sera*, qui, comme tous les autres quotidiens de la péninsule, a consacré, le 13 juin, l'essentiel de sa première page à l'événement, titrait : « Pour Alfredo, a battu le cœur de cinquante millions d'Italiens ». Le quotidien communiste *l'Unità* n'a pas été en reste, et, en réponse aux lecteurs qui s'étonnaient de voir leur journal entraîné, lui aussi, « *par la mise en scène exagérée des* mass media », le directeur se demandait, dans un éditorial, « *pourquoi l'abstraite conscience d'un grand nombre de tragédies dans le monde devrait atténuer en nous l'émotion pour un événement particulier* ». Le président de la République, le socialiste M. Sandro Pertini, est resté toute la nuit de vendredi à samedi sur les lieux. « *Cette histoire me brise le cœur* », déclarait-il aux journalistes. On le vit, les écouteurs sur les oreilles, adresser des paroles d'encouragement au petit Alfredo.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour approcher l'enfant, les pompiers avaient décidé dans la nuit du 11 juin de forer un second puits à quelques mètres pour tenter ensuite de rejoindre Alfredo par une galerie latérale. Alors que les sauveteurs étaient à moins de 1 mètre, l'enfant glissa à nouveau, tombant à 60 mètres de profondeur. Tout était à recommencer. Il fallait faire d'autant plus vite qu'Alfredo, ravitaillé grâce à un tube par de l'eau sucrée, commençait à donner des signes de faiblesse.

Dans la nuit du 12 au 13 juin, attaché par les pieds, un spéléologue réussit plusieurs fois à saisir Alfredo, mais l'enfant lui glissait des mains, recouvertes de boue. L'étroitesse du puits rendait très difficile le travail des sauveteurs.

L'atmosphère était celle des jours qui suivirent le tremblement de terre qui dévasta l'Italie du Sud le 23 novembre 1980. Et certains se demandent s'il ne s'agissait pas aussi, en faisant le maximum pour Alfredo, d'exorciser la culpabilité ressentie pour tout ce qui n'avait pas été fait et les retards dans les secours après le séisme, ce qui causa la mort de centaines de victimes supplémentaires.

MARC SEMO.

Ancien vice-président de la République d'Égypte

MORT DE M. MAHMOUD FAWZI

M. Mahmoud Fawzi, ancien vice-président de la République, est décédé le vendredi 12 juin à l'âge de quatre-vingts ans. Vétéran de la diplomatie égyptienne, M. Fawzi avait commencé sa carrière sous le roi Fouad et l'avait continuée sous le roi Farouk. Il fut ensuite, pendant douze ans, ministre des affaires étrangères du président Nasser puis son conseiller diplomatique. Le président Sadate le nomme, en 1970, premier ministre puis, en 1972, vice-président de la République puis il en fait son conseiller pour les affaires politiques, poste qu'il occupe jusqu'en septembre 1974. — (A.F.P.)

Le ton monte entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux

A cinq semaines du sommet d'Ottawa, qui réunira les chefs d'Etat ou de gouvernement des sept grands pays industrialisés, la tension, alimentée par le débat sur les taux d'intérêt américains, monte entre les Etats-Unis et la C.E.E., au sein de laquelle la France est tour à tour accusée et accusatrice. Ainsi, dans le conflit sur les crédits à l'exportation, le sous-secrétaire au Trésor, M. McNamar, vient de condamner les faibles taux pratiqués par certains pays.

Dans une intervention faite à Cannes devant des investisseurs — dont le texte a été diffusé à Washington, — le responsable américain a sévèrement mis en garde les partenaires des Etats-Unis contre les risques d'une guerre commerciale. « *Si des progrès*, a-t-il dit, *ne sont pas enregistrés rapidement sur la question des crédits, nos concurrents découvriront que nos ressources et notre détermination sont bien plus fortes que les leurs.* »

A ce propos, M. McNamar a souligné que la réduction du budget de la Banque Export-Import ne devait pas être considérée comme un « *désarmement unilatéral* ». Les Etats-Unis continuent au demeurant à demander, dans le cadre des négociations qui se déroulent périodiquement au siège parisien de l'O.C.D.E., une révision en hausse des taux d'intérêt sur les crédits à l'exportation et la mise en place d'un système d'indexation de ces taux sur les cours du marché.

En attendant, alors qu'une nouvelle impasse des négociations a été constatée en mai (*le Monde* du 15 mai), les Etats-Unis ont durci leur position. Après avoir décidé d'accorder des crédits pour une durée plus longue que celle fixée par l'arrangement international actuellement en vigueur, ils ont franchi un nouveau pas. La commission bancaire de la Chambre des représentants vient d'approuver la création d'un Fonds de 1 milliard de dollars pour lutter contre les subventions françaises à l'exportation, au cas où Paris n'accepterait pas de les réduire. Ce fonds, qui serait mis à la disposition de l'Export-Import Bank à compter du 1[er] octobre, accorderait aux exportateurs américains en concurrence avec des Français les mêmes avantages que ceux consentis à ces derniers.

Face à la fermeté américaine, les pays européens ne paraissent pas prêts à adopter l'« *attitude commune et ferme* » souhaitée par M. Delors (*le Monde* du 13 juin). Du côté français cependant, la nomination de M. Jeanneney, auteur d'un livre au titre provocateur « *Pour un nouveau protectionnisme* », comme représentant personnel de M. Mitterrand pour la préparation des sommets économiques, semble marquer une certaine détermination française.

LE GISEMENT CHARBONNIER DE LADRECHT VA ÊTRE EXPLOITÉ

Plusieurs milliers de personnes ont participé le 12 juin à la « fête de la victoire » organisée pour célébrer l'ouverture du gisement charbonnier de Ladrecht, dans le Gard. Un accord est en effet intervenu entre la direction des Charbonnages de France et la fédération C.G.T. du sous-sol prévoyant que « les travaux préparatoires et de reconnaissance pour l'exploitation du gisement » allaient être « immédiatement entrepris ». L'accord définitif devrait être signé lundi 15 juin.

Au cours de la manifestation, M. Henri Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T., a évoqué au puits Destival, la lutte menée par la C.G.T. en déclarant : « Ladrecht n'était pas le meilleur ni le plus riche des gisements français mais c'était celui que nous pouvions défendre le mieux, et par là même le charbon français. »

Pour protester contre la non-exploitation du gisement de Ladrecht, les mineurs de la C.G.T. occupaient depuis cinq mois le puits Destival.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR VEUT FAIRE CESSER LA DISCRIMINATION ENVERS LES HOMOSEXUELS

M. Gaston Defferre vient de demander à la police nationale de mettre un terme à toute discrimination à l'égard des homosexuels des deux sexes. Dans une note adressée, le 12 juin, au directeur général de la police, le ministre écrit notamment : « *S'il est tout à fait dans les missions de la police de surveiller les établissements ouverts au public et susceptibles de troubler l'ordre, par contre, et conformément aux orientations définies par le président de la République, aucune discrimination, à plus forte raison aucune suspicion, ne saurait peser sur des personnes en fonction de leur seule orientation sexuelle.* »

Dans un communiqué, le Comité d'urgence antirépression homosexuelle (C.U.A.R.H.) a fait part de sa « *satisfaction* » à l'annonce de ces mesures. Selon le C.U.A.R.H., « *un service spécialisé, officieusement appelé « groupe de contrôle des homosexuels »*, était jusqu'ici en place à la préfecture de police de Paris. A la préfecture on indique que ce service existe, mais se borne à contrôler exclusivement les établissements recevant une clientèle homosexuelle. D'autre part, la préfecture infirme la version du C.U.A.R.H. selon laquelle les homosexuels auraient fait l'objet d'un quelconque fichage.

Le numéro du « Monde » daté 12 juin 1981 a été tiré à 596968 exemplaires.